

THALES



Document de référence 2009

Éléments financiers

Activités

Information des actionnaires



Le document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 26 mars 2010 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent rapport annuel :

- les comptes consolidés et les rapports d'audit correspondant figurant aux pages 30 à 86 du document de référence 2007 enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 17 avril 2008 ;
- les informations financières, chiffres clés et rapport de gestion du Groupe, figurant respectivement aux pages 8 à 9 et 12 à 29 du document de référence 2007 enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 17 avril 2008 ;
- les comptes consolidés et les rapports d'audit correspondant figurant aux pages 24 à 80 du document de référence 2008 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 8 avril 2009 ;
- les informations financières, chiffres clés et rapport de gestion du Groupe, figurant respectivement aux pages 7 et 10 à 23 du document de référence 2008 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 8 avril 2009.

Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes à un autre endroit du présent rapport annuel.

Attestation du responsable du document de référence.....	3
Présentation du Groupe.....	4
Historique.....	6
Chiffres clés.....	7

1. Éléments financiers 2009

1. Rapport de gestion du Groupe.....	10
2. Comptes consolidés.....	30
3. Rapport de gestion et comptes de la société mère.....	90

2. Les activités

1. Panorama général.....	134
2. Aéronautique / Espace.....	146
3. Défense.....	151
4. Sécurité.....	161

3. Information des actionnaires

1. La société et le capital.....	166
2. Gouvernement d'entreprise.....	190
3. Informations boursières et communication financière.....	225

Sommaire détaillé.....	232
Table de concordance.....	235
Table de réconciliation rapport financier annuel.....	239

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en page 10 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux. Ces rapports, sur les comptes consolidés de l'exercice 2009, figurant aux pages 88 à 89 dudit document, les comptes consolidés des exercices 2007 et 2008 inclus par référence et les comptes annuels de l'exercice 2009 figurant aux pages 131 à 132 dudit document, ont été émis sans réserve et contiennent des observations.

Neuilly-sur-Seine, le 26 mars 2010

Luc Vigneron
Président-directeur général

Thales propose à ses clients gouvernementaux, institutionnels et privés des marchés de l'aéronautique et de l'espace, de la défense et de la sécurité, les solutions intégrées et les équipements répondant à leurs besoins de sécurité.

La mondialisation décuple la mobilité des personnes comme les flux de capitaux, de biens, de services et de données. Ce monde plus ouvert est aussi un monde plus vulnérable. Les sociétés contemporaines sont plus exposées aux défaillances des grandes infrastructures critiques : réseaux de transport, réseaux d'énergie, systèmes d'informations. Elles sont également exposées à des nouvelles menaces : trafics, terrorisme, attaques cybernétiques, défaillance des États, conflits armés limités mais de forte intensité.

Pour répondre à la forte progression de la demande de sécurité et saisir les opportunités de croissance sur ses marchés, Thales mobilise des savoir-faire reconnus en matière de systèmes d'information et d'électronique.

Le Groupe se distingue tout particulièrement par sa capacité de conception et d'intégration de systèmes complexes et par sa capacité à opérer sur l'ensemble de la chaîne de valeur en fonction des besoins de ses clients : maîtrise d'œuvre, intégration de systèmes, fourniture d'équipements à haute valeur ajoutée, activités de service.

Le Groupe noue avec ses clients gouvernementaux et institutionnels des relations de long terme, fondées sur la proximité et la confiance indispensables à la conduite de projets complexes s'inscrivant dans la durée.

Les solutions proposées par Thales répondent aux trois principaux besoins de sécurité de ses clients :

- **défendre et protéger les États et les populations.**

Thales équipe les forces de sécurité civiles et militaires en moyens de communication, de commandement, de protection et de détection des menaces. Thales conçoit également des systèmes de combat pour toutes les catégories de plates-formes, aériennes, navales ou terrestres ;

- **surveiller et contrôler pour prévenir les atteintes à la sécurité des États et des populations.** Thales met à la disposition des autorités publiques les systèmes et les équipements nécessaires à la surveillance, au

renseignement et au contrôle des flux de personnes, de biens et de données (observation spatiale de la Terre, surveillance d'Internet, renseignement, contrôle de l'espace aérien, contrôle des flux de population) ;

- **fiabiliser et sécuriser les infrastructures civiles critiques.** Thales est un acteur majeur de la sûreté des transports et figure parmi les principaux acteurs mondiaux de la sécurité des transports ferroviaires et des systèmes de contrôle aérien civils. Le Groupe propose également des solutions de sécurité pour les systèmes interbancaires, les systèmes d'information des entreprises et des gouvernements, les réseaux d'énergie ou les sites sensibles.

La dualité des technologies et des applications est au cœur de la stratégie de Thales :

- son **portefeuille d'activités équilibré** entre le militaire (57 %) et le civil (43 %) confère à Thales une maîtrise de l'ensemble des technologies clés pour la défense et la sécurité au XXI^e siècle : grands systèmes logiciels, électronique embarquée pour toutes les plateformes, communications et transactions sécurisées, technologies de détection (radars, sonars, optiques) et de supervision, technologies spatiales ;

- **l'intervention à toutes les étapes de la continuité défense/sécurité** permet au Groupe de disposer d'un portefeuille de clients de qualité : opérateurs d'infrastructures civiles critiques (contrôle aérien, signalisation ferroviaire...), autorités publiques (systèmes identitaires, sécurité des systèmes d'information, observation spatiale...) forces de sécurité civiles et militaires (surveillance et renseignement, systèmes d'information et de commandement, systèmes de communication, systèmes de combat...).

Thales est ainsi capable de maximiser les synergies de la dualité militaro-civile, en s'appuyant sur une capacité de R&D transverse dont la taille facilite la préservation des compétences critiques pour la sécurité nationale. Le socle technologique commun à tous les métiers du Groupe est enrichi en permanence par les travaux de recherche et développement de ses 22 500 ingénieurs et techniciens. En 2007, la tradition d'excellence technologique de Thales a été saluée par l'attribution du prix Nobel de physique à Albert Fert, directeur d'une unité de recherche mixte Thales/CNRS.

En 2009, le Groupe comprenait trois secteurs opérationnels :

- Aéronautique & Espace ;
- Défense ;
- Sécurité.

Environ la moitié de la production et les trois quarts des revenus du Groupe sont réalisés hors de France: Thales

dispose d'implantations commerciales et industrielles sur les cinq continents, lui permettant d'entretenir une relation privilégiée avec ses clients domestiques dans l'ensemble des pays où le Groupe est présent, avec le Royaume-Uni comme deuxième pays d'implantation après la France.

Nouvelle organisation Thales pour l'exercice 2010

Début 2010, Thales a mis en place une **nouvelle organisation** dans le but de simplifier son fonctionnement, de favoriser les synergies transverses et la réactivité commerciale, et d'améliorer les performances.

L'activité du Groupe sera conduite autour de trois grandes zones et de sept divisions.

Chacune de ces trois grandes zones a la responsabilité de son compte de résultat.

Ainsi, à compter de l'exercice 2010, **l'information sectorielle de premier niveau** s'effectuera par **secteur géographique**.

Les divisions, quant à elles, sont en charge au niveau mondial de la recherche et développement, de la politique produit et de la politique industrielle.

Zones géographiques

Zone A : Grande-Bretagne, Australie et Nouvelle-Zélande, Etats-Unis, Canada, Pays-Bas, Europe centrale et du Nord, Asie centrale et du Nord, OTAN et Nations Unies.

Zone B : Allemagne, Espagne, Italie, reste de l'Europe, Asie du Sud et du Sud-Est, Moyen-Orient, Amérique Latine, Afrique.

La France représente à elle seule une zone.

Les 7 divisions sont les suivantes :

- Systèmes C4I de défense et sécurité
- Opérations aériennes
- Systèmes de Mission de Défense
- Défense terrestre
- Avionique
- Espace
- Systèmes de transport

Cette nouvelle organisation s'est accompagnée de la nomination d'un nouveau Comité exécutif, dont la composition est reprise page 215.

- 1893** Création de la Compagnie Française Thomson-Houston (CFTH) pour exploiter en France les brevets de la société américaine Thomson-Houston Electric Corp., dans le domaine de la production et du transport de l'électricité.
- 1918** Création de la Compagnie Générale de Télégraphie Sans Fil (CSF), pionnier des transmissions hertziennes de l'électroacoustique et du radar.
- 1968** Naissance de Thomson-CSF avec la fusion de la CSF et des activités d'électronique professionnelle de Thomson-Brandt.
- 1982** Nationalisation.
- 1983** Cession des activités de télécommunications civiles à la Compagnie Générale d'Électricité (devenue Alcatel-Lucent).
- 1987** Vente des activités d'imagerie médicale (CGR) à General Electric et création de SGS-Thomson par fusion des activités de semi-conducteurs avec celles de l'italien SGS (groupe IRI).
- 1989** Acquisition des activités d'électronique de défense du groupe Philips.
- 1997** Cession de la participation dans SGS-Thomson (devenue STMicroelectronics).
- 1998** Privatisation et apport d'actifs d'Alcatel et de Groupe Industriel Marcel Dassault (GIMD), qui deviennent actionnaires.
Création d'Alcatel Space, détenue par Thomson-CSF (49 %) et par Alcatel (51 %) et regroupant les activités spatiales d'Alcatel, d'Aérospatiale et de Thomson-CSF.
- 1999** Prise de contrôle de 100 % du capital de Sextant Avionique, coentreprise entre Thomson-CSF et Aérospatiale (devenue EADS) dans l'avionique.
- 2000** Acquisition par OPA de la société britannique Racal Electronics.
Thomson-CSF se renomme Thales.
Création de la coentreprise ThalesRaytheonSystems avec Raytheon dans le domaine de la défense aérienne.
- 2001** Cession de la participation dans Alcatel Space, dont le principal marché est alors celui des satellites de communication civile.
- 2007** Acquisition des activités Transport & Sécurité et Espace d'Alcatel-Lucent et cession à DCNS des activités navales de surface en France. Parallèlement, acquisition de 25 % du capital de DCNS auprès de l'État français.
- 2009** Acquisition par Dassault Aviation des titres Thales détenus par Alcatel-Lucent et GIMD. Dassault Aviation devient actionnaire de Thales à hauteur de 26 %.

(en millions d'euros)	2009	2008	2007
Carnet de commandes en fin d'année	24 731	22 938	22 675
Prises de commandes	13 927	14 298	12 856
Effectifs consolidés en fin d'année	64 285	63 248	61 195

DONNÉES FINANCIÈRES

(en millions d'euros)	2009 (a)	2008 (a)	2007 (a)
Revenus (b)	12 881	12 665	12 296
<i>France</i>	3 019	3 165	3 108
<i>Royaume-Uni</i>	1 467	1 556	1 584
<i>Autres pays d'Europe</i>	3 464	3 302	3 276
<i>Hors d'Europe</i>	4 931	4 642	4 328
Résultat opérationnel courant (après restructurations)	151	877	858
Résultat net part du Groupe	(128)	650	1 008
Autofinancement d'exploitation	485	1 135	1 101
Investissements industriels nets (y c. R&D capitalisée)	(413)	(523)	(506)
Investissements financiers nets	(152)	(119)	(697)
R&D autofinancée (y c. R&D capitalisée)	(664)	(569)	(584)
Dette nette (trésorerie nette)	91	456	291
Capitaux propres « part du Groupe »	3 744	3 949	3 881

(a) Avant impact des écritures d'allocation du prix d'acquisition (PPA), cf. encadré page 10.

(b) Revenus par destination.

1. Rapport de gestion du Groupe

A. Rapport sur l'activité et les résultats consolidés.....	10
B. Facteurs de risques.....	17
C. Événements survenus depuis la clôture de l'exercice.....	28

2. Comptes consolidés

A. Compte de résultat consolidé.....	30
B. État consolidé du résultat global.....	31
C. Bilan consolidé.....	32
D. Tableau des flux de trésorerie consolidés.....	33
E. Variation des capitaux propres consolidés.....	34
F. Notes annexes aux comptes consolidés.....	35
G. Liste des principales sociétés consolidées.....	87
H. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	88

3. Rapport de gestion et comptes de la société mère

A. Rapport de gestion sur les comptes de la société mère.....	90
B. Comptes de la société mère.....	97
C. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.....	131

1. RAPPORT DE GESTION DU GROUPE

ÉVOLUTION DE L'INFORMATION COMPTABLE

PRÉSENTATION DES COMPTES

Depuis le 1^{er} janvier 2009, les coûts de garantie, qu'ils soient relatifs à des contrats long terme ou non, sont présentés dans le compte de résultat consolidé en coût de l'activité. Auparavant, les coûts de garantie non imputés sur les contrats étaient classés en frais commerciaux.

NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS APPLICABLES

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés du Groupe sont conformes aux normes

et interprétations IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2009. Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, à l'exception de l'adoption de nouvelles normes et interprétation, pour l'essentiel : IFRS 8 (secteurs opérationnels), IAS 23 révisée (coût d'emprunt), IAS 1 révisée (présentation des états financiers), IFRS 7 amendée (instruments financiers). Ces nouvelles normes et interprétations sont sans incidence pour le Groupe et ont conduit, le cas échéant, à communiquer certaines informations complémentaires.

A. RAPPORT SUR L'ACTIVITÉ ET LES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Dans un environnement économique toujours déprimé, la progression de l'activité et la bonne résistance des prises de commandes ont illustré la solidité de la base principale de clientèle du Groupe, gouvernements et opérateurs d'infrastructures. Les résultats ont cependant été fortement

affectés par d'importantes difficultés sur plusieurs contrats et par la crise du secteur aérien, qui ont conduit Thales à lancer en fin d'année un ambitieux plan de performance, autour d'une équipe de management renouvelée.

Chiffres clés 2009 (en millions d'euros)	2009	2008	Variation totale	Variation organique
Prise de commandes	13 927	14 298	-3 %	-2 %
Carnet de commandes à fin 2009	24 731	22 938	+8 %	+5 %
Revenus	12 881	12 665	+2 %	+2 %
Résultat opérationnel courant (après restructurations) (a)	151	877	-83 %	-84 %
En % des revenus	1,2 %	6,9 %		
Résultat net, part du Groupe	(128)	650	-120 %	
Dette nette à fin 2009	91	456		

(a) Hors impact des écritures de PPA, cf. encadré ci-dessous.

Pour permettre le suivi et la comparabilité des performances, le Groupe présente un compte de résultat consolidé retraité des écritures relatives à l'allocation du prix d'acquisition (« purchase price allocation » ou « PPA ») enregistrées dans le cadre de regroupement d'entreprises significatifs ; pour l'essentiel il s'agit de l'acquisition, en 2007, des activités spatiales et de transport et sécurité auprès d'Alcatel-Lucent ainsi que de la participation de 25 % au capital de DCNS.

L'ensemble des chiffres commentés dans ce rapport s'entendent avant impact des écritures de PPA. Cet impact est de -99 M€ sur le résultat opérationnel courant (après restructurations) et de -74 M€ sur le résultat net. Compte tenu de ces écritures, le résultat net, part du Groupe, ressort à -202 M€ à fin 2009, contre 560 M€ à fin 2008.

>> Rapport sur l'activité et les résultats consolidés

1. ACTIVITÉS

Les revenus progressent de 2 % à périmètre et taux de change constants, avec des hausses sensibles dans la Défense et la Sécurité, qui viennent compenser un retrait de l'activité dans le domaine aéronautique.

Les prises de commandes, à 13 927 M€, se maintiennent à un niveau élevé, inférieur de seulement 2 % (en organique, i.e. à périmètre et taux de change constants) au niveau record de 2008. Plusieurs grands contrats, en France et à l'export, ont ainsi été enregistrés.

Le résultat opérationnel courant (après restructurations), à 151 M€, a été marqué par de fortes charges sur programmes et un environnement économique difficile dans l'Aéronautique et la Sécurité.

Le résultat net, part du Groupe ressort en perte, à -128 M€, après d'importantes dépréciations d'actifs incorporels.

La situation financière du Groupe demeure cependant solide avec un free cash flow opérationnel à 800 M€, en progres-

sion très marquée, qui permet de réduire encore la dette nette, qui se limite à 91 M€ contre 456 M€ à fin 2008.

1.1. REVENUS CONSOLIDÉS

a. Revenus par domaine d'activité

Les **revenus consolidés** s'élèvent à **12 881 M€** au 31 décembre 2009, contre 12 665 M€ en 2008, correspondant à une variation organique de **+2 %**. L'impact des **variations de change** sur les revenus s'est élevé à **-134 M€** et correspond en quasi-totalité à la conversion en euros des revenus des filiales implantées hors de la zone euro. Il résulte principalement de la baisse de la livre sterling (-168 M€) par rapport à l'euro, partiellement compensée par le raffermissement du dollar américain (+59 M€). Les mouvements du périmètre de consolidation¹ se sont traduits par une variation nette de chiffre d'affaires de +161 M€.

Revenus (en millions d'euros)	2009	2008	Variation totale	Variation organique
Aéronautique / Espace	4 071	4 140	-2 %	-5 %
Défense	5 763	5 502	+5 %	+6 %
Sécurité	2 977	2 893	+3 %	+4 %
Autres & activités cédées	70	130	ns	ns
Revenus consolidés	12 881	12 665	+2 %	+2 %

Aéronautique / Espace

Le domaine **Aéronautique / Espace** affiche des revenus de **4 071 M€**, en baisse de 5 % par rapport à 2008.

Les **activités aéronautiques (2 638 M€)** sont en retrait (-7 %), tant dans le domaine civil que dans le domaine militaire (avionique militaire, hélicoptères). Le repli est particulièrement marqué dans l'aviation régionale avec la baisse des cadences chez Bombardier et le multimédia de bord, en raison de la moindre capacité d'investissement des compagnies aériennes et du retard du Boeing B787.

La baisse des revenus des **activités spatiales (1 433 M€, soit -2 %)**, malgré la bonne tenue des fondamentaux de l'activité, résulte de l'impact sur les facturations du séisme qui a touché l'usine Thales Alenia Space de L'Aquila début avril, d'un arrêt temporaire du programme Globalstar et de la baisse des activités services (Telespazio).

Défense

Dans le domaine **Défense**, les revenus atteignent **5 763 M€**, supérieurs de 6 % à ceux de 2008, croissance

1. Principalement la cession d'activités de services informatiques en Allemagne en janvier 2009 et la consolidation des sociétés nCipher, Diehl Aircabin (toutes deux depuis le 1^{er} janvier 2009) et CMT Medical Technologies (depuis le 1^{er} juillet 2009).

>> Éléments financiers 2009

qui se retrouve dans tous les principaux segments de marché. La progression marquée des activités navales résulte essentiellement de la montée en puissance du programme de porte-avions CVF au Royaume-Uni, ainsi que des activités patrouilleurs pour le Danemark et frégates FREMM pour la France, l'Italie et le Maroc. Les activités Systèmes Aériens affichent également des revenus en hausse, notamment sur le segment des systèmes de gestion du trafic aérien (Nigeria, programme Coopans pour la Suède, le Danemark et l'Irlande). L'augmentation des revenus des activités Terre & Interarmées est tirée par la croissance de l'activité optique et réseaux.

Sécurité

L'activité du domaine **Sécurité** est en progression de 4 %, à **2 977 M€** contre 2 893 M€ en 2008. La croissance de l'activité des systèmes de signalisation ferroviaire se poursuit, grâce en particulier aux lignes à grande vitesse espagnoles et au métro de Dubaï. En revanche, la crise économique a affecté l'ensemble des revenus des autres activités du domaine. En particulier la baisse de l'activité des systèmes de sécurité et le net recul des revenus des systèmes d'information critiques et des composants spéciaux (industrie et médical) reflètent le fléchissement des commandes sur ces activités à cycle court.

b. Revenus consolidés selon leur destination

Revenus (en millions d'euros)	2009	2008	Variation organique	2009 en %
France	3 019	3 165	-6 %	23 %
Royaume-Uni	1 467	1 556	+3 %	11 %
Autres pays d'Europe	3 464	3 301	+3 %	28 %
Total Europe	7 950	8 022	-1 %	62 %
Amérique du Nord	1 158	1 190	-7 %	9 %
Australie	525	571	-7 %	4 %
Asie	1 158	1 139	+2 %	9 %
Proche et Moyen-Orient	1 319	1 135	+17 %	10 %
Reste du Monde	771	608	+26 %	6 %
Total hors d'Europe	4 931	4 643	+5 %	38 %
Revenus consolidés au 31 décembre	12 881	12 665	+2 %	100 %

L'Europe représente près des deux tiers des revenus de l'exercice 2009, avec notamment une croissance au Royaume-Uni, à la suite de commandes importantes des dernières années. Au Proche et Moyen-Orient, l'activité augmente sensiblement, en Défense mais également dans les activités civiles (Espace, Transports) en Arabie et aux Émirats arabes unis.

1.2. PRISES DE COMMANDES

Les **nouvelles commandes entrées en carnet** au cours de l'exercice ont atteint **13 927 M€**, en baisse organique

très modérée (-2 %) par rapport à 2008, durant laquelle les prises de commandes avaient été particulièrement dynamiques. Le ratio de « book-to-bill »¹ atteint 1,08.

Cette progression reflète la concrétisation de plusieurs commandes importantes (Tranche 4 du Rafale et frégates FREMM en France, programme *Sentinel* pour l'Agence spatiale européenne, *Ligne Ferroviaire Nord-Sud* en Arabie Saoudite, Sécurité de la ville de Mexico, radars de défense aérienne en Finlande...), pour un total de 3 513 M€. En revanche, le volume des commandes d'un montant inférieur à 100 M€, connaît un tassement, plus marqué dans les domaines Aéronautique / Espace et Sécurité.

1. Montant des prises de commandes de l'année rapporté aux revenus de l'année.

>> Rapport sur l'activité et les résultats consolidés

Prises de commandes (en millions d'euros)	2009	2008	Variation totale	Variation organique	Book-to-bill
Aéronautique / Espace	4 332	4 184	+4 %	+1 %	1,06
Défense	6 093	6 547	-7 %	-5 %	1,06
Sécurité	3 390	3 461	-2 %	-1 %	1,14
Autres & activités cédées	112	106	ns	ns	ns
Prises de commandes consolidées	13 927	14 298	-3 %	-2 %	1,08

Aéronautique / Espace

Dans le domaine **Aéronautique / Espace**, les prises de commandes atteignent **4 332 M€**, en hausse de 1 %, le ratio de book-to-bill se situant à 1,06.

Les prises de commandes des **activités aéronautiques** décroissent de 7 %, à **2 736 M€**, mais le ratio de book-to-bill reste cependant supérieur à 1 (1,04). Dans le domaine civil, les prises de commandes sont en retrait de 34 % par rapport à 2008 et reflètent les effets persistants de la crise du transport aérien, avec en particulier un recul très marqué des commandes d'avionique pour avions régionaux et avions d'affaires (*Dash, CRJ, Global Express*), de multimédia de bord (IFE) et, dans une moindre mesure, du support. À l'inverse, les activités militaires affichent des prises de commandes en progression, grâce notamment à l'entrée en carnet de la Tranche 4 du Rafale en France et une bonne tenue de l'activité support (*Rafale, rénovation ATL2*).

En revanche, les prises de commandes des **activités spatiales** progressent fortement (+17 %) et atteignent **1 596 M€**, tirées par plusieurs contrats significatifs, pour des satellites d'observation (*Sentinel 3* avec l'Agence spatiale européenne) et de télécommunications (*Eutelsat W3B, Globalstar*) ainsi que pour des modules destinés à la station spatiale internationale (*Cygnus*). Le ratio de book-to-bill atteint 1,11.

Défense

Le domaine **Défense** enregistre une baisse de ses prises de commandes de 5 %, à **6 093 M€** contre 6 547 M€ en 2008. Le ratio de book-to-bill demeure supérieur à 1 (1,06), alors même que l'exercice 2008 avait été marqué par d'importants contrats navals (porte-avions britannique *CVF*, corvettes Maroc, frégates *FREMM* Italie) qui ne se retrouvent pas cette année, en dépit de plusieurs succès notables, comme la modernisation des chasseurs de mines à Singapour ou l'équipement des trois frégates *FREMM* supplémentaires en France. Les prises de commandes des Sys-

tèmes Aériens sont également en repli, l'entrée en carnet des suites du contrat de contrôle des opérations aériennes *ACCS LOC1* pour l'OTAN et des radars *GM400* en Finlande ne compensant pas la baisse des prises de commandes de systèmes de contrôle aérien civil, des systèmes d'armes et d'électronique de missile (les activités de contrôle aérien avaient enregistré le contrat *Lorads III* à Singapour début 2008). En revanche, les nouvelles commandes des activités Terre & Interarmées sont en hausse très sensible grâce notamment à d'importants contrats dans les pays domestiques (optronique du *Rafale* en France, contrat *FIST* du fantassin du futur au Royaume-Uni) ainsi que des contrats de communications tactiques et de systèmes embarqués sur véhicules à l'export.

Sécurité

Dans le domaine **Sécurité**, les prises de commandes affichent une quasi-stabilité par rapport à 2008, à **3 390 M€** (-1 % de croissance organique par rapport à 2008) avec un ratio de book-to-bill toujours élevé, à 1,14. Les prises de commandes auprès des clients institutionnels ont été soutenues. Ainsi, dans les activités de signalisation et gestion du trafic ferroviaire, plusieurs commandes ont été obtenues, tant dans le cadre de projets de transport urbain (La Mecque, Dubai, Le Caire...) que de grandes lignes (*Ligne Ferroviaire Nord-Sud* en Arabie Saoudite, ligne à grande vitesse Barcelone-Figueras en Espagne). Dans les systèmes de sécurité, Thales a remporté l'important contrat *Ciudad Segura* de sécurité de la ville de Mexico. En revanche, les prises de commandes baissent très fortement dans les activités dont la base de clientèle est directement touchée par l'environnement économique. Le recul atteint ainsi jusqu'à -25 % dans l'industrie et les services (systèmes d'information critiques, composants spéciaux) et dépasse -50 % pour les simulateurs aéronautiques.

Au 31 décembre 2009, le **carnet de commandes** consolidé atteignait **24 731 M€**, soit environ **23 mois** d'activité (contre 22 mois fin 2008).

2. RÉSULTATS

2.1. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT (APRÈS RESTRUCTURATIONS)

Le **Résultat opérationnel courant (après restructurations)**, à **151 M€**, représente **1,2 %** des revenus, contre 6,9 % l'an dernier, les bons résultats du domaine Défense ne compensant pas les importantes difficultés rencontrées dans les activités aéronautiques et de sécurité.

Les charges de restructurations ont représenté 116 M€, soit 0,9 % des revenus, contre 33 M€ (0,3 % des revenus) en 2008.

ROC (après restructurations) (en millions d'euros)	2009	2008	Variation totale	Variation organique
Aéronautique / Espace	(310)	207	-250 %	-261 %
Défense	544	540	+1 %	+3 %
Sécurité	(11)	157	-107 %	-112 %
Autres & activités cédées	(73)	(27)	ns	ns
Résultat opérationnel courant (après restructurations)	151	877	-83 %	-84 %

a. ROC (après restructurations) par domaine

Aéronautique / Espace

Le domaine **Aéronautique / Espace** affiche un résultat opérationnel courant (après restructurations) de **-310 M€**, contre 207 M€ en 2008.

Au-delà de la persistance d'un environnement très dégradé dans l'aéronautique civile, avec notamment un repli des activités réalisées auprès des compagnies aériennes, le retard de commercialisation du B787 et l'augmentation sensible des charges de restructuration (43 M€ contre 10 M€), une conjonction de facteurs défavorables a affecté le résultat opérationnel courant (après restructurations) des **activités aéronautiques**, qui s'établit à **-389 M€** (contre 127 M€ en 2008) :

- la constatation de surcoûts sur plusieurs développements logiciels d'avionique, comptabilisés en charges de l'exercice ;
- la hausse des coûts prévisionnels de réalisation d'un programme de guerre électronique navale ;
- les incertitudes concernant l'issue des discussions en cours avec le client sur le programme Meltem (avions de patrouille et surveillance maritimes pour la Turquie), avec

des risques de nouveaux retards du calendrier de livraison ainsi que des charges supplémentaires¹ ;

- l'accroissement des coûts prévisionnels de développement du système de gestion de vol de l'A400M, qui a conduit à enregistrer une nouvelle provision, de 102 M€, dès le premier semestre 2009, afin d'intégrer le degré de complexité accru du scénario technique et les aléas engendrés par les retards et incertitudes accompagnant d'une manière globale le déroulement du programme. Par ailleurs, les incertitudes sur l'aboutissement des discussions en cours entre les différentes parties ainsi que sur la stabilisation des périmètres fonctionnel et financier introduisent des aléas susceptibles d'avoir une incidence matérielle, à la hausse ou à la baisse, sur le résultat à terminaison du programme au cours des prochaines années¹.

Le résultat opérationnel courant (après restructurations) des **activités spatiales**, à **79 M€**, est en hausse organique de 7 % mais a été marqué par les conséquences du tremblement de terre qui a frappé le site italien de L'Aquila d'avril 2009 et affecté plusieurs programmes.

Défense

Les résultats du domaine **Défense** demeurent très satisfaisants, avec un résultat opérationnel courant (après restructurations)

1. Pour plus de détails sur l'évolution des programmes A400M et Meltem, cf. note 16 des comptes consolidés.

>> Rapport sur l'activité et les résultats consolidés

turations) de **544 M€**, soit un taux de **9,4 %** des revenus, proche du niveau de 2008. La confirmation de ces bonnes performances, dans les trois divisions qui composent ce domaine, reflète la poursuite de la croissance de l'activité, la qualité d'exécution des programmes et la bonne maîtrise des coûts indirects.

Sécurité

Dans le domaine **Sécurité**, le résultat opérationnel courant (après restructurations) atteint **-11 M€** contre 157 M€ en 2008. Cette évolution s'explique, de manière sensiblement égale,

- par l'impact de la crise économique, les importantes baisses de revenus enregistrées (hors ferroviaire) ayant pesé sur la rentabilité ;
- par des difficultés persistantes sur plusieurs programmes, notamment dans le secteur de la billettique où, malgré la poursuite des actions correctrices entamées, le Groupe a été amené à comptabiliser de nouvelles et importantes provisions pour couvrir les charges à venir afin d'assurer la bonne exécution des conditions d'achèvement des contrats. En outre, dans la simulation, des dépassements de coûts ont été constatés dans le développement de la nouvelle gamme de produits.

b. Composantes du ROC (après restructurations)

Malgré les bonnes performances du domaine Défense, les variances négatives relatives à l'exécution de certains programmes, notamment en Aéronautique, ont fortement réduit la marge brute, qui n'atteint que 17,6 % des revenus contre 21,4 % en 2008.

L'effort de recherche et développement (R&D) se maintient à près de 20 % des revenus : les dépenses totales ont atteint environ 2 500 M€ en 2009 contre 2 400 M€ en 2008. La R&D autofinancée s'élève à 664 M€, soit environ un quart de ce montant. En application de la norme comptable IAS 38, 113 M€ ont été inscrits à l'actif, et 551 M€ comptabilisés en charges de l'exercice. Le montant de R&D activé s'inscrit ainsi en repli par rapport à l'exercice précédent, en particulier dans l'activité aéronautique. Par ailleurs, d'une manière générale, Thales a décidé fin 2009 de durcir les critères d'activation des dépenses de recherche et développement (accroissement du taux de rentabilité interne exigé et renforcement de la courbe d'expérience requise pour apprécier la faisabilité des projets).

2.2. AUTRES RÉSULTATS

Dans le cadre de la revue systématique des valeurs d'actifs inscrites au bilan, le Groupe a été conduit à constater des **pertes de valeur sur coûts de développement activés** à hauteur de **240 M€**, en quasi-totalité dans des activités liées à l'aéronautique. Ces pertes de valeur, sans incidence sur la trésorerie, reflètent l'impact de la combinaison d'un ensemble d'éléments défavorables (crise du secteur aérien induisant une forte baisse des volumes attendus, persistance d'un dollar faible, dérive des coûts de développement, retards de lancement de certains avions) sur les plans d'affaires des programmes concernés¹.

La **charge financière nette**, à **-111 M€**, augmente par rapport au niveau de 2008, notamment en raison des coûts de couverture dans un contexte de marché toujours volatil ainsi que des charges liées aux financements obligataires levés en début d'année pour sécuriser la liquidité du Groupe. Les **autres composantes de la charge de retraite** atteignent **-105 M€** contre -11 M€ en 2008, du fait de la réduction importante des rendements attendus des placements et de certaines charges non-récurrentes, et alors que le montant de 2008 incluait encore pour partie l'impact positif exceptionnel des modifications négociées en 2007 et 2008. Le **résultat des sociétés mises en équivalence** s'inscrit à **56 M€** contre 66 M€ en 2008.

2.3. RÉSULTAT NET

L'exercice 2009 se solde par une **perte nette, part du Groupe**, de **-128 M€** (contre un bénéfice net de 650 M€ en 2008), après un produit d'impôt de 142 M€ contre une charge de -145 M€ en 2008.

**3. SITUATION FINANCIÈRE
À LA FIN DE L'EXERCICE**

En 2009, le « **free cash flow opérationnel** »² a représenté **800 M€**, en très forte progression par rapport au niveau de 2008 (377 M€). Cette progression résulte à la fois de recouvrements importants sur les clients en fin d'année et des efforts continus de maîtrise du besoin en fonds de roulement tout au long de l'exercice.

1. Pour plus de détails, cf. note 6 des comptes consolidés.

2. Autofinancement d'exploitation + variation du besoin en fonds de roulement (BFR) et des provisions pour risques et charges - versements des prestations de retraites (hors versements au titre de la réduction des déficits au Royaume-Uni, considérés comme des versements de nature financière) - impôts payés - investissements industriels nets.

TABLEAU DE FLUX RÉSUMÉ

(en millions d'euros)	2009	2008
Autofinancement d'exploitation	485	1 135
Variation du BFR et des provisions pour risques et charges	925	(44)
Versement au titre des prestations de retraite et des modifications de régime	(99)	(111)
Impôt courant net versé	(98)	(80)
Cash flow opérationnel net	1 213	900
Investissements industriels nets	(413)	(523)
<i>Dont R&D capitalisée</i>	<i>(113)</i>	<i>(129)</i>
Free cash flow opérationnel	800	377
Solde net des (acquisitions)/cessions	(148)	(84)
Versement au titre des déficits de financement des régimes des retraites au Royaume-Uni	(58)	(79)
Dividendes	(205)	(195)
Cash flow net	389	19

L'autofinancement d'exploitation s'est inscrit en net retrait à 485 M€ contre 1 135 M€ en 2008, mais l'évolution favorable du besoin en fonds de roulement (après provisions) et des investissements en baisse ont permis d'atteindre un excellent niveau de free cash flow opérationnel. Après prise en compte d'un versement de 130 M€ à Alcatel-Lucent au titre du complément de paiement sur les activités spatiales acquises en 2007, le cash flow net atteint 389 M€, après un versement de 58 M€ dans le cadre du financement des déficits de pension au Royaume-Uni.

Compte tenu de ce niveau de cash flow net, à fin décembre 2009, la **dette nette** est en retrait sensible, à **91 M€**¹, contre 456 M€ à fin 2008, et les **capitaux propres, part du Groupe** atteignent **3 744 M€** contre 3 949 M€ à fin 2008. Thales rappelle qu'il dispose de lignes de crédits bancaires confirmées et non-utilisées pour un montant de 1 500 M€, venant à échéance à fin 2011 et dont la documentation ne comporte pas de clauses d'exigibilité anticipée fondées sur le rating ou des ratios financiers. Standard & Poors et Moody's ont par ailleurs récemment confirmé la note à long terme de Thales (A-/A1).

4. PROPOSITION DE DIVIDENDE

Prenant en compte la perte constatée sur l'exercice ainsi que les perspectives de l'activité sur les principaux marchés du Groupe, qui ont conduit au lancement d'un ambitieux plan de performance, le Conseil d'administration a décidé de proposer aux actionnaires, qui seront convoqués en assemblée générale le 20 mai 2010, la distribution d'un **dividende** réduit à **0,50 €** par action. Le détachement de ce dividende,

s'il est approuvé, sera effectif le 26 mai 2010 et mis en paiement, trois jours plus tard, soit le 31 mai 2010.

5. VUES POUR L'EXERCICE EN COURS

Sur 2010, Thales anticipe une stabilité de ses revenus, les importantes prises de commandes de ces deux dernières années auprès de ses clients institutionnels, gouvernements ou opérateurs d'infrastructures venant compenser l'impact défavorable de l'environnement économique et de la crise du secteur aérien.

Les pressions budgétaires croissantes dans ses principaux pays domestiques pourraient exposer le Groupe à un repli de ses prises de commandes en 2010, avec un ratio de book-to-bill sensiblement inférieur à 1.

Alors que l'exercice 2009 a été marqué par d'importantes difficultés sur plusieurs programmes complexes, Thales est mobilisé autour d'un objectif d'amélioration progressive de son taux de résultat opérationnel courant (après restructurations), notamment à travers le lancement du plan Probasis, dont le Groupe attend 1,3 Md € d'économies en année pleine en 2014. Dans ce contexte, Thales retient l'hypothèse d'un taux de résultat opérationnel courant (après restructurations) entre 3 et 4 % cette année, compte tenu d'une conjoncture toujours défavorable dans le transport aérien et certaines autres activités civiles, de charges de restructuration pouvant atteindre 1,5 % des revenus, de la moindre activation des dépenses de recherche et développement et de l'effet dilutif sur la marge brute de la facturation des contrats provisionnés en 2009.

1. Un échéancier détaillé de la dette financière est présenté en note 24 des comptes consolidés.

B. FACTEURS DE RISQUES

Thales est soumis à de nombreux risques et incertitudes qui sont susceptibles d'affecter de manière significative son activité, sa situation financière ou ses résultats. Les risques décrits ci-après ne sont pas les seuls auxquels Thales doit faire face. D'autres risques dont Thales n'a pas connaissance à ce jour ou qui apparaissent comme non significatifs en l'état actuel pourraient également affecter défavorablement l'activité, la rentabilité et la situation financière du Groupe.

D'une manière générale, Thales peut être confronté à un certain nombre de risques exogènes (par exemple liés à l'évolution des marchés financiers ou à l'environnement politique) ou endogènes (par exemple liés à la gestion des programmes ou à la conformité à un cadre législatif ou réglementaire).

1. RISQUES FINANCIERS

1.1. LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité du Groupe correspond au niveau d'exposition de Thales aux évolutions des principaux paramètres de marché pouvant entraîner un renchérissement du crédit, voire une limitation temporaire de l'accès aux sources externes de financement.

Le Groupe gère ce risque en s'efforçant d'anticiper ses besoins de liquidité et par le maintien de lignes de crédits confirmées, accordées par les banques et non utilisées, qui servent notamment de lignes de substitution au programme de billets de trésorerie et constituent, à ce titre, une réserve de financement.

La couverture de ce risque est assurée par les ressources financières à court et long terme du Groupe suivantes :

- des capitaux propres, dont la présentation détaillée par rubrique figure dans la note 20 des comptes consolidés ;
- un endettement brut, dont la présentation détaillée, notamment sa ventilation par échéance, figure dans la note 24 des comptes consolidés ;
- des lignes de crédits confirmées, accordées par les banques et non utilisées, qui servent de lignes de substitution au programme de billets de trésorerie et constituent une réserve

de financement. Leurs spécificités sont exposées dans la note 24 en annexe aux comptes consolidés.

Le principe de centralisation des actifs et passifs à court terme des unités (système de « cash pooling ») est appliqué selon un regroupement des unités par zone monétaire (zone euro dissociée entre France (pour les seules unités françaises) et hors France, zone livre sterling, zone dollar, zone dollar australien, pour ne citer que les principales) et, dans certains cas, par pays.

Le Groupe consolide et centralise les excédents et les besoins de trésorerie de ses différentes unités, ce qui lui permet :

- de simplifier la gestion de trésorerie des unités et de gérer, au travers du rapprochement des positions individuelles, une position consolidée et ;
- d'accéder aux marchés financiers au travers des programmes de financement de Thales société mère, qui font l'objet des notations financières par Standard & Poor's et Moody's (cf. ci-après).

La trésorerie disponible figurant à l'actif consolidé dont le montant au 31 décembre 2009, était de 1 960 M€ (contre 1 500 M€ à fin 2008), se décompose comme suit :

- 1 401 M€ détenus par la société mère et mobilisables immédiatement ;
- 357 M€ de positions bancaires créditrices des filiales, principalement à l'étranger. Ce montant comprend, entre autres, les encaissements intervenus dans les derniers jours de l'exercice qui sont ultérieurement transférés à la trésorerie centralisée ;
- 202 M€ de trésorerie placée directement par les sociétés en joint-venture (montant comptabilisé au prorata de la participation de Thales) dans lesquelles la gestion centralisée de trésorerie du Groupe ne peut s'appliquer.

La trésorerie de fin d'année est exclusivement placée soit en dépôts bancaires soit en certificats de dépôt bancaires à très court terme auprès de banques de premier rang, qui ne donnent pas lieu à une valorisation en « mark-to-market ». À la date de publication du présent document, les notations attribuées aux emprunts du groupe Thales par les agences de rating étaient les suivantes :

	Moody's	Standard & Poor's
Emprunts à moyen & long terme	A1	A-
Perspective	Perspective stable	Perspective stable
Billets de trésorerie & emprunts à court terme	Prime-1	A2

Les notations du Groupe sont restées inchangées en 2009.

L'abaissement de la notation n'aurait aucun impact sur les termes et conditions des financements confirmés ; elle n'entraînerait en effet aucune mise en jeu des « covenants » contenus dans les contrats de financement. L'entrée en vigueur de la seule clause d'exigibilité anticipée des lignes de crédit confirmées ne saurait se faire que dans l'hypothèse où l'État ne détiendrait plus son action spécifique au capital de la société, et que, simultanément, le ratio de la dette financière nette consolidée rapportée à l'EBITDA (résultat opérationnel courant avant amortissements et dépréciation) serait supérieur à 3.

1.2. TAUX

Le Groupe est exposé à la volatilité des taux d'intérêt notamment à travers l'évolution des conditions de ses financements à taux variable. Cependant, le Groupe a mis en place une gestion active des taux limitant ce risque.

La Direction de la trésorerie et des financements du Groupe consolide les informations relatives à l'exposition du Groupe aux risques de taux et utilise des instruments financiers adaptés pour assurer la meilleure couverture de ces risques.

Thales met en œuvre une politique active de contrôle des risques de taux et de contreparties ainsi que d'optimisation de ses conditions de financement et de réalisation de ses opérations bancaires.

La répartition de la dette du Groupe par nature de taux d'intérêt est décrite dans la note 24 des comptes consolidés. Le tableau suivant synthétise l'exposition du Groupe aux risques de taux, avant et après opérations de gestion de ces risques.

Une hausse de 1 % des taux d'intérêts augmenterait la charge financière de 3 M€ sur la base de l'endettement moyen de 2009.

	JJ à 1 an		1 an à 5 ans		Au-delà		Total	
	fixe	variable	fixe	variable	fixe	variable	fixe	variable
Passifs financiers	-69,6	-453,6	-1 502,4	-38,6	-59,5	-26,4	-1 631,5	-518,6
Actifs financiers		2 059,3						2 059,3
Position nette avant gestion	-69,6	1 605,7	-1 502,4	-38,6	-59,5	-26,4	-1 631,5	1 540,7
Opérations de gestion	-1,4	1,4	758,2	-758,2	-21,2	21,2	735,6	-735,6
Position nette après gestion	-71,0	1 607,1	-744,2	-796,8	-80,7	-5,2	-895,9	805,1

1.3. CHANGE

Le Groupe est exposé à l'évolution des taux de change des devises, en raison de la nature globale de ses activités.

1.3.1. Risques de change liés à l'activité commerciale

Les risques de change liés à l'activité commerciale existent dès lors qu'une partie de cette activité est facturée dans une devise différente de celle des coûts afférents.

a. D'une manière générale, Thales est structurellement immunisé contre les variations de change pour une part si-

gnificative de son activité. Près de la moitié de ses revenus sont réalisés dans la zone euro, qui est également la principale zone d'implantation industrielle du Groupe. De surcroît, la politique de développement à l'international, en Europe, mais aussi hors d'Europe (aux États-Unis, en Australie, en Corée, en Afrique du Sud, etc.) conduit à produire et facturer dans la monnaie locale, ce qui élimine ainsi le risque de change sur les ventes locales.

b. Les comptes des filiales de Thales implantées dans des pays n'ayant pas l'euro comme monnaie fonctionnelle sont convertis en euros dans les comptes consolidés du Groupe. La baisse de ces devises par rapport à l'euro est susceptible d'avoir un impact négatif sur les comptes, qui reste cependant limité au niveau des résultats puisque la

>> Facteurs de risques

base de coûts des filiales concernées est pour l'essentiel dans la même devise que les revenus.

c. Pour certaines activités du Groupe (avionique civile et tubes, spatial civil) le dollar US est la monnaie de transaction de référence. Lorsqu'il s'agit d'activités exercées hors de la zone dollar (l'activité multimédia de bord, essentiellement implantée aux États-Unis, est immunisée contre ce risque), une politique spécifique de couverture du risque de change est mise en place.

- Pour les flux d'équipements (avionique, tubes), cette politique est définie à partir des prévisions de ventes en USD, nettes des achats en USD correspondants. Sur ces flux, l'exposition nette au risque dollar représente environ 3 % des revenus totaux du Groupe.

- Pour les programmes de durée plus longue, sur les marchés traditionnellement libellés en USD (principalement les activités civiles du spatial et des simulateurs), chaque offre fait l'objet d'un examen de rentabilité incluant l'effet devise, après prise en compte des achats en USD correspondants et, si nécessaire, donne lieu à une couverture spécifique, soit par des opérations de marché (change à terme et options), soit par réassurance auprès de compagnies d'assurances privées, en particulier la Coface.

Une approche similaire est appliquée, le cas échéant, dans d'autres domaines d'activité du Groupe si le client exige ponctuellement un contrat libellé en USD.

Globalement, l'exposition nette représentait à fin 2009 environ 3,5 % des revenus totaux du Groupe.

Au-delà de ce risque dollar direct qui concernait, au total, environ 6,5 % des revenus consolidés à fin 2009, le Groupe est par ailleurs exposé à un risque dollar « indirect », sur des contrats libellés en autres devises que le dollar, dès lors que son offre est en concurrence avec celles d'industriels qui bénéficient d'une base de coûts en dollar. L'analyse par lignes de produits et zones géographiques conduit à estimer qu'entre 15 et 20 % des revenus totaux sont susceptibles d'être exposés à ce risque dollar « indirect ».

Le « risque dollar » constitue ainsi l'essentiel du risque de change que le Groupe doit gérer. Les montants correspondants à la gestion de ce risque de change commercial en dollar sont les suivants :

- 2140 MUSD, montant des instruments financiers en couverture des engagements fermes nets (risque USD contre EUR, CAD et GBP) au 31 décembre 2009 contre 2158 MUSD au 31 décembre 2008 ;
- 299 MUSD, montant des instruments financiers en couverture des offres au 31 décembre 2009 contre 1480 MUSD au 31 décembre 2008.

Les créances et les dettes d'exploitation libellées en devises étrangères font l'objet d'une couverture de change et ne sont donc pas sensibles au risque de change.

La variation de valeur des instruments financiers utilisés en couverture de flux de trésorerie est comptabilisée en capitaux propres. Une baisse (hausse) de 5 % du dollar, par rapport aux devises EUR, GBP et CAD, augmenterait (diminuerait) les capitaux propres d'environ 70 M€ au 31 décembre 2009 contre 95 M€ au 31 décembre 2008.

La variation de valeur des instruments économiquement adossés au portefeuille d'offres commerciales non éligibles à la comptabilité de couverture est comptabilisée dans le compte de résultat. Une baisse (hausse) de 5 % du dollar, par rapport aux devises EUR, GBP et CAD, augmenterait (diminuerait) le résultat d'environ 2 M€ au 31 décembre 2009 contre 9 M€ au 31 décembre 2008.

Les dettes financières en devises ne génèrent aucune sensibilité dans le compte de résultat, car elles sont, soit libellées dans la monnaie fonctionnelle de l'entité qui les porte, soit utilisées pour la couverture d'investissements nets à l'étranger.

1.3.2. Gestion des risques patrimoniaux en devises

Le Groupe assure la couverture d'une partie très limitée de son patrimoine en devises, pour l'essentiel le patrimoine susceptible de faire l'objet de cessions. Les principaux critères appliqués pour déterminer si un patrimoine en devises donné doit relever ou non de cette politique de couverture sont les suivants :

- la nature des activités concernées ;
- les modalités d'engagement du Groupe relatives aux sociétés en partenariat, notamment les aspects particuliers à chaque accord d'actionnaires dans le cadre de sociétés communes (« joint-ventures »).

En règle générale, la couverture utilisée est la souscription d'emprunts ou de swaps de change, de même devise que le patrimoine à couvrir. De plus, les modalités de mise en place de cette politique générale tiennent compte :

- d'un objectif d'optimisation des couvertures en fonction des conditions de marché (disponibilité des devises, taux d'intérêts, cours de couverture, etc.);
- des risques inhérents à la valeur future des actifs couverts et à la nature de l'activité des filiales correspondantes.

Synthèse des risques patrimoniaux au 31 décembre 2009 (en M€)

	GBP	USD	AUD
Actifs	2 512,0	965,3	721,1
Passifs	1 663,1	449,7	401,4
Position nette avant gestion	848,9	515,6	319,7
Position hors-bilan	- 37,0		
Position nette après gestion	811,9	515,6	319,7

1.4. ACTIONS

Thales n'a pas de risque actions significatif à fin 2009.

1.5. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

1.5.1. Engagements de retraites

Certains salariés du Groupe, principalement au Royaume-Uni et au Pays-Bas, bénéficient de régimes de retraite à prestations définies à la charge du Groupe, dont le financement fait l'objet d'une capitalisation externe, dans le cadre de la réglementation nationale applicable.

L'accès à ces régimes a été fermé pour les nouveaux salariés au Royaume-Uni. Toutefois, les engagements vis-à-vis des salariés actuels en bénéficiant, des anciens salariés et des retraités, représentent au 31 décembre 2009 pour ces deux pays un montant de 2 860,8 M€, couverts par des placements à hauteur de 2 447,1 M€, soit un sous-financement latent de 413,7 M€. Au 31 décembre 2009, ces placements étaient réalisés à hauteur de :

- 40,6 % en actions ;
- 42,2 % en obligations à taux fixe ;
- 2 % en actifs immobiliers ;
- 9,1 % en placement indexé sur l'inflation ;

- 0,2 % en liquidité ;
- 5,9 % en placements alternatifs.

L'évolution des paramètres de marchés peut modifier le montant du sous-financement latent, ainsi que les charges annuelles afférentes aux régimes à prestations définies. Par ordre d'importance, au 31 décembre 2009, les principaux facteurs de sensibilité sont les suivants :

- la baisse ou la hausse du taux d'actualisation des passifs, qui peut augmenter ou diminuer le sous-financement latent, ce facteur étant partiellement compensé par l'évolution de valeur des placements obligataires à taux fixe et des contrats d'échange de taux ;
- l'évolution du rendement total des placements en actions et en actifs immobiliers ;
- l'évolution de l'inflation prévisionnelle ;
- la modification substantielle des tables de mortalité ;
- l'évolution des changes (principalement la livre sterling contre l'euro).

Le Groupe a mis en place un instrument de reporting trimestriel des positions et procède régulièrement à des analyses déterministes et stochastiques lui permettant de mesurer la sensibilité du sous-financement à l'évolution possible des paramètres, intégrant leurs facteurs de corrélation. Dans des pays comme le Royaume-Uni ou les Pays-Bas, Thales est engagé sur des prestations définies mais, la gestion des actifs de couverture est, conformément à la réglementation applicable, assurée par des trustees, le Groupe étant consulté. L'allocation des actifs de couverture est effectuée au regard de la nature long terme des engagements qu'ils couvrent.

1.5.2. Cautions, avals et garanties donnés par Thales société mère

Thales société mère, émet des cautions, avals et garanties, principalement au titre des engagements souscrits par ses filiales dans le cadre de contrats commerciaux. La Direction de la trésorerie et des financements du Groupe centralise la délivrance de ces cautions, avals et garanties.

Ces émissions sont faites dans le cadre d'une enveloppe globale de 3 milliards € dont l'utilisation est déléguée semestriellement par le Conseil d'administration au Président. Le niveau d'utilisation de cette enveloppe, suivi par la Direction de la trésorerie et des financements du Groupe, donne lieu à une communication au Conseil par le directeur financier, avant chaque renouvellement de l'autorisation au Président.

>> Facteurs de risques

Au 31 décembre 2009, l'encours des cautions, avals et garanties, donnés par Thales société mère en soutien de ses filiales, s'élevait à 8 771 M€. Cet encours inclut l'ensemble des engagements donnés en soutien de Thales Alenia Space, qui font par ailleurs, l'objet d'une contre garantie de Finmeccanica à hauteur de sa participation (33 %) dans le capital de Thales Alenia Space.

Thales met en œuvre une politique de contrôle des risques liés à l'émission de ces cautions, avals et garanties par la maison mère et d'optimisation des conditions financières des opérations ainsi garanties avec pour principaux objectifs :

- de limiter les risques à ceux correspondant à des engagements normaux de contrats commerciaux, notamment en volume et en durée ;
- de limiter leur émission à des engagements par des filiales détenues à 100 %, les engagements concernant des groupements ou joint-ventures n'étant émis qu'à hauteur de la participation du Groupe ;
- de faire bénéficier ses filiales, lorsque cela est approprié, de la qualité de crédit de Thales société mère, en contrôlant les conditions financières des opérations garanties.

1.6. CRÉDIT CLIENT

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou l'encaissement des créances.

1.6.1. Risque de défaillance d'un client privé

Thales réalise auprès de ses clients civils (Entreprise et industrie, Aéronautique civile et opérateurs d'infrastructures privés) environ 25 % de ses revenus. Ces clients sont susceptibles de connaître des difficultés financières majeures et/ou prolongées qui pourraient entraîner des défauts de paiement ou des annulations de commandes. Si ces faits s'avéraient, ils pourraient avoir des conséquences négatives sur les revenus, la rentabilité et la situation financière du Groupe.

Afin de se prémunir contre ces risques, Thales réalise régulièrement des études sur la capacité de ses clients à faire face à leurs obligations. Le cas échéant, Thales peut demander la mise en place de garanties bancaires ou des supports de leur maison mère ou recourir à des assureurs crédit.

1.6.2. Risque de crédit d'un client public

Les trois quarts des revenus de Thales sont réalisés avec des clients étatiques ou institutionnels, administrations. Parmi les pays avec lesquels Thales travaille, un certain nombre d'entre eux peuvent présenter un risque de crédit significatif, notamment les pays émergents. Un pays peut être amené à interrompre une commande en cours de fabrication ou encore peut se trouver dans l'incapacité de procéder au paiement du contrat à la livraison. Thales s'efforce de limiter son exposition à ces risques, en souscrivant des polices d'assurance auprès des agences de crédit-export (comme la Coface en France) ou d'assureurs privés.

Au 31 décembre 2009, seuls deux clients représentent plus de 500 M€ de revenus pour Thales, l'État français (environ 2 milliards d'euros) et l'État britannique (environ 1 milliard d'euros). Au 31 décembre 2009, ces deux États étaient notés AAA par Standard and Poor's.

2. RISQUES JURIDIQUES

2.1. CONFORMITÉ AUX LOIS ET RÈGLEMENTS

De nombreuses activités du Groupe, particulièrement dans le domaine de la défense, de la sécurité et de l'espace, s'exercent dans un environnement légal et réglementaire complexe, strict et évolutif tant national qu'international.

Le cadre légal et réglementaire dans lequel le Groupe opère couvre un nombre important de domaines, liés notamment au droit des sociétés, au droit du travail, au contrôle des exportations ou encore à la lutte contre la corruption et au blanchiment d'argent.

Le Groupe, par ses implantations internationales, est à même de suivre les évolutions du cadre légal ou réglementaire dans lequel il opère, sans toutefois pouvoir toutes les prévoir et dans cette mesure son activité peut s'en trouver affectée.

En dépit des dispositions prises par Thales dans son ensemble pour se conformer aux règles applicables à ses activités, des risques subsistent qui ressortent de leur nature propre, du pouvoir interprétatif donné aux agents régulateurs ou des évolutions jurisprudentielles et des pouvoirs de sanctions.

Ainsi, dans la plupart des cas, les régulateurs disposent cumulativement avec les instances judiciaires de droits de poursuite pouvant aboutir à des condamnations civiles, administratives ou pénales comprenant, le cas échéant, des interdictions temporaires d'activités qui pourraient affecter de manière défavorable la rentabilité et la situation financière du Groupe.

Pour faire face à cette complexité, le Groupe s'est doté d'un comité des risques et du contrôle interne qui, à partir d'une cartographie des risques légaux et réglementaires, procède à l'évaluation, au contrôle de la mise en œuvre et de l'amélioration des plans de conformité au sein des unités du Groupe. Les actions de conformité s'appuient pour ces besoins sur des réseaux de responsables de conformité qui peuvent être spécialisés (contrôle des exportations) ou sur une organisation dédiée pour ce qui concerne le commerce international (cf. infra).

Le comité des risques et du contrôle interne participe à l'élaboration et suit les conclusions des contrôles réguliers menés par la Direction de l'audit interne dans ces domaines de conformité.

Un rapport est fait à échéance régulière au comité d'audit et des comptes du Conseil d'administration de Thales qui peut donner des directives s'agissant du contrôle de la conformité au sein du Groupe.

2.1.1. Gestion des activités commerciales

Du fait de ses implantations multiples et de la diversité de ses marchés et de ses secteurs d'activité, le Groupe est soumis à des lois et règlements nationaux et internationaux multiples encadrant l'activité commerciale (Convention OCDE et sa transposition dans les législations nationales, Foreign Corrupt Practices Act américain, etc.).

Le non-respect de ces lois est susceptible d'entraîner des conséquences judiciaires sévères pour les personnes ou entités mises en cause, et de nuire gravement à l'image et la réputation du Groupe dans son ensemble.

Depuis de nombreuses années, Thales a mis en place une organisation spécifique et développé un ensemble cohérent de directives inscrites dans son référentiel et des moyens de contrôle indépendants.

En appui à cette organisation, une attention particulière est apportée à la sensibilisation et à la formation des employés

au moment de leur entrée dans le Groupe ou par le biais de formations dédiées visant ceux plus directement concernés par ces questions dans l'exercice de leur métier. Enfin, trois modules de sensibilisation à la démarche éthique de Thales, sous forme d'apprentissage à distance (*e-learning*), ont été ouverts en 2009 à l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Par ailleurs, Thales encadre strictement le recours aux conseillers ou prestataires de services commerciaux par le biais d'une procédure très détaillée, prévoyant notamment des vérifications approfondies (« due diligence ») ainsi que des déclarations et engagements appropriés de la part des conseillers ou prestataires.

Thales poursuit également la diffusion de ces bonnes pratiques auprès de ses fournisseurs et sous-traitants, en leur demandant notamment de s'engager à respecter les termes d'une Charte Achats et Responsabilité d'Entreprise. Cette initiative a été distinguée par les Nations Unies dans le dernier rapport annuel du Pacte Mondial (*UN Global Compact*), auquel Thales a formellement renouvelé son engagement en 2009.

Thales est enfin très présent dans les instances professionnelles nationales (MEDEF, BERR, AIA, etc.) et internationales (ASD, ICC, etc.), ainsi qu'au sein de groupes de travail d'organisations intergouvernementales (OCDE, etc.) et participe activement à diverses initiatives en matière de lutte contre la corruption, en particulier dans le cadre de l'initiative sectorielle transatlantique du secteur de l'aéronautique et de la défense qui a permis d'établir des principes généraux de bonne conduite sur l'éthique du commerce (*Global Principles of Business Ethics*).

2.1.2. Contrôle des exportations

L'exportation constitue une part significative des activités de Thales. De nombreux produits et systèmes de Thales sont à usage militaire ou à double usage. En conséquence, notamment dans le domaine défense, l'exportation de ces produits ou systèmes hors des marchés domestiques de Thales où ils sont fabriqués peut être limitée ou soumise à l'obtention de licences et à un contrôle à l'exportation spécifique (notamment par les pays dans lesquels Thales exerce ses activités ainsi que par d'autres pays, États-Unis en particulier, d'où sont originaires les fournisseurs de produits ou de technologies utilisés hors desdits pays).

Rien ne permet de garantir (i) que les contrôles à l'exportation auxquels Thales est soumis ne s'alourdiront pas (ii) que de nouvelles générations de produits ou systèmes développés par Thales ne feront pas également l'objet de contrôles

>> Facteurs de risques

similaires, voire plus rigoureux et (iii) que des facteurs géopolitiques ne rendront pas impossible l'obtention de licences d'exportation pour certains clients ou ne réduiront pas la capacité de Thales à exécuter des contrats préalablement signés. Un accès plus limité aux marchés militaires risquerait de ce fait d'avoir une incidence négative sur l'activité, la situation financière et la rentabilité de Thales.

Le Groupe a mis en place des systèmes et procédures formelles pour assurer la conformité aux réglementations et contrôles applicables et renforce ces mesures par des programmes de sensibilisation. Les unités opérationnelles peuvent s'appuyer sur un réseau de spécialistes déployés au sein du Groupe qui ont en charge d'appliquer les règles de conformité décidées au niveau du Groupe et de suivre les autorisations requises.

2.1.3. Concurrence

Les activités du Groupe sont soumises à de nombreuses réglementations nationales ou internationales visant notamment la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles.

Le non-respect de ces règles peut entraîner des sanctions sévères, telles que des amendes, le paiement de dommages et intérêts, des restrictions de vente, des interdictions légales ; elles peuvent également nuire gravement à la réputation de l'entreprise.

Afin de prévenir ces risques, le Groupe a entrepris une initiative de sensibilisation à ces règles, notamment par le biais du déploiement d'un outil d'e-learning dédié.

2.1.4. Propriété intellectuelle

Thales est exposé à deux catégories de risques principaux en matière de propriété intellectuelle : la dépendance à des technologies appartenant à des tiers et les actions de tiers contre Thales pour contrefaçon de leurs droits de propriété intellectuelle.

Pour réduire les risques de dépendance à des technologies de tiers, Thales a défini et mis en œuvre une politique ambitieuse tendant à la maîtrise des technologies et approvisionnements critiques, réactualisée chaque année.

Par ailleurs, compte tenu de la nature de ses activités et de la spécificité de ses produits, Thales assure en interne une grande partie de ses travaux de recherche et développement et maîtrise les technologies nécessaires à ses activités. Le

portefeuille conséquent de propriété intellectuelle propre (14 000 brevets mais aussi logiciels et savoir-faire) et la présence du Groupe sur l'ensemble de la chaîne de la valeur (équipements, systèmes, systèmes de systèmes) réduisent la nécessité de recourir à des technologies appartenant à des tiers et la dépendance de Thales à ces technologies peut être considérée comme très faible.

En ce qui concerne le risque d'actions de tiers alléguant la contrefaçon de leurs droits de propriété intellectuelle par des entités du Groupe, Thales procède à l'identification et à l'analyse de ce risque dans le cadre des procédures d'obtention de ses propres brevets et/ou à l'occasion du lancement des études techniques ou des travaux de développement de produits.

En cas de réclamation de tiers pour contrefaçon contre une société du Groupe, les analyses juridiques et techniques des produits allégués contrefacteurs et des droits de propriété intellectuelle du tiers sont traitées de façon centralisée par les experts de Thales avec l'appui si besoin de conseils externes spécialisés.

2.2. LITIGES

Le Groupe est exposé, par son activité, à des litiges techniques et commerciaux.

D'une part, afin de les prévenir et d'en limiter la portée, la politique du Groupe en matière juridique est de généraliser le recours à des méthodes alternatives de règlement des différends. Ces recommandations sont revues régulièrement pour tenir compte des évolutions des métiers du Groupe et accompagnées de séances de formation.

D'autre part, une procédure au terme de laquelle tous les contentieux et précontentieux de nature commerciale, civile ou pénale sont centralisés et traités par la Direction Juridique du Groupe avec le support des Divisions concernées, a été mise en place depuis de nombreuses années.

La procédure d'arbitrage introduite par la Republic of China Navy (Taiwan), portant sur une demande de dommages et intérêts de l'ordre de 599 millions de dollars US, relative à l'exécution d'un contrat de fournitures d'équipements et de matériels en partenariat avec un autre industriel, signé en 1991, s'est poursuivie et le Tribunal arbitral a prononcé la clôture de la procédure le 10 novembre 2009. À la date de publication de ce document, la sentence arbitrale n'a pas été rendue et Thales estime qu'elle pourrait l'être au cours du premier semestre 2010.

La partie adverse, qui avait porté sa demande à 1 119 millions de dollars US (hors intérêts de retard) en juin 2005, l'a finalement ramenée à 882 millions de dollars US (hors intérêts de retard) en avril 2006. En cas de sentence défavorable, l'indemnisation due par Thales serait limitée à environ 30 %, ce qui correspond à ses droits dans le contrat de fournitures.

Thales, en liaison avec son partenaire industriel, a contesté de manière constante cette demande.

Sur la base des éléments dont il disposait à la date de l'arrêt des comptes 2009, Thales a procédé à une revue des risques financiers auxquels le Groupe pourrait se trouver exposé du fait de ce dossier. En l'absence d'éléments significatifs nouveaux, Thales a décidé de maintenir, au titre de l'exercice 2009, le montant de la provision au même niveau que celui constaté dans les comptes de l'exercice 2008. En application de la norme IAS 37 § 92, ce montant ne fait l'objet d'aucune information détaillée.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

3. RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS DE THALES

3.1. ÉVOLUTION DÉFAVORABLE DU MARCHÉ DE L'AÉRONAUTIQUE CIVILE

Le marché de l'aviation commerciale, au cours des dernières décennies, a confirmé son caractère cyclique. La demande de transport aérien apparaît comme largement corrélée à l'évolution économique générale, mais elle subit également l'influence de facteurs spécifiques, comme les caractéristiques de la flotte d'avions en service, les évolutions réglementaires (nouvelles normes environnementales, déréglementation etc.) ou l'accès des compagnies aériennes à des capacités de financements bancaires ou de marché. Au-delà de son caractère cyclique, le marché de l'aéronautique civile est également susceptible d'être affecté par un renforcement, réel ou perçu, de la menace terroriste, par la survenance de conflits ou par l'occurrence d'épidémies.

La persistance d'un environnement économique dégradé, en particulier en Amérique du Nord et en Europe, est susceptible

de se poursuivre en 2010. Les compagnies aériennes, afin de préserver leur liquidité dans un contexte de marché peu favorable et d'un accès toujours restrictif aux financements, pourraient annuler ou reporter leurs commandes et conduire les avionneurs à ajuster à la baisse leurs cadences de production. Ces faits, s'ils se concrétisent, pourraient avoir des impacts négatifs sur la situation financière et la rentabilité du Groupe.

Afin de limiter l'impact de ce risque, Thales poursuit, d'une part, des actions continues d'amélioration de la compétitivité et de la flexibilité industrielle de ses activités visant à gérer au mieux les variations d'activité au cours du cycle et, d'autre part, une stratégie globale visant à rechercher un équilibre au sein de portefeuille d'activités (l'exposition au marché de l'aéronautique civile ne représente ainsi qu'environ 10 % des revenus du Groupe).

3.2. MAÎTRISE DES PROGRAMMES

Une proportion significative des produits et systèmes réalisés par Thales présente un degré de complexité important, compte tenu de leur nature hautement technologique, des contraintes opérationnelles exigeant un très haut degré de fiabilité dans des environnements particulièrement difficiles et également du fait des structures contractuelles liées à la vente de ces produits et systèmes (contrats de maîtrise d'œuvre globale de grands systèmes, contrats de partenariats public-privé ou équivalent, etc.).

Leur coût effectif de conception et de réalisation est donc susceptible d'être plus élevé que le coût prévisionnel envisagé et d'affecter négativement les résultats et la situation financière de Thales, d'autant que les contrats sont généralement conclus sur la base d'un prix de vente fixe et forfaitaire. De plus, nombre d'entre eux comprennent des dispositions relatives à un niveau de performance et/ou un calendrier de livraison des produits ou systèmes vendus qui peuvent s'avérer exigeants. Si Thales n'est pas en mesure de livrer ces produits ou systèmes selon le niveau de performance et/ou le calendrier de livraison prévus, les clients peuvent exiger le paiement de pénalités, voire décider de procéder à la résiliation du contrat. L'occurrence de ces événements peut affecter de manière significative la situation financière et les résultats de Thales.

Ainsi, en 2009, Thales a enregistré d'importantes charges exceptionnelles, liées à des difficultés de réalisation sur plusieurs programmes aéronautiques (A400M, avions de patrouille maritime Meltem, avionique civile notamment) et de sécurité (billettique, simulation). Bien que Thales considère que les estimations de coûts et de produits intégrées aux

>> Facteurs de risques

états financiers reflètent la meilleure évaluation du Groupe dans les circonstances actuelles, la complexité de ces programmes et les incertitudes concernant l'issue de discussions en cours introduisent des aléas susceptibles d'avoir une incidence significative, à la hausse ou à la baisse, sur le résultat à terminaison des programmes au cours des prochaines années (cf. note 16 des notes annexes aux comptes consolidés).

Le management des offres et des programmes fait donc l'objet d'un processus détaillé de gestion et d'évaluation des risques.

Les réponses aux appels d'offres comportent des engagements de performance technique, de délais et de coûts; l'évaluation des risques contractuels est intégrée dans la procédure de réponse aux appels d'offres. Cette procédure dont l'exigence dépend de la complexité des offres identifie un certain nombre d'étapes permettant de préciser progressivement la rentabilité attendue ainsi que l'évaluation des risques. L'instance de validation des offres préalablement à leur remise au client est déterminée en fonction de critères de taille des projets, de rentabilité, de besoin de trésorerie et de risques.

Une attention particulière est portée aux contrats de vente à long terme comportant un prix fixe pendant toute la durée de validité des contrats.

S'agissant de la réalisation des contrats dont la durée d'exécution est de plusieurs années avec des prestations qui peuvent être de grande complexité, des revues périodiques sont organisées visant à contrôler l'avancement sur le plan technique et financier. À cette occasion, une revue des risques est réalisée, qui peut, le cas échéant, entraîner la constitution de réserves prises en compte dans l'évaluation de la marge des programmes retenue pour les arrêtés de comptes.

Face aux difficultés rencontrées sur plusieurs programmes, le Groupe a renforcé en 2009 le plan d'actions initié fin 2008 visant à renforcer la gestion des offres, des programmes en phase d'exécution contractuelle, de l'ingénierie et de la chaîne d'approvisionnement.

Les actions lancées visent notamment à :

- renforcer la maîtrise des engagements souscrits en phase d'offre, à l'origine d'une large part des difficultés ultérieures en cas notamment de sous-estimation des difficultés techniques et risques associés conduisant à une sous-évaluation des coûts de réalisation. Les plans d'actions prévoient la généralisation de revues de pairs indépendantes, de revue d'offres justifiant les options techniques retenues et

les risques associés, l'implication renforcée des fonctions « achats », « production », « juridique » et de la fonction « qualité » ainsi qu'une « revue de transition » préalable à l'entrée en phase de réalisation du programme afin de mettre en œuvre des plans de réduction des risques ;

- mettre en œuvre des pratiques éprouvées de gestion de programmes et d'intégration de la chaîne d'approvisionnement dans le management des programmes. Il s'agit notamment d'instaurer plus systématiquement des revues d'alerte au démarrage, des mesures de la bonne application des procédures de management de programme, d'ingénierie et d'achat, d'accélérer le déploiement du progiciel de management des programmes Primavera et de renforcer la formation avec un objectif de certification commune avec l'International Project Management Association.

Par ailleurs, les offres et les programmes critiques font l'objet d'une revue renforcée au niveau central.

3.3. ALÉAS POLITIQUES

Une part significative du chiffre d'affaires de Thales provient de marchés émergents ou de pays qui peuvent être instables d'un point de vue politique ou économique. Ces marchés sont susceptibles de présenter des risques, qui pourraient affecter la situation et la rentabilité financière du Groupe.

En particulier, un changement de gouvernement, un événement politique capital, un conflit armé ou des actes de terrorisme, des mouvements sociaux, des grèves ou encore des émeutes peuvent entraîner plusieurs types de risques, et notamment :

- un contrôle des changes plus restrictif pouvant limiter ou bloquer la sortie de devises d'un pays client et sa capacité à honorer ses engagements financiers vis-à-vis de Thales ;
- l'expropriation (par confiscation, nationalisation, réquisition, etc.) ou la cession forcée de la participation de Thales dans une société locale ou, plus généralement, des mesures discriminatoires prises à son encontre pouvant remettre en question l'activité de Thales dans un pays ;
- une situation sécuritaire limitant fortement ou empêchant Thales d'assumer ses obligations de performance au titre d'un contrat ou réduisant ou interdisant l'utilisation de ses actifs industriels locaux ;
- une rupture inopinée de contrat ou d'engagement ;
- un appel abusif de caution ou de garantie ;
- la non certification de documents éligibles pour le paiement ou le non paiement aux échéances fixées dans le contrat empêchant le déroulement prévu d'un contrat.

Afin de limiter l'impact financier de ces risques, Thales peut se tourner vers des assureurs étatiques et/ou privés pour souscrire des couvertures appropriées. Le Groupe peut également recourir à des cessions de créances sans recours auprès d'organismes financiers.

3.4. DÉPENDANCE À LA COMMANDE PUBLIQUE

Thales réalise la majorité de son activité auprès de clients gouvernementaux, notamment sur les marchés de la défense, en particulier en France (environ un quart des revenus de Thales) et au Royaume-Uni. Sur ces marchés, les dépenses publiques dépendent de facteurs politiques et économiques et sont donc susceptibles de connaître des fluctuations d'une année à l'autre. Une éventuelle réduction significative à moyen terme des budgets de défense français ou britannique, notamment dans le cadre d'une politique budgétaire plus restrictive, serait de nature à affecter l'activité future du Groupe.

Thales a basé sa stratégie sur un équilibre de son portefeuille d'activités entre le militaire (environ 55 à 60 % des revenus) et le civil (entre 40 et 45 % des revenus). La solidité d'ensemble du portefeuille repose, par ailleurs, sur un socle diversifié de commandes de montant unitaire inférieur à 100 M€. Enfin, la large répartition géographique des activités du Groupe, notamment au travers de ses implantations internationales, apporte une diversification supplémentaire de la base de clientèle.

3.5. MANAGEMENT DU RISQUE FOURNISSEURS

Dans le cadre de sa politique de montée dans la chaîne de valeur, Thales intègre dans ses activités une part achetée croissante, que ce soit dans les domaines industriels, des services ou des biens d'équipements. Thales est ainsi exposé au risque de défaillance industrielle, technique ou financière de l'un de ses fournisseurs, qui pourrait affecter sa rentabilité et sa performance.

Facteur clé de compétitivité et d'innovation, la politique achats s'accompagne d'un processus de management des risques, basé, d'une part, sur la maîtrise du panel des fournisseurs et d'autre part, sur la surveillance individualisée des fournisseurs critiques.

La maîtrise de panel de fournisseurs

Depuis de nombreuses années, Thales déploie dans ses divisions un plan de rationalisation de son panel fournisseurs

destiné à renforcer l'adéquation entre les besoins réels des unités et l'offre du marché tout en veillant à ne pas créer une dépendance excessive.

Complétée par la mise en œuvre du processus de gestion de la relation fournisseurs « Supplier Relationship Management », cette rationalisation a permis de concentrer les efforts de sécurisation de la chaîne d'approvisionnement sur un nombre restreint de fournisseurs cibles et stratégiques.

Ainsi, depuis la sélection d'un fournisseur jusqu'à son utilisation récurrente, Thales identifie et capitalise une cartographie des risques de tous types (industriels, financiers, accidentels, etc.), partagée avec tous les acteurs du processus d'acquisition.

La surveillance individualisée des fournisseurs

En complément de cette cartographie, et avec l'aide de spécialistes métiers, les fournisseurs sont régulièrement audités et évalués, tant sur leur niveau de service (ponctualité, conformité), sur leurs performances techniques, leur processus qualité que sur leur sensibilité à l'environnement extérieur (réglementation des exportations, normes environnementales, santé financière, etc.).

En particulier, les risques financiers pouvant conduire à la disparition d'une entreprise ou à sa reprise par des investisseurs aux intérêts différents de ceux de Thales, sont régulièrement surveillés.

Par ailleurs, compte tenu du risque accru de fragilisation de certains fournisseurs dans le contexte économique actuel, Thales a mis en œuvre un dispositif spécifique, alliant à la fois des personnels de la fonction « achats » et de la fonction finance, afin d'identifier parmi les fournisseurs critiques ceux qui seraient particulièrement exposés à la crise, de définir les actions appropriées, puis d'évaluer, le cas échéant, leur avancement.

En complément de la surveillance initiale et récurrente, Thales met également en place des stratégies de sécurisation d'approvisionnement à travers, notamment, des politiques de double source, ou de sources alternatives régulièrement maintenues en activité et des plans de stocks de sécurité destinés à couvrir ses besoins jusqu'à l'extinction des contrats en cours.

Au-delà de la phase de déroulement des programmes, ces différentes actions de politique achats et de management des risques visent également à contribuer à la réduction des risques dans la phase d'élaboration des offres commerciales.

>> Facteurs de risques

3.6. RISQUE MATIÈRE PREMIÈRE

Compte tenu de son activité, Thales consomme peu de matières premières. L'exposition du Groupe au risque matière première est donc négligeable.

4. RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Du fait de la nature des activités exercées par Thales, les risques environnementaux reposent sur d'éventuelles atteintes à l'environnement et à la santé résultant de ses activités, l'impact de l'environnement sur ses activités, le non-respect des nouvelles réglementations applicables aux produits.

Depuis de nombreuses années, une analyse des risques environnementaux est réalisée et régulièrement mise à jour en fonction des activités exercées, des évolutions scientifiques et techniques ainsi que des nouveaux enjeux.

Capitalisée dans une cartographie des risques liés notamment à la non-conformité réglementaire, à la pollution, à l'amiante, aux substances (ROHS, REACH, WEEE, etc.), aux rayonnements, cette analyse vise à :

- vérifier que les salariés et les populations environnantes ne sont pas exposés à des risques sanitaires et environnementaux ;
- s'assurer de la conformité des activités exercées et des produits ;
- analyser l'impact des nouvelles réglementations, y compris sur la conception des produits ;
- identifier une organisation adaptée et des plans d'actions, déclinés soit localement, soit au niveau Groupe, en fonction des résultats de cette cartographie.

En appui de cette cartographie, un système de management de l'environnement est déployé sur l'ensemble des sites visant à assurer la maîtrise et la limitation des impacts environnementaux, conformément aux engagements du Groupe. Fin 2009, plus de 90 sites sont ainsi certifiés selon la norme ISO 14001.

Au 31 décembre 2009, le montant des provisions pour risques environnementaux s'élève à 6,5 M€.

5. RISQUES LIÉS AUX ACQUISITIONS ET INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES

Thales procède régulièrement à des opérations d'acquisitions de sociétés (ou à des investissements stratégiques

ou des mises en commun d'activités à travers des coentreprises), afin de compléter son portefeuille technologique et de renforcer sa présence sur certains marchés. L'intégration de ces activités au sein de Thales peut se révéler plus difficile et plus longue qu'envisagé, nécessiter la mobilisation plus importante des équipes concernées et des dirigeants, et ainsi affecter négativement les résultats et la situation financière du Groupe.

Par ailleurs, rien ne peut garantir que la performance financière des sociétés acquises soit conforme aux plans d'affaires initiaux sur la base desquels la décision d'investissement aura été fondée. De telles divergences peuvent conduire à la constatation de dépréciation de goodwill ou autres actifs incorporels affectant négativement les résultats et la situation financière de Thales.

Avant tout projet d'acquisition, le Groupe procède à des audits et « due diligence », en s'appuyant, le cas échéant, sur des conseils extérieurs, afin de vérifier de façon approfondie la situation de l'entreprise cible. Tout projet d'acquisition fait l'objet à chaque stade important de l'opération d'une revue permettant de confirmer son intérêt et de fixer les conditions et paramètres pris en compte pour aboutir à sa réalisation. La société acquise est ensuite intégrée dans le système de reporting financier du Groupe, afin de suivre sa performance.

6. ASSURANCES

La politique de couverture des risques accidentels – dommages aux biens et responsabilité civile – se décline pour le Groupe selon deux axes principaux :

- participation pour les risques « dommages aux biens et pertes d'exploitation consécutives », « transport », « responsabilité civile générale », « montages et essais » et spatiaux, jusqu'à un engagement net maximum de 13,5 M€, au paiement des sinistres, par l'intermédiaire de sociétés captives d'assurance et de réassurance ;
- transfert aux assureurs du paiement des sinistres catastrophiques.

Une organisation et des outils de gestion de crise, permettent de traiter aussi efficacement que possible les conséquences immédiates d'un sinistre catastrophique et de prendre les mesures d'urgence qui s'imposent.

Des moyens sont également mis en place pour permettre d'assurer le maintien de l'exploitation.

En 2009, le programme d'amélioration des moyens de secours informatique a été poursuivi. La Direction de l'Audit interne a continué au cours de cette année son plan d'audit sur la sécurité informatique des principales unités du Groupe. Par ailleurs, le déploiement des plans de continuité d'activité s'est poursuivi tout au long de l'année.

Les principaux risques accidentels sont assurés par des programmes souscrits auprès d'assureurs et de réassureurs internationaux de premier plan.

En 2009, le montant global des primes « monde entier » a, hors polices spécifiques, représenté 0,35 % du chiffre d'affaires consolidé.

La limite maximum de garantie, de 1,3 milliard d'euros en 2009, au titre de l'assurance « dommages aux biens et pertes d'exploitation consécutives » dépasse l'estimation du sinistre maximum que le Groupe pourrait encourir au titre des dommages directs et des pertes d'exploitation, occasionnés à un site industriel.

Une politique active de prévention et de protection des sites industriels vise à réduire l'amplitude et la fréquence des risques accidentels d'incendie ou d'explosion : 80 % des valeurs assurées ont fait, en 2009, l'objet d'un audit de sécurité incendie par un organisme extérieur.

Les niveaux de couverture des assurances de responsabilité civile sont fonction de la quantification des risques raison-

nablement escomptables pour le Groupe et identifiés lors des cartographies des risques réalisées dans les principales activités et au niveau du Groupe ainsi que des capacités de garanties disponibles sur le marché de l'assurance. La garantie d'assurance pour les engagements de responsabilité civile aéronautique, qui fait l'objet d'un programme particulier, s'élève à 2 milliards de dollars US.

Le Groupe a procédé à la déclaration de sinistres :

- auprès des assureurs qui garantissent, sans franchise, les conséquences pécuniaires de responsabilité civile aéronautique, au titre de l'accident du vol AF447. Des assignations ont été engagées aux États-Unis contre la compagnie aérienne, l'avionneur et des équipementiers, dont Thales Avionics ;
- auprès des assureurs qui garantissent les dommages aux biens du Groupe et pertes d'exploitation consécutives, au titre du tremblement de terre qui a atteint son établissement de L'Aquila en Italie.

Les exclusions générales à l'ensemble du marché (risque « amiante » par exemple) s'appliquent à Thales.

Enfin, le Groupe souscrit des couvertures spécifiques et/ou locales, lorsque cela est nécessaire, pour respecter la réglementation en vigueur ou pour répondre aux exigences particulières de certaines activités ou de certains projets.

C. ÉVÉNEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

À la date de publication de ce document, aucun événement susceptible de modifier la situation financière de Thales n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

>> Événements survenus depuis la clôture de l'exercice

ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION**ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS SUR TITRES RÉALISÉES EN 2009
PAR LES DIRIGEANTS, DIRIGEANTS ASSIMILÉS ET PERSONNES LIÉES****Visé par l'article 223-26 du règlement général de l'AMF**

Conformément à l'article L. 621-18-2 a) du Code monétaire et financier, les membres du Conseil d'administration sont soumis à cette obligation déclarative.

En application de l'article L. 621-18-2 b) du Code monétaire et financier, la société a déclaré à l'AMF que l'ensemble des membres du comité exécutif relève de la catégorie des dirigeants assimilés au titre de l'obligation déclarative des opérations sur titres.

Les personnes liées au sens de l'article L. 621-18-2 c) du Code monétaire et financier sont des personnes ayant, dans des conditions définies par décret en Conseil d'État, des liens personnels étroits avec les personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 a) et b) précité.

À la connaissance de la société, les déclarations suivantes ont été adressées à l'AMF en vue d'une publication sur son site (<http://www.amf-france.org>) :

Nom / Qualité	Achats / souscriptions (a)		Cessions (b)	
	Nb actions	euros	Nb actions	euros
L. VIGNERON / Président et Directeur général	500	17 865,00		
Ch. EDELSTENNE / Administrateur	500	17 000,00		
Y. d'ESCATHA / Administrateur	500	16 712,25		
S. GENTILI / Administrateur	500	16 005,00		
P. MUTZ / Administrateur	500	16 062,50		
L. SEGALEN / Administrateur	500	17 000,00		
E. TRAPPIER / Administrateur	500	17 037,50		
A. DORRIAN / Membre du comité exécutif	26 513	864 058,67	26 513	878 905,95
J.-P. PERRIER / Membre du comité exécutif	31 815	1 036 850,85	31 815	1 083 981,59
R. DEAKIN / Membre du comité exécutif	12 000	394 590,00	12 000	408 120,00
J.-P. LEPEYTRE / Membre du comité exécutif	40 606	1 116 649,54	40 606	1 423 363,47
R. SEZNEC / Membre du comité exécutif	10 606	345 649,54	10 606	362 513,08

(a) Les opérations sur titres réalisées en 2009 comprennent le cas échéant les opérations réalisées par des personnes liées.

(b) Les opérations sur titres réalisées en 2009 comprennent le cas échéant les opérations réalisées par des personnes liées.

2. COMPTES CONSOLIDÉS

A. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2009	2008
Revenus	(note 5)	12 881,5	12 664,8
Coût de l'activité (a)		(10 633,4)	(9 964,5)
Frais de recherche et développement		(550,5)	(440,2)
Frais commerciaux (a)		(901,9)	(806,7)
Frais généraux et administratifs		(543,4)	(558,7)
Coût des restructurations	(note 22)	(116,1)	(32,5)
Amortissement des actifs incorporels valorisés en juste valeur dans le cadre de regroupements d'entreprises	(note 12)	(84,4)	(109,8)
Résultat opérationnel courant	(note 5)	51,8	752,4
Perte de valeur sur actifs immobilisés	(note 6)	(260,1)	(69,1)
Résultat des cessions et autres	(note 7)	(1,0)	35,2
Résultat opérationnel		(209,3)	718,5
Intérêts financiers relatifs à la dette brute		(91,6)	(101,4)
Produits financiers relatifs à la trésorerie et équivalents		26,0	49,6
Coût de l'endettement financier net	(note 8)	(65,6)	(51,8)
Autres résultats financiers	(note 8)	(44,9)	(49,8)
Autres composantes de la charge de retraite	(note 21)	(105,1)	(11,1)
Impôt sur les bénéfices	(note 9)	175,3	(103,0)
Résultat des sociétés mises en équivalence	(note 13)	48,0	57,6
Résultat net		(201,6)	560,4
Dont :			
Part du Groupe		(201,8)	559,9
Minoritaires		0,2	0,5
Résultat par action (en euros)	(note 10)	(1,03)	2,87
Résultat par action dilué (en euros)	(note 10)	(1,03)	2,85

(a) Depuis le 1^{er} janvier 2009, les coûts de garantie, qu'ils soient relatifs à des contrats long terme ou non, sont présentés en coût de l'activité. Auparavant, les coûts de garantie non imputés sur les contrats étaient classés en frais commerciaux (à titre comparatif, reclassement de -44,5 M€ sur l'année 2008 de frais commerciaux en coût de l'activité).

>> Compte de résultat consolidé / État consolidé du résultat global

B. ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

(en millions d'euros)	Notes	2009		2008	
		Part Groupe	Intérêts minoritaires	Part Groupe	Intérêts minoritaires
Résultat net de la période		(201,8)	0,2	559,9	0,5
Conversion des états financiers des entités étrangères	(note 20-e)	119,1	0,6	(263,3)	(0,5)
Couverture d'investissements nets étrangers	(note 20-e)	(3,8)	--	4,4	--
Impôt différé		1,3	--	(1,5)	--
		116,6	0,6	(260,4)	(0,5)
Couverture de flux de trésorerie	(note 20-d)	70,8	--	(26,5)	--
Impôt différé		(19,4)	--	(3,2)	--
		51,4	--	(29,7)	--
Actifs financiers disponibles à la vente	(note 20-d)	1,5	--	(0,5)	--
Impôt différé		--	--	--	--
		1,5	--	(0,5)	--
Total des autres éléments du résultat global, net d'impôt		169,5	0,6	(290,6)	(0,5)
Total du résultat global pour la période		(32,3)	0,8	269,3	--

C. BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/09	31/12/08
Écarts d'acquisition, net	(note 11)	2 986,9	2 793,2
Autres immobilisations incorporelles, net	(note 12)	925,3	1 129,3
Immobilisations corporelles, net	(note 12)	1 338,3	1 262,9
Total de l'actif opérationnel non courant		5 250,5	5 185,4
Titres de participation mis en équivalence	(note 13)	711,0	692,4
Titres de participation	(note 14)	101,9	175,4
Prêts et créances financiers	(note 14)	171,9	258,8
Total de l'actif financier non courant		984,8	1 126,6
Juste valeur des instruments dérivés : gestion de la dette	(note 24)	24,8	13,1
Retraite et prestations assimilées	(note 21)	66,0	44,0
Impôts différés actifs	(note 9)	678,0	433,5
Actifs non courants		7 004,1	6 802,6
Stocks et en-cours	(note 15)	2 210,8	2 227,4
Contrats de construction : actif	(note 16)	2 243,2	2 400,6
Avances et acomptes versés sur commandes en cours		342,4	548,2
Clients et autres créances courantes	(note 17)	3 934,8	4 064,1
Juste valeur des instruments dérivés : gestion du risque de change		172,6	292,4
Total de l'actif opérationnel courant		8 903,8	9 532,7
Impôts courants		40,4	13,1
Comptes courants auprès de parties liées	(notes 19 et 24)	94,8	65,1
Titres de placement	(note 24)	4,4	22,4
Trésorerie et équivalents trésorerie	(note 24)	1 960,1	1 499,8
Total de l'actif financier courant		2 059,3	1 587,3
Actifs courants		11 003,5	11 133,1
Total de l'actif		18 007,6	17 935,7

PASSIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/09	31/12/08
Capital, primes et autres réserves		4 168,3	4 498,9
Différence de conversion		(283,2)	(399,8)
Actions propres		(141,5)	(150,2)
Capitaux propres, « part du Groupe »	(note 20)	3 743,6	3 948,9
Intérêts minoritaires		10,2	2,9
Capitaux propres		3 753,8	3 951,8
Dettes financières à long terme	(note 24)	1 651,6	761,3
Provisions pour retraite et prestations assimilées	(note 21)	856,7	847,5
Impôts différés passifs	(note 9)	258,6	268,6
Passifs non courants		2 766,9	1 877,4
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		3 849,4	3 687,4
Avances remboursables		172,8	169,5
Contrats de construction : passif	(note 16)	882,7	578,4
Provisions pour risques et charges	(note 22)	1 129,8	961,5
Fournisseurs et autres dettes courantes	(note 17)	4 736,0	5 045,9
Juste valeur des instruments dérivés : gestion du risque de change		100,7	279,5
Total du passif opérationnel courant		10 871,4	10 722,2
Impôts courants		92,2	88,9
Part à court terme des dettes financières	(note 24)	326,4	1 136,3
Comptes courants auprès de parties liées	(notes 19 et 24)	196,9	159,1
Total du passif financier courant		523,3	1 295,4
Passifs courants		11 486,9	12 106,5
Total du passif et des capitaux propres		18 007,6	17 935,7

>> Bilan consolidé / Tableau des flux de trésorerie consolidés

D. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Notes	2009	2008
Résultat net		(201,6)	560,4
À ajouter (déduire) :			
Charge (profit) d'impôt sur les bénéfices		(175,3)	103,0
Perte (profit) des sociétés mises en équivalence (net des dividendes reçus)		(21,5)	(29,6)
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	(note 12-b)	420,8	433,0
Dotation aux provisions pour retraite et prestations assimilées	(note 21)	162,6	70,9
Perte de valeur sur actifs immobilisés	(note 6)	260,1	69,1
Perte (profit) sur cessions	(note 7)	1,0	(35,2)
Dotations nettes aux provisions pour restructuration	(note 22)	12,1	(85,9)
Autres éléments		26,6	49,4
Autofinancement d'exploitation		484,8	1 135,1
Variation du besoin en fonds de roulement et des provisions pour risques et charges (a)		924,6	(44,5)
Versement des contributions / prestations de retraite (régimes à prestations définies)	(note 21)	(156,2)	(189,7)
- au titre de la réduction des déficits au Royaume-Uni :		(57,6)	(78,6)
- au titre des modifications de régime au Royaume-Uni :		--	(38,1)
- au titre des contributions / prestations récurrentes :		(98,6)	(73,0)
Impôts sur les bénéfices (payés) / reçus		(98,2)	(80,1)
Cash flow net des activités opérationnelles	- I -	1 155,0	820,8
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(note 26-a)	(418,9)	(534,6)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		5,8	11,7
Investissement net d'exploitation		(413,1)	(522,9)
Investissements dans les filiales et participations	(note 26-b)	(148,0)	(173,2)
Cession de titres de participation	(note 26-b)	--	89,1
Variation des prêts financiers		4,1	(24,7)
Variation des comptes courants auprès de parties liées		(32,0)	(6,8)
Diminution (augmentation) des titres de placement		24,0	(3,3)
Investissement financier net		(151,9)	(118,9)
Cash flow net des activités d'investissement	- II -	(565,0)	(641,8)
Distribution de dividendes		(204,7)	(195,3)
Augmentation (diminution) des fonds propres et des intérêts minoritaires	(note 26-c)	21,6	(44,5)
Augmentation des dettes financières		1 125,2	412,8
Remboursement des dettes financières		(1 103,9)	(184,4)
Cash flow net des activités de financement	- III -	(161,8)	(11,4)
Impact des variations de change	- IV -	32,1	(131,9)
Augmentation (diminution) totale de la trésorerie	- I+II+III+IV -	460,3	35,7
Trésorerie en début de période		1 499,8	1 464,1
Trésorerie en fin de période (b)		1 960,1	1 499,8

(a) La variation du besoin en fonds de roulement inclut la variation des cessions de créances sans recours pratiquées sur l'État (-50,1 M€ en 2009 et -24,2 M€ en 2008). Au 31 décembre 2009, l'en-cours des créances cédées, incluant notamment les créances échues portant intérêt moratoire, s'élève à 155,9 M€ (206,0 M€ au 31 décembre 2008 – cf. note 1-u).

(b) Les découverts bancaires sont présentés dans le cash-flow de financement car ils correspondent à un moyen de financement pour les entités concernées.

Les intérêts financiers payés s'élèvent à 82,2 M€ en 2009 (107,4 M€ en 2008). Les intérêts financiers reçus s'élèvent à 32,5 M€ en 2009 (48,0 M€ en 2008).

E. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Nombre d'actions en circulation (milliers)	Capital	Primes	Réserves	Couverture de flux de trésorerie	Titres AFS	Différence de conversion	Actions propres	Capitaux propres « part du Groupe »	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
Au 1^{er} janvier 2008	195 401	595,0	3 638,2	(173,8)	86,0	4,5	(139,4)	(129,6)	3 880,9	3,3	3 884,2
Résultat net de l'exercice	--	--	--	559,9	--	--	--	--	559,9	0,5	560,4
Autres éléments du résultat global	--	--	--	--	(29,7)	(0,5)	(260,4)	--	(290,6)	(0,5)	(291,1)
Résultat global 2008	--	--	--	559,9	(29,7)	(0,5)	(260,4)	--	269,3	--	269,3
Augmentation de capital	391	1,2	9,6	--	--	--	--	--	10,8	--	10,8
Dividendes (a)	--	--	--	(195,3)	--	--	--	--	(195,3)	--	(195,3)
Stock-options (note 20-c)	--	--	--	27,9	--	--	--	--	27,9	--	27,9
Mouvements sur actions propres	(811)	--	--	(20,4)	--	--	--	(20,6)	(41,0)	--	(41,0)
Autres	--	--	--	(3,7)	--	--	--	--	(3,7)	--	(3,7)
Variation de périmètre	--	--	--	--	--	--	--	--	--	(0,4)	(0,4)
Total des transactions avec les actionnaires	(420)	1,2	9,6	(191,5)	--	--	--	(20,6)	(201,3)	(0,4)	(201,7)
Au 31 décembre 2008	194 981	596,2	3 647,8	194,6	56,3	4,0	(399,8)	(150,2)	3 948,9	2,9	3 951,8
Résultat net de l'exercice	--	--	--	(201,8)	--	--	--	--	(201,8)	0,2	(201,6)
Autres éléments du résultat global	--	--	--	--	51,4	1,5	116,6	--	169,5	0,6	170,1
Résultat global 2009	--	--	--	(201,8)	51,4	1,5	116,6	--	(32,3)	0,8	(31,5)
Augmentation de capital	299	0,9	7,5	--	--	--	--	--	8,4	--	8,4
Dividendes (a)	--	--	--	(204,7)	--	--	--	--	(204,7)	--	(204,7)
Stock-options (note 20-c)	--	--	--	22,5	--	--	--	--	22,5	--	22,5
Mouvements sur actions propres	187	--	--	(1,6)	--	--	--	8,7	7,1	--	7,1
Autres	--	--	--	(6,3)	--	--	--	--	(6,3)	--	(6,3)
Variation de périmètre	--	--	--	--	--	--	--	--	--	6,5	6,5
Total des transactions avec les actionnaires	486	0,9	7,5	(190,1)	--	--	--	8,7	(173,0)	6,5	(166,5)
Au 31 décembre 2009	195 467	597,1	3 655,3	(197,3)	107,7	5,5	(283,2)	(141,5)	3 743,6	10,2	3 753,8

(a) Les montants unitaires des dividendes mis en distribution s'élèvent respectivement à 1,05 € en 2009 et 1,00 € en 2008.

Le Conseil d'administration proposera aux actionnaires conviés en assemblée générale le 20 mai 2010 la distribution d'un dividende unitaire de 0,50 €.

>> Variation des capitaux propres consolidés /
Notes annexes aux comptes consolidés

F. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Tous les montants figurant dans ces notes sont exprimés en millions d'euros (M€) à l'exception des informations par action.

Le 18 février 2010, le Conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Thales pour l'exercice clos le 31 décembre 2009. Conformément à la législation française, les états financiers seront considérés comme définitifs lorsqu'ils auront été approuvés par les actionnaires du Groupe lors de l'assemblée générale des actionnaires convoquée le 20 mai 2010.

Thales (société mère) est une société anonyme cotée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 552 059 024.

1. PRINCIPES COMPTABLES

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés du Groupe Thales sont conformes aux normes et interprétations IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2009 et disponibles sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm.

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations suivantes :

- IFRS 8 (Secteurs opérationnels), qui se substitue à la norme IAS 14 (Information sectorielle), prévoit la présentation d'informations financières relatives aux secteurs opérationnels du Groupe. Un secteur opérationnel est une composante du Groupe pour laquelle des informations distinctes sont disponibles en interne et dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le « principal décideur opérationnel » en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et en évaluer sa performance.

Les activités de Thales étaient, au 31 décembre 2009, regroupées en trois domaines principaux : Aéronautique / Espace, Défense et Sécurité. Le domaine Aéronautique /Espace regroupe les divisions « Aéronautique » et « Espace » qui développent toutes deux des solutions et systèmes embarqués pour les marchés militaire, gouvernemental civil et commercial civil. Le domaine Défense regroupe les divisions « Systèmes Terre & Interarmées », « Systèmes

Aériens » et « Naval », qui réalisent des systèmes d'information, de commandement et de communication et des systèmes d'armes et de protection des forces pour les armées. Le domaine « Sécurité » propose des solutions de sécurité civile pour les gouvernements et des systèmes de sécurité des infrastructures critiques (transport ferroviaire, réseaux d'énergie...) et comprend également une offre de composants et sous-systèmes spéciaux.

Le Président-directeur général, assisté du Directeur finance et administration, examine régulièrement les performances opérationnelles de ces trois domaines et affecte les ressources sur cette base. Chacun de ces trois domaines correspond en conséquence à un « secteur opérationnel » au sens de la norme IFRS 8 ;

- IAS 23 révisée (coût d'emprunt) est sans incidence pour le Groupe qui incorpore déjà dans la valeur des actifs les frais financiers encourus lors de l'acquisition ou pendant la période de construction des-dits actifs ;
- IAS 1 révisée (présentation des états financiers) modifie la structure des états financiers principalement en réservant le tableau de variation des capitaux propres aux seules transactions avec les actionnaires, les autres composantes étant regroupées dans un nouvel état appelé « état consolidé du résultat global » ;
- amendement IFRS 7 (Instruments financiers : informations à fournir), qui requiert, d'une part, une information sur les méthodes retenues pour évaluer la juste valeur (note 25) et d'autre part, une analyse de la maturité des instruments financiers passifs en présentant de manière séparée les instruments dérivés (note 24).

Les amendements à IFRS 2 (Paiement fondé sur des actions – Conditions d'acquisition des droits et annulations), à IAS 32 et IAS 1 (Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations générées par une liquidation), à IFRS 1 et IAS 27 (Coût d'un investissement dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée), à IAS 39 (Reclassement des actifs financiers – date d'application et transition), à IFRIC 9 et IAS 39 (Dérivés incorporés – réexamen ultérieur possible si reclassement d'un actif financier hybride en dehors de la catégorie « juste valeur par le biais du compte de résultat »-), les améliorations des normes IFRS de mai 2008, ainsi que les interprétations IFRIC 11 (actions propres et transactions intra-groupe), IFRIC 13 (programmes de fidélisation clientèle) et IFRIC 14 (limitation de l'actif au

titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction) sont sans effet significatif sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2009.

L'IASB a publié les nouvelles normes, normes révisées, amendements et interprétations suivantes, qui ne sont pas applicables, ou ne sont pas d'application obligatoire au 31 décembre 2009, et que le Groupe n'a pas adoptés par anticipation :

- IFRS 3 révisée (Regroupements d'entreprises) et IAS 27 révisée (États financiers consolidés et individuels). Ces normes seront applicables aux regroupements d'entreprises intervenant à compter du 1^{er} janvier 2010. IFRS 3 révisée impose notamment d'enregistrer les frais de transaction en charge, alors que la norme initiale les incluait dans le coût d'acquisition. Au 31 décembre 2009, les frais encourus relatifs à des transactions en cours à la date de clôture ne sont pas significatifs ;
- IFRS 9 (norme devant remplacer progressivement les dispositions d'IAS 39 – instruments financiers) ;
- amendements à IAS 39 (Instruments financiers : éléments éligibles à la couverture), à IFRS 2 (Transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie), à IAS 32 (classification des droits de souscription émis), IFRS 1 révisée (première adoption des normes IFRS), IAS 24 révisée (parties liées : exemption partielle d'informations à fournir au titre des transactions entre entreprises contrôlées, contrôlées conjointement ou sous influence d'un même « État ») ;
- IFRIC 12 (contrats de concessions de services), amendements d'IFRIC 14 (paiements d'avance dans le cadre d'une exigence de financement minimal), IFRIC 15 (vente de biens immobiliers), IFRIC 16 (couverture d'un investissement net dans une filiale étrangère), IFRIC 17 (distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires), IFRIC 18 (transferts d'actifs provenant des clients) et IFRIC 19 (extinction de dettes financières avec des instruments de capitaux propres) ;
- améliorations des normes IFRS (« improvements to IFRS ») publiées en avril 2009.

Le processus de détermination des impacts potentiels de ces nouveaux textes sur les comptes consolidés est en cours. Le Groupe estime qu'à ce stade de l'analyse, les impacts de l'application de ces normes ne peuvent être connus avec une précision suffisante.

En tant que premier adoptant des IFRS pour l'exercice clos au 31 décembre 2005, les règles spécifiques à une première adoption, telles que définies dans IFRS 1, ont été appliquées. Les options retenues le cas échéant sont indiquées dans les chapitres suivants.

A. CONSOLIDATION

Les états financiers des sociétés d'importance significative que Thales contrôle directement ou indirectement, sont intégrés globalement. Les sociétés dans lesquelles Thales exerce, directement ou indirectement, une influence notable sans en avoir le contrôle, sont mises en équivalence. Les sociétés contrôlées conjointement sont intégrées proportionnellement.

Les états financiers des sociétés consolidées, établis selon les règles comptables en vigueur dans leur pays respectif ont été retraités pour les besoins de la consolidation afin qu'ils soient conformes aux IFRS.

Les transactions entre les sociétés intégrées globalement ou proportionnellement sont éliminées, ainsi que les résultats internes relatifs à l'ensemble consolidé. Les opérations, affectant ou non le résultat consolidé, qui interviennent entre une société intégrée globalement et une société intégrée proportionnellement sont éliminées dans la limite du pourcentage d'intégration de l'entreprise contrôlée conjointement. Par exception à ce principe, les transactions intervenant entre une société intégrée globalement et une société intégrée proportionnellement sont éliminées dans leur totalité lorsque la société détenue conjointement intervient en tant que simple intermédiaire ou effectue des prestations équilibrées au profit ou dans le prolongement direct de l'activité de ses différents actionnaires.

B. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition (ou « purchase accounting ») : ainsi, à la date de prise de contrôle de l'entreprise, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis sont évalués à la juste valeur. L'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part dans l'actif net ainsi réévalué constitue l'écart d'acquisition. Les écarts d'acquisition peuvent être corrigés dans les douze mois qui suivent la date d'acquisition pour tenir compte de l'estimation définitive de la juste valeur des actifs et passifs acquis.

Les écarts d'acquisition négatifs sont comptabilisés immédiatement en « autres résultats opérationnels ». Les écarts d'acquisition positifs relatifs aux sociétés contrôlées sont enregistrés à l'actif du bilan en « immobilisations incorporelles ». Les écarts d'acquisition positifs relatifs aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés en « titres mis en équivalence ».

Ces écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font, chaque année, l'objet de tests de perte de valeur (cf. note 1-f).

>> Notes annexes aux comptes consolidés

Les pertes de valeur éventuelles relatives aux écarts d'acquisition sont inscrites sur la ligne « perte de valeur » au sein du résultat opérationnel et ne sont pas réversibles. Les pertes de valeur liées aux titres mis en équivalence sont comptabilisées en « résultat des sociétés mises en équivalence ». Ces pertes de valeur sont réversibles.

Rappel des règles de première adoption des normes IFRS

Le Groupe a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004.

Principaux cours de clôture et cours moyens retenus pour les derniers exercices :

Euros	31/12/09		31/12/08	
	Clôture	Moyen	Clôture	Moyen
Dollar australien	1,6008	1,7656	2,0274	1,7487
Livre sterling	0,8881	0,8900	0,9525	0,8026
Dollar US	1,4406	1,3963	1,3917	1,4726

Rappel des règles de première adoption des normes IFRS

Le Groupe a retenu l'option offerte par IFRS 1 de ne pas reconstituer de manière rétrospective les différences de conversion accumulées en capitaux propres au 1^{er} janvier 2004. Ainsi, les écarts de conversion antérieurs à la date de transition aux IFRS ne seront pas pris en compte dans les résultats des cessions futures d'entités consolidées.

D. COMPTABILISATION DES OPÉRATIONS EN DEVICES

Les transactions en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les dettes et créances en devises sont converties au taux de change de clôture. Les écarts de conversion sont portés en résultat en profit ou perte de change.

Les opérations de change sont traitées par la Direction centrale de la trésorerie de Thales qui utilise des instruments dérivés de change pour se prémunir contre les variations de valeur des flux futurs de trésorerie relatifs aux flux commerciaux en devises étrangères.

Pour qu'un dérivé de change soit éligible à la comptabilité de couverture, il est nécessaire de définir et de documenter

C. CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle du Groupe sont convertis selon les méthodes suivantes :

- les postes du bilan sont convertis aux cours de clôture ;
- les postes du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie sont convertis aux cours moyens de l'exercice ;
- les différences de conversion sont portées directement dans les capitaux propres au sein du poste « différence de conversion ».

la relation de couverture et de démontrer son efficacité dès l'origine et tout au long de sa vie. Lorsque l'efficacité de la couverture est démontrée, la comptabilité de couverture de flux de trésorerie est appliquée comme suit :

- la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres pour la partie efficace de la couverture, jusqu'à ce que les flux couverts impactent le résultat. La partie inefficace est enregistrée en résultat ;
- le montant de la transaction en devises est alors ramené au cours du jour de l'opération de couverture.

La variation de juste valeur du report ou déport relatif aux contrats de change à terme ainsi que la valeur « temps » des options de change sont enregistrées en « autres résultats financiers » car ils sont exclus de la relation de couverture.

Le Groupe procède par ailleurs à la couverture d'investissement net dans des filiales étrangères. Les écarts de conversion sur les instruments financiers libellés en devises correspondant à de telles couvertures sont inscrits dans les capitaux propres en « différence de conversion » jusqu'à la date de cession de ces investissements. À cette date, les écarts de conversion sont enregistrés en résultat.

E. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Immobilisations corporelles

Les terrains, bâtiments et équipements figurent au bilan à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées. L'amortissement des immobilisations corporelles est généralement pratiqué en fonction des durées d'utilisations suivantes :

- 20 ans pour les constructions ;
- 1 à 10 ans pour les installations techniques, matériels et outillages industriels ;
- 5 à 10 ans pour les autres immobilisations corporelles (matériel de transport, mobilier...).

Le montant amortissable tient compte de la valeur résiduelle du bien. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée ou leur rythme d'utilisation estimés et donc leur durée ou leur mode d'amortissement sont significativement différents.

Les frais financiers directement supportés lors de l'acquisition ou pendant la période de construction d'une immobilisation sont incorporés dans le coût de cet actif.

Les biens financés par un contrat de location-financement qui, en substance, transfère la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif au locataire, sont comptabilisés à l'actif du bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Ces actifs sont amortis comme les actifs acquis en pleine propriété. La dette correspondante est inscrite au passif.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles du Groupe incluent essentiellement :

- les écarts d'acquisition (note 1-b) ;
- les frais de développement ayant fait l'objet d'une inscription à l'actif (note 1-j) ;
- les actifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises, principalement la technologie, la relation clientèle et le carnet de commandes. Ces actifs sont évalués à leur juste valeur et amortis sur leur durée d'utilité. Dans le compte de résultat, cet amortissement est présenté sous la ligne « amortissement des actifs incorporels valorisés

en juste valeur dans le cadre de regroupements d'entreprises ». La juste valeur de ces actifs est basée sur des valeurs de marché. En l'absence de marché actif, le Groupe utilise des approches fondées sur des projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation attendus (méthode des superprofits, méthode des redevances...).

Les immobilisations incorporelles font l'objet de tests de perte de valeur selon les dispositions de la note 1-f.

F. PERTES DE VALEUR DES ACTIFS IMMOBILISÉS

À chaque fois que des événements ou circonstances indiquent qu'un actif immobilisé, corporel ou incorporel, a pu perdre de la valeur, ou de manière systématique à chaque clôture annuelle pour les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, des tests de dépréciation sont effectués.

Pour réaliser les tests de dépréciation des écarts d'acquisition résultant de regroupements d'entreprises ainsi que des actifs ne générant pas d'entrées de trésorerie indépendantes, ces actifs sont affectés à des unités génératrices de trésorerie (UGT) ; le périmètre d'une UGT ne peut être plus large que celui d'un secteur opérationnel, avant regroupement, tel que défini par IFRS 8.

Les tests de dépréciation consistent à s'assurer que les valeurs recouvrables de chaque UGT du Groupe sont au moins égales à la valeur comptable des actifs nets correspondants (y compris écarts d'acquisition). La valeur recouvrable d'un actif est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir des projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de trois ans et d'une valeur terminale. Ces données sont issues des plans stratégiques établis selon les procédures du Groupe.

Le taux d'actualisation retenu est déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital du Groupe, corrigé éventuellement du risque propre à chaque secteur d'activité. Ce taux se base notamment sur les taux d'intérêt sans risque du marché, les facteurs de risque inhérents à l'activité de l'entreprise, le taux d'emprunt marginal de l'entreprise et les risques spécifiques pour lesquels les flux de trésorerie n'ont pas été ajustés.

Les hypothèses retenues en matière de croissance de l'activité et de la valeur terminale sont fondées sur une approche

>> Notes annexes aux comptes consolidés

raisonnable et spécifique au secteur (en général, valeur terminale basée sur une moyenne pondérée du résultat opérationnel courant des trois années du plan stratégique, et sur une croissance limitée à 2 %).

Les tests de dépréciation des frais de développement capitalisés (note 1-j) sont effectués, projet par projet, sur la base des projections actualisées des flux de trésorerie futurs relatifs au projet.

G. TITRES DE PARTICIPATION ET TITRES DE PLACEMENT / PRÊTS ET CRÉANCES FINANCIERS

Les titres de participation et titres de placement sont qualifiés de « disponibles à la vente » et sont évalués à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de bourse à la date de clôture. Pour les titres non cotés, des modèles d'évaluation sont utilisés. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective de perte de valeur, une dépréciation est enregistrée sur la ligne « autres résultats financiers ». Cette dépréciation n'est reprise en résultat qu'à la date de cession du titre considéré.

Les prêts et créances financiers sont comptabilisés au coût amorti. Ils font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Cette dépréciation, enregistrée sur la ligne « autres résultats financiers », peut ultérieurement être reprise en résultat si les conditions qui ont conduit à cette dépréciation ont cessé d'exister.

H. STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et les en-cours sont évalués à leur coût de revient (par les méthodes du FIFO ou du prix moyen pondéré) et dépréciés lorsque le coût devient supérieur à la valeur nette de réalisation. Les en-cours, produits semi-finis et produits finis sont évalués au coût direct des matières premières, de la main-d'œuvre de production et des achats de sous-traitance consommés au cours de la production, augmentés d'une quote-part de frais généraux industriels et de tous les autres coûts directement affectables aux contrats.

Dans le bilan consolidé, les travaux en-cours relatifs aux contrats de construction sont inclus sous les lignes « Contrats de construction: actif » ou « Contrats de construction: passif » (note 1-i).

I. REVENUS

Les revenus du Groupe peuvent être répertoriés en deux principales catégories comptables: les ventes de biens et services et les contrats de construction.

Les revenus sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Dans le cas où l'existence de différé de paiement a un effet significatif sur la détermination de la juste valeur, les revenus sont corrigés pour prendre en compte l'effet financier des différés de paiement.

Ventes de biens et services

Les revenus liés à la vente de biens et services, ainsi que les produits de redevances et de licences, sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe et lorsqu'ils peuvent être évalués de façon fiable. Les critères de reconnaissance spécifiques suivants doivent également être remplis pour que les revenus puissent être reconnus:

- les produits d'une vente de biens sont comptabilisés lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété des biens;
- les produits relatifs à une prestation de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de la prestation.

Les coûts relatifs à la prestation rendue (vente de biens ou prestations de services) sont reconnus en résultat en même temps que les produits correspondants ont été comptabilisés.

Contrats de construction

Un contrat de construction est un contrat spécifiquement négocié pour la construction d'un actif ou d'un ensemble d'actifs qui sont étroitement liés ou interdépendants en termes de conception, de technologie et de fonction, ou de finalité ou d'utilisation.

En fonction de ses caractéristiques, un contrat de construction notifié peut soit directement correspondre à une affaire comptable, soit être segmenté en plusieurs affaires comptables, soit être combiné à un autre contrat de construction en cours d'exécution pour former le périmètre de l'affaire comptable sur laquelle seront reconnus les produits et les charges correspondants.

Les produits et les charges d'une affaire comptable ainsi définie sont enregistrés selon la méthode de l'avancement

technique. Toutefois, lorsque l'avancement technique et les dates contractuelles de transfert de propriété ne présentent pas de décalage significatif, l'avancement retenu est celui des clauses contractuelles de transfert de propriété.

Les pénalités de retard ou relatives à la mauvaise exécution du contrat sont comptabilisées en diminution des revenus. Au bilan, les provisions pour pénalités sont déduites des actifs du contrat.

Toute perte probable sur un contrat en cours ou en carnet est provisionnée intégralement dès qu'elle est connue.

Les frais généraux commerciaux, administratifs et financiers sont directement pris en charge dans l'exercice.

L'estimation des travaux restant à effectuer ne tient compte des produits résultant de réclamations présentées que lorsqu'il est très probable que celles-ci seront acceptées par le client.

Les paiements partiels reçus sur contrats de construction sont imputés sur les actifs du contrat au rythme de l'avancement du contrat. Les paiements partiels reçus, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont présentés en « avances et acomptes reçus » au passif du bilan.

Le montant cumulé des coûts encourus et des profits comptabilisés, diminué des pertes comptabilisées et des facturations intermédiaires, est déterminé contrat par contrat. Si ce montant est positif, il est comptabilisé à l'actif du bilan sous la ligne « contrats de construction : actif » et s'il est négatif, en « contrats de construction : passif » au passif du bilan.

J. FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Une partie significative des dépenses de recherche et développement est financée par des clients et organismes publics. Les frais de recherche et de développement autofinancés sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus et sont identifiés dans le compte de résultat, à l'exception des frais de développement des projets répondant aux critères suivants :

- le produit ou le processus est clairement identifié et les coûts sont individualisés de façon fiable ;
- la faisabilité technique du produit est démontrée ;
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles ;

- il existe un marché potentiel pour le produit, ou il sera utilisé en interne ;
- l'entreprise a l'intention de produire et de commercialiser, ou d'utiliser le nouveau produit ou procédé et peut démontrer sa rentabilité.

Les frais de développement sont inscrits à l'actif du bilan dès lors que les critères ci-dessus sont satisfaits. La majorité des dépenses de développement activées concerne les activités aéronautique et sécurité pour lesquelles les produits développés sont relativement génériques et peuvent être vendus à un plus grand nombre de clients potentiels. Inversement, les dépenses de développement liées aux activités de défense sont réalisées sur des marchés plus spécifiques et restreints, avec un nombre d'acteurs plus limités, pour lesquels la spécificité des produits développés rend plus difficile une mutualisation des études de développement et donc l'activation des coûts engendrés.

Compte tenu de l'évolution récente des activités aéronautiques et en particulier des répercussions de la crise actuelle sur les activités civiles notamment, les critères d'activation ont été durcis fin 2009 :

- accroissement du taux de rentabilité interne minimum nécessaire pour capitaliser les frais de développement d'un projet jugé risqué (nouvel entrant sur le segment de marché visé et/ou domaine nouveau) ;
- renforcement de la courbe d'expérience requise pour apprécier la faisabilité des projets.

Les frais de développement inscrits à l'actif sont amortis sur la durée d'utilisation du produit. Le mode d'amortissement est déterminé par référence aux quantités ou aux revenus sur la période de prise en compte des avantages futurs. Si ce mode ne peut être déterminé de manière fiable, l'amortissement linéaire est pratiqué. La période d'amortissement est fonction du domaine d'activité. Les actifs font par ailleurs l'objet de tests de perte de valeur. Les modalités et hypothèses retenues pour élaborer ces tests sont décrites en note 6.

Le Groupe reçoit des financements publics pour le développement de certains projets, sous forme d'avances remboursables. Le remboursement de ces avances est généralement fonction des revenus futurs générés par le développement. Le Groupe comptabilise ces avances au passif du bilan compte tenu de la probabilité de leur remboursement. Les coûts engagés relatifs à ces projets sont par ailleurs portés à l'actif du bilan en travaux en cours.

>> Notes annexes aux comptes consolidés

Le Groupe bénéficie de crédits d'impôt liés à l'effort de recherche de ses filiales. Ces crédits d'impôt sont assimilés à des subventions et inclus, à ce titre, dans le résultat opérationnel courant.

K. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat opérationnel avant prise en compte :

- du résultat de cession d'immobilisations incorporelles ou corporelles, d'activités ou de participations opérationnelles ;
- des pertes de valeurs sur actifs immobilisés ;
- des autres résultats opérationnels, provenant d'événements non usuels par leur fréquence, leur nature et leur montant.

L. IMPOSITION DIFFÉRÉE

Thales comptabilise un impôt différé lorsque la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur comptable. Les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé, sauf si les opérations concernées ont été enregistrées directement dans les capitaux propres. Les impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés ne sont pas constatés à l'actif dès lors que la société concernée n'a pas l'assurance raisonnable de les récupérer. Pour apprécier sa capacité à récupérer ces actifs, le Groupe tient compte notamment des prévisions de résultats fiscaux futurs des entités fiscales sur un horizon généralement de cinq ans, des éléments passés non récurrents, des stratégies fiscales spécifiques à chaque pays.

Lorsqu'un actif d'impôt différé de l'entreprise acquise n'a pas été comptabilisé par l'acquéreur en tant qu'actif identifiable à la date d'un regroupement d'entreprises et est comptabilisé ultérieurement dans les états financiers consolidés de l'acquéreur, le produit d'impôt différé qui en résulte est comptabilisé dans le compte de résultat. L'acquéreur doit en sus :

- ajuster la valeur comptable de l'écart d'acquisition du montant qui aurait été enregistré si l'actif d'impôt différé avait été comptabilisé en tant qu'actif identifiable à la date du regroupement d'entreprises ; et
- comptabiliser la réduction de la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition en charge. Dans les comptes consoli-

dés, cette charge est présentée sur une ligne spécifique au sein du compte « impôt sur les bénéfices ».

M. RESTRUCTURATIONS

Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dès lors qu'il constitue un passif résultant d'une obligation du Groupe vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision prise par un organe compétent, matérialisée avant la date de clôture par l'annonce de cette décision aux tiers concernés et à condition que le Groupe n'attende plus de contrepartie de ces coûts.

Ces coûts sont essentiellement constitués des indemnités au titre de la fin des contrats de travail, des indemnités de licenciement, des coûts de préavis non effectués, ainsi que des dépenses diverses liées aux fermetures de sites telles que les mises au rebut d'actifs. L'ensemble de ces coûts ainsi que les coûts liés directement à des mesures de restructuration (déménagement, formation du personnel muté...) sont présentés en « coût des restructurations » au compte de résultat.

N. RETRAITE ET PRESTATIONS ASSIMILÉES

Conformément aux lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe accorde à ses salariés des avantages postérieurs à l'emploi (régimes de retraites, d'indemnités de fin de carrière, de couverture médicale...) ainsi que d'autres avantages à long terme (médailles du travail, primes d'ancienneté au moment du départ...).

Le Groupe évalue et comptabilise ses engagements de retraite et prestations assimilées de la manière suivante :

- pour les régimes à cotisations définies et les régimes de base, les paiements du Groupe sont constatés en charge de période ;
- pour les régimes à prestations définies, la méthode actuarielle utilisée est la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière.

Dans le cas des avantages postérieurs à l'emploi, les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en produit ou en charge lorsque les gains et pertes actuariels cumulés non reconnus pour chaque régime à la fin de l'exercice précédent excèdent 10 % de la valeur la plus élevée entre l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime à cette date. Ces gains ou pertes sont reconnus

sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des salariés du régime (méthode dite du « corridor »).

La charge représentative de l'évolution des engagements nets est comptabilisée en résultat opérationnel courant pour le montant correspondant au coût normal de la période et sur la ligne « Autres composantes de la charge de retraite et prestations assimilées » pour les autres éléments.

Rappel des règles de première adoption des normes IFRS

Le Groupe a décidé de bénéficier de l'option prévue par IFRS 1 en imputant en capitaux propres les écarts actuariels non amortis au 1^{er} janvier 2004. Après cette date, le Groupe continue d'appliquer la règle du corridor, n'ayant pas retenu la nouvelle option offerte par IAS 19 révisée de présenter les pertes et gains actuariels directement en capitaux propres.

O. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Plans d'options et actions gratuites

Thales attribue à ses salariés des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que des actions gratuites. Le Groupe utilise un modèle binomial pour évaluer le montant représentatif de l'avantage consenti aux bénéficiaires des options et actions gratuites attribuées. Les justes valeurs de ces instruments sont déterminées à leurs dates d'attributions respectives. Les montants ainsi obtenus sont étalés en résultat sur la durée d'acquisition des droits. Cette comptabilisation en résultat n'est pas linéaire mais dépend des conditions d'acquisition des droits spécifiques à chaque plan.

Plans d'épargne entreprise

Les offres d'achat d'actions proposées aux salariés avec une décote par rapport au prix moyen de marché dans le cadre des Plan d'Épargne Entreprise ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une interdiction légale de céder les actions pendant une période de 5 ans. L'évaluation de l'avantage accordé au salarié tient compte de la perte de valeur associée à cette condition d'incessibilité.

La charge comptable relative aux paiements fondés sur des actions est incluse dans le résultat opérationnel courant avec pour contrepartie le compte de réserves consolidées, sans incidence sur les capitaux propres totaux.

Rappel des règles de première adoption des normes IFRS

Le Groupe a retenu l'option offerte par IFRS 1 permettant de ne pas retraiter les plans émis avant le 7 novembre 2002.

P. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net, part du Groupe, par la moyenne pondérée prorata temporis du nombre d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite des actions détenues en auto-contrôle.

Le résultat par action dilué prend en compte les instruments ayant un effet dilutif et exclut les instruments n'ayant pas un effet dilutif. Il est calculé à partir de la moyenne pondérée prorata temporis du nombre d'actions et d'obligations assimilables à des actions, en circulation au cours de l'exercice, déduction faite des actions détenues en auto-contrôle. Le résultat net est corrigé des charges d'intérêt, nettes d'impôt, relatives aux obligations convertibles. L'effet dilutif des options de souscription ou d'achat d'actions est calculé selon la méthode dite du rachat d'action, en prenant en compte le cours de bourse moyen de la période concernée.

Q. COÛTS D'EMPRUNTS

Le coût des emprunts encouru pendant la période de construction d'un actif qualifié, que celui-ci soit corporel ou incorporel (frais de développement), est incorporé dans la valeur de cet actif. Le taux retenu est celui de l'emprunt lorsque le financement est spécifique, ou à défaut, le taux marginal de financement du Groupe.

R. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie présentée au bilan comprend les montants en caisse, les comptes bancaires ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, et soumis à un risque négligeable de changement de valeur).

S. STRUCTURE DU BILAN CONSOLIDÉ

Le Groupe exerce dans ses différents secteurs, et pour une part significative, des activités à cycle d'exploitation long. En conséquence, les actifs (passifs) généralement réalisés (réglés) dans le cadre du cycle d'exploitation des entités

>> Notes annexes aux comptes consolidés

(stocks, créances et dettes fournisseurs, avances, provisions...) sont présentés dans le bilan consolidé en actifs et passifs courants, sans distinction entre la part à moins d'un an et la part à plus d'un an.

T. INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Le Groupe utilise des instruments financiers pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et des cours de change. Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan. Pour être éligibles à la comptabilité de couverture, les instruments financiers doivent avoir les deux caractéristiques suivantes :

- existence formelle et documentée d'une relation de couverture lors de la mise en place de l'instrument financier ;
- efficacité attendue de la couverture ; cette efficacité devant pouvoir être mesurée de façon fiable et démontrée tout au long de la relation de couverture déterminée initialement.

Les principes comptables relatifs aux instruments dérivés de change sont présentés dans la note 1-d. Les instruments financiers relatifs aux couvertures de taux font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie :

- une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre les variations de valeurs d'actifs, de passifs ;
- une couverture de flux futurs permet de se prémunir contre les variations de valeurs de flux futurs de trésorerie (flux d'intérêts futurs inconnus générés par des emprunts souscrits à taux révisables ou des emprunts futurs à émettre hautement probables, par exemple).

Dans le cas des relations de couverture de juste valeur, les passifs financiers couverts par des instruments dérivés de taux d'intérêt sont réévalués à hauteur du risque couvert. Les variations de valeur de l'élément couvert sont comptabilisées en résultat de la période et compensées par les variations symétriques de l'instrument dérivé. Dans le cas des relations de couverture de flux de trésorerie, les variations de juste valeur des instruments dérivés de taux enregistrés au bilan sont alors comptabilisées directement en contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace, jusqu'à ce que les flux couverts impactent le résultat.

U. CESSIONS DE CRÉANCES SANS RECOURS

Le Groupe procède à des cessions de créances commerciales, principalement sur la Direction générale de l'armement, et notamment de créances échues portant intérêt

moratoire. Ces cessions, sans recours contre le cédant en cas de défaut de paiement du débiteur, emportent transfert de la quasi-totalité des risques et avantages associés à l'actif. Dans ces conditions, les créances commerciales ainsi cédées font l'objet d'une « décomptabilisation » de l'actif.

V. PRINCIPALES SOURCES D'ESTIMATION

La préparation des comptes consolidés du Groupe conduit à effectuer des estimations et à retenir des hypothèses qui ont une incidence sur l'évaluation des résultats, des actifs et des passifs consolidés. Ces estimations pourraient devoir être révisées en cas de changements dans les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou comme suite à de nouvelles informations ou à un surcroît d'expérience. Les principaux comptes sujets à des estimations comptables significatives sont les suivants :

Contrats de construction

La comptabilisation des produits et charges relatifs aux contrats de construction est basée sur l'estimation des résultats à terminaison de ces contrats (note 1-i). Ces estimations sont réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la Direction générale, selon les procédures du Groupe.

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de perte de valeur (note 1-f). La valeur des actifs concernés est appréciée à partir de données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis selon les procédures du Groupe pour chacune des activités ou divisions du Groupe.

Frais de développement

Les frais de développement répondant aux critères permettant leur capitalisation (note 1-j) sont inscrits en immobilisations incorporelles et amortis sur leurs durées d'utilisation. L'appréciation de la satisfaction aux critères ainsi que l'appréciation de la valeur recouvrable de ces actifs sont effectuées à partir des prévisions d'activité et de profitabilité des projets correspondants.

Retraites et prestations assimilées

Les engagements de retraite et prestations assimilées sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles selon les

modalités décrites en note 1-n. Les hypothèses actuarielles retenues par le Groupe (taux d'actualisation, rendement attendu des placements, augmentations futures des salaires, taux de rotation du personnel, tables de mortalité...) sont revues chaque année avec les actuaires du Groupe.

Impôts différés

Les impôts différés actifs résultent des déficits fiscaux reportables et des différences temporelles déductibles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs. La recouvrabilité de ces actifs est appréciée sur base des données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis pour chacun des périmètres fiscaux considérés.

Risques et litiges

Le Groupe procède au recensement et à la revue régulière des litiges en cours, et constitue le cas échéant des provisions comptables jugées raisonnables. Les incertitudes éventuelles relatives aux litiges en-cours sont décrites dans la note 23.

Allocation du prix d'acquisition d'un regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition (ou « purchase accounting ») : ainsi, à la date de prise de contrôle de l'entreprise, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis sont évalués à la juste valeur. Ces évaluations sont confiées à des experts indépendants qui fondent leurs travaux sur des hypothèses et sont amenés à estimer l'effet d'événements futurs, incertains à la date d'acquisition.

2. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

A. PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE L'EXERCICE 2009

L'année 2009 a été fortement marquée par la détérioration continue de l'environnement économique et la persistance sur

le second semestre de difficultés sur certains programmes, notamment dans les secteurs de l'Aéronautique et de la Sécurité.

Dans ce contexte spécifique, et en cohérence avec la stratégie définie par la Direction générale du Groupe sur ses principaux métiers, Thales a actualisé pour les besoins de la clôture annuelle l'estimation de certains risques sur certains programmes en cours ainsi que l'évaluation de la performance de certains actifs. Le Groupe a ainsi été conduit à procéder à :

- la constatation de charges significatives sur certains programmes de la Division Aéronautique et, dans une moindre mesure, de la Division Sécurité (note 16) ;
- des dépréciations d'actifs incorporels relatifs à certains programmes de développement, notamment dans le domaine Aéronautique, (note 6).

B. ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

En 2009 :

En février 2009, Thales a acquis pour 20,3 millions d'euros, dans le cadre d'une offre publique d'achat, 94,6 % du capital de la société israélienne CMT Medical Technologies Ltd, société spécialisée dans l'imagerie médicale. Cette société est consolidée depuis le 1^{er} juillet 2009¹.

Le prix d'acquisition des actions d'Alcatel Alenia Space a fait l'objet, conformément aux accords, d'un réexamen en 2009 selon une procédure contradictoire et a conduit Thales à verser à Alcatel-Lucent, en mai 2009, un complément de prix de 129,6 millions d'euros². Dans les comptes consolidés, ce dernier a été comptabilisé en augmentation de l'écart d'acquisition (cf. note 11).

Le pacte d'actionnaires entre l'État et Thales du 30 janvier 2007 consent à Thales le droit de porter sa participation dans DCNS de 25 % à 35 % par exercice d'une option d'achat d'actions. Celle-ci est exerçable depuis le 29 mars 2009 et ce, pendant une période de 3 ans. Au 31 décembre 2009, la valeur de l'option n'est pas significative.

L'accord comporte par ailleurs des clauses de rémunération conditionnelle liées à l'obtention de certains contrats

1. Par simplification, et compte tenu du caractère non significatif sur les comptes consolidés du décalage par rapport à la date de prise / perte de contrôle.

2. Ce complément de prix a été établi sur la base d'une valorisation de 67 % des capitaux propres de Thales Alenia Space, établie à 724,5 M€, soit 124,5 M€ de plus que le prix plancher initial fixé à 600 M€, auxquels se sont ajoutés 5,1 M€ d'intérêts financiers.

>> Notes annexes aux comptes consolidés

et à certaines conditions de performance opérationnelle. Au 31 décembre 2009, ces conditions ne sont pas atteintes.

En 2008 :

En mars 2008, Thales a cédé, pour 93,7 millions d'euros, ses activités de solutions de paiement électronique au groupe américain Hypercom.

En mars 2008, Thales a cédé, pour 11 millions d'euros, sa filiale Thales Computers à la société Kontron Modular Computers GmbH.

En octobre 2008, Thales a finalisé le rachat de la société britannique nCipher Plc, spécialisée dans les logiciels et les équipements de cryptage, pour 50,7 millions de livres. Cette société est consolidée à compter du 1^{er} janvier 2009¹.

En octobre 2008, Thales a racheté, au travers de sa participation dans Diehl Aircabin GmbH, 49 % du site Airbus de Laupheim en Allemagne. Le prix d'acquisition pour Thales s'élève à 24,5 millions d'euros, complété par un prêt de 29,9 millions d'euros destiné à financer l'acquisition d'actifs industriels. La nouvelle société, détenue conjointement avec Diehl, est consolidée par intégration proportionnelle à compter du 1^{er} janvier 2009¹.

3. COMPTE DE RÉSULTAT AJUSTÉ

Pour permettre le suivi et la comparabilité des performances économiques du Groupe, le compte de résultat consolidé est retraité des écritures relatives à l'allocation du prix d'acquisition (PPA) réalisée dans le cadre de regroupements d'entreprises significatifs.

Ces retraitements concernent pour l'essentiel les opérations réalisées en 2007 : acquisition des activités spatiales, Transport et Sécurité d'Alcatel-Lucent, et acquisition de 25 % de DCNS.

L'incidence du PPA pour les deux périodes présentées, s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2009	2008
Coût de l'activité	(14,8)	(14,8)
Amortissement des actifs incorporels acquis	(84,4)	(109,8)
Résultat opérationnel courant	(99,2)	(124,6)
Impôt	33,6	42,4
Résultat des sociétés mises en équivalence	(8,2)	(8,2)
Résultat net	(73,8)	(90,4)

Le **compte de résultat ajusté** s'analyse donc comme suit :

(en millions d'euros)	2009	2008
Revenus	12 881,5	12 664,8
Coût de l'activité	(10 618,6)	(9 949,7)
Frais de recherche et développement	(550,5)	(440,2)
Frais commerciaux	(901,9)	(806,7)
Frais généraux et administratifs	(543,4)	(558,7)
Coût des restructurations	(116,1)	(32,5)
Résultat opérationnel courant	151,0	877,0
Perte de valeur sur actifs immobilisés	(260,1)	(69,1)
Résultat des cessions	(1,0)	35,2
Résultat opérationnel	(110,1)	843,1
Intérêts financiers relatifs à la dette brute	(91,6)	(101,4)
Produits financiers relatifs à la trésorerie et équivalents	26,0	49,6
Coût de l'endettement financier net	(65,6)	(51,8)
Autres résultats financiers	(44,9)	(49,8)
Autres composantes de la charge de retraite	(105,1)	(11,1)
Impôt sur les bénéfices	141,7	(145,4)
Résultat des sociétés mises en équivalence	56,2	65,8
Résultat net	(127,8)	650,8
Dont :		
Part du Groupe	(128,0)	650,3
Part des minoritaires	0,2	0,5

1. Par simplification, et compte tenu du caractère non significatif sur les comptes consolidés du décalage par rapport à la date de prise / perte de contrôle.

4. INFORMATIONS À PÉRIMÈTRE ET TAUX DE CHANGE COMPARABLES

A. INCIDENCE DES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE ET DE CHANGE SUR LE RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT CONSOLIDÉ

Sur la base de compte de résultat ajusté, les résultats à périmètre et taux de change comparables se présentent comme suit :

	2008 ajusté	Variation de périmètre (a)	Variation de change (b)	Évolution organique	2009 ajusté
Revenus	12 664,8	161,2	(134,4)	189,9	12 881,5
Coût de l'activité	(9 949,7)	(94,5)	101,8	(676,2)	(10 618,6)
Frais de recherche et développement	(440,2)	(22,5)	2,8	(90,6)	(550,5)
Frais commerciaux	(806,7)	(26,2)	9,1	(78,1)	(901,9)
Frais généraux et administratifs	(558,7)	(6,3)	5,3	16,3	(543,4)
Coût des restructurations	(32,5)	--	0,3	(83,9)	(116,1)
Résultat opérationnel courant	877,0	11,7	(15,1)	(722,6)	151,0

(a) Les comptes des sociétés acquises en 2009 sont exclus du compte de résultat 2009 et les comptes des sociétés acquises en 2008 sont retraités afin d'affecter le compte de résultat 2009 sur une période identique à celle durant laquelle ces sociétés ont été consolidées en 2008.

Les comptes des sociétés cédées en 2008 sont exclus du compte de résultat 2008 retraité. Les comptes des sociétés cédées en 2009 sont retraités pour que ces sociétés contribuent au compte de résultat sur une période identique en 2009 et 2008.

(b) La variation de change est déterminée comme suit : les résultats de 2008 des filiales étrangères sont convertis aux taux de change moyens de 2009. La différence de conversion obtenue est ajustée de l'impact des évolutions des devises sur les transactions réalisées dans une devise différente de la monnaie fonctionnelle des filiales.

B. INCIDENCE DES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE ET DE CHANGE SUR LE BILAN CONSOLIDÉ

Le tableau ci-après détaille les mouvements permettant de passer du bilan au 31 décembre 2008 au bilan au 31 décembre 2009 : impact des variations de périmètre et de cours de change, reclassements entre postes du bilan et impact des flux de trésorerie.

	Capitaux propres	Retraite et prestations assimilées	Impôts courant / différé	Actif opérationnel non courant	Actif financier non courant	Passif net opérationnel courant	Dette financière nette hors trésorerie	Trésorerie
Bilan au 31/12/08	3 951,8	803,5	(89,1)	(5 185,4)	(1 126,6)	1 189,5	1 956,1	1 499,8
Flux financiers :								
Cash flow opérationnel	(178,1)	6,3	(273,5)	680,9	(21,4)	940,8	--	1 155,0
Cash flow d'investissement	(1,0)	--	--	(400,0)	(156,0)	--	(8,0)	(565,0)
Cash flow de financement	(183,1)	--	--	--	--	--	21,3	(161,8)
Flux non financiers :								
Variation de périmètre	6,5	5,5	(0,6)	(268,0)	272,8	(40,0)	23,8	--
Variation de change	117,1	5,9	(3,1)	(90,2)	0,5	(39,6)	41,5	32,1
Instruments financiers	52,9	--	19,4	--	(1,5)	(70,8)	--	--
Reclassifications et autres	(12,3)	(30,5)	(20,7)	12,2	47,4	(12,3)	16,2	--
Bilan au 31/12/09	3 753,8	790,7	(367,6)	(5 250,5)	(984,8)	1 967,6	2 050,9	1 960,1

>> Notes annexes aux comptes consolidés

5. INFORMATIONS SECTORIELLES**A. INFORMATION PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL**

Le Groupe a adopté en 2009 la norme IFRS 8 (Secteurs opérationnels), qui se substitue à la norme IAS 14 (Information sectorielle). Cette norme prévoit la présentation d'informations financières relatives aux secteurs opérationnels du Groupe. Un secteur opérationnel est une composante du Groupe pour laquelle des informations distinctes sont disponibles en interne et dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le « principal décideur opérationnel » en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et en évaluer sa performance.

Au 31 décembre 2009, les activités du Groupe Thales étaient regroupées en trois domaines principaux, Aéronautique / Es-

pace, Défense et Sécurité, qui constituent les trois secteurs opérationnels au sens de la norme IFRS 8. Le Président-directeur général, assisté du Directeur finance et administration, examine régulièrement les performances opérationnelles de ces trois domaines et affecte les ressources sur cette base. Au 31 décembre 2009, les secteurs présentés sont donc identiques à ceux relevant de l'application de la norme IAS 14.

Les informations par secteur communiquées au Président-directeur général suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés résumés, à l'exception des écritures relatives à l'allocation du prix d'acquisition (PPA) réalisée dans le cadre de regroupements d'entreprises significatifs qui sont exclues du résultat opérationnel courant.

Le résultat sectoriel correspond en conséquence au résultat opérationnel courant ajusté, tel que présenté dans la note 3.

2009	Aéronautique / Espace (b)	Défense	Sécurité	Autres, élim. & montants non alloués (c)	Total des secteurs & autres	PPA (note 3)	Thales
Carnet de commandes au 31/12 hors Groupe	7 529,2	11 543,9	5 557,9	99,8	24 730,8	--	24 730,8
Prises de commandes hors Groupe	4 331,8	6 092,9	3 390,3	112,1	13 927,1	--	13 927,1
Revenus hors Groupe	4 071,3	5 763,4	2 977,0	69,8	12 881,5	--	12 881,5
Revenus intersecteurs	93,1	169,3	326,4	(588,8)	--	--	--
Revenus totaux	4 164,4	5 932,7	3 303,4	(519,0)	12 881,5	--	12 881,5
Résultat opérationnel courant (a)	(309,6)	544,4	(11,1)	(72,7)	151,0	(99,2)	51,8
Actif opérationnel non courant	1 607,6	1 405,8	1 844,7	392,4	5 250,5	--	5 250,5
Actif opérationnel courant	3 026,5	3 372,0	2 474,2	31,1	8 903,8	--	8 903,8
Passif opérationnel courant	(3 297,4)	(4 595,6)	(2 526,6)	(451,8)	(10 871,4)	--	(10 871,4)
Net	(270,9)	(1 223,6)	(52,4)	(420,7)	(1 967,6)	--	(1 967,6)
Acquisitions d'immos corp. et incorp.	182,4	83,0	80,5	73,0	418,9	--	418,9
Dot. aux amort. immos corp. et incorp.	157,3	88,7	131,9	42,9	420,8	--	420,8
Effectif consolidé fin de période (d)	18 197	23 887	18 901	3 300	64 285	--	64 285

(a) Le résultat opérationnel courant du Groupe inclut des crédits d'impôt recherche à hauteur de 150,3 M€ en 2009 et de 169,3 M€ en 2008.

(b) La Division Espace, créée en avril 2007 après l'acquisition, par Thales, des activités spatiales d'Alcatel-Lucent, a contribué comme suit aux comptes consolidés du Groupe :

	2009	2008
Carnet de commandes au 31/12 hors Groupe	2 143,8	1 980,9
Prises de commandes hors Groupe	1 595,6	1 358,4
Revenus hors Groupe	1 433,5	1 472,6
Revenus intersecteurs	33,7	35,2
Revenus totaux	1 467,2	1 507,8
Résultat opérationnel courant	78,7	78,1
Actif opérationnel non courant	810,6	691,4
Actif opérationnel courant	800,7	996,3
Passif opérationnel courant	(914,6)	(1 121,4)
Net	(113,9)	(125,1)
Effectif consolidé fin de période	5 478	5 471

Cette division recouvre l'activité des sociétés Thales Alenia Space, détenue à 67 % par Thales, et Telespazio, détenue à 33 % par Thales. Ces sociétés, contrôlées conjointement avec Finmeccanica, sont consolidées par intégration proportionnelle depuis le 1^{er} avril 2007.

(c) La colonne « autres, éliminations et montants non alloués » correspond à l'élimination des flux entre les trois secteurs, aux données concernant les activités corporate (centres de recherche du Groupe, pôle immobilier et holdings) ainsi que les activités cédées l'année précédente. Le résultat opérationnel non alloué inclut donc le résultat des activités corporate (y compris les coûts de restructuration du siège) non refacturé aux secteurs (-12,9 M€ en 2009 et +18,6 M€ en 2008), le coût des surfaces inoccupées par les secteurs (-38,0 M€ en 2009 et -16,7 M€ en 2008) ainsi que la charge liée aux paiements fondés sur des actions (-22,5 M€ en 2009 et -27,9 M€ en 2008).

L'information sectorielle 2008 a été retraitée pour être conforme à la présentation retenue dans le reporting interne : le résultat opérationnel courant des holdings et des centres de recherche n'est notamment plus réalloué aux secteurs opérationnels.

(d) L'effectif consolidé inclut les effectifs totaux des sociétés intégrées globalement et le prorata des effectifs des sociétés intégrées proportionnellement. Il n'inclut pas les effectifs des sociétés mises en équivalence ou non intégrées. Les frais de personnel s'élèvent à 4 745,7 M€ en 2009 et 4 761,2 M€ en 2008.

>> Éléments financiers 2009

2008 retraité	Aéronautique / Espace (b)	Défense	Sécurité	Autres, élim. & montants non alloués (c)	Total des secteurs & autres	PPA (note 3)	Thales
Carnet de commandes au 31/12 hors Groupe	7 019,8	10 879,6	4 982,6	55,8	22 937,8	--	22 937,8
Prises de commandes hors Groupe	4 184,1	6 546,7	3 461,1	106,2	14 298,1	--	14 298,1
Revenus hors Groupe	4 140,4	5 501,7	2 892,6	130,1	12 664,8	--	12 664,8
Revenus intersecteurs	78,3	167,8	325,7	(571,8)	--	--	--
Revenus totaux	4 218,7	5 669,5	3 218,3	(441,7)	12 664,8	--	12 664,8
Résultat opérationnel courant (a)	206,5	539,5	157,0	(26,0)	877,0	(124,6)	752,4
Actif opérationnel non courant	1 608,3	1 342,4	1 896,6	338,1	5 185,4	--	5 185,4
Actif opérationnel courant	3 456,8	3 282,5	2 520,0	273,4	9 532,7	--	9 532,7
Passif opérationnel courant	(3 323,5)	(4 393,8)	(2 444,3)	(560,6)	(10 722,2)	--	(10 722,2)
Net	133,3	(1 111,3)	75,7	(287,2)	(1 189,5)	--	(1 189,5)
Acquisitions d'immos corp. et incorp.	197,7	117,1	98,5	121,3	534,6	--	534,6
Dot. aux amort. immos corp. et incorp.	155,5	80,3	161,0	36,2	433,0	--	433,0
Effectif consolidé fin de période (d)	17 904	23 093	19 127	3 124	63 248	--	63 248

(a) Le résultat opérationnel courant du Groupe inclut des crédits d'impôt recherche à hauteur de 150,3 M€ en 2009 et de 169,3 M€ en 2008.

(b) La Division Espace, créée en avril 2007 après l'acquisition, par Thales, des activités spatiales d'Alcatel-Lucent, a contribué comme suit aux comptes consolidés du Groupe :

	2009	2008
Carnet de commandes au 31/12 hors Groupe	2 143,8	1 980,9
Prises de commandes hors Groupe	1 595,6	1 358,4
Revenus hors Groupe	1 433,5	1 472,6
Revenus intersecteurs	33,7	35,2
Revenus totaux	1 467,2	1 507,8
Résultat opérationnel courant	78,7	78,1
Actif opérationnel non courant	810,6	691,4
Actif opérationnel courant	800,7	996,3
Passif opérationnel courant	(914,6)	(1 121,4)
Net	(113,9)	(125,1)
Effectif consolidé fin de période	5 478	5 471

Cette division recouvre l'activité des sociétés Thales Alenia Space, détenue à 67 % par Thales, et Telespazio, détenue à 33 % par Thales. Ces sociétés, contrôlées conjointement avec Finmeccanica, sont consolidées par intégration proportionnelle depuis le 1^{er} avril 2007.

(c) La colonne « autres, éliminations et montants non alloués » correspond à l'élimination des flux entre les trois secteurs, aux données concernant les activités corporate (centres de recherche du Groupe, pôle immobilier et holdings) ainsi que les activités cédées l'année précédente. Le résultat opérationnel non alloué inclut donc le résultat des activités corporate (y compris les coûts de restructuration du siège) non refacturé aux secteurs (-12,9 M€ en 2009 et +18,6 M€ en 2008), le coût des surfaces inoccupées par les secteurs (-38,0 M€ en 2009 et -16,7 M€ en 2008) ainsi que la charge liée aux paiements fondés sur des actions (-22,5 M€ en 2009 et -27,9 M€ en 2008).

L'information sectorielle 2008 a été retraitée pour être conforme à la présentation retenue dans le reporting interne : le résultat opérationnel courant des holdings et des centres de recherche n'est notamment plus réalloué aux secteurs opérationnels.

(d) L'effectif consolidé inclut les effectifs totaux des sociétés intégrées globalement et le prorata des effectifs des sociétés intégrées proportionnellement. Il n'inclut pas les effectifs des sociétés mises en équivalence ou non intégrées. Les frais de personnel s'élèvent à 4 745,7 M€ en 2009 et 4 761,2 M€ en 2008.

>> Notes annexes aux comptes consolidés

B. INFORMATION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE**Par destination**

Revenus (directs ou indirects)	2009	2008
France (a)	3 018,6	3 165,1
Royaume-Uni	1 467,6	1 555,6
Autres pays d'Europe	3 463,8	3 301,8
Amérique du Nord	1 158,2	1 189,7
Proche et Moyen-Orient	1 318,5	1 134,6
Asie et Pacifique	1 683,3	1 710,0
Afrique et Amérique Latine	771,5	608,0
Total	12 881,5	12 664,8

(a) Dont, État français (principalement ministère de la Défense) : 2 006,4 M€ en 2009 et 2 172,6 M€ en 2008.

Par origine

Revenus	2009	2008
France	6 155,9	6 101,1
Royaume-Uni	1 669,9	1 704,8
Autres pays d'Europe	2 681,4	2 567,3
Reste du monde	2 374,3	2 291,6
Total	12 881,5	12 664,8

Actifs opérationnels non courants	2009	2008
France	2 847,4	2 926,1
Royaume-Uni	383,4	320,9
Autres pays d'Europe	1 528,0	1 474,7
Reste du monde	491,7	463,7
Total	5 250,5	5 185,4

C. INFORMATION PAR TYPE DE CONTRATS

Revenus	2009	2008
Contrats de construction (a)	7 053,8	6 440,2
Ventes de biens et d'équipements	3 232,4	3 479,8
Prestations de services	2 536,2	2 683,6
Autres	59,1	61,2
Total	12 881,5	12 664,8

(a) Plus de la moitié des revenus du Groupe sont issus de contrats spécifiquement négociés avec le client, qui établit un cahier des charges et définit les spécificités du contrat. Ces contrats répondent à des besoins différents pour chaque client et portent généralement sur de longues durées.

6. PERTE DE VALEUR SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

	2009	2008
Frais de développement	(240,0)	(1,2)
Écarts d'acquisition	(17,4)	(67,2)
Autres immobilisations corporelles et incorporelles	(2,7)	(0,7)
Total	(260,1)	(69,1)

FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

À fin 2009, la combinaison des éléments suivants a conduit le Groupe à dégrader significativement les business plans des programmes aéronautiques :

- crise économique du secteur aéronautique induisant une forte baisse des volumes attendus ainsi que des retards dans la commercialisation de certains programmes ;
- dérive des coûts de développement de certains programmes, liée à des difficultés techniques et/ou des inadéquations de ressources ;
- persistance de la faiblesse structurelle du dollar, conduisant à une baisse sensible de la rentabilité de certains projets de développement dont les revenus sont attendus en dollar alors que les coûts sont supportés en euros.

Les pertes de valeur de l'exercice 2009 comprennent essentiellement :

- 158,3 M€ sur les développements avioniques, civils et A400M. Compte tenu des incertitudes pesant sur le programme et ses perspectives de commercialisation (note 16), l'intégralité des frais de développement relatifs à l'A400M a été dépréciée ;
- 43,6 M€ dans les activités de multimédia de bord ;
- 25,5 M€ dans les activités de simulation.

Les tests de dépréciation ont été réalisés avec les hypothèses suivantes :

- business plans déterminés en cohérence avec le plan stratégique, sur des durées pouvant aller jusqu'à 15 ans, compte tenu des spécificités du secteur (rentabilité à long terme) ;
- taux d'actualisation déterminés à partir du coût moyen pondéré du capital du Groupe, ajusté d'une prime de risque pour les programmes présentant des risques spécifiques.

ÉCARTS D'ACQUISITION

Les pertes de valeur concernent essentiellement :

- en 2009, diverses activités de la Division Sécurité ;
- en 2008 :
 - dans la Division Sécurité, l'écart d'acquisition relatif aux activités de billettique et de contrôle d'accès des voyageurs, suite aux difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de certains contrats complexes (42,8 M€), ainsi que l'écart d'acquisition relatif aux activités de services en Suisse (8,7 M€),
 - dans la Division Aéronautique, l'écart d'acquisition relatif aux activités de multimédia de bord suite au décalage de planning de livraison sur le programme B787 (13,6 M€).

Les tests de dépréciation de 2009 ont été réalisés avec une hypothèse initiale de taux d'actualisation de 8,0 % (8,5 % en 2008) pour toutes les UGT (celles-ci présentant un niveau de risque sensiblement équivalent, les risques spécifiques des UGT étant inclus dans les projections), à l'exception de quelques activités non significatives jugées plus risquées pour lesquelles un taux de 10,0 % (10,5 % en 2008) a été utilisé. Une augmentation de 2 % du taux d'actualisation n'aurait pas conduit à enregistrer de pertes de valeurs complémentaires significatives dans les comptes du Groupe.

Le taux de croissance à long terme retenu pour calculer la valeur terminale est de 2 %. Ce taux, proche du taux de l'inflation à long terme estimé à la clôture, représente l'estimation raisonnable par Thales de la croissance future de l'activité. Une variation à la baisse de 1 % de ce taux n'entraînerait pas de dépréciation complémentaire significative pour le Groupe.

>> Notes annexes aux comptes consolidés

7. RÉSULTAT DES CESSIONS ET AUTRES

	2009	2008
Cessions de titres :	12,1	46,0
Participations minoritaires de Telespazio	7,1	--
Thales e-Transactions	2,5	53,6
Thales Computers	--	(3,7)
Autres	2,5	(3,9)
Cessions d'autres actifs :	(3,0)	(10,8)
Actifs immobiliers	--	(1,7)
Actifs mobiliers	(3,0)	(9,1)
Perte nette sur le sinistre de L'Aquila (a)	(10,1)	--
Total	(1,0)	35,2

(a) Le site de production de Thales Alenia Space à L'Aquila (Italie) a été gravement endommagé par le tremblement de terre du 7 avril 2009. Une solution temporaire a été mise en place pour reconstituer progressivement des capacités de production et poursuivre la réalisation des programmes à partir d'une base industrielle principalement à L'Aquila, mais aussi à Rome et Milan. La perte nette totale liée au sinistre a été comptabilisée en 2009 et s'élève, pour la part du Groupe, à -10,1 M€, après prise en compte des indemnités d'assurance.

8. RÉSULTAT FINANCIER**A. COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET**

	2009	2008
Charges financières :		
- sur dette brute	(104,4)	(104,7)
- sur swaps de taux	12,8	3,3
	(91,6)	(101,4)
Produits financiers / trésorerie et équivalents	26,0	49,6
Total	(65,6)	(51,8)

B. AUTRES RÉSULTATS FINANCIERS

	2009	2008
Profits (pertes) de change	(10,5)	(8,7)
Variation de juste valeur des instruments dérivés de change	(37,3)	(23,6)
Inefficacité des couvertures de change	(5,3)	(5,2)
Résultat de change	(53,1)	(37,5)
Produits financiers nets sur créances et dettes d'exploitation	6,0	3,3
Dividendes reçus	6,1	6,5
Pertes de valeur / titres « disponibles à la vente »	--	(4,8)
Dépréciation des prêts et autres créances financières	0,9	(18,7)
Autres	(4,8)	1,4
Total	(44,9)	(49,8)

9. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

La détermination de la charge d'impôt tient compte des règles spécifiques locales utilisées par Thales, telles que les régimes d'intégration fiscale en France, du Group Relief au Royaume-Uni, de la consolidation fiscale aux États-Unis et de l'Organschaft en Allemagne.

A. CHARGE D'IMPÔT

	2009	2008
Impôt courant	(66,0)	(123,0)
Impôt différé	267,7	33,4
Réduction de l'écart d'acquisition relative aux actifs d'impôt différés initialement non reconnus (note 1-l)	(26,4)	(13,4)
Total	175,3	(103,0)

B. TAUX D'IMPÔT EFFECTIF

	2009	2008
Résultat net	(201,6)	560,4
Moins charge d'impôt	(175,3)	103,0
Moins résultat net des sociétés mises en équivalence	(48,0)	(57,6)
Résultat avant impôt	(424,9)	605,8
Taux moyen d'imposition	38,1 %	29,0 %
Produit (charge) d'impôt théorique	161,9	(175,5)
Éléments en rapprochement :		
- Éléments non imposables	49,4	40,9
- (Création) / utilisation de déficit reportable non inscrit à l'actif	(19,2)	8,3
- (Dépréciation) activation de déficits antérieurs	(3,5)	50,0
- Réduction de l'écart d'acquisition / actifs d'impôt différés initialement non reconnus	(26,4)	(13,4)
- Ajustements / exercices antérieurs	16,0	(10,1)
- Incidence des baisses de taux d'imposition futures votées	(1,0)	6,3
- Autres	(1,9)	(9,5)
Produit (charge) d'impôt réelle	175,3	(103,0)

C. IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF ET PASSIF

	31/12/09	31/12/08
- Impôt différé actif	678,0	433,5
- Impôt différé passif	(258,6)	(268,6)
Actif d'impôt différé, net	419,4	164,9

>> Notes annexes aux comptes consolidés

D. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET D'IMPÔT DIFFÉRÉ

	Au 01/01/09	(Charge) / produit de l'exercice	Imputation en capitaux propres	Var. de change, périm et autres	Au 31/12/09
Différences temporelles :	42,6	242,9	(18,2)	(24,2)	243,1
- retraite et prestations assimilées	171,6	(5,5)	--	1,5	167,6
- actifs incorporels	(282,2)	66,1	--	(6,3)	(222,4)
- autres	153,2	182,3	(18,2)	(19,4)	297,9
Déficits reportables	352,9	66,8	--	(3,7)	416,0
Total	395,5	309,7	(18,2)	(27,9)	659,1
Dont, non reconnus au bilan	(230,6)	(42,0)	2,5	30,4	(239,7)
Actif net d'impôt différé total	164,9	267,7	(15,7) (a)	2,5	419,4

	Au 01/01/08	(Charge) / produit de l'exercice	Imputation en capitaux propres	Var. de change, périm et autres	Au 31/12/08
Différences temporelles :	59,5	(9,4)	13,5	(21,0)	42,6
- retraite et prestations assimilées	210,5	(32,7)	--	(6,2)	171,6
- actifs incorporels	(297,4)	14,1	--	1,1	(282,2)
- autres	146,4	9,2	13,5	(15,9)	153,2
Déficits reportables	386,4	(15,5)	--	(18,0)	352,9
Total	445,9	(24,9)	13,5	(39,0)	395,5
Dont, non reconnus au bilan	(310,0)	58,3	(11,2)	32,3	(230,6)
Actif net d'impôt différé total	135,9	33,4	2,3 (a)	(6,7)	164,9

(a) Dont	2009	2008
Couverture de flux de trésorerie	(19,4)	(3,2)
Couverture d'investissements net à l'étranger	1,3	(1,5)
Total impôt différé / autre éléments du résultat global	(18,1)	(4,7)
Impôt différé / paiements en actions	2,5	3,5
Autres	(0,1)	3,5
Total impôt différé imputé en capitaux propres	(15,7)	2,3

E. DÉFICITS FISCAUX REPORTABLES

Les déficits fiscaux reportables totaux représentent une économie potentielle d'impôt de 416,0 M€ au 31 décembre 2009. Les dates de péremption correspondantes sont les suivantes :

	31/12/09
2010	0,2
2011-2014	18,9
> 2014 (a)	396,9
Total	416,0

(a) Dont 346,1 M€ sans limitation de durée.

10. RÉSULTAT PAR ACTION

	2009	2008
Numérateur (en millions d'euros) :		
Résultat net part du Groupe (A)	(201,8)	559,9
Dénominateur (en milliers) :		
Nombre moyen d'actions en circulation (B)	195 054	195 139
Options de souscription et d'achat d'actions	434	1 107
Nombre moyen d'actions en circulation dilué (C)	195 488	196 246
Résultat net par action (en euros) (A) / (B)	(1,03)	2,87
Résultat net par action dilué (en euros) (A) / (C)	(1,03)	2,85

11. ÉCARTS D'ACQUISITION

A. ANALYSE DES ÉCARTS D'ACQUISITION

	31/12/09		31/12/08	
	Brut	Pertes de valeur	Net	Net
Aéronautique	385,0	(23,2)	361,8	359,2
Espace	467,2	--	467,2	344,1
Domaine Aéronautique / Espace	852,2	(23,2)	829,0	703,3
Systèmes Terre & Interarmées	563,1	(7,4)	555,7	492,2
Naval	346,0	--	346,0	335,3
Systèmes Aériens	120,9	--	120,9	119,6
Domaine Défense	1 030,0	(7,4)	1 022,6	947,1
Transport et Sécurité (ex Alcatel-Lucent)	871,2	--	871,2	890,4
Autres	357,4	(98,6)	258,8	247,8
Domaine Sécurité	1 228,6	(98,6)	1 130,0	1 138,2
Autres	5,3	--	5,3	4,6
Total	3 116,1	(129,2)	2 986,9	2 793,2

>> Notes annexes aux comptes consolidés

B. ÉVOLUTION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

	2009	2008
Valeur nette au 1^{er} janvier	2 793,2	2 870,0
Acquisitions :	192,2	56,7
- complément de prix Alcatel Alenia Space (note 2)	129,6	--
- acquisition de nCipher	29,3	--
- acquisition de CMT Medical Technologies Ltd	12,6	--
- apport des activités transport et sécurité d'Alcatel-Lucent	--	35,9
- autres	20,7	20,8
Cessions :	--	(19,4)
- Thales e-Transactions	--	(9,6)
- autres	--	(9,8)
Réduction de l'écart d'acquisition relative aux actifs d'impôt différés initialement non reconnus (note 9)	(26,4)	(13,4)
Perte de valeur (note 6)	(17,4)	(67,2)
Variations de change et autres	45,3	(33,5)
Valeur nette au 31 décembre	2 986,9	2 793,2

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**A. DÉTAIL DES POSTES DU BILAN**

	31/12/09			31/12/08
	Brut	Amortissements et pertes de valeur cumulés	Net	Net
Relation clientèle acquise	397,4	(76,5)	320,9	339,1
Carnet de commandes acquis	212,2	(159,2)	53,0	81,0
Technologie acquise	249,7	(86,3)	163,4	189,1
Autres	15,2	(1,9)	13,3	--
Incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises	874,5	(323,9)	550,6	609,2
Frais de développement	861,6	(607,9)	253,7	427,9
Autres	516,4	(395,4)	121,0	92,2
Immobilisations incorporelles (hors écart d'acquisition)	2 252,5	(1 327,2)	925,3	1 129,3
Terrains	54,2	--	54,2	46,8
Constructions	1 039,3	(531,7)	507,6	469,4
Installations techniques, matériel et outillages industriels	2 029,7	(1 518,7)	511,0	491,4
Autres	710,6	(445,1)	265,5	255,3
Immobilisations corporelles	3 833,8	(2 495,5)	1 338,3	1 262,9
Total	6 086,3	(3 822,7)	2 263,6	2 392,2
Dont :				
Immobilisations en crédit-bail	53,3	(26,2)	27,1	37,8
Immobilisations en-cours	48,8	--	48,8	30,5

B. ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES IMMOBILISATIONS NETTES

	Incorp. acquises / regroupements d'entreprises	Frais de développement	Autres incorporelles	Immobilisations corporelles	Total
Valeur nette au 1^{er} janvier 08	719,0	386,1	96,3	1 141,7	2 343,1
Acquisitions / capitalisations	--	129,0	27,2	378,4	534,6
Cessions	--	--	(2,2)	(9,5)	(11,7)
Dotation aux amortissements	(109,8)	(56,1)	(35,0)	(232,1)	(433,0)
Perte de valeur (note 6)	--	(1,2)	(0,7)	--	(1,9)
Périmètre, change et autres	--	(29,9)	6,6	(15,6)	(38,9)
Valeur nette au 31 décembre 08	609,2	427,9	92,2	1 262,9	2 392,2
Acquisitions / capitalisations	--	113,2	37,1	268,6	418,9
Cessions	--	--	(2,8)	(3,0)	(5,8)
Dotation aux amortissements	(84,4)	(51,5)	(27,6)	(257,3)	(420,8)
Perte de valeur (note 6)	--	(240,0)	(2,7)	--	(242,7)
Périmètre, change et autres	25,8	4,1	24,8	67,1	121,8
Valeur nette au 31 décembre 09	550,6	253,7	121,0	1 338,3	2 263,6

13. TITRES DE PARTICIPATION MIS EN ÉQUIVALENCE

A. PART DU GROUPE DANS LA SITUATION NETTE ET LE RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

	% détenu en fin de période		Situation nette fin de période		Résultat	
	31/12/09	31/12/08	31/12/09	31/12/08	2009	2008
Aviation Communications & Surveillance Systems	30	30	54,9	57,3	4,6	4,9
Camelot Plc	20	20	50,0	48,9	6,4	13,4
DCNS (a)	25	25	520,2	505,5	23,5	25,1
DpiX	20	20	16,4	15,7	1,3	2,0
Electronica	33	33	30,4	28,1	6,1	5,3
Indra Espacio	33	33	16,3	16,3	1,2	2,6
Autres	--	--	22,8	20,6	4,9	4,3
Total			711,0	692,4	48,0	57,6

(a) Le résultat mis en équivalence correspond à la quote-part du Groupe dans le résultat de DCNS, ajustée essentiellement de l'amortissement des actifs incorporels évalués dans le cadre de l'acquisition.

La valeur des titres mis en équivalence correspond à la quote-part du Groupe dans les capitaux propres de DCNS, ajustée des éléments suivants :

- immobilisations incorporelles générées dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition (131,8 M€ au 31 décembre 2009 et 136,4 M€ au 31 décembre 2008, net d'impôt) ;
- écart d'acquisition complémentaire (224,7 M€ au 31 décembre 2009 et 2008) ;
- dette complémentaire de -67,5 M€ (-73,1 M€ au 31 décembre 2008), Thales excluant dans ses comptes consolidés la trésorerie de DCNS réservée à l'État.

>> Notes annexes aux comptes consolidés

B. ÉVOLUTION DU POSTE « TITRES DE PARTICIPATION MIS EN ÉQUIVALENCE »

	2009	2008
Titres de participation mis en équivalence au 1^{er} janvier	692,4	664,7
Résultat des sociétés mises en équivalence	48,0	57,6
Distribution de dividendes	(26,9)	(28,0)
Impact des variations de change et autres	(2,5)	(1,9)
Titres de participation mis en équivalence au 31 décembre	711,0	692,4

C. ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS DE DCNS EN NORMES IFRS

Compte de résultat	2009	2008
Revenus	2 406,0	2 522,3
Résultat net	128,4	138,6

Bilan	31/12/09	31/12/08
Actifs	6 438,0	7 002,3
Passifs	(5 513,3)	(6 131,5)
Capitaux propres	924,7	870,8

14. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS**A. TITRES DE PARTICIPATION**

Les titres de participation sont qualifiés de « disponibles à la vente » et sont évalués à leur juste valeur lorsque celle-ci peut être évaluée de manière fiable. Les variations de valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût. En cas d'indication objective de perte de valeur, une dépréciation est enregistrée sur la ligne « autres résultats financiers ».

Juste valeur des titres au 31 décembre

	31/12/09	31/12/08
Titres détenus par Thales Corporate Ventures (a)	17,0	17,5
Titres détenus par Thales International Offsets (b)	28,3	27,0
NCipher (50,7 M£) (c)	--	53,3
Diehl Air Cabin (c)	--	24,5
Autres	56,6	53,1
Total	101,9	175,4

(a) Société de capital risque du Groupe.

(b) Société chargée de négocier et réaliser les obligations de compensations indirectes du Groupe.

(c) Consolidées à compter du 1^{er} janvier 2009.

>> Éléments financiers 2009

Évolution sur la période

	2009	2008
Titres de participation au 1^{er} janvier	175,4	99,1
nCipher (50,7 M€) (a)	(63,2)	63,2
Diehl Air Cabin (a)	(24,5)	24,5
Autres acquisitions / cessions	1,1	5,7
Pertes de valeur enregistrées en résultat (note 8-b)	--	(4,8)
Variations de valeur enregistrées en capitaux propres (note 20-d)	1,5	(0,2)
Impact des variations de change et autres	11,6	(12,1)
Titres de participation au 31 décembre	101,9	175,4

(a) Sociétés acquises fin 2008 et consolidées à compter du 1^{er} janvier 2009.

B. PRÊTS ET CRÉANCES FINANCIERS

Les prêts et créances financiers sont comptabilisés au coût amorti. Ils font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur.

	31/12/09	31/12/08
Prêts accordés à des partenaires	51,4	88,1
Prêts dans le cadre d'opérations de cession	35,7	60,1
Autres	97,1	138,1
Prêts et créances financiers, brut	184,2	286,3
Provisions pour dépréciation	(12,3)	(27,5)
Prêts et créances financiers, net	171,9	258,8

15. STOCKS ET EN-COURS

	31/12/09	31/12/08
Matières premières	530,5	504,1
En-cours (hors contrats de construction – note 16)	1 195,7	1 191,1
Produits semi-ouvrés et finis	859,6	859,7
Marchandises	125,1	145,1
Total, brut	2 710,9	2 700,2
Provisions pour dépréciation	(500,1)	(472,8)
Total, net	2 210,8	2 227,4

>> Notes annexes aux comptes consolidés

16. CONTRATS DE CONSTRUCTION

	31/12/09	31/12/08
Contrats de construction : actif	2 243,2	2 400,6
Contrats de construction : passif	(882,7)	(578,4)
Total	1 360,5	1 822,2
Travaux-en cours sur contrats de construction	1 305,8	1 096,1
Factures à établir sur contrats de construction	1 080,4	1 375,7
Provisions pour pertes à terminaison	(614,1)	(279,3)
Autres provisions sur affaires	(411,6)	(370,3)
Total	1 360,5	1 822,2
Avances et acomptes reçus sur contrats de construction	2 708,3	2 577,8

L'augmentation des provisions concerne essentiellement la Division Aéronautique et, dans une moindre mesure, la Division Sécurité. Au sein de la Division Aéronautique, ces évolutions sont principalement liées aux programmes suivants :

A400M

Thales est fournisseur d'Airbus Military SL (« AMSL »), filiale d'EADS en charge du programme A400M, et fournit divers équipements embarqués tels que le Flight Management System, des éléments du cockpit ou encore l'équipement de guerre électronique.

En septembre 2008, EADS a annoncé un retard indéfini du premier vol de l'A400M. Ce dernier a finalement eu lieu le 11 décembre 2009, sans toutefois qu'un calendrier technique révisé n'ait été confirmé par EADS.

Les discussions, initiées fin 2008 par AMSL et sa maison mère EADS avec l'OCCAR sont, à ce jour, toujours en cours tant sur le plan financier que technique. En parallèle, Thales est en discussion avec AMSL afin de stabiliser le calendrier, le périmètre fonctionnel détaillé et les conditions financières du contrat.

Les estimations de coûts et de produits actuellement intégrées aux états financiers reflètent les meilleures estimations du Groupe dans les circonstances actuelles. Ainsi, les comptes 2009 ont été arrêtés dans l'hypothèse de la poursuite du programme A400M. Compte tenu de l'avancement des discussions initiées avec AMSL, Thales a été conduit à enregistrer une provision de 102 M€ afin d'intégrer le degré

de complexité accru du scénario technique et les aléas engendrés par les retards et incertitudes accompagnant d'une manière globale le déroulement du programme.

Par ailleurs, les incertitudes sur les conséquences des discussions actuelles entre les différentes parties ainsi que sur la stabilisation des périmètres fonctionnel et financier introduisent des aléas susceptibles d'avoir une incidence matérielle, à la hausse ou à la baisse, sur le résultat à terminaison du programme au cours des prochaines années.

MELTEM

Ce contrat avec le MOD turc a été notifié en juillet 2003 et consiste en la livraison de 6 avions de patrouille maritime pour la marine et de 3 avions de surveillance maritime pour les gardes-côtes construits sur une plateforme CASA CN235 fournie par le client. Un avenant notifié en juillet 2005 comprend la fourniture de 10 lots d'équipements et d'un logiciel de mission pour avion ATR 72.

Thales mène actuellement des discussions avec le client pour statuer sur les nombreuses difficultés techniques et les retards de planning qui ont affecté ce programme depuis l'origine. La complexité technique du programme Meltem et les incertitudes concernant l'issue des discussions en cours sont susceptibles d'engendrer de nouveaux retards importants du calendrier de livraison par rapport à ceux déjà constatés ou des coûts supplémentaires de réalisation du contrat. Par ailleurs, une éventuelle résiliation du programme Meltem par le client ne peut être exclue et pourrait

>> Éléments financiers 2009

exposer Thales, selon le contrat et en fonction des responsabilités retenues, au remboursement des sommes perçues ainsi qu'au versement d'une indemnité de résiliation équivalente à 30 % du montant du contrat.

L'arrêté des comptes au 31 décembre 2009 a été établi dans une hypothèse de continuation du programme. Les

estimations de coûts et de produits actuellement intégrées aux états financiers dans le cadre de la méthode comptable spécifique aux contrats à long terme reflètent les jugements les plus adaptés du Groupe dans les circonstances actuelles. Pour des raisons de confidentialité et de préservation des intérêts du Groupe, en accord avec les normes comptables, ce montant ne fait l'objet d'aucune communication détaillée.

17. CRÉANCES ET DETTES COURANTES

A. CRÉANCES COURANTES

	31/12/09			31/12/08
	Total	< 1 an	> 1 an	
Clients et factures à établir, brut	3 097,5	3 005,0	92,5	3 142,3
Provisions pour dépréciation clients (a)	(111,3)	(62,9)	(48,4)	(101,0)
Clients et factures à établir, net	2 986,2	2 942,1	44,1	3 041,3
Impôts et taxes (hors IS)	591,1	589,0	2,1	692,6
Autres créances, brut	411,1	355,9	55,2	372,0
Provisions pour dépréciation des autres créances (a)	(53,6)	(53,6)	--	(41,8)
Net	948,6	891,3	57,3	1 022,8
Clients et autres créances courantes	3 934,8	3 833,4	101,4	4 064,1

(a) l'évolution des provisions pour dépréciation s'analyse comme suit :

	Provision à l'ouverture	Dotations (reprises)	Périmètre, change et autres	Provision à la clôture
<i>31/12/09:</i>				
Dépréciation clients	101,0	10,1	0,2	111,3
Dépréciation des autres créances	41,8	11,8	--	53,6
<i>31/12/08:</i>				
Dépréciation clients	112,3	(9,9)	(1,4)	101,0
Dépréciation des autres créances	37,0	4,8	--	41,8

B. DETTES COURANTES

	31/12/09			31/12/08
	Total	< 1 an	> 1 an	
Fournisseurs et effets à payer	2 263,3	2 231,0	32,3	2 622,0
Provisions pour congés payés et organismes sociaux	1 075,8	1 074,3	1,5	1 059,7
Impôts et taxes (hors IS)	588,0	586,0	2,0	617,3
Autres créanciers et charges à payer	808,9	763,9	45,0	746,9
Fournisseurs et autres dettes courantes	4 736,0	4 655,2	80,8	5 045,9

>> Notes annexes aux comptes consolidés

18. ENTITÉS SOUS CONTRÔLE CONJOINT

Contribution aux états financiers consolidés de Thales des entités intégrées proportionnellement :

Compte de résultat	2009	2008
Revenus	2 551,4	2 458,1
Résultat opérationnel	188,6	165,1
Résultat net	125,7	122,2

Bilan	31/12/09	31/12/08
Actifs non courants	1 149,8	977,7
Actifs courants	1 924,8	2 101,8
Total actif	3 074,6	3 079,5
Capitaux propres	793,0	744,0
Passifs non courants	384,7	350,2
Passifs courants	1 896,9	1 985,3
Total passif	3 074,6	3 079,5

Tableau des flux de trésorerie	2009	2008
Cash-flow opérationnel	213,7	149,1
Cash-flow d'investissement	(149,5)	(154,8)
Cash-flow de financement	(43,1)	(5,7)
Variation de change et périmètre	5,0	(20,4)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	26,1	(31,8)

19. PARTIES LIÉES

Le Groupe a retenu, conformément à IAS 24, les parties liées suivantes : actionnaires de Thales société mère (État français inclus), sociétés contrôlées par ces mêmes actionnaires, sociétés sous contrôle conjoint (pour la part des transactions revenant aux actionnaires), sociétés sous influence notable et dirigeants.

A. VENTES ET ACHATS AUPRÈS DE PARTIES LIÉES

	2009	2008
Ventes :		
État français	2 006,4	2 172,6
Part non contrôlée des joint-ventures	181,5	176,4
Autres	996,8	932,8
Achats :		
Part non contrôlée des joint-ventures	308,0	321,6
Autres	122,3	127,3

B. CRÉANCES ET DETTES AUX PARTIES LIÉES

	31/12/09	31/12/08
Actif opérationnel courant	783,6	1 006,2
Comptes courants financiers débiteurs	94,8	65,1
dont : joint-ventures	67,9	62,1
Passif opérationnel courant	1 198,4	985,0
Comptes courants financiers créditeurs	196,9	159,1
dont : joint-ventures	178,2	137,5

C. ACCORDS CONCLUS AVEC LES ACTIONNAIRES DE THALES

Le 19 mai 2009, Dassault Aviation a finalisé l'acquisition des 20,8 % du capital de Thales détenus par Alcatel-Lucent pour un montant de 1,57 milliard d'euros (soit 38 € par action). À cette même date, Dassault Aviation a adhéré au pacte d'actionnaires conclu le 28 décembre 2006 entre Alcatel-Lucent et le secteur public. Ce pacte a fait l'objet d'amendements pour en modifier les dispositions liées à la présence d'Alcatel-Lucent et non adaptées à Dassault Aviation (www.amf-france.org : décisions et informations n°209C0770 du 29 mai 2009).

Le 20 mai 2009, Dassault Aviation a racheté les titres Thales auparavant détenus par GIMD pour un montant de 0,39 milliard d'euros (soit 38 € par action).

Les principaux droits dont disposent l'État et/ou Dassault Aviation au sein de Thales sont décrits en page 174 du document de référence (pacte d'actionnaires, convention sur la protection des intérêts stratégiques nationaux et convention spécifique).

D. ACCORDS CONCLUS FIN JANVIER 2007 AVEC DCNS

Fin janvier 2007, dans le cadre du rapprochement des activités navales de Thales et DCNS, le pacte d'actionnaires entre l'État et Thales a été modifié : Thales est devenu « l'actionnaire industriel partenaire » de DCNS, les modalités de gouvernance lui conférant des droits lui permettant de jouer un rôle actif au sein du Conseil d'administration de DCNS. Thales a par ailleurs la possibilité, depuis le 29 mars 2009 et ce, pendant une période de 3 ans, de porter sa participation à 35 %.

Thales et DCNS ont par ailleurs signé un accord de coopération industriel et commercial qui a pour vocation d'optimiser l'articulation de l'activité des deux groupes dans le domaine naval (accès au marché, R&D, achats).

E. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les rémunérations, avantages et charges sociales attribués aux administrateurs et au comité exécutif compris dans le résultat net se décomposent comme suit :

Charges	2009	2008
Avantages à court terme :		
- Rémunérations fixes	6,6	6,2
- Rémunérations variables	3,7	4,1
- Charges sociales patronales	3,3	3,2
- Indemnités de fin de contrat résultant d'engagements contractuels	16,5	--
<i>Dont, ancien mandataire social</i>	3,0	--
- Charges sociales patronales / indemnités de fin de contrat	3,8	
- Jetons de présence	0,6	0,4
Autres avantages :		
- Avantages postérieurs à l'emploi	3,3	0,6
<i>Dont, ancien mandataire social</i>	2,1	--
- Rémunérations fondées sur des actions (a)	4,1	3,9

(a) Le Groupe évalue conformément à IFRS2 le montant représentatif de l'avantage consenti aux bénéficiaires d'options de souscription ou d'achat d'actions. Les justes valeurs de ces options sont déterminées à leurs dates d'attribution respectives. Les montants ainsi obtenus sont reconnus en résultat sur la durée d'acquisition des droits.

>> Notes annexes aux comptes consolidés

20. CAPITAUX PROPRES**A. CAPITAL**

Le capital social de Thales s'élève à 597 071 796 € et se compose de 199 023 932 actions de 3 € (contre 198 724 809 actions de 3 € au 31 décembre 2008).

B. TITRES EN CIRCULATION DONNANT ACCÈS AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Au 31 décembre 2009, il n'existe pas de titres donnant accès au capital de la société.

C. RÉMUNÉRATIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS**1. Description des différents plans attribués par le Groupe**

Le Groupe attribue de façon régulière à ses salariés et à ses dirigeants des options de souscription ou d'achat d'actions, dans le cadre de sa politique habituelle de gestion de la performance des personnels du Groupe. Depuis juillet 2007, des plans d'attribution d'actions gratuites destinés à ses salariés ont également été mis en place. Ces différents plans sont décrits ci-après :

Options d'achat d'actions

Date du Conseil ayant décidé l'attribution	25/11/08	04/07/07	13/11/01	02/04/01	10/05/00	14/09/99
Décote à l'attribution	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Période d'exercice (a)	du 25 nov. 2012 au 24 nov. 2018	du 4 juil. 2011 au 3 juil. 2017	du 13 nov. 2005 au 12 nov. 2011	du 2 avril 2005 au 1 ^{er} avril 2011 (b)	du 10 mai 2004 au 9 mai 2010 (b)	du 14 sept. 2004 au 13 sept. 2009
Prix d'exercice	38,50 €	44,77 €	42,18 € (c)	42,37 € (c)	37,72 € (c)	32,59 € (c)
Nombre d'options exercées depuis leur attribution	néant	néant	8 183	néant	103 696	1 156 490
Nombre d'options en vigueur au 31/12/08 (d)	48 900	80 000	119 744	42 424	120 717	268 684
Options attribuées en 2009	--	--	--	--	--	--
Options exercées en 2009	--	--	--	--	--	191 283
Options annulées en 2009	--	--	7 655	31 816	9 549	77 401
Nombre d'options en vigueur au 31/12/09, net des annulations (e) et des exercices	48 900	80 000 (f)	112 089	10 608	111 168	--
dont options exerçables au 31/12/09	--	--	112 089	10 608	111 168	--
dont options en vigueur détenues au 31/12/09 par :						
- le Président Luc Vigneron	--	--	--	--	--	--
- les autres membres du comité exécutif (g)	néant	néant	néant	néant	2 123	
Nombre de bénéficiaires des options en vigueur	12	1	312	2	38	--
dont membres du comité exécutif (hors Président) au 31/12/09 (g)	néant	néant	néant	néant	1	--
Attribution globale aux dix premiers bénéficiaires (à la date du plan)	72 200	80 000	20 000	70 000	101 500	290 000

(a) Cas de la France. Information détaillée dans le paragraphe « Modalités d'exercice » ci-après.

(b) Différé d'exercice ramené de 5 à 4 ans par décision du Conseil d'administration, le 12 juillet 2001.

(c) Prix d'exercice et quantités ajustés dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur (art. D 174-12 et D 174-13) en raison de la distribution de dividendes par prélèvement sur les réserves, postérieurement à la date d'attribution des options.

(d) Données du plan 2008 modifiées suite à ajustement identifié après la clôture des comptes.

(e) En raison notamment de la rupture du contrat de travail entre le bénéficiaire et le Groupe depuis la date d'attribution.

(f) Du fait du maintien des options au bénéfice de l'ancien mandataire social.

(g) Tels que définis dans le tableau page 214 pour la période du 11 au 31 décembre 2009.

>> Éléments financiers 2009

Options de souscription d'actions

Date du Conseil ayant décidé l'attribution	25/06/09	01/07/08	04/07/07	09/11/06	30/06/05	01/07/04	01/07/03	02/07/02	12/07/01
Décote à l'attribution	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Période d'exercice (a)	du 26 juin 2013 au 25 juin 2019	du 1 ^{er} juil. 2012 au 30 juin 2018	du 4 juil. 2011 au 3 juil. 2017	du 09 nov. 2010 au 08 nov. 2016	du 30 juin 2009 au 29 juin 2015	du 1 ^{er} juil. 2008 au 30 juin 2014	du 1 ^{er} juil. 2007 au 30 juin 2013	du 2 juil. 2006 au 1 ^{er} juil. 2012	du 12 juil. 2005 au 11 juil. 2011
Prix d'exercice	32,88 €	38,50 €	44,77 €	36,47 €	34,01 €	29,50 €	25,70 €	40,97 € (b)	42,18 € (b)
Nombre d'options exercées depuis leur attribution	néant	néant	néant	2 709	106 875	338 843	1 252 320	221 039	182 240
Nombre d'options en vigueur au 31/12/08	--	1 680 530 (c)	1 571 870	2 173 991	2 026 349	2 103 211	1 652 517	2 710 872	2 911 719
Options attribuées en 2009	1 680 340	--	--	--	--	--	--	--	--
Options exercées en 2009	--	--	--	--	48 796	76 431	173 896	--	--
Options annulées en 2009	99 430	11 280	16 218	29 642	91 740	43 118	41 707	96 339	113 592
Nombre d'options en vigueur au 31/12/09, net des annulations (d) et des exercices	1 580 910	1 669 250	1 555 652	2 144 349	1 885 813	1 983 662	1 436 914	2 614 533	2 798 127
dont options exerçables au 31/12/09	--	2 970	201 243	336 840	1 885 813	1 983 662	1 436 914	2 614 533	2 798 127
dont options en vigueur détenues au 31/12/09 par :									
- le Président Luc Vigneron	0 (e)	--	--	--	--	--	--	--	--
- les autres membres du comité exécutif (f)	180 250	173 550	167 550	131 300	115 400	106 900	89 000	96 779	99 419
Nombre de bénéficiaires des options en vigueur	1 362	1 275	1 259	1 903	1 715	2 665	2 302	4 404	4 325
dont membres du comité exécutif (hors Président) au 31/12/09 (f)	12	12	12	8	8	7	5	6	6
Attribution globale aux dix premiers bénéficiaires (à la date du plan)	222 000	230 000	240 000	235 000	275 000	285 000	280 000	263 000	329 500

(a) Cas de la France. Information détaillée dans le paragraphe « Modalités d'exercice » ci-après.

(b) Prix d'exercice et quantités ajustés dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur (art. D 174-12 et D 174 13) en raison de la distribution de dividendes par prélèvement sur les réserves, postérieurement à la date d'attribution des options.

(c) Données modifiées suite à ajustement identifié après la clôture des comptes.

(d) En raison notamment de la rupture du contrat de travail entre le bénéficiaire et le Groupe depuis la date d'attribution.

(e) Du fait de la décision du nouveau mandataire social, M. Luc Vigneron, de renoncer aux 80 000 options qui lui avaient été attribuées.

(f) Tels que définis dans le tableau page 214 pour la période du 11 au 31 décembre 2009.

Modalités d'exercice des stock-options

Les options d'achat et de souscription d'actions Thales sont toutes attribuées pour une durée de dix ans à un prix d'exercice sans décote par rapport au cours de bourse.

Les options d'achat et de souscription consenties entre le 14 septembre 1999 et le 30 juin 2005 sont d'ores et déjà exerçables en totalité.

Les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées depuis le 9 novembre 2006 suivent des calendriers d'ouverture progressive (« vesting ») sur quatre ans et deviennent exerçables comme suit :

- dans tous les pays sauf en France, à hauteur de 37,5 % du nombre attribué dix-huit mois après leur attribution, puis, à hauteur de 6,25 % du nombre attribué à l'issue de chaque trimestre suivant, soit en cumul 100 % au terme des quatre années suivant la date d'attribution ;
- pour la France, en application de dispositions législatives spécifiques, les bénéficiaires salariés résidents fiscaux français et/ou soumis à la sécurité sociale française ne peuvent exercer aucune option avant le quatrième anniversaire de la date de leur attribution.

>> Notes annexes aux comptes consolidés

Attributions et exercices d'options au cours de l'exercice 2009

	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix d'exercice	Date d'échéance	Date du plan
1 – Administrateurs				
Options attribuées en 2009 (a)				
- Luc Vigneron	néant	32,88 €	25/06/2019	26/06/2009
2 – Dix (b) plus importantes attributions d'options à des salariés (c)				
Options attribuées en 2009	222 000	32,88 €	25/06/2019	26/06/2009
3 – Dix plus importants exercices d'options par des salariés (c)				
Options exercées en 2009	31 815	32,59 €	--	14/09/1999
	30 000	25,70 €	--	01/07/2003
	26 513	32,59 €	--	14/09/1999
	20 000	25,70 €	--	01/07/2003
	17 000	25,70 €	--	01/07/2003
	10 606	32,59 €	--	14/09/1999
	10 606	32,59 €	--	14/09/1999
	10 606	32,59 €	--	14/09/1999
	10 606	32,59 €	--	14/09/1999
	9 000	34,01 €	--	30/06/2005

(a) M. Luc Vigneron a renoncé lors du Conseil d'administration du 10 décembre 2009 aux 80 000 options qui lui avaient été attribuées par le Conseil d'administration du 25 juin 2009.

(b) Durant l'exercice 2009, les dix plus importantes attributions individuelles d'options, consenties à des salariés de la société ou de ses filiales, non mandataires sociaux de Thales ont été comprises entre 30 000 et 20 000 options : un bénéficiaire a reçu un nombre de 30 000 options, deux ont reçu un nombre de 25 000 options, un a reçu un nombre de 22 000 options et six ont reçu un nombre de 20 000 options.

(c) Toutes sociétés du Groupe confondues.

Attribution gratuite d'actions

Le Conseil d'administration, sur autorisation de l'assemblée générale, a décidé de mettre en œuvre un troisième plan d'attribution gratuite d'actions. Le Président-directeur général (seul mandataire social), les membres du comité exécutif et les 361 principaux cadres dirigeants sont exclus du bénéfice de ces plans. Les principales caractéristiques de ces plans sont les suivantes :

- tous les bénéficiaires désignés du plan se verront attribuer les actions à l'issue d'une période d'acquisition de 4 ans sous réserve du respect des conditions stipulées dans le règlement du plan ;
- les bénéficiaires résidents fiscaux français ou rattachés à la sécurité sociale française devront ensuite respecter une période de conservation d'une durée de deux ans au cours de laquelle les titres ne pourront pas être cédés. Cette période de conservation ne s'applique pas aux bénéficiaires non résidents fiscaux français.

Date du Conseil ayant décidé l'attribution	25/06/2009	01/07/2008	04/07/2007
Nombre de bénéficiaires à la date d'octroi	3 848	3 624	3 545
Cours de l'action à la date d'octroi	31,93 €	35,72 €	45,13 €
Nombre d'actions attribuées	334 980	317 705	312 435
Solde d'actions gratuites au 31/12/08	--	316 115	306 510 (c)
Annulation d'attributions pendant l'exercice (a)	2 160	4 000	5 010
Attributions anticipées pendant l'exercice (b)	néant	néant	90
Solde d'actions gratuites net des annulations et attributions anticipées au 31/12/09	332 820	312 115	301 410
Nombre de bénéficiaires restants au 31/12/09	3 822	3 569	3 418
Période d'acquisition	du 25/06/2009 au 25/06/2013	du 01/07/2008 au 01/07/2012	du 04/07/2007 au 04/07/2011
Date de transfert des actions	26/06/2013	02/07/2012	05/07/2011
Période de conservation pour les résidents fiscaux français	du 26/06/2013 au 26/06/2015	du 02/07/2012 au 02/07/2014	du 05/07/2011 au 05/07/2013

(a) Du fait du départ du bénéficiaire.

(b) Du fait du décès du bénéficiaire pendant la période d'acquisition.

(c) Données des plans modifiées suite à ajustement identifié après la clôture des comptes.

>> Éléments financiers 2009

2. Analyse de la charge liée aux paiements en actions

Le Groupe évalue le montant représentatif de l'avantage consenti aux bénéficiaires d'options de souscription ou d'achat d'actions, d'actions gratuites et d'actions avec décote dans le cadre de plans d'épargne entreprise. Les justes valeurs de ces instruments sont déterminées à leurs dates d'attribution respectives. Les montants ainsi obtenus sont étalés en résultat sur la durée d'acquisition des droits. La charge correspondante est incluse dans le résultat opérationnel courant.

Montants comptabilisés au titre des paiements fondés sur des actions (a):

Date d'attribution	Nombre initial d'options / actions	Juste valeur à la date d'octroi	Juste valeur à fin 2009	Charge 2009	Charge 2008
01/07/03	3 034 200	(21,3)	--	--	--
01/07/04	2 638 750	(21,4)	--	--	0,1
30/06/05	2 201 500	(19,5)	--	0,2	1,3
09/11/06	2 223 950	(23,5)	(0,6)	2,8	6,9
04/07/07	1 654 530	(15,6)	(1,4)	3,3	7,7
01/07/08	1 688 076	(11,2)	(2,8)	6,1	2,7
25/11/08	71 700	(0,3)	(0,1)	0,2	--
25/06/09	1 600 340	(11,2)	(8,0)	3,3	--
Total options			(12,9)	15,9	18,7
04/07/07	312 435	(11,5)	(4,5)	3,1	3,0
01/07/08	317 705	(9,3)	(5,9)	2,4	1,2
25/06/09	334 980	(8,7)	(7,6)	1,1	--
Total actions gratuites			(18,0)	6,6	4,2
24/04/08	2 519 280	(5,0)	--	--	5,0
Plan Épargne Entreprise			--	--	5,0
Total			(30,9)	22,5	27,9

(a) Plans émis après le 7 novembre 2002, date de première application de la norme IFRS 2.

Hypothèses retenues:

- Plans d'options et actions gratuites

Date d'attribution	Cours de l'action à la date d'attribution	Volatilité attendue (a)	Taux sans risque	Taux de distribution du résultat futur	Taux d'annulation d'options attendu avant ouverture	Taux de départ attendu après ouverture (vesting)	Plafond de prix
Options:							
01/07/03	25,85 €	34 %	3,8 %	3,5 %	2 %	3 %	1,50
01/07/04	30,07 €	32 %	4,4 %	3,5 %	2 %	3 %	1,50
30/06/05	33,59 €	30 %	2,5 %	2,5 %	2 %	3 %	1,50
09/11/06	37,32 €	30 %	3,8 %	2,5 %	2 %	3 %	1,50
04/07/07	45,13 €	20 %	4,5 %	2,5 %	2 %	3 %	1,30
01/07/08	35,72 €	20 %	4,5 %	2,5 %	2 %	3 %	1,30
25/11/08	31,96 €	20 %	3,5 %	2,5 %	2 %	3 %	1,30
25/06/09	31,93 €	25 %	3,9 %	2,5 %	2 %	3 %	1,30
Actions gratuites:							
04/07/07	45,13 €	N/A	4,5 %	2,5 %	2 %	N/A	N/A
01/07/08	35,72 €	N/A	4,5 %	2,5 %	2 %	N/A	N/A
25/06/09	31,93 €	N/A	3,9 %	2,5 %	2 %	N/A	N/A

(a) Déterminée sur base d'un mixte de volatilité historique et implicite.

>> Notes annexes aux comptes consolidés

• Plans d'épargne entreprise

Au premier semestre 2008, le Groupe a mis en œuvre un plan d'achat d'actions Thales pour ses salariés avec décote par rapport au prix moyen de marché. Ce plan comporte :

- une option classique ;
- une option à effet de levier. Dans cette option, une banque tierce complète l'investissement du salarié de telle sorte que le montant investi au total est un multiple du montant payé par le salarié. Cette formule permet au salarié de bénéficier, après une période de 5 ans, d'un pourcentage de gains réalisés sur l'investissement total, avec comme plancher son investissement initial.

Ces plans présentent les caractéristiques suivantes :

	Plan d'actionnariat classique	Plan avec effet de levier (a)
Date d'annonce du plan	24 avril 2008	
Maturité du plan	5 ans	
Nombre de titres souscrits	607 818	1 911 462
Prix de référence	41,75 €	
Décote faciale	20 %	15 %
Prix de souscription	33,40 €	35,49 €
Montant souscrit par les salariés	20,3 millions d'€	17,0 millions d'€
Montant global souscrit	20,3 millions d'€	67,8 millions d'€

(a) Le coût de ce plan d'actionnariat est évalué conformément à la recommandation du CNC (Conseil National de la Comptabilité), en prenant en considération la restriction de 5 ans pour l'employé. Cette approche valorise l'action par le biais d'une stratégie de réplcation dans laquelle le participant au marché vendrait l'action au terme de la restriction de 5 ans et emprunterait le montant nécessaire pour acheter une action libre immédiatement en finançant l'emprunt par la vente à terme et les dividendes versés pendant la période de restriction. Dans le cas du plan avec effet de levier, est ajouté au coût l'opportunité de gain implicitement apportée par Thales en faisant bénéficier ses employés de cours institutionnels (et non de cours au détail) pour des instruments dérivés.

Les hypothèses retenues pour valoriser l'avantage accordé aux bénéficiaires sont les suivantes :

	Plan d'actionnariat classique	Plan avec effet de levier
Taux d'emprunt du participant au marché (in fine)	6,3 %	
Taux d'intérêt sans risque à 5 ans	4,48 %	
Spread de volatilité au détail / institutionnel	N/A	8 %
Taux d'emprunt des titres (repo)	1,5 %	
Frais de structuration	N/A	1 %
Coût d'indisponibilité	15,89 %	N/A
Mesure du gain d'opportunité	N/A	4,96 %
Coût global pour le Groupe (% action)	4,11 %	4,96 %
Coût global pour le Groupe (% décote) (a)	20,54 %	33,09 %
Coût global pour le Groupe (millions d'€)	1,0	4,0
	5,0	

(a) La décote d'incessibilité s'élève donc respectivement à 4,0 M€ et 8,0 M€.

>> Éléments financiers 2009

D. VARIATIONS DE JUSTES VALEURS D'INSTRUMENTS FINANCIERS DIRECTEMENT RECONNUS EN CAPITAUX PROPRES

	2009	2008
Couverture de flux de trésorerie :	70,8	(26,5)
- variation de valeur	90,6	17,3
- recyclé en charges (produits)	(19,5)	(42,8)
- variation de périmètre et change	(0,3)	(1,0)
Actifs disponibles à la vente :	1,5	(0,5)
- variation de valeur	1,5	(0,2)
- recyclé en charges (produits)	--	--
- variation de périmètre et change	--	(0,3)

E. DIFFÉRENCE DE CONVERSION

Ce poste inclut les différences provenant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères établie sur la base des cours de clôture et cours moyens dont les principaux sont présentés en note 1-c.

	2009	2008
Conversion des états financiers des entités étrangères :	119,7	(263,8)
- variation de valeur	116,9	(263,1)
- recyclé en charges (produits)	2,8	(0,7)
Couverture d'investissements nets étrangers :	(3,8)	4,4
- variation de valeur	(0,6)	4,7
- recyclé en charges (produits)	(3,2)	(0,3)

F. ACTIONS PROPRES

Les actions détenues par Thales société mère en propre sont au nombre de 3 556 693 au 31 décembre 2009 (contre 3 743 382 au 31 décembre 2008). Dans les comptes consolidés, elles figurent en diminution des capitaux propres consolidés pour un montant de -141,5 M€ au 31 décembre 2009 (-150,2 M€ au 31 décembre 2008).

G. GESTION DU CAPITAL

Le Groupe gère son capital, dans le cadre des autorisations qui lui sont conférées par les assemblées, avec pour objectif l'optimisation de la rentabilité et du risque du capital investi par ses actionnaires, l'adéquation et la maîtrise des moyens financiers nécessaires à son développement à moyen terme.

Cette gestion tient également compte de la structure de l'actionariat et notamment de la participation de l'État au dessus du seuil de 15 %, qui implique que toute dilution ou diminution de cette participation doit faire l'objet d'une autorisation spécifique, quant à ses conditions financières de réalisation, de la part de la Commission des participations et des transferts.

Le principal paramètre de cette gestion est le maintien d'une qualité de crédit de bon niveau, lui permettant de souscrire des engagements commerciaux dans des conditions compétitives, de disposer d'un accès aux marchés financiers à un coût optimisé et de disposer d'une flexibilité financière suffisante pour être à même d'assurer son développement. À ce titre, le Groupe suit plus particulièrement les ratios de crédit publiés par les principales agences de notation ou retenus par les établissements financiers auxquels le Groupe fait ou pourrait faire appel.

Par ailleurs, le Groupe apprécie la pertinence de ses projets d'acquisition ou d'investissement non seulement sur la base de leur intérêt stratégique mais également de leur profil financier, et organise leur financement en tenant compte des paramètres indiqués précédemment et des éventuelles opportunités et contraintes existant sur les marchés de la dette et des capitaux.

À titre indicatif, le taux d'endettement consolidé, tel que déterminé ci-après, est le suivant :

	31/12/09	31/12/08
Capitaux propres	3 753,8	3 951,8
Endettement net (note 24)	90,8	456,3
Endettement net / Capitaux propres + endettement net	2 %	10 %

>> Notes annexes aux comptes consolidés

21. PROVISIONS POUR RETRAITE ET PRESTATIONS ASSIMILÉES

Le Groupe accorde à ses salariés des avantages postérieurs à l'emploi (régimes de retraite, d'indemnités de fin de carrière, de couverture médicale...) ainsi que d'autres avantages à long terme (médailles du travail, primes d'ancienneté au moment du départ...). Au-delà des régimes de base, les régimes mis en place pour couvrir ces avantages sont soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

A. RÉGIMES DE BASE

Dans certains pays, et plus particulièrement en France, le Groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base (Sécurité sociale, régimes complémentaires obligatoires tels que l'ARRCO, l'AGIRC...) pour lesquels la charge reconnue dans l'exercice est égale aux cotisations appelées.

B. RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Ces régimes garantissent aux salariés des prestations directement liées au cumul des cotisations versées, augmenté

du rendement des placements. La charge de l'entreprise se limite ainsi aux cotisations versées. En 2009, le montant des cotisations ainsi comptabilisées en charge dans l'exercice s'élève à 19,2 M€ (18,7 M€ en 2008).

C. RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

On distingue dans le Groupe Thales :

- des pays où le financement des retraites et prestations assimilées fait l'objet essentiellement d'un financement par capitalisation externe, il s'agit du Royaume-Uni et des Pays-Bas ;
- des pays où le financement des retraites repose essentiellement sur des régimes à cotisations définies et où certaines autres prestations assimilées (indemnités de départ en retraite, médailles du travail...) relèvent de régimes à prestations définies sans qu'un financement externe ne soit systématiquement mis en place. La France et l'Allemagne font notamment partie de ce groupe.

Analyse des provisions constatées au bilan :

	2009			2008		
	Pays à financement			Pays à financement		
	externe	interne	Total	externe	interne	Total
Provision au 1^{er} janvier	(130,5)	(673,0)	(803,5)	(280,9)	(664,2)	(945,1)
Coût normal de la période	(19,8)	(37,7)	(57,5)	(28,6)	(31,2)	(59,8)
Charge d'intérêt	(158,1)	(46,5)	(204,6)	(179,1)	(40,8)	(219,9)
Rendement attendu des placements	132,7	7,8	140,5	178,7	9,1	187,8
Impact des liquidations de régime	(12,8)	0,8	(12,0)	0,4	1,8	2,2
Amortissement des modifications de régimes	(3,4)	(13,6)	(17,0)	(0,6)	(4,8)	(5,4)
Amortissement des écarts actuariels	(13,1)	1,1	(12,0)	6,2	18,0	24,2
Total autres composantes de la charge de retraite	(54,7)	(50,4)	(105,1)	5,6	(16,7)	(11,1)
Charge totale de la période	(74,5)	(88,1)	(162,6)	(23,0)	(47,9)	(70,9)
Prestations et contributions versées	90,4	65,8	156,2	151,4	38,3	189,7
- au titre de la réduction des déficits au R.-U.	57,6	--	57,6	78,6	--	78,6
- au titre des modifications de régime au R.-U.	--	--	--	38,1	--	38,1
- au titre des contributions / prestations récurrentes	32,8	65,8	98,6	34,7	38,3	73,0
Écarts de conversion	1,1	(7,0)	(5,9)	7,5	6,6	14,1
Variations de périmètre et autres	(0,3)	25,4	25,1	14,5	(5,8)	8,7
Provision au 31 décembre	(113,8)	(676,9)	(790,7)	(130,5)	(673,0)	(803,5)
Dont : Présenté à l'actif	60,9	5,1	66,0	38,3	5,7	44,0
Présenté au passif	(174,7)	(682,0)	(856,7)	(168,8)	(678,7)	(847,5)
Dont : Avantages postérieurs à l'emploi	(111,6)	(564,0)	(675,6)	(127,9)	(565,4)	(693,3)
Autres avantages à long terme	(2,2)	(112,9)	(115,1)	(2,6)	(107,6)	(110,2)

>> Éléments financiers 2009

Thales est soumis à des obligations de financement dans le cadre de ses engagements retraite à prestations définies (principalement Royaume-Uni et Pays-Bas). Au Royaume-Uni conformément à la réglementation, il est procédé tous les trois ans à une évaluation du niveau de financement des obligations retraites. À la lumière de cette évaluation il est décidé, en concertation avec les trustees, de l'opportunité d'un éventuel plan de financement et/ou de la mise en place de

garantie en faveur du plan. Dans ce cadre, au 31 décembre 2009, des discussions avec les trustees sont en-cours.

En 2008, Thales Holding UK a accordé une garantie de 445 M€ en cas de sous-financement éventuel. Cet engagement est contre-garanti par Thales (société mère) pour un montant maximum de 150 M€ correspondant à trois années de contributions supplémentaires.

Évolution des engagements et des placements correspondants, par groupe de pays:

Pays à financement par capitalisation externe	2009			2008		
	R.-U.	Pays-Bas	Total	R.-U.	Pays-Bas	Total
Engagements au 1^{er} janvier	(1 801,2)	(618,8)	(2 420,0)	(2 461,5)	(709,7)	(3 171,2)
Coût normal de la période	(14,8)	(5,0)	(19,8)	(21,9)	(6,7)	(28,6)
Charge d'intérêt	(122,1)	(36,0)	(158,1)	(138,6)	(40,5)	(179,1)
Cotisations versées par les salariés	(10,6)	(7,5)	(18,1)	(11,7)	(8,0)	(19,7)
Nouvelles modifications de régime	--	--	--	--	--	--
Réductions et liquidations de régime	33,0	1,6	34,6	84,1	--	84,1
Nouveaux écarts actuariels (a)	(224,3)	(26,2)	(250,5)	98,4	107,6	206,0
Prestations payées par le fond	79,4	22,4	101,8	100,9	21,0	121,9
Prestations payées par l'employeur (b)	--	0,3	0,3	--	0,3	0,3
Var. de change, périmètre et autres	(131,2)	0,2	(131,0)	549,1	17,2	566,3
Engagements au 31 décembre	(2 191,8)	(669,0)	(2 860,8)	(1 801,2)	(618,8)	(2 420,0)
Placements au 1^{er} janvier	1 504,6	595,8	2 100,4	2 326,0	658,6	2 984,6
Rendement attendu des placements	96,3	36,4	132,7	143,0	35,7	178,7
Contribution de l'employeur (b)	79,9	10,2	90,1	138,5	12,6	151,1
Cotisations versées par les salariés	10,6	7,5	18,1	11,7	8,0	19,7
Réductions et liquidations de régime	(33,6)	--	(33,6)	(77,1)	--	(77,1)
Prestations payées par le fond	(79,4)	(22,4)	(101,8)	(100,9)	(21,0)	(121,9)
Nouveaux écarts actuariels	99,3	33,9	133,2	(455,1)	(86,1)	(541,2)
Var. de change, périmètre et autres	109,4	(1,4)	108,0	(481,5)	(12,0)	(493,5)
Placements au 31 décembre	1 787,1	660,0	2 447,1	1 504,6	595,8	2 100,4
Sous-financement latent au 31 décembre	(404,7)	(9,0)	(413,7)	(296,6)	(23,0)	(319,6)
Écarts actuariels restant à amortir	424,3	(154,7)	269,6	311,0	(155,7)	155,3
Modifications de régime à amortir	--	30,3	30,3	--	33,8	33,8
Provision nette au 31 décembre	19,6	(133,4)	(113,8)	14,4	(144,9)	(130,5)

(a) Les (pertes) gains actuariels d'expérience générés en 2009 sur les obligations s'élèvent à +88,6 M€ (contre -48,8 M€ en 2008, +109,2 M€ en 2007 et +61,0 M€ en 2006).
(b) Pour l'ensemble du Groupe, les contributions / prestations devraient, en 2010, rester stables.

>> Notes annexes aux comptes consolidés

Pays à financement principalement interne	2009			2008		
	France	Autres	Total	France	Autres	Total
Engagements au 1^{er} janvier	(543,4)	(303,8)	(847,2)	(476,9)	(294,1)	(771,0)
Coût normal de la période	(23,5)	(14,2)	(37,7)	(19,1)	(12,1)	(31,2)
Charge d'intérêt	(31,5)	(15,0)	(46,5)	(27,2)	(13,6)	(40,8)
Nouvelles modifications de régime	(6,0)	(1,7)	(7,7)	(98,0)	--	(98,0)
Réductions et liquidations de régime	5,8	--	5,8	0,3	(0,1)	0,2
Nouveaux écarts actuariels (a)	(32,6)	1,2	(31,4)	43,2	7,5	50,7
Prestations payées par le fond	1,4	2,0	3,4	1,2	2,4	3,6
Prestations payées par l'employeur (b)	50,0	13,6	63,6	23,8	9,9	33,7
Variations de périm, change et autres	2,6	(21,4)	(18,8)	9,3	(3,7)	5,6
Engagements au 31 décembre	(577,2)	(339,3)	(916,5)	(543,4)	(303,8)	(847,2)
Placements au 1^{er} janvier	87,1	49,3	136,4	101,4	60,6	162,0
Rendement attendu des placements	4,2	3,6	7,8	5,3	3,8	9,1
Contribution de l'employeur (b)	(0,7)	2,9	2,2	1,0	3,6	4,6
Prestations payées par le fond	(1,4)	(2,0)	(3,4)	(1,2)	(2,4)	(3,6)
Nouveaux écarts actuariels	2,0	4,4	6,4	(16,3)	(14,7)	(31,0)
Variations de périm, change et autres	(0,2)	33,9	33,7	(3,1)	(1,6)	(4,7)
Placements au 31 décembre	91,0	92,1	183,1	87,1	49,3	136,4
Sous-financement latent au 31 décembre	(486,2)	(247,2)	(733,4)	(456,3)	(254,5)	(710,8)
Écarts actuariels restant à amortir	(58,9)	(3,2)	(62,1)	(88,4)	2,6	(85,8)
Modifications de régime à amortir	118,6	--	118,6	123,6	--	123,6
Provision nette au 31 décembre	(426,5)	(250,4)	(676,9)	(421,1)	(251,9)	(673,0)

(a) Les (pertes) gains actuariels d'expérience générés en 2009 sur les obligations s'élèvent à +88,6 M€ (contre -48,8 M€ en 2008, +109,2 M€ en 2007 et +61,0 M€ en 2006).
(b) Pour l'ensemble du Groupe, les contributions / prestations devraient, en 2010, rester stables.

Les hypothèses actuarielles utilisées sont déterminées par les actuaires selon les spécificités de chaque pays et de chaque régime :

2009	Royaume-Uni	Pays-Bas	France	Autres pays
Taux d'inflation	3,30 %	2,00 %	2,00 %	2,00 % à 3,50 %
Taux de revalorisation des pensions	2,30 % - 3,10 %	1,20 %	--	--
Taux d'actualisation	5,85 %	5,58 %	5,18 %	3,49 % à 5,75 %
Taux de rendement attendu des placements pour l'exercice	6,00 %	5,30 %	4,70 %	3,39 % à 8,25 %
Taux moyen attendu d'augmentation de salaires	4,30 %	3,00 %	3,00 %	3,00 % à 4,00 %
Esp. de durée de vie active moyenne résiduelle (ans)	9	11,1	16,4	9 à 17 ans

2008	Royaume-Uni	Pays-Bas	France	Autres pays
Taux d'inflation	2,90 %	2,00 %	2,00 %	2,00 % à 3,50 %
Taux de revalorisation des pensions	2,20 % - 2,70 %	1,20 %	--	--
Taux d'actualisation	6,50 %	5,81 %	5,61 %	3,46 % à 6,00 %
Taux de rendement attendu des placements pour l'exercice	6,70 %	6,00 %	5,30 %	3,75 % à 8,25 %
Taux moyen attendu d'augmentation de salaires	3,90 %	3,00 %	3,00 %	3,50 % à 4,25 %
Esp. de durée de vie active moyenne résiduelle (ans)	10	11,4	17,6	10 à 18 ans

>> Éléments financiers 2009

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations d'entités de première catégorie de chaque pays (obligations émises par l'État et les entreprises de première catégorie de maturité équivalente à la durée des régimes évalués). Ainsi, le Groupe se réfère à l'indice Iboxx.

Au 31 décembre 2009, le Groupe a retenu :

- dans la zone euro, l'indice Iboxx € Corporate AA +10 ans, ajusté en fonction de la durée des engagements des pays concernés ;
- au Royaume-Uni, l'indice Iboxx £ A +15 ans au 31/12/07, ajusté de la progression, depuis cette date, de l'Iboxx £ AA + 15 ans des sociétés non financières, ceci afin de corri-

ger les anomalies de marché liées aux effets perdurant de la crise financière.

Au 31 décembre 2008, afin de corriger les anomalies de marché liées au contexte de la crise financière, le Groupe avait retenu :

- dans la zone euro, le nouvel indice Iboxx € Corporate AA +10 ans au 02/01/09, dont la composition ajustée à cette date permet de donner une image fidèle du rendement des obligations de haute sécurité à fin 2008. L'indice est ajusté en fonction de la durée des engagements des pays concernés ;
- au Royaume-Uni, l'indice Iboxx £ A +15 ans au 31/12/07, ajusté de la progression en 2008, de l'Iboxx £ AA + 15 ans des sociétés non financières.

Au 31 décembre 2009, la sensibilité du sous-financement latent à une évolution du taux d'actualisation est la suivante :

Sensibilité en points de base	+0,10 %	-0,10 %	+0,25 %	-0,25 %	+0,50 %	-0,50 %
Réduction (hausse) du sous-financement au 31 décembre 2009	56,5	(53,8)	138,1	(145,8)	268,3	(299,7)

Les taux de rendement des placements sont fixés plan par plan. Ils dépendent de la composition du portefeuille et des performances futures attendues. Au 31 décembre 2009, les placements sont investis à hauteur de 40,5 % en actions (38 % en 2008), 51,1 % en obligations (52 % en 2008),

5,6 % en placements alternatifs (6 % en 2008), 1,9 % en actifs immobiliers (3 % en 2008) et 0,9 % en autres placements (1 % en 2008). Le rendement réel des actifs en 2009 est de +276,3 M€ (-389,2 M€ en 2008).

22. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

31/12/09	Ouverture	Var. de périmètre Change et reclassements	Dotations	Reprises	Clôture
Restructuration	107,5	(1,0)	76,6	(64,5)	118,6
Provisions sur contrats	566,4	22,3	303,0	(187,3)	704,4
- garanties	223,0	(0,5)	98,7	(73,1)	248,1
- litiges	189,1	0,3	47,7	(26,3)	210,8
- perte à terminaison	40,3	4,1	83,2 (a)	(29,3)	98,3
- autres	114,0	18,4	73,4	(58,6)	147,2
Autres provisions pour risques et charges	287,6	2,3	111,0	(94,1)	306,8
Total	961,5	23,6	490,6	(345,9)	1 129,8

a) Essentiellement sur des contrats de série du domaine aéronautique.

>> Notes annexes aux comptes consolidés

31/12/08	Ouverture	Var. de périmètre Change et reclassements	Dotations	Reprises	Clôture
Restructuration	201,3	(7,9)	30,0	(115,9)	107,5
Provisions sur contrats	581,2	9,2	167,4	(191,4)	566,4
- garanties	208,3	(10,8)	80,3	(54,8)	223,0
- litiges	185,0	16,2	21,6	(33,7)	189,1
- perte à terminaison	47,1	1,3	19,9	(28,0)	40,3
- autres	140,8	2,5	45,6	(74,9)	114,0
Autres provisions pour risques et charges	243,5	20,8	87,4	(64,1)	287,6
Total	1 026,0	22,1	284,8	(371,4)	961,5

Le coût net des restructurations s'analyse comme suit :

	2009	2008
Dotations de l'exercice	(76,6)	(30,0)
Reprises de l'exercice	64,5	115,9
Dépenses de l'exercice	(104,0)	(118,4)
Coût net des restructurations	(116,1)	(32,5)

23. RISQUES JURIDIQUES ET ENVIRONNEMENT

A. RISQUES JURIDIQUES

Le Groupe est exposé, par son activité, à des litiges techniques et commerciaux.

D'une part, afin de les prévenir et d'en limiter la portée, la politique du Groupe en matière juridique est de généraliser le recours à des méthodes alternatives de règlement des différends. Ces recommandations sont revues régulièrement pour tenir compte des évolutions des métiers du Groupe et accompagnées de séances de formation.

D'autre part, une procédure au terme de laquelle tous les contentieux et pré-contentieux de nature commerciale, civile ou pénale sont centralisés et traités par la Direction juridique du Groupe avec le support des Divisions concernées, a été mise en place depuis de nombreuses années.

La procédure d'arbitrage introduite par la Republic of China Navy (Taiwan), portant sur une demande de dommages et intérêts de l'ordre de 599 millions de dollars US, relative à l'exécution d'un contrat de fournitures d'équipements et de matériels en partenariat avec un autre industriel, signé en 1991, s'est poursuivie et le Tribunal arbitral a prononcé la clôture de la procédure le 10 novembre 2009. À la date de publication de ce document, la sentence arbitrale n'a pas été rendue mais Thales estime qu'elle pourrait l'être au cours du premier semestre 2010.

La partie adverse, qui avait porté sa demande à 1 119 millions de dollars US (hors intérêts de retard) en juin 2005, l'a finalement ramenée à 882 millions de dollars US (hors intérêts de retard) en avril 2006. En cas de sentence défavorable, l'indemnisation due par Thales serait limitée à environ 30 %, ce qui correspond à ses droits dans le contrat de fournitures.

Thales, en liaison avec son partenaire industriel, a contesté de manière constante cette demande.

Sur la base des éléments dont il disposait à la date de l'arrêt des comptes 2009, Thales a procédé à une revue des risques financiers auxquels le Groupe pourrait se trouver exposé du fait de ce dossier. En l'absence d'éléments significatifs nouveaux, Thales a décidé de maintenir, au titre de l'exercice 2009, le montant de la provision au même niveau que celui constaté dans les comptes de l'exercice 2008. En application de la norme IAS 37 § 92, ce montant ne fait l'objet d'aucune information détaillée.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a

connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

B. ENVIRONNEMENT

Du fait de la nature des activités exercées par Thales, les risques environnementaux reposent sur d'éventuelles atteintes à l'environnement et la santé résultant de ces activités, l'impact de l'environnement sur ces activités, le non-respect des nouvelles réglementations applicables aux process et aux produits.

Depuis de nombreuses années, une analyse des risques environnementaux est réalisée et régulièrement mise à jour en fonction des activités exercées, des évolutions scientifiques et techniques ainsi que des nouveaux enjeux.

Capitalisée dans une cartographie des risques liés notamment à la non-conformité réglementaire, à la pollution, à

l'amiante, aux substances (ROHS, REACH, WEEE, etc.), aux rayonnements, cette analyse vise :

- à vérifier que les salariés et les populations environnantes ne sont pas exposés à des risques sanitaires et environnementaux ;
- à s'assurer de la conformité des activités exercées et des produits ;
- à analyser l'impact des nouvelles réglementations, y compris sur la conception des produits ;
- à identifier une organisation adaptée et des plans d'actions, déclinés soit localement, soit au niveau Groupe, en fonction des résultats de cette cartographie.

En appui de cette cartographie, un système de management de l'environnement est déployé sur l'ensemble des sites visant à assurer la maîtrise et la limitation des impacts environnementaux conformément aux engagements environnementaux du Groupe. Fin 2009, plus de 90 sites sont ainsi certifiés selon la norme ISO 14 001.

Au 31 décembre 2009, le montant des provisions pour risques environnementaux s'élève à 6,5 M€.

24. DETTE FINANCIÈRE NETTE

	31/12/09	31/12/08
Dettes financières à long terme	1 651,6	761,3
Part à court terme des dettes financières	326,4	1 136,3
Comptes courants créditeurs auprès de parties liées	196,9	159,1
Juste valeur des instruments dérivés - gestion de la dette	(24,8)	(13,1)
Dette financière brute (I)	2 150,1	2 043,6
Comptes courants débiteurs auprès de parties liées	94,8	65,1
Titres de placement	4,4	22,4
Trésorerie (a)	1 960,1	1 499,8
Trésorerie et autres placements (II)	2 059,3	1 587,3
Dette financière nette (I - II)	90,8	456,3

(a) Dont 1 299,0 M€ de titres de créances négociables, SICAV à moins de trois mois et autres placements à très court terme (902,5 M€ au 31 décembre 2008).

>> Notes annexes aux comptes consolidés

DÉTAIL DE LA DETTE BRUTE

	31/12/09	31/12/08
Emprunt obligataire 2013	601,9	--
Emprunt obligataire 2011	785,6	510,3
Emprunt à moyen terme négociable (EMTN)	--	699,5
Billets de trésorerie	149,9	329,5
Financement de projets	199,5	211,5
Emprunts auprès des établissements de crédit	115,0	38,1
Dettes financières diverses	49,1	30,4
Financement des immobilisations en crédit-bail	20,5	22,4
Comptes courants auprès de parties liées	196,9	159,1
Découverts bancaires	22,7	41,0
Intérêts courus	33,8	14,9
Juste valeur des instruments dérivés - gestion de la dette (a)	(24,8)	(13,1)
Dettes financières brutes	2 150,1	2 043,6

(a) Selon IAS 39, la valeur des emprunts prend en compte les variations de juste valeur du risque couvert. Cette variation de valeur de la dette est compensée par la réévaluation des swaps de couverture enregistrée sur la ligne « juste valeur des instruments dérivés ».

Caractéristiques des emprunts	Nominal	Échéance	Taux			
			nature	nominal	effectif	
					(hors couverture)	
Emprunt obligataire 2013	600 M€	avril 2013	fixe	dt 200 M€ swapés à tx variable	4,375 %	4,5757 %
Emprunt obligataire 2011	500 M€	juillet 2011	fixe	dt 575 M€ swapés à tx variable	4,375 %	4,4776 %
	275 M€ (cpt jan. 09)					5,75 %
EMTN	700 M€	décembre 2009	variable		Eur 3M + 0,125%	Eur 3M + 0,1864%
Billets de trésorerie	Emprunts émis à taux fixe, dont 149,9 M€ (75,7 M€ au 31 décembre 2008) transformés à taux variable par des swaps de taux. Compte tenu de leur courte échéance, ces emprunts sont assimilés à des emprunts à taux variable.					
Financements de projets	Dettes sans recours, ou à recours limité, dont la charge et le remboursement sont assurés par la part des revenus des projets garantie contractuellement par les clients. Emprunts à taux fixes (ou à taux variable swapés à taux fixe) et échelonnés jusqu'en 2020.					

VENTILATION DE LA DETTE BRUTE PAR DEVISE ¹

	31/12/09	31/12/08
Euro	1 912,3	1 672,0
Livre sterling	139,3	194,4
Dollar US	22,2	10,7
Dollar Singapour	--	102,9
Dollar australien	62,2	55,7
Autres	14,1	7,9
Total	2 150,1	2 043,6

1. Après incidence des instruments dérivés y afférant.

>> Éléments financiers 2009

VENTILATION DE LA DETTE BRUTE PAR NATURE DE TAUX ¹

	31/12/09	31/12/08
Taux fixe	896,1	466,6
Taux variable	1 254,0	1 577,0
Total	2 150,1	2 043,6

VENTILATION DE LA DETTE BRUTE PAR ÉCHÉANCE

	31/12/09	31/12/08
2009		1 295,4
2010 (a)	523,3	28,0
2011 (b)	807,9	529,5
2012	67,9	34,9
2013 (c)	628,0	32,0
2014	37,2	} 123,8
2015 et au-delà	85,8	
Total à plus d'un an	1 626,8	748,2
Total	2 150,1	2 043,6

(a) Les échéances à moins d'un an incluent essentiellement des billets de trésorerie et comptes courants auprès de parties liées.
 (b) Dont, -18,6 M€ au 31 décembre 2009 et -13,1 M€ au 31 décembre 2008 de juste valeur des instruments dérivés de taux.
 (c) Dont, au 31 décembre 2009, -6,2 M€ de juste valeur des instruments dérivés de taux.

ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DE LA DETTE BRUTE

Dette brute au 31/12/09	Intérêts à payer	Total au 31/12/09	Flux de trésorerie contractuels prévus en :				
			2010	2011	2012	2013	2014 et au-delà
2 150,1	224,4	2 374,5	599,6	867,2	98,0	661,1	148,6

Au 31 décembre 2009, il n'existe pas de financement utilisé, d'un montant significatif, comportant des clauses de remboursement ou d'exigibilité anticipée fondées sur le rating ou sur des ratios financiers. À cette date, les lignes de crédit confirmées, accordées par les banques et non utilisées, s'élèvent à 1 500 M€ venant à échéance en 2011. Ces lignes de crédit servent de lignes de substitution au programme de billets de trésorerie et de réserve financière. La documentation des dites lignes de crédit précise que dans l'hypothèse où l'État ne détiendrait plus son action spécifique au capital de la société, et que, simultanément, la dette financière nette consolidée rapportée à l'EBITDA ² serait supérieure à 3, des clauses d'exigibilité anticipées entreraient en vigueur.

JUSTE VALEUR DE LA DETTE

La juste valeur de la dette est déterminée pour chaque emprunt en actualisant les flux de trésorerie futurs avec un taux correspondant à la courbe de taux d'intérêt Euribor à la clôture de l'exercice corrigé du risque de crédit du Groupe. Pour les emprunts et concours bancaires à taux variable, la juste valeur est approximativement égale à la valeur nette comptable. Au 31 décembre 2009, la juste valeur de la dette s'élève à 2 227,6 M€ (2 056,9 M€ au 31 décembre 2008).

1. Après incidence des instruments dérivés y afférant.

2. L'EBITDA, tel que défini dans les accords de financement, est la somme du résultat d'exploitation, de l'amortissement des actifs mobiliers et immobiliers et de toute dépréciation des biens incorporels, déduction faite de l'amortissement du goodwill. Cet agrégat est établi selon les principes comptables français.

>> Notes annexes aux comptes consolidés

25. SYNTHÈSE DES INSTRUMENTS FINANCIERS**INSTRUMENTS FINANCIERS ACTIFS :**

Au 31 décembre 2009	Prêts et créances	À la juste valeur				Total
		Actifs financiers		Instruments dérivés		
		Par le résultat	En capitaux propres (AFS)	En couverture	Non éligibles à la compta. de couverture	
Actifs non courants :						
Titres de participation	--	--	101,9	--	--	101,9
Prêts et créances financiers	171,9	--	--	--	--	171,9
Juste valeur des instruments dérivés	--	--	--	24,8	--	24,8
Actifs courants :						
Clients et autres créances courantes	3934,8	--	--	--	--	3934,8
Juste valeur des instruments dérivés	--	--	--	162,4	10,2	172,6
Comptes courants auprès de parties liées	94,8	--	--	--	--	94,8
Titres de placement	--	--	4,4	--	--	4,4
Total des actifs	4201,5	--	106,3	187,2	10,2	4505,2

Méthodes retenues pour évaluer la juste valeur :

Instrument coté sur un marché actif (niveau 1)	--	4,4	--	--	4,4
Technique de valorisation basée sur des données de marché observables (niveau 2)	--	--	187,2	10,2	197,4
Technique de valorisation basée sur des données non observables sur un marché (niveau 3)	--	101,9	--	--	101,9

Au 31 décembre 2008	Prêts et créances	À la juste valeur				Total
		Actifs financiers		Instruments dérivés		
		Par le résultat	En capitaux propres (AFS)	En couverture	Non éligibles à la compta. de couverture	
Actifs non courants :						
Titres de participation	--	--	175,4	--	--	175,4
Prêts et créances financiers	258,8	--	--	--	--	258,8
Juste valeur des instruments dérivés	--	--	--	13,1	--	13,1
Actifs courants :						
Clients et autres créances courantes	4064,1	--	--	--	--	4064,1
Juste valeur des instruments dérivés	--	--	--	238,3	54,1	292,4
Comptes courants auprès de parties liées	65,1	--	--	--	--	65,1
Titres de placement	--	--	22,4	--	--	22,4
Total des actifs	4388,0	--	197,8	251,4	54,1	4891,3

Méthodes retenues pour évaluer la juste valeur :

Instrument coté sur un marché actif (niveau 1)	--	22,4	--	--	22,4
Technique de valorisation basée sur des données de marché observables (niveau 2)	--	--	251,4	54,1	305,5
Technique de valorisation basée sur des données non observables sur un marché (niveau 3)	--	175,4	--	--	175,4

Les titres de participation sont pour l'essentiel valorisés au coût (note 1-g).

>> Éléments financiers 2009

INSTRUMENTS FINANCIERS PASSIFS :

Au 31 décembre 2009	Au coût amorti	À la juste valeur		Total	
		Passifs financiers	Instruments dérivés		
			En couverture		Non éligibles à la compta. de couverture
Passifs non courants :					
Dettes financières à long terme	1 626,8	24,8	--	--	1 651,6
Passifs courants :					
Fournisseurs et autres dettes courantes	4 736,0	--	--	--	4 736,0
Juste valeur des instruments dérivés	--	--	99,1	1,6	100,7
Part à court terme des dettes financières	326,4	--	--	--	326,4
Comptes courants auprès de parties liées	196,9	--	--	--	196,9
Total des passifs	6 886,1	24,8	99,1	1,6	7 011,6

Méthodes retenues pour évaluer la juste valeur :

Instrument coté sur un marché actif (niveau 1)	--	--	--	--
Technique de valorisation basée sur des données de marché observables (niveau 2)	24,8	99,1	1,6	125,5
Technique de valorisation basée sur des données non observables sur un marché (niveau 3)	--	--	--	--

Au 31 décembre 2008	Au coût amorti	À la juste valeur		Total	
		Passifs financiers	Instruments dérivés		
			En couverture		Non éligibles à la compta. de couverture
Passifs non courants :					
Dettes financières à long terme	748,2	13,1	--	--	761,3
Passifs courants :					
Fournisseurs et autres dettes courantes	5 045,9	--	--	--	5 045,9
Juste valeur des instruments dérivés	--	--	235,6	43,9	279,5
Part à court terme des dettes financières	1 136,3	--	--	--	1 136,3
Comptes courants auprès de parties liées	159,1	--	--	--	159,1
Total des passifs	7 089,5	13,1	235,6	43,9	7 382,1

Méthodes retenues pour évaluer la juste valeur :

Instrument coté sur un marché actif (niveau 1)	--	--	--	--
Technique de valorisation basée sur des données de marché observables (niveau 2)	13,1	235,6	43,9	292,6
Technique de valorisation basée sur des données non observables sur un marché (niveau 3)	--	--	--	--

>> Notes annexes aux comptes consolidés

26. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE**A. ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

Seules les acquisitions ayant donné lieu à un mouvement de trésorerie figurent dans le tableau des flux de trésorerie. Sont notamment incluses les capitalisations de frais de développement (113,2 M€ en 2009 et 129,0 M€ en 2008).

B. INVESTISSEMENT FINANCIER NET

Investissements dans les filiales et participations :

	2009	2008
Complément de prix Alcatel Alenia Space (note 2)	(129,6)	--
CMT Medical technologies Ltd	(20,3)	--
NCipher Plc	--	(63,2)
Diehl Aircabin GmbH	--	(54,4)
Stesa (rachat de la part du coactionnaire)	--	(8,6)
Thales Holding GmbH (rachat des minoritaires)	--	(3,1)
Activités transport et sécurité d'Alcatel-Lucent : complément de prix	--	(25,7)
Autres	(5,5)	(19,5)
Investissements dans les filiales et participations	(155,4)	(174,5)
Trésorerie des sociétés acquises	7,4	1,3
Investissements dans les filiales et participations, net	(148,0)	(173,2)

Cessions de titres de participation :

	2009	2008
Thales e-Transactions	--	93,7
Thales Computers	--	11,0
Autres	5,3	(4,8)
Cessions de titres de participation	5,3	99,9
Trésorerie des sociétés cédées	(5,3)	(10,8)
Cession de titres de participation, net	--	89,1

C. AUGMENTATION (DIMINUTION) DES FONDS PROPRES ET DES INTÉRÊTS MINORITAIRES

	2009	2008
Augmentation de capital / levées de stock-options	4,6	12,3
Prix de cession (acquisition) des actions propres	17,0	(56,8)
Total	21,6	(44,5)

27. ENGAGEMENTS HORS BILAN

A. ENGAGEMENTS LIÉS AUX CONTRATS COMMERCIAUX

Dans le cadre de son activité, le Groupe répond régulièrement à des appels d'offres. Afin d'assurer le caractère définitif de l'offre présentée, et obtenir une indemnisation à défaut, le client peut exiger une garantie de soumission. Au 31 décembre 2009, le montant total de ces garanties s'élève à 58,7 M€ (133,8 M€ au 31 décembre 2008).

De la signature du contrat jusqu'à la fin de son exécution, le Groupe s'engage, par l'intermédiaire de banques, à dédommager son client en cas de manquement à ses obligations contractuelles et procède à la mise en place de cautions de bonne exécution. Au 31 décembre 2009, le montant total de ces garanties s'élève à 1 405,7 M€ (1 344,5 M€ au 31 décembre 2008).

Le coût des moyens techniques, opérationnels et financiers permettant au Groupe de respecter ses obligations est évalué, affaire par affaire, et fait partie intégrante du coût à

terminaison de l'affaire. À défaut, tout risque potentiel avéré est estimé, affaire par affaire, et est provisionné dans les comptes du Groupe le cas échéant.

Pour financer l'exécution du contrat, le Groupe perçoit, selon les termes du contrat, des paiements de la part du client qui sont enregistrés en dettes au bilan. Afin d'en garantir la restitution éventuelle en cas de non respect de ses obligations contractuelles, le Groupe peut mettre en place à la demande du client une garantie de restitution d'avances.

Au 31 décembre 2009, le montant total de ces garanties s'élève à 1 973,2 M€ (1 708,1 M€ au 31 décembre 2008).

Le Groupe estime et provisionne le coût de la garantie destinée à assurer au client la bonne conformité des produits livrés pendant la période de garantie contractuelle. Dans de nombreux cas, la retenue provisoire de trésorerie s'appliquant contractuellement pendant cette période peut être substituée par la mise en place, par l'intermédiaire de banques, d'une caution de garantie. Au 31 décembre 2009, ces engagements s'élèvent à 244,1 M€ (332,8 M€ au 31 décembre 2008).

L'échéancier de ces engagements se présente comme suit :

	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Garantie de soumission	56,7	2,0	--	58,7
Cautions de bonne exécution	631,4	667,9	106,4	1 405,7
Garantie de restitution d'avances	1 010,4	782,4	180,4	1 973,2
Cautions de garantie	182,0	57,0	5,1	244,1
Autres cautions bancaires	59,7	38,0	1,5	99,2
Total	1 940,2	1 547,3	293,4	3 780,9

Par ailleurs, Thales est amené à accorder à des tiers, pour le compte de ses filiales et sans l'intermédiaire d'une banque, des garanties dites « maison mère ». Celles-ci s'élèvent respectivement au 31 décembre 2009 à 8 771,5 M€ (8 295,1 M€ au 31 décembre 2008).

B. AUTRES ENGAGEMENTS

Fin 2002, un groupe d'industriels français, parmi lesquels Thales et une de ses filiales, avait été saisi collectivement

d'une demande d'arbitrage relative à l'exécution d'anciens contrats. Au prorata de la participation de chacun des groupes concernés dans chaque contrat, la part correspondant à Thales aurait été de 20 % du montant total (\$ 260 millions) de la réclamation du demandeur. Dans le cadre d'un accord signé en 2003 avec ce groupe d'industriels, le client a retiré sa demande d'arbitrage. En contrepartie, Thales et les autres industriels se sont engagés à ne pas se prévaloir des délais de prescription initiaux éventuellement opposables au demandeur.

>> Notes annexes aux comptes consolidés

C. OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE LOCATION ET ENGAGEMENTS FERMES D'ACHATS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES**Contrats de location**

Les sociétés du Groupe détiennent à bail des ensembles immobiliers et des installations techniques. Les loyers payables dans le cadre de ces baux sont susceptibles de nouvelles négociations selon des rythmes variables prévus aux contrats. Les engagements de loyers irrévocables existant au 31 décembre 2009 s'analysent comme suit :

	Loyers à payer			
	Total	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Contrats de crédit-bail (a)	23,2	0,9	2,2	20,1
Contrats de location simple	870,7	170,0	431,6	269,1

(a) Intérêts inclus (2,7 M€). La dette correspondante figure au bilan consolidé pour un montant hors intérêts (note 24).

Achats d'immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2009, les engagements fermes d'achats d'immobilisations corporelles s'élèvent à 68,6 M€ (20,7 M€ au 31 décembre 2008).

D. GARANTIES DONNÉES / REÇUES DANS LE CADRE D'OPÉRATIONS DE CÉSSIONS / ACQUISITIONS DE FILIALES

Dans le cadre des opérations d'acquisitions (cessions) d'entreprises, le Groupe reçoit (accorde) des garanties de passif, généralement limitées tant en valeur qu'en durée. Ces garanties de passif incluent notamment les risques environnementaux.

Certains contrats d'acquisition (cession) d'entreprises prévoient des clauses d'ajustement de prix, généralement fonction de critères de performance de la cible concernée. À la date d'acquisition (cession), le Groupe comptabilise en dette ou créance sa meilleure estimation de l'ajustement de prix attendu.

E. ENGAGEMENTS SOCIAUX**Droit individuel à la formation**

Conformément aux dispositions de la loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les sociétés françaises du Groupe accordent aux salariés un droit individuel d'une durée de vingt heures minimum par année civile cumulable sur une durée maxi-

male de six ans et au terme de ce délai à défaut de son utilisation l'ensemble des droits restera plafonné à cent vingt heures.

Thales a conclu un accord sur l'anticipation des évolutions d'emploi, le développement professionnel et la formation applicable à l'ensemble de ses filiales en France. Cet accord précise les modalités d'exercice du droit individuel à la formation (DIF) au sein de l'entreprise. Il rappelle que ce droit garantit l'accès des salariés à la formation pour leur maintien ou leur évolution dans l'emploi ou le développement de leurs compétences. À ce titre, seules les actions de formation contribuant au développement professionnel des salariés et prévues au plan de formation sont imputables sur le DIF. En conséquence, les coûts engagés bénéficiant à l'entreprise, aucune provision n'a été constatée.

28. RISQUES DE MARCHÉ**A. GESTION DU RISQUE DE CHANGE**

Thales couvre les risques de change nés de la négociation de contrats en devises différentes de la devise principale de production, les risques de change générés par les opérations commerciales courantes et dans certains cas, les risques patrimoniaux sur ses actifs nets à l'étranger.

La variation de valeur des instruments financiers utilisés en couverture de flux de trésorerie est comptabilisée en capitaux propres. Une baisse (hausse) de 5 % du dollar, par rapport aux devises €, GBP, et CAD augmenterait (diminuerait)

>> Éléments financiers 2009

les capitaux propres d'environ 70 M€ au 31 décembre 2009 contre 95 M€ au 31 décembre 2008.

La variation de valeur des instruments économiquement adossés au portefeuille d'offres commerciales et non éligible à la comptabilité de couverture est comptabilisée dans le compte de résultat. Une baisse (hausse) de 5 % du dollar, par rapport aux devises €, GBP, et CAD augmenterait (diminuerait) le résultat d'environ 2 M€ au 31 décembre 2009 contre 9 M€ au 31 décembre 2008.

Les créances et les dettes d'exploitation libellées en devises étrangères ne sont pas sensibles au risque de change car elles font l'objet d'une couverture de change.

Les dettes financières en devises ne génèrent aucune sensibilité dans le compte de résultat car elles sont, soit libellées dans la monnaie fonctionnelle de l'entité qui les porte, soit utilisées pour la couverture d'investissements nets à l'étranger.

Aux 31 décembre 2009 et 2008, Thales détient principalement des contrats de change à terme. Les montants nominaux d'achats et de ventes à terme convertis en euros au cours de clôture sont détaillés ci-dessous par devises. En ce qui concerne les options, les montants indiqués correspondent aux nominaux des opérations de change sous-jacentes, et sont portés dans les colonnes « acheteur » ou « vendeur » en fonction du sens de l'opération au dénouement.

Achats de devises étrangères	2009				2008		
	USD	GBP	Autres	Total	Valeur de marché	Total	Valeur de marché
Contrats à terme	485,8	347,2	624,6	1 457,6	1,0	1 371,0	51,6
Swaps de change :							
- en couverture de titres	--	--	--	--	--	--	--
- en couverture d'engagements commerciaux	528,5	621,4	613,0	1 762,9	12,5	1 648,4	(32,8)
Options de change :							
- achat d'options	2,4	50,9	28,9	82,2	0,5	314,6	(13,1)
- vente d'options	--	10,2	1,5	11,7	--	262,3	(10,1)

Ventes de devises étrangères	2009				2008		
	USD	GBP	Autres	Total	Valeur de marché	Total	Valeur de marché
Contrats à terme	1 065,9	378,3	814,6	2 258,8	45,2	1 979,2	(68,0)
Swaps de change :							
- en couverture de titres	--	37,0	--	37,0	(0,6)	137,3	4,0
- en couverture d'engagements commerciaux	1 552,7	322,3	477,8	2 352,8	25,1	2 183,0	26,7
Options de change :							
- achat d'options	148,6	10,2	0,5	159,3	0,9	1 352,1	56,5
- vente d'options	1,4	--	--	1,4	--	372,6	7,8

>> Notes annexes aux comptes consolidés

L'échéancier de ces engagements se présente comme suit :

Achats de devises étrangères	2009			
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Contrats à terme	956,3	501,0	0,3	1 457,6
Swaps de change :				
- en couverture de titres	--	--	--	--
- en couverture d'engagements commerciaux	1 474,8	268,0	20,1	1 762,9
Options de change :				
- achat d'options	82,2	--	--	82,2
- vente d'options	11,7	--	--	11,7

Ventes de devises étrangères	2009			
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Contrats à terme	1 472,2	776,8	9,8	2 258,8
Swaps de change :				
- en couverture de titres	37,0	--	--	37,0
- en couverture d'engagements commerciaux	1 813,6	523,7	15,5	2 352,8
Options de change :				
- achat d'options	159,3	--	--	159,3
- vente d'options	1,4	--	--	1,4

B. GESTION DU RISQUE DE TAUX

Le Groupe est exposé à la volatilité des taux d'intérêt notamment à travers l'évolution des conditions de ses financements à taux variable. Cependant, le Groupe a mis en place une gestion active des taux limitant ce risque.

La Direction de la trésorerie et des financements du Groupe consolide les informations relatives à l'exposition du Groupe aux risques de taux et utilise des instruments financiers adaptés pour assurer la meilleure couverture de ces risques.

Thales met en œuvre une politique active de contrôle des risques de taux et de contreparties ainsi que d'optimisation de ses conditions de financement et de réalisation de ses opérations bancaires.

Aux 31 décembre 2009 et 2008, Thales détient uniquement des contrats d'échange de taux. Les en-cours nominaux se détaillent comme suit et correspondent à la branche fixe des swaps :

	2009				Valeur de marché	2008	
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total		Total	Valeur de marché
Swaps de taux							
- prêteur	1 109,9 (a)	775,0	--	1 884,9	24,8	650,7	13,3
- emprunteur	--	--	--	--	--	--	--

(a) Dont 149,9 M€ en couverture de billets de trésorerie (note 24) et 960,0 M€ échus en février 2010.

Une hausse de 1 % des taux d'intérêts, appliquée à l'endettement net moyen du Groupe après prise en compte des instruments de couverture, augmenterait la charge financière de 3 M€.

C. GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou l'encaissement des créances.

Risque de défaillance d'un client privé

Thales réalise auprès de ses clients civils (Entreprise et industrie, Aéronautique civile et opérateurs d'infrastructures privés) environ 25 % de ses revenus. Ces clients sont susceptibles de connaître des difficultés financières majeures et/ou prolongées qui pourraient entraîner des défauts de paiement ou des annulations de commandes. Si ces faits s'avéraient, ils pourraient avoir des conséquences négatives sur les revenus, la rentabilité et la situation financière du Groupe.

Afin de se prémunir contre ces risques, Thales réalise régulièrement des études sur la capacité de ses clients à faire face à leurs obligations. Le cas échéant, Thales peut demander la mise en place de garanties bancaires ou des supports de leur maison mère ou recourir à des assureurs crédit.

Risque de crédit d'un client public

Les trois quarts des revenus de Thales sont réalisés avec des clients étatiques ou institutionnels, administrations. Parmi les pays avec lesquels Thales travaille, un certain nombre d'entre eux peuvent présenter un risque de crédit significatif, notamment les pays émergents. Un pays peut être amené à interrompre une commande en cours de fabrication ou encore peut se trouver dans l'incapacité de procéder au paiement du contrat à la livraison. Thales s'efforce de limiter son exposition à ces risques, en souscrivant des polices d'assurance auprès des agences de crédit-export (comme la Coface en France) ou d'assureurs privés.

Au 31 décembre 2009, seuls deux clients représentent plus de 500 M€ de revenus pour Thales, l'État français pour 2,0 Md€ et l'État britannique pour environ 1 Md€. Au 31 décembre 2009, ces deux pays étaient notés AAA par Standard and Poor's.

La Direction financière du Groupe consolide les informations relatives à l'exposition du Groupe au risque de crédit, notamment par le recensement et l'analyse de l'antériorité des créances clients dues mais non dépréciées. Aux 31 décembre 2009 et 2008, l'antériorité de ces créances s'échelonne comme suit :

31 décembre 2009	Total	Créances échues depuis :		
		Moins de 3 mois	3 à 6 mois	Au-delà de 6 mois
Créances échues non provisionnées	492,5	331,9	61,1	99,5

31 décembre 2008	Total	Créances échues depuis :		
		Moins de 3 mois	3 à 6 mois	Au-delà de 6 mois
Créances échues non provisionnées	439,6	210,6	69,6	159,4

D. GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité du Groupe correspond au niveau d'exposition de Thales aux évolutions des principaux paramètres de marché pouvant entraîner un renchérissement du crédit, voire une limitation temporaire de l'accès

aux sources externes de financement. Le Groupe gère ce risque en s'efforçant d'anticiper ses besoins de liquidité et par le maintien de lignes de crédits confirmées, accordées par les banques et non utilisées, qui servent notamment de lignes de substitution au programme de billets de trésorerie et constituent, à ce titre, une réserve de financement.

>> Notes annexes aux comptes consolidés

La couverture de ce risque est assurée par les ressources financières à court et à long terme du Groupe suivantes :

- des capitaux propres, (cf. note 20) ;
- un endettement brut (cf. note 24, notamment ventilation par échéance) ;
- des lignes de crédits confirmées, accordées par les banques et non utilisées, qui servent de lignes de substitution au programme de billets de trésorerie et constituent, à ce titre, une réserve de financement (note 24).

Le principe de centralisation des actifs et passifs à court terme des unités (système de « cash pooling ») est appliqué selon un regroupement des unités par zone monétaire (zone euro dissociée entre France (pour les seules unités françaises) et hors France, zone livre sterling, zone dollar, zone dollar australien, pour ne citer que les principales) et, dans certains cas, par pays. Le Groupe consolide et centralise les excédents et les besoins de trésorerie de ses différentes unités, ce qui lui permet :

- de simplifier la gestion de trésorerie des unités et de gérer, au travers du rapprochement des positions individuelles, une position consolidée et ;
- d'accéder aux marchés financiers au travers des programmes de financement de Thales société mère, qui font l'objet des notations financières par Standard & Poor's et Moody's (cf. ci-après).

Au 31 décembre 2009, la trésorerie disponible figurant à l'actif consolidé (1 960,1 M€, contre 1 499,8 M€ à fin 2008) inclut :

- 1 400,7 M€ détenus par la société mère et mobilisables immédiatement (1 014,6 M€ en 2008) ;
- 357,8 M€ de positions bancaires créditrices des filiales, principalement à l'étranger. Ce montant comprend, entre autres, les encaissements intervenus dans les derniers jours de l'exercice qui sont ultérieurement transférés à la trésorerie centralisée (309,7 M€ en 2008) ;
- 201,6 M€ de trésorerie placée directement par les sociétés en joint-venture (montant comptabilisé au prorata de la participation de Thales) dans lesquelles la gestion centralisée de trésorerie du Groupe ne peut s'appliquer (175,5 M€ en 2008).

La trésorerie de fin d'année est exclusivement placée soit en dépôt bancaire soit en certificats de dépôt bancaire à très court terme auprès de banques de premier rang.

À la date de publication du présent document, les notations attribuées aux emprunts du Groupe Thales par les agences de rating étaient les suivantes :

	Moody's	Standard & Poor's
Emprunts à moyen & long terme	A1	A-
Perspective	perspective stable	perspective stable
Billets de trésorerie & emprunts à court terme	Prime-1	A2

Les notations du Groupe sont restées inchangées en 2009.

L'abaissement de la notation n'aurait aucun impact sur les termes et conditions des financements confirmés ; elle n'entraînerait en effet aucune mise en jeu des covenants contenus dans les contrats de financement. L'entrée en vigueur de la seule clause d'exigibilité anticipée des lignes de crédit confirmées ne saurait se faire que dans l'hypothèse où l'État ne détiendrait plus son action spécifique au capital de la société, et que, simultanément, le ratio de la dette financière nette consolidée rapportée à l'EBITDA (résultat opérationnel courant avant amortissements et dépréciation) serait supérieur à 3.

29. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

En décembre 2009, Thales a annoncé un projet de nouvelle organisation dans le but de simplifier son fonctionnement, de favoriser les synergies transverses et la réactivité commerciale, et d'améliorer les performances.

L'activité du Groupe sera conduite autour de trois grandes zones et de sept divisions. Chacune de ces trois grandes zones aura la responsabilité de son compte de résultat. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2010, conformément à IFRS 8 (Secteurs opérationnels), le reporting sectoriel s'effectuera donc principalement par secteur géographique.

Les divisions, quant à elles, seront en charge au niveau mondial de la recherche et développement, de la politique produit et de la politique industrielle.

>> Éléments financiers 2009

ZONES GÉOGRAPHIQUES

Zone A : Grande-Bretagne, Australie et Nouvelle-Zélande, États-Unis, Canada, Pays-Bas, Europe centrale et du Nord, Asie centrale et du Nord, OTAN et Nations Unies.

Zone B : Allemagne, Espagne, Italie, reste de l'Europe, Asie du Sud et du Sud-Est, Moyen-Orient, Amérique Latine, Afrique.

La France représentera à elle seule une zone.

2009	Zone A	Zone B	France	Autres, élim. & montants non alloués (a)	Total des secteurs & autres	PPA	Thales
Carnet de commandes au 31/12 hors Groupe	8 441,3	4 392,7	11 896,6	0,2	24 730,8	--	24 730,8
Prises de commandes hors Groupe	3 797,2	3 018,9	7 109,5	1,5	13 927,1	--	13 927,1
Revenus hors Groupe	4 135,1	2 590,5	6 154,1	1,8	12 881,5	--	12 881,5
Revenus intersecteurs	208,0	348,9	806,7	(1 363,6)	--	--	--
Revenus totaux	4 343,1	2 939,4	6 960,8	(1 361,8)	12 881,5	--	12 881,5
Résultat opérationnel courant	191,5	229,8	(212,6)	(57,7)	151,0	(99,2)	51,8
Effectif consolidé fin de période	18 750	13 306	31 405	824	64 285	--	64 285

(a) La colonne « autres, éliminations et montants non alloués » correspond à l'élimination des flux entre les trois zones ainsi qu'aux données relatives à Thales (Société mère), Thales International Offset et Thales International SA. Le résultat opérationnel non alloué inclut en outre la charge liée aux paiements fondés sur des actions (-22,5 ME).

30. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires versés aux commissaires aux comptes en 2009 et 2008 sont présentés ci-après (a) :

	Mazars				Ernst & Young			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (b)								
- Émetteur	740	718	14 %	12 %	804	561	15 %	10 %
- Filiales intégrées globalement	4 287	4 748	78 %	83 %	3 751	4 455	69 %	79 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes (c)								
- Émetteur	50	50	1 %	1 %	62	40	1 %	1 %
- Filiales intégrées globalement	331	228	6 %	4 %	457	491	8 %	9 %
Sous-total	5 408	5 744	99 %	100 %	5 074	5 547	93 %	99 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement (d)								
Juridique, fiscal, social	63	--	1 %	--	388	49	7 %	1 %
Autres (si > 10% des honoraires d'audit)	--	--	--	--	--	--	--	--
Sous-total	63	0	1 %	0 %	388	49	7 %	1 %
Total	5 471	5 744	100 %	100 %	5 462	5 596	100 %	100 %

(a) Concernant la période à considérer, il s'agit des prestations effectuées au titre d'un exercice comptable prises en charge au compte de résultat.

(b) Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau des commissaires aux comptes auxquels celui-ci a recours dans le cadre de la certification des comptes.

(c) Cette rubrique reprend les diligences et prestations directement liées rendues à l'émetteur ou à ses filiales :

- par le commissaire aux comptes dans le respect des dispositions de l'article 10 du Code de déontologie ;
- par un membre du réseau dans le respect des dispositions des articles 23 et 24 du Code de déontologie.

(d) Il s'agit des prestations hors Audit rendues, dans le respect des dispositions de l'article 24 du Code de déontologie, par un membre du réseau aux filiales de l'émetteur dont les comptes sont certifiés.

>> Liste des principales sociétés consolidées

G. LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES (autre Thales société mère)

	% Contrôle		% Intérêt	
	31/12/09	31/12/08	31/12/09	31/12/08
1. INTÉGRATION GLOBALE				
Stesa (Arabie Saoudite)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Defence Systems Pty Ltd (Afrique du Sud)	80 %	80 %	80 %	80 %
Thales Australia Ltd (Australie)	100 %	100 %	100 %	100 %
TDA Armements SAS (France)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Air Systems SA (France)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales ATM GmbH (Allemagne)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Avionics SA (France)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Avionics Inc. (États-Unis)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Avionics Ltd (Royaume-Uni)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Avionics Electrical Systems SA (France)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Canada Inc (Canada)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Communications SA (France)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Communications Inc (États-Unis)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Defence Deutschland GmbH (Allemagne)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Air Defence Ltd (Royaume-Uni)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales UK Ltd (Royaume-Uni)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Electron Devices SA (France)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Electron Devices GmbH (Allemagne)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales International Saudi Arabia (Arabie Saoudite)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Italia SpA (Italie)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Naval Ltd (Royaume-Uni)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Nederland BV (Pays-Bas)	99 %	99 %	99 %	99 %
Thales Optronique SA (France)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Optronics Ltd (Royaume-Uni)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Rail Signalling Solutions GmbH (Allemagne)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Rail Signalling Solutions Inc (Canada)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Rail Signalling Solutions Ltd (Royaume-Uni)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Security Solutions & Services SAS (France)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Services SAS (France)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Suisse SA (Suisse)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Systèmes Aéroportés SA (France)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Transport & Security Ltd (Royaume-Uni)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Transport Signalling & Security Solutions, SAU (Espagne)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Training & Simulation Ltd (Royaume-Uni)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Underwater Systems Ltd (Royaume-Uni)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Underwater Systems SAS (France)	100 %	100 %	100 %	100 %
Thales Components Corporation (États-Unis)	100 %	100 %	100 %	100 %
2. INTÉGRATION PROPORTIONNELLE				
Air Command Systems International SAS (ACSI) (France)	50 %	50 %	50 %	50 %
Amper Programas de Electronica Y Comunicaciones SA (Espagne)	49 %	49 %	49 %	49 %
Citylink Telecommunications Holding Ltd (Royaume-Uni)	33 %	33 %	33 %	33 %
Diehl Aircabin GmbH (Allemagne)	49 %	--	49 %	--
Diehl Aerospace GmbH (Allemagne)	49 %	49 %	49 %	49 %
Ericsson Thales AEW Systems AB (Suède)	50 %	50 %	50 %	50 %
Navigation Solutions LLC (États-Unis)	35 %	22 %	35 %	22 %
Samsung Thales Co. Ltd (Corée)	50 %	50 %	50 %	50 %
Thales Alenia Space SA (France)	67 %	67 %	67 %	67 %
Thales Alenia Space Italia SpA (Italie)	67 %	67 %	67 %	67 %
Telespazio holding SRL (Italie)	33 %	33 %	33 %	33 %
Thales-Raytheon Systems Company LLC (États-Unis)	50 %	50 %	50 %	50 %
Thales-Raytheon Systems Company SAS (France)	50 %	50 %	50 %	50 %
Trixell (France)	50 %	50 %	50 %	50 %
3. MISE EN ÉQUIVALENCE				
Aviation Communications & Surveillance Systems (États-Unis)	30 %	30 %	30 %	30 %
Camelot Group Plc (Royaume-Uni)	20 %	20 %	20 %	20 %
DCNS (France)	25 %	25 %	25 %	25 %
DpiX LLC (États-Unis)	20 %	20 %	20 %	20 %
Eletronica SpA (Italie)	33 %	33 %	33 %	33 %
ESG GmbH (Allemagne)	30 %	30 %	30 %	30 %
Indra Espacio SA (Espagne)	33 %	33 %	33 %	33 %

H. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société THALES, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 16 « Contrats de construction » de l'annexe des comptes consolidés qui décrit l'incidence sur le résultat opérationnel courant de deux contrats du domaine Aéronautique / Espace,
- la note 6 « Perte de valeur sur actifs immobilisés » de l'annexe des comptes consolidés qui décrit l'incidence sur le résultat opérationnel des tests de dépréciation réalisés sur certains programmes de développement,
- la note 23 « Risques juridiques et environnement » de l'annexe des comptes consolidés qui décrit le risque relatif à la demande d'arbitrage déposée par un client du Groupe,
- la note (a) au pied du compte de résultat consolidé qui décrit le changement de présentation des coûts de garantie, enregistrés dans le coût de l'activité,

- la note 1 « Principes comptables » de l'annexe des comptes consolidés qui décrit les nouvelles normes et interprétations que le Groupe Thales a appliquées à compter du 1^{er} janvier 2009.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note 1.v « Principales sources d'estimation », la Direction générale de Thales est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent certains montants figurant dans ses comptes consolidés et les notes qui les accompagnent. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, notamment dans le contexte de difficultés spécifiques décrit en Note 2.a., les réalisations pourront s'écarter de ces estimations dans les circonstances prévues dans la note 1.v de l'annexe.

Nous avons estimé que, parmi les comptes sujets à des estimations comptables significatives et susceptibles d'une justification de nos appréciations, figurent l'enregistrement des résultats sur les contrats de construction, les tests de perte de valeur relatifs aux écarts d'acquisition, la comptabilisation des frais de recherche et de développement, la valorisation des impôts différés actifs, les provisions pour retraites et prestations assimilées, l'évaluation de l'exposition éventuelle aux risques et litiges et l'allocation du prix d'acquisition des regroupements d'entreprises réalisés par le Groupe.

Contrats de construction

Thales constate les résultats sur les contrats de construction selon les modalités décrites dans la note 1.i « Revenus » de l'annexe. Ces résultats sont notamment dépendants des estimations à terminaison réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la Direction générale.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les évaluations des résultats à terminaison des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction générale.

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2009 s'établit à 2.986,9 millions d'euros, ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites en note 1.f « Pertes de valeurs des actifs immobilisés »

>> Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

de l'annexe. Nous avons revu les modalités de réalisation de ces tests fondés sur l'actualisation des prévisions de flux futurs de trésorerie des activités et divisions concernées, et contrôlé la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis pour chacune des activités ou divisions sous le contrôle du Groupe.

Frais de développement

Comme indiqué dans la note 1.j « Frais de recherche et de développement » de l'annexe, Thales comptabilise en immobilisations incorporelles les frais de développement répondant aux critères prévus par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne (montant net au 31 décembre 2009 de 253,7 millions d'euros). Nous avons examiné, pour les principaux projets concernés, les prévisions d'activité et de rentabilité sous-tendant le caractère approprié de cette comptabilisation, les modalités retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable.

Impôts différés actifs

Comme indiqué dans les notes 1.l et 1.v de l'annexe, la recouvrabilité des impôts différés actifs, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2009 s'établit à 678 millions d'euros, a été appréciée par Thales sur la base de données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis pour chacun des périmètres fiscaux considérés, sous le contrôle du Groupe. Nous avons revu les tests de recouvrabilité de ces actifs réalisés par Thales.

Retraites et prestations assimilées

Les postes du bilan, à l'actif et au passif des comptes consolidés, et les engagements hors bilan relatifs aux engagements de retraite et prestations assimilées du Groupe sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles. Les modalités de détermination sont décrites dans les notes 1.n et 21 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues dans les modèles de valorisation de ces éléments, au regard notamment de l'expérience de Thales, de son environnement réglementaire et économique, ainsi que la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.

Risques et litiges

S'agissant des risques et litiges, nous nous sommes assurés que les procédures en vigueur dans votre Groupe permettaient leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable dans des conditions satisfaisantes.

Nous nous sommes également assurés que les risques et les litiges significatifs identifiés à l'occasion de la mise en œuvre de ces procédures étaient décrits de façon appropriée dans les notes annexes aux comptes et notamment la note 23 « Risques juridiques et environnement » et la note 27 « Engagements hors-bilan ».

Allocation du prix d'acquisition des regroupements d'entreprise

Comme indiqué dans les notes 1.b et 1.v de l'annexe, dans le cadre de l'enregistrement des regroupements d'entreprise réalisés par le Groupe, Thales est conduit à évaluer la juste valeur des différents actifs et passifs identifiables acquis, notamment les actifs incorporels. Ces évaluations, principalement confiées à des experts indépendants, se fondent notamment sur des hypothèses (prévisions) et des paramètres caractérisant les activités acquises.

Nos travaux ont consisté à apprécier la méthodologie utilisée, les hypothèses retenues dans les modèles de valorisation des actifs et passifs identifiables concernés ainsi que le caractère raisonnable des paramètres utilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et contribuent en conséquence à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris-La Défense et à Courbevoie, le 19 février 2010,

ERNST & YOUNG AUDIT

Michel Gauthier

Nour-Eddine Zanouda

MAZARS

Jean-Louis Simon

3. RAPPORT DE GESTION ET COMPTES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

A. RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

Aucune modification dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation retenues n'est intervenue au cours de l'exercice 2009.

1. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

Les **produits d'exploitation** s'élèvent à 495 M€ contre 480 M€ en 2008. Le chiffre d'affaires, est de 139 M€ contre 148 M€ en 2008.

La description des activités par domaine est présentée pages 146 à 164.

Les principales composantes du chiffre d'affaires correspondent à des refacturations de loyers aux filiales opérationnelles et à des ventes d'études, ces dernières étant réalisées pour l'essentiel par le département central de recherche et technologie du Groupe.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 335 M€, contre 316 M€ l'année précédente, et correspondent, pour des parts quasi similaires, aux redevances versées par les filiales opérationnelles directes, ainsi qu'à des refacturations à ces filiales. Ces produits couvrent les prestations générales ou spécifiques rendues aux filiales par les services centraux exercés par la société mère.

Le résultat d'exploitation est déficitaire de -45 M€, contre -44 M€ en 2008.

Le résultat financier est déficitaire de -44 M€, contre un bénéfice de 50 M€ en 2008. Cette dégradation provient de la très forte augmentation des charges financières de -566 M€ contre -169 M€ en 2008, due notamment à des dotations pour provisions sur titres très importantes de -535 M€ qui excèdent très largement les reprises qui sont de -103 M€ à fin 2009. En 2008, les dotations pour provisions sur titres étaient de -111 M€.

Le résultat exceptionnel est négatif de -28 M€, contre -77 M€ en 2008. Les coûts de restructurations de -32 M€ sont plus importants que ceux de 2008, de -4 M€.

Ils sont compensés par de faibles plus-values de cessions de 4 M€, qui sont à comparer aux moins-values de cessions de -73 M€, qui avaient été enregistrées en 2008 en particulier dans le cadre de la réorganisation des filiales australiennes et lors de la cession de Thales e-Transaction.

L'impôt sur les sociétés est un produit de 88 M€ (produit de 135 M€ en 2008), qui résulte presque exclusivement de l'application du régime d'intégration fiscale dont relèvent Thales et ses filiales. En 2009, les dépenses exclues des charges déductibles (article 223 quarter et 39.4 du Code Général des Impôts) se sont élevées à 382 000 € contre 349 000 € en 2008.

L'exercice 2009 se solde par un déficit net de -29 M€, contre un bénéfice net de 64 M€ en 2008.

2. BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2009

Le total du bilan est de 11 201 M€ à fin 2009, en augmentation de 72 M€ par rapport au total du bilan de la fin 2008 de 11 129 M€. L'actif immobilisé, de 8 136 M€ contre 8 353 M€ en 2008, est constitué principalement par les immobilisations financières, qui se réduisent de 8 265 M€ à 8 054 M€, compte tenu notamment des dépréciations des titres de Thales Holdings UK, Thales Avionics SA et Avimo Group Ltd. L'actif circulant, de 3 065 M€ à fin décembre 2009, est en hausse de 289 M€ : le poste « comptes sociétés du Groupe » a diminué de 75 M€. Les comptes courants de trésorerie plus importants sur Thales Avionics et Thales Europe SAS sont compensés par des comptes courants de trésorerie plus faibles sur Thales Deutschland, sur Thales Transportation Systems et sur Thales Security Solutions and Services. Le montant des disponibilités est de 1 401 M€ fin 2009 contre 1 015 M€ fin 2008.

Le solde des créances et dettes vis-à-vis des sociétés du Groupe correspond à une dette nette de 2 656 M€ à fin 2009, contre 2 098 M€ fin 2008. Les « autres dettes financières » incluent également les dettes en devises et en euros vis-à-vis des filiales et participations du Groupe, pour un montant de 196 M€ contre 466 M€ fin 2008. Ainsi, le

>> Rapport de gestion sur les comptes
de la société mère

solde total des créances et dettes de la société mère vis-à-vis des sociétés du Groupe, soit 2 852 M€ fin 2009, a augmenté par rapport à son montant de 2 564 M€, à fin 2008.

Les « autres dettes financières » s'inscrivent en hausse à 1 575 M€ fin 2009 contre 1 534 M€ fin 2008. Elles incluent principalement :

- 500 M€ correspondant aux obligations à taux fixe de 4,375 % émises en juillet 2004 et venant à échéance en juillet 2011 ;
- 275 M€ correspondant aux obligations à taux fixe de 4,375 % émises en janvier 2009 et venant à échéance en juillet 2011 ;

- 600 M€ correspondant aux obligations à taux fixe de 4,375 % émises en avril 2009 et venant à échéance en avril 2013 ;
- 150 M€ correspondant à des billets de trésorerie.

À fin 2009, la dette financière nette de Thales, société mère (hors dette vis-à-vis des sociétés du Groupe) est de 209 M€, contre 534 M€ à fin 2008.

À fin 2009, le capital social s'élève à 597 M€ contre 596 M€ un an auparavant.

À fin décembre 2009, les capitaux propres atteignent 4 776 M€ contre 5 001 M€ un an auparavant.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS (ARTICLE 441-6-1 DU CODE DE COMMERCE) :

(en millions d'euros)	Dettes fournisseurs au 31/12/2009		Total
	Groupe	Hors Groupe	
France			
Factures non échues	21,4	35,9	57,3
Inférieur à 60 jours	3,3	0,9	4,2
Supérieur à 60 jours	1,1	0,7	1,7
	25,7	37,4	63,2
Étranger	4,3	1,3	5,6
Total	30,0	38,7	68,8

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

	31/12/09	31/12/08	31/12/07
TSA	22,39 %	22,43 %	22,47 %
Sofivision	4,07 %	4,08 %	4,09 %
État (dont une action spécifique)	--	--	--
Sogepa	0,54 %	0,54 %	0,55 %
Secteur public (a)	27,00 %	27,05 %	27,11 %
Dassault Aviation	25,90 %	--	--
Alcatel-Lucent Participations	--	20,76 %	20,80 %
GIMD	--	5,17 %	5,18 %
Thales	1,79 %	1,88 %	1,48 %
Salariés	3,00 %	3,07 %	2,03 %
Autres actionnaires	42,31 %	42,07 %	43,40 %
Total général	100 %	100 %	100 %
Nombre d'actions composant le capital	199 023 932	198 724 809	198 333 666

(a) Aux termes du pacte d'actionnaires (cf. AMF 27-11-08), le « Secteur Public » comprend TSA et sa filiale Sofivision, à l'exclusion de Sogepa et de l'État directement.

3. ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS SUR TITRES RÉALISÉES EN 2009 PAR LES DIRIGEANTS, DIRIGEANTS ASSIMILÉS ET PERSONNES LIÉES

Visé par l'article 223-26 du règlement général de l'AMF

Conformément à l'article L. 621-18-2 a) du Code monétaire et financier, les membres du Conseil d'administration sont soumis à cette obligation déclarative.

En application de l'article L. 621-18-2 b) du Code monétaire et financier, la société a déclaré à l'AMF que l'ensemble des membres du comité exécutif relève de la catégorie des dirigeants assimilés au titre de l'obligation déclarative des opérations sur titres.

Les personnes liées au sens de l'article L. 621-18-2 c) du Code monétaire et financier sont des personnes ayant, dans des conditions définies par décret en Conseil d'État, des liens personnels étroits avec les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 a) et b) précité.

À la connaissance de la société, les déclarations suivantes ont été adressées à l'AMF en vue d'une publication sur son site (<http://www.amf-france.org>) :

Nom / Qualité	Achats / souscriptions (a)		Cessions (b)	
	Nb actions	euros	Nb actions	euros
L. VIGNERON / Président et Directeur général	500	17 865,00		
Ch. EDELSTENNE / Administrateur	500	17 000,00		
Y. d'ESCATHA / Administrateur	500	16 712,25		
S. GENTILI / Administrateur	500	16 005,00		
P. MUTZ / Administrateur	500	16 062,50		
L. SEGALIN / Administrateur	500	17 000,00		
E. TRAPPIER / Administrateur	500	17 037,50		
A. DORRIAN / Membre du comité exécutif	26 513	864 058,67	26 513	878 905,95
J.-P. PERRIER / Membre du comité exécutif	31 815	1 036 850,85	31 815	1 083 981,59
R. DEAKIN / Membre du comité exécutif	12 000	394 590,00	12 000	408 120,00
J.-P. LEPEYTRE / Membre du comité exécutif	40 606	1 116 649,54	40 606	1 423 363,47
R. SEZNEC / Membre du comité exécutif	10 606	345 649,54	10 606	362 513,08

(a) Les opérations sur titres réalisées en 2009 comprennent le cas échéant les opérations réalisées par des personnes liées.

(b) Les opérations sur titres réalisées en 2009 comprennent le cas échéant les opérations réalisées par des personnes liées.

4. FRAIS GÉNÉRAUX RÉINTÉGRÉS À LA SUITE D'UN REDRESSEMENT FISCAL

Néant.

5. PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE EN COURS

Le résultat dégagé par la société en 2010 devrait être le reflet des dividendes versés par certaines filiales au titre de l'exercice 2009 et des mouvements affectant les provisions pour dépréciation de titres et pour risques sur filiales, commandés par l'évolution de leur activité et de leurs performances en 2009.

>> Rapport de gestion sur les comptes
de la société mère

6. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT (a)

L'assemblée générale constate que le bénéfice distribuable, composé de la perte nette comptable de l'exercice 2009	(29 145 166) €
Augmentée du report à nouveau créditeur	355 364 707 €
S'élève au total à (en euros)	326 219 541 €

L'assemblée générale décide d'affecter ce bénéfice de la façon suivante :	
Distribution d'un dividende unitaire de 0,50 euro aux 199 023 932 actions portant jouissance 1 ^{er} janvier 2009	99 511 966 €
Report à nouveau créditeur, pour le solde	226 707 575 €
Total égal au bénéfice distribuable (en euros)	326 219 541 €

(a) Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires le 20 mai 2010.

7. DIVIDENDE ET POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Les dividendes sont valablement payés aux titulaires d'actions. La Société utilise la procédure de paiement direct via l'organisme de compensation de place Euroclear, qui permet à chaque actionnaire de percevoir le dividende dès la date de son détachement.

La date de paiement du dividende a été fixée par le Conseil d'administration au 31 mai de chaque année ou le premier jour ouvrable suivant si le 31 mai n'est pas un jour de Bourse. Le paiement du dividende 2009 sera effectif le 31 mai 2010, avec détachement trois jours de bourse avant, soit le 26 mai 2010. Tout dividende non réclamé dans un délai de cinq ans est prescrit dans les conditions prévues par la loi et est versé au Trésor Public.

Conformément à la loi, il est rappelé que, pour les trois exercices précédents, les montants unitaires de dividendes mis en distribution ont été les suivants, **étant précisé que les**

dividendes versés au titre de 2006, 2007 et 2008 ont ouvert éventuellement droit à un abattement dans les conditions prévues par le Code général des impôts, de 40 %.

Exercice	Dividende unitaire
2005	0,83 €
2006	0,87 €
2007	1,00 €
2008	1,05 €
2009	0,50 € (a)

(a) Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2010, qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009. Dividende détaché le 26 mai 2010 et mis en paiement le 31 mai 2010.

8. ÉVÉNEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

À la date de publication de ce document, aucun événement susceptible de modifier la situation financière de Thales n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

9. INFORMATIONS SUR LES ACTIONS PROPRES DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'année 2009, le nombre d'actions autodétenues s'est réduit à la faveur des opérations suivantes :

- 916 054 titres ont été acquis dans le cadre d'un contrat de liquidité ;
- 911 370 actions ont été cédées dans le cadre d'un contrat de liquidité ;
- 191 373 actions ont été cédées au titre d'exercices d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites (au nombre de 90).

Le capital autodétenu représente ainsi au 31 décembre 2009, 3556 693 actions, soit 1,79 % du capital.

10. AUTORISATIONS D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET DÉLÉGATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Assemblée générale	Décision	Observation
AG du 16/05/2007		
Attribution d'options d'achat d'actions sans décote par rapport à la moyenne des 20 cours de bourse. Plafond : 3 millions d'actions. Durée des options : 10 ans. Durée de l'autorisation : 38 mois <u>jusqu'au 15 juillet 2010</u>	<p>CA du 04/07/07 Attribution de 80 000 options au Président D. Ranque – prix d'exercice : 44,77 euros</p> <p>CA du 25/11/08 Attribution de 73 900 options à 12 bénéficiaires au prix d'exercice de 38,50 euros (complément au plan du 01/07/08)</p>	[pm : en France, fiscalisation de la décote au-delà de 5 %, la décote étant réputée s'appliquer sur le plus élevé de la moyenne des 20 cours et du prix de revient] Solde : 2 846 100 options
Attribution gratuite d'actions existantes au personnel (dans la limite de 1,3 million d'actions, durée minimum d'acquisition des droits = 2 ans ; l'engagement de conservation des actions (2 ans) peut être supprimé si durée d'acquisition est supérieure ou égale à 4 ans. Durée de l'autorisation : 38 mois, <u>jusqu'au 15 juillet 2010</u>)	<p>CA du 04/07/07 Attribution de 312 435 actions à 3 545 bénéficiaires Période d'acquisition des droits : 4 ans Période de conservation des actions : 2 ans pour les bénéficiaires France, 0 hors de France</p> <p>CA du 01/07/08 Attribution de 317 705 actions à 3 624 bénéficiaires Autres conditions : idem ci-dessus</p> <p>CA du 25/06/09 Attribution de 334 980 actions à 3 848 bénéficiaires Autres conditions : id.</p>	Solde : 334 880 actions
AG du 15/05/2008		
Attribution d'options de souscription d'actions sans décote par rapport à la moyenne des 20 cours de bourse – (Plafond : 5 millions d'actions. Durée des options : 10 ans. Durée de l'autorisation : 38 mois, <u>jusqu'au 14 juillet 2011</u>)	<p>CA du 01/07/08 Attribution de 1 688 070 options – dont 80 000 au Président D. Ranque Prix d'exercice : 38,50 euros</p> <p>CA du 25/06/09 Attribution de 1 680 340 options – dont 80 000 au Président L. Vigneron (cf. infra CA du 10/12/09). Prix d'exercice : 32,88 euros</p> <p>CA du 10/12/09 Renonciation du Président L. Vigneron à ses 80 000 options</p>	Solde : 1 631 590 options
Émission de valeurs mobilières donnant accès au capital	--	Plafond global avec les opérations relevant de la délégation suivante : 50 millions d'actions et 2 G euros de titres de créance
<ul style="list-style-type: none"> • Plafonds avec DPS : 30 millions d'actions et 1,5 G euros de titres de créance • Plafonds sans DPS (possibilité de délai de priorité) : idem • Possibilité de « Green shoe » dans chacun des cas max 15 % des émissions réalisées, dans les limites ci-dessus • Durée 26 mois, soit jusqu'au <u>14 juillet 2010</u> 		
Émission d'actions nouvelles (dans la limite de 19,8 millions acts) en rémunération d'apports de titres de sociétés tierces Durée 26 mois, soit jusqu'au <u>14 juillet 2010</u>	--	Plafond global avec les opérations relevant de la délégation précédente : 50 millions d'actions et 2 G euros de titres de créance
Émission d'actions nouvelles réservées aux salariés adhérents du PEG Plafond : 6 millions d'actions Décote max = 20% pour PEE 5 ans et 30 % avec conservation des titres pendant 10 ans Durée 26 mois, soit jusqu'au <u>14 juillet 2010</u>	--	

>> Rapport de gestion sur les comptes
de la société mère

Assemblée générale	Décision	Observation
AG du 19/05/2009		
Programme de rachat d'actions (dans la limite de 10 % du capital) – Prix max de rachat : 50 euros (le Conseil ayant fixé à 20 euros par action le prix minimum de cession, sauf opérations nécessitant cession ou attribution gratuites d'actions) – Durée 18 mois, soit jusqu'au 18 novembre 2010	CA du 19/05/09 : Délégation au Président-directeur général	
Annulation d'actions (dans la limite de 10 % du capital à la date de l'opération) – Durée de l'autorisation : 24 mois jusqu'au 18 mai 2011		

11. PRINCIPAUX ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (INFORMATIONS VISÉES PAR L'ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE)

Compte tenu de la structure du capital et de la répartition des droits de vote, l'incidence d'une éventuelle offre publique reste limitée, étant en outre précisé, notamment, que :

- A. les deux principaux actionnaires (Dassault Aviation et TSA) ont déclaré agir de concert dans le cadre d'un pacte d'actionnaires, dont les principales dispositions sont rappelées à la page 174.
- B. Thales et ses deux principaux actionnaires ont conclu un accord de coopération valide jusqu'au 31 décembre 2011 et reconductible tacitement par période de cinq ans.
- C. tout franchissement du dixième ou d'un multiple du dixième du capital ou des droits de vote de la société doit être préalablement approuvé par le ministre chargé de l'Économie.

12. PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL SOCIAL, AU 31 DÉCEMBRE 2009

Détention, par pays	En nombre d'actions	En % de l'actionnariat salarié L. 225-10	En % du capital	Droits de vote afférents en % du total des droits de votes
France et Monde (3 fonds dédiés (a))	5 723 540	95,95 %	2,88 %	3,64 %
Pays-Bas (2 fonds dédiés (b))	130 947	2,20 %	0,07 %	0,07 %
Italie (2 fonds dédiés (c))	14 773	0,25 %	0,01 %	0,00 %
Royaume-Uni (Trust – SIP (d))	62 575	1,05 %	0,03 %	0,02 %
Actions en détention directe en PEG (offres 2002 et 2008)	33 519	0,56 %	0,02 %	0,02 %
Total Article L. 225-102 du Code de commerce	5 965 354	100,00 %	3,00 %	3,76 %
Nombre total de titres détenus par les salariés	5 965 354	100,00 %	3,00 %	3,76 %
Capital total	199 023 932			

(a) Fonds « Actions Thales », « World classic », « Action Plus 2008 ».
 (b) Fonds Netherlands classic et Netherlands Action Plus 2008.
 (c) Fonds Italy Classic et Italy Action Plus 2008.
 (d) Équivalents FCPE.

Le FCPE PEE1 (ex Dassault Electronique devenu Thales Systèmes Aéroportés) a été fusionné dans le compartiment « Actions Thales ». La fusion-absorption dudit fonds dans le compartiment « Actions Thales » a été réalisée sur la valeur liquidative du 8 juin 2009.

13. ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

Conformément aux articles L. 225-100, L. 232-1, L. 247.1 et R. 225-102 du Code de commerce, le rapport de gestion de la société mère est composé des informations suivantes, disponibles dans le « Document de référence 2009 » de la société :

- sont inclus ci après avec les **comptes de la société mère** de l'exercice 2009 :
 - le tableau des prises de participation et franchissements de seuils dans des sociétés françaises,
 - le tableau des filiales et participations,
 - le tableau des options en cours de validité au 31 décembre 2009,
 - le tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices ;
- figurent dans le **rapport annuel 2009** :
 - le **rapport financier**, qui intègre :
 - > l'analyse de l'évolution des résultats du Groupe et de sa situation financière,
 - > une description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté (y compris les risques financiers, de taux, de change et les risques actions), avec l'indication de leur impact éventuel sur Thales société mère. On rappellera que Thales société mère n'a pas d'activité commerciale propre générant des risques de change. En revanche, elle assure la gestion de ces risques pour le compte de ses filiales. Dans ce cadre, elle met en place des instruments dérivés sur les marchés financiers adossés aux flux commerciaux et matérialisés par des dérivés internes vis-à-vis des fi-

liales et assure la couverture des offres commerciales. On notera, par ailleurs, que Thales société mère est incluse dans les programmes d'assurances du Groupe et, par son activité, ne nécessite pas de couverture particulière complémentaire,

- > des informations sur l'utilisation des instruments financiers, en particulier la note 28 en annexe aux comptes consolidés, qui complète la note 16 B en annexe aux comptes sociaux et les mentions afférentes aux risques de change, indiquées ci-dessus,
- > les informations sur les activités de recherche et développement ;
- la **présentation des activités**, avec :
 - > un compte rendu par branche de l'activité des filiales et sociétés contrôlées,
 - > les informations sur les activités de recherche et développement ;
- le **chapitre information des actionnaires**, qui comprend :
 - > le descriptif du programme de rachat d'actions soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 20 mai 2010,
 - > les informations sur les mandataires sociaux (mandats, fonctions, rémunérations, engagements pris par la société, options attribuées),
 - > les informations sur l'évolution du cours de bourse sur les deux derniers exercices,
 - > les informations sur les opérations d'attribution gratuite d'actions réalisées durant l'exercice.

Par ailleurs, aux termes de la **loi de sécurité financière** du 1^{er} août 2003, le Président du Conseil d'administration a rendu compte dans un rapport spécifique des conditions de préparation et d'organisation des **travaux du Conseil**, des procédures de **contrôle interne** mises en place par la société, ainsi que des éventuelles limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général. Ces renseignements sont présentés dans ce rapport annuel :

- conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ;
- procédures de contrôle interne mises en place par la société.

>> Comptes de la société mère

B. COMPTES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE**COMPTE DE RÉSULTAT PAR NATURE**

(en millions d'euros)	Notes	2009	2008
Produits d'exploitation	(note 3)		
Chiffre d'affaires		139,0	147,9
Reprises sur provisions		14,2	4,9
Transfert de charges		6,8	10,5
Autres produits d'exploitation		334,9	316,2
Total		494,9	479,5
Charges d'exploitation			
Achats et variations de stocks et en-cours		(20,1)	(26,9)
Autres charges externes		(300,8)	(288,3)
Impôts et taxes		(12,2)	(25,1)
Frais de personnel		(181,9)	(159,8)
Dotations aux amortissements		(14,3)	(14,2)
Dotations aux provisions		(10,6)	(9,3)
Total		(539,9)	(523,6)
Bénéfice (perte) d'exploitation		(45,0)	(44,1)
Résultat financier	(note 4)		
Intérêts financiers assimilés nets		(61,7)	(127,0)
Revenus de participation		461,4	276,1
Autres revenus financiers		122,3	69,7
Autres charges financières		(566,2)	(169,2)
Total résultat financier		(44,2)	49,6
Résultat courant avant impôt		(89,2)	5,5
Résultat exceptionnel	(note 5)		
Coûts des restructurations		(32,2)	(4,0)
Plus ou moins-values sur cessions et autres		4,4	(73,0)
Total résultat exceptionnel		(27,9)	(77,0)
Résultat avant impôt sur les sociétés		(117,0)	(71,5)
Impôt sur les sociétés	(note 6)	87,9	135,1
Résultat net		(29,1)	63,6

Les notes en annexe font partie intégrante des comptes de la société mère.

BILAN

ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Actif immobilisé :			
Immobilisations incorporelles, brut	(note 7)	24,5	23,9
Moins : amortissements	(note 7)	(23,8)	(23,4)
Immobilisations incorporelles, net		0,7	0,5
Immobilisations corporelles, brut	(note 7)	171,9	170,6
Moins : amortissements	(note 7)	(90,8)	(83,0)
Immobilisations corporelles, net		81,1	87,6
Immobilisations financières :			
Titres de participation	(note 8)	7 700,7	7 834,7
Autres titres immobilisés (actions propres)	(note 13)	89,4	109,2
Autres immobilisations financières	(note 9)	264,3	320,8
Total immobilisations financières		8 054,4	8 264,7
Total actif immobilisé		8 136,2	8 352,8
Actif circulant :			
Stocks et en-cours		2,2	2,6
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	(note 3)	2,3	5,9
Clients et effets à recevoir (a)	(note 3)	235,1	194,4
Comptes sociétés du Groupe	(note 10)	1 087,3	1 162,1
Autres débiteurs et frais payés d'avance	(note 11)	301,4	397,0
Valeur Mobilière de Placement		36,3	--
Disponibilités		1 400,7	1 014,6
Total de l'actif circulant		3 065,3	2 776,6
Total de l'actif		11 201,5	11 129,4

(a) Les créances clients et les dettes fournisseurs sont à échéance à moins d'un an.

>> Comptes de la société mère

PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>			
	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Capitaux propres	(note 12)		
Capital		597,1	596,2
Primes d'émission, de fusion ou d'apport		3 655,3	3 647,8
Réserves et report à nouveau		552,4	693,5
Résultat de l'exercice		(29,1)	63,6
Total capitaux propres		4 775,7	5 001,1
Provisions pour risques et charges	(note 14)	276,0	255,2
Dettes financières :			
Dettes sociétés du Groupe	(note 10)	3 743,5	3 259,9
Autres dettes financières	(note 15)	1 805,7	2 014,7
Total dettes financières		5 549,2	5 274,6
Dettes d'exploitation et divers :			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	(note 3)	27,5	26,9
Fournisseurs et effets à payer (a)		68,8	60,8
Autres créanciers et charges à payer	(note 3) (note 11)	504,3	510,8
Total dettes d'exploitation et divers		600,6	598,5
Total du passif		11 201,5	11 129,4

(a) Les créances clients et les dettes fournisseurs sont à échéance à moins d'un an.

Engagements hors bilan (note 16).

Les notes en annexe font partie intégrante des comptes de la société mère.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2009	2008
Cash flow des activités d'exploitation			
Résultat net		(29,1)	63,6
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		14,3	14,2
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des actifs immobilisés, aux provisions pour retraite et provisions réglementées		405,5	111,1
Perte (profit) sur cessions d'actif		(5,9)	64,1
Autofinancement d'exploitation		384,8	253,0
Variation des provisions hors exploitation		19,1	(14,5)
Variation des besoins en fonds de roulement		168,0	(101,9)
Total		571,9	136,6
Cash flow des activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(10,2)	(32,1)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		2,8	1,6
Investissement net d'exploitation		(7,4)	(30,5)
Cessions autres titres de participation	(note 8)	0,7	167,5
Investissements dans les filiales et participations	(note 8)	(299,8)	(82,7)
Autre investissement financier net		218,2	(285,8)
Total		(88,3)	(231,5)
Cash flow des activités de financement			
Mouvement sur capital, primes et autres fonds propres (a)		(200,1)	(183,0)
Cession actions propres	(note 13)	(6,3)	(45,7)
Augmentation des dettes financières		1 113,3	393,1
Remboursement des dettes financières		(1 338,9)	(852,6)
Augmentation (diminution) des dettes avec les sociétés du Groupe		370,8	894,1
Total		(61,2)	205,9
Augmentation (diminution) de la trésorerie avant opérations sur titres de placement		422,4	111,0
Diminution (augmentation) des titres de placement		(36,3)	0,0
Augmentation (diminution) totale de la trésorerie		386,1	111,0
Trésorerie en début d'année		1 014,6	903,6
Trésorerie en fin d'année		1 400,7	1 014,6

(a) Correspond principalement à la distribution de dividendes : pour 2009 (-204,7 M€) et pour 2008 (-195,3 M€).

Les notes en annexe font partie intégrante des comptes de la société mère.

>> Comptes de la société mère

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES ET DES AUTRES FONDS PROPRES

Période du 01/01/07 au 31/12/09	Nombre d'actions en circulation (milliers)	Capital	Primes d'émission	Résultats non distribués	Résultat de l'exercice	Écart de réévaluation	Total des capitaux propres
<i>(en millions d'euros)</i>							
Au 01 janvier 2007	172 007	516,0	2 676,3	215,3	313,3	0,0	3 720,9
Affectation du résultat 2006	--	--	--	313,3	(313,3)	--	0,0
Distribution de dividendes	--	--	--	(169,1)	--	--	(169,1)
Augmentation de capital	26 327	79,0	961,9	--	--	--	1 040,9
Résultat 2007	--	--	--	--	529,4	--	529,4
Au 31 décembre 2007	198 334	595,0	3 638,2	359,5	529,4	0,0	5 122,1
Affectation du résultat 2007	--	--	--	529,4	(529,4)	--	0,0
Distribution de dividendes	--	--	--	(195,4)	--	--	(195,4)
Augmentation de capital	391	1,2	9,6	--	--	--	10,8
Résultat 2008	--	--	--	--	63,6	--	63,6
Au 31 décembre 2008	198 725	596,2	3 647,8	693,5	63,6	0,0	5 001,1
Affectation du résultat 2008	--	--	--	63,6	(63,6)	--	0,0
Distribution de dividendes	--	--	--	(204,7)	--	--	(204,7)
Augmentation de capital (note 12-a)	299	0,9	7,5	--	--	--	8,4
Résultat 2009	--	--	--	--	(29,1)	--	(29,1)
Au 31 décembre 2009	199 024	597,1	3 655,3	552,4	(29,1)	0,0	4 775,7

NOTES ANNEXES AUX COMPTES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

Tous les montants figurant dans ces notes sont exprimés en millions d'euros (M€) à l'exception des informations par action.

1. PRINCIPES COMPTABLES MIS EN ŒUVRE

Les comptes annuels de Thales sont établis selon les normes comptables définies par le Plan Comptable Général annexé à l'arrêté du 22.06.99.

a. Consolidation

Les comptes consolidés de l'ensemble constitué par Thales et ses filiales sont présentés par ailleurs.

b. Comptabilisation des opérations en devises

À l'exception des transactions décrites dans le paragraphe suivant, les dettes et créances en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la clôture. Les écarts sont portés au bilan dans les « Autres créditeurs » ou « Autres débiteurs » selon le cas. Les écarts de change défavorables sur opérations en devises font l'objet de provisions pour risques dotées pour leur totalité sur l'exercice de la constatation de l'écart. Ces provisions et les pertes et profits de change réalisés sont portés sur la ligne « Autres revenus et charges financiers » du compte de résultat.

Les opérations de change sont traitées par la Direction de la trésorerie et des financements Groupe. Ces opérations permettent de garantir aux unités opérationnelles des cours de change spécifiques déterminés pour chaque transaction. Les créances et dettes des unités sont évaluées aux cours spécifiques ainsi garantis.

Les dérivés vis-à-vis des filiales et les instruments financiers symétriques effectués sur le marché sont comptabilisés en valeur de marché.

Les gains et pertes sur opérations de change à terme ne faisant pas l'objet d'une couverture sont pris en résultat ; ce résultat correspond à la différence entre le cours à terme, à la date de clôture de l'exercice, des devises concernées et le cours à terme du contrat.

c. Instruments financiers de taux

Le Groupe utilise des instruments financiers pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'in-

térêt. Lorsque ces contrats sont qualifiés de couverture, les profits et pertes sur ces contrats sont comptabilisés dans la même période que l'élément couvert ; dans le cas contraire, si la valeur de marché est inférieure à la valeur d'origine, la moins-value potentielle est constatée dans les comptes.

d. Primes sur émissions d'emprunts et charges d'emprunts

Les emprunts sont comptabilisés à leur valeur de remboursement. Les primes d'émission ou de remboursement éventuelles sont portées dans la rubrique correspondante du bilan et amorties prorata temporis en résultat financier.

Les frais d'émission des emprunts sont étalés sur la durée de vie de l'emprunt.

e. Titres de placement

Les titres de créances négociables d'une durée initiale inférieure à 3 mois figurent au poste « Trésorerie ». L'utilisation de la méthode Fifo est appliquée pour l'évaluation.

f. Valeurs immobilisées

Éléments incorporels :

Les concessions de licences et de brevets sont amorties suivant le mode linéaire. La durée d'amortissement correspond à la durée probable d'utilisation. L'entrée au bilan se fait au coût d'achat.

Éléments corporels :

Les terrains, bâtiments et équipements figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire ou dégressif permettant de prendre en compte la dépréciation économique des immobilisations, selon les durées d'utilisation précisées en note 7.

Les immobilisations louées en crédit-bail ou en location-vente, selon un contrat présentant les caractéristiques d'une acquisition, ne sont pas comptabilisées et sont présentées le cas échéant en engagements hors bilan.

g. Participations

Cette rubrique regroupe les titres de ses filiales que la société a l'intention de conserver. Ces titres sont évalués à leur coût de revient dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité. L'appréciation de la valeur tient compte :

- pour les titres consolidés des perspectives de rentabilité ou de la valeur patrimoniale ;
- pour les titres non consolidés, de la quote-part de capitaux propres détenue, des perspectives de rentabilité et de la valeur de marché (cours de bourse pour les titres cotés) ;
- des provisions constituées au-delà de la valeur brute des titres, qui sont présentées au passif du bilan sous la rubrique « Risques filiales » ;
- des tests de dépréciation en 2009, qui ont été réalisés avec une hypothèse initiale de taux d'actualisation de 8 % (coût moyen du capital du Groupe à fin 2009). Une augmentation du taux d'actualisation de 2 % (soit 10 %) ne conduirait pas la société à passer des pertes de valeur significatives supplémentaires sur la valeur brute des titres de participation.

h. Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués à leur coût de revient (par les méthodes du FIFO ou du prix moyen pondéré), déprécié lorsqu'il devient supérieur à la valeur probable de réalisation. Les en-cours, produits semi-finis et produits finis sont évalués au coût direct des matières premières, de la main-d'œuvre de production et des achats de sous-traitance consommés au cours de la production, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels et de tous les autres coûts directement affectables aux contrats.

i. Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires peut être répertorié en deux principales catégories comptables : les ventes de biens et services et les contrats de longue durée.

Ventes de biens et services :

Les revenus liés à la vente de biens et services, ainsi que les produits de redevances et de licence sont comptabilisés lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages ou que les produits relatifs à une pres-

tation de service sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de la transaction.

Contrats de longue durée :

Le chiffre d'affaires et les résultats sur contrat à long terme sont enregistrés selon la méthode de l'avancement technique. Toutefois, lorsque l'avancement technique et les dates contractuelles de transfert de propriété ne présentent pas de décalage significatif, l'avancement retenu est celui des clauses contractuelles de transfert de propriété.

Les paiements partiels reçus sur contrats à long terme sont présentés en « Avances et acomptes reçus sur commandes en cours ».

j. Frais de recherche et de développement

Une partie significative des dépenses de recherche et développement est financée par des clients et organismes publics. Les frais de recherche et de développement autofinancés sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus et sont identifiés dans le compte de résultat.

Le crédit d'impôt recherche est présenté en moins de l'impôt sur les sociétés.

k. Imposition différée

Les impôts différés reflètent les écarts temporaires apparaissant entre les résultats comptables et les résultats fiscaux. Ils ne sont pas comptabilisés mais sont détaillés dans la note 6.

l. Retraite et prestations assimilées

La société accorde à ses salariés des avantages postérieurs à l'emploi (régimes de retraites, d'indemnités de fin de carrière, de couverture médicale...) ainsi que d'autres avantages à long terme (médailles du travail, primes d'ancienneté au moment du départ...).

La société évalue et comptabilise ses engagements de retraite et prestations assimilées pour les régimes à prestations définies avec la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière.

Dans le cas des avantages postérieurs à l'emploi, les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en produit ou en charge lorsque les gains et pertes actuariels cumulés non reconnus pour chaque régime à la fin de l'exercice précédent excèdent 10 % de la valeur la plus élevée entre l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime à cette date. Ces gains ou pertes sont reconnus sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des salariés du régime (méthode dite du « corridor »).

La charge représentative de l'évolution des engagements nets est comptabilisée en résultat d'exploitation pour le montant correspondant au coût normal de la période et en autres charges ou produits financiers pour les autres éléments.

m. Tableau des flux de trésorerie

La « Méthode indirecte » (mettant en évidence le passage du résultat à la trésorerie provenant de l'exploitation) a été retenue.

La trésorerie, dont la variation est justifiée par ce tableau, inclut les disponibilités, ainsi que les actifs financiers considérés comme leurs équivalents. La variation des découverts bancaires est présentée dans le cash-flow des activités de financement. Les acquisitions (cessions) de titres de placement à plus de trois mois ne relèvent pas, pour la société, de la politique d'investissement, mais sont des décisions d'optimisation de la trésorerie. Elles sont donc exclues du cash-flow des activités d'investissement, et présentées en diminution (augmentation) de la variation des disponibilités pour déterminer la variation de la trésorerie.

n. Actions propres

À la clôture de l'exercice les actions propres sont inventoriées. La valeur d'inventaire est constituée par le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice.

o. Restructurations

Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dès lors qu'il constitue un passif résultant d'une

obligation de la société vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision prise par un organe compétent, matérialisée avant la date de clôture par l'annonce de cette décision aux tiers concernés et à condition que la société n'attende plus de contrepartie de ces coûts.

Ces coûts sont essentiellement constitués des indemnités au titre de la fin des contrats de travail, des indemnités de licenciement, des coûts de préavis non effectués, ainsi que des dépenses diverses liées aux fermetures de sites telles que les mises au rebut d'actifs. L'ensemble de ces coûts ainsi que les coûts liés directement à des mesures de restructuration (déménagement, formation du personnel muté...) sont présentés en « coût des restructurations » au compte de résultat.

2. ÉVOLUTIONS DES PARTICIPATIONS DIRECTES DE THALES

a. Principales opérations enregistrées en 2009

En février 2009, Thales a acquis pour 20,3 millions d'euros, dans le cadre d'une offre publique d'achat, 94,6 % du capital de la société israélienne CMT Medical Technologies Ltd, société spécialisée dans l'imagerie médicale.

Le prix d'acquisition des actions d'Alcatel Alenia Space a fait l'objet, conformément aux accords, d'un réexamen en 2009 selon une procédure contradictoire et a conduit Thales à verser à Alcatel-Lucent, en mai 2009, un complément de prix de 129,6 millions d'euros¹.

Le pacte d'actionnaires entre l'État et Thales du 30 janvier 2007 consent à Thales le droit de porter sa participation dans DCNS de 25 % à 35 % par exercice d'une option d'achat d'actions. Celle-ci est exerçable depuis le 29 mars 2009 et ce, pendant une période de 3 ans. Au 31 décembre 2009, la valeur de l'option n'est pas significative.

L'accord comporte par ailleurs des clauses de rémunération conditionnelle liées à l'obtention de certains contrats et à certaines conditions de performance opérationnelle. Au 31 décembre 2009, ces conditions ne sont pas atteintes.

1. Ce complément de prix a été établi sur la base d'une valorisation de 67 % des capitaux propres de Thales Alenia Space, établie à 724,5 M€, soit 124,5 M€ de plus que le prix plancher initial fixé à 600 M€, auxquels se sont ajoutés 5,1 M€ d'intérêts financiers.

>> Comptes de la société mère

b. Principales opérations enregistrées en 2008

En mars 2008, Thales a cédé, pour 11 millions d'euros, sa filiale Thales Computers à la société Kontron Modular Computers GmbH.

3. PRODUITS D'EXPLOITATION**a. Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires total réalisé par Thales se répartit comme suit :

Par destination

	2009	2008
France	134,4	138,0
Europe de l'Ouest et du Sud	0,5	0,7
Moyen-Orient	4,1	9,2
Total	139,0	147,9

Par nature

	2009	2008
Contrats de commissionnaires	5,9	13,4
Refacturations des loyers	116,7	118,6
Études	16,3	15,5
Divers	0,1	0,4
Total	139,0	147,9

b. Autres produits d'exploitation

	2009	2008
Redevances	158,8	156,7
Refacturations de frais	176,1	159,5
Total	334,9	316,2

c. Contrats de commissionnaires

À l'occasion des opérations de filialisation de 1995 et afin de permettre la bonne exécution des traités d'apports, Thales avait été amené à conclure des contrats de commissionnaires à l'achat et à la vente avec ses nouvelles filiales.

La décomposition des contrats de commissionnaires s'analyse comme suit :

	31/12/2009	31/12/2008
ACTIF		
Acomptes sur commandes	1,9	5,4
Créances clients	7,9	10,9
Contrats de commissionnaires Actif	9,8	16,3
PASSIF		
Acomptes sur commandes	9,1	11,0
Autres dettes	0,7	5,3
Contrats de commissionnaires Passif	9,8	16,3

4. RÉSULTAT FINANCIER

Intérêts, produits et charges financiers :

	2009	2008
Intérêts et produits financiers :		
- sur créances financières (a)	29,6	92,4
- sur swaps de taux	32,3	27,8
	61,9	120,2
Intérêts et charges financiers :		
- sur dettes financières (b)	(100,1)	(217,3)
- sur swaps de taux	(23,5)	(29,9)
	(123,6)	(247,2)
Total	(61,7)	(127,0)

(a) Dont avec les entreprises liées 17,4 M€ en 2009 contre 65,1 M€ en 2008.
(b) Dont avec les entreprises liées 25,5 M€ en 2009 contre 132,3 M€ en 2008.

>> Éléments financiers 2009

Autres revenus et charges financiers :

	2009	2008
Revenus de participations :		
Avimo Group Ltd	103,0	--
Thales Air Systems SA - Dep. Air Defense	80,1	66,0
Thales Communications SA	77,9	45,1
Thales Systèmes Aéroportés SA	68,2	20,9
Thales Underwater Systems SAS	38,1	26,1
TDA Armements SAS	37,7	9,4
Thales International - Services Communs	18,6	11,7
DCNS	8,9	3,8
Telespazio Holdings SRL	6,5	6,6
Electronica Spa	4,0	3,1
Thales Electron Devices SA	3,3	18,9
Amper Programmas SA	3,2	2,6
Thales Assurances et Gestion des Risques	2,4	2,3
Thales Safare SA	2,0	1,0
Sofradir	1,0	1,0
Thales Geodis Freight & Logistics SA	0,8	0,9
Sifelec	0,7	--
Thales Europe SAS	0,6	--
SAS Ferté	0,4	0,4
Thales Property Services SA	0,3	--
Thales Corporate Services SAS	0,2	--
Thales-Raytheon Systems Company Limited	0,2	--
Thales Avionics SA	--	11,5
Thales e-Transactions SA	--	13,3
Thales Underwater Systems Pty Ltd	--	26,2
Autres	3,2	5,3
Total	461,4	276,1
Autres revenus financiers :		
Gains de change	3,6	7,8
Reprises sur provisions financières (a)	116,8	51,6
Retour à meilleure fortune (b)	1,5	7,4
Autres	0,4	2,9
Total	122,3	69,7
Autres charges financières :		
Perte de change	(17,1)	(0,2)
Dotations aux provisions financières (c)	(546,2)	(154,8)
Abandons de créances consentis à des filiales (d)	--	(11,4)
Autres	(2,9)	(2,8)
Total	(566,2)	(169,2)

(a) Dont en 2009, reprise de provisions sur titres (102,8 M€) (note 8), reprise de provisions risques filiales (0,5 M€) (note 14) et reprise provisions sur actions propres (13,4 M€).

Dont en 2008, reprise de provisions sur titres (40,5 M€) et reprise de provisions risques filiales (10,1 M€).

(b) Dont en 2009, Thales Communications Belgium (+1,0 M€).

Dont en 2008, Thales Communications Belgium (+7,3 M€).

(c) Dont en 2009, provisions sur titres (535,3 M€) (note 8) et provisions risques filiales (3,5 M€) (note 14).

Dont en 2008, provisions sur titres (110,7 M€), provisions risques filiales (0,9 M€) et provisions sur actions propres (40,2 M€).

(d) Dont en 2008, SAS Sartrouville (-4,3 M€), SAS Pessac (-3,7 M€) et SAS Châtelleraut (-3,4 M€).

>> Comptes de la société mère

5. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	2009	2008
Coût des restructurations	(32,2)	(4,0)
Plus ou moins-values sur cessions :		
Cession Thales Laser	0,6	--
Cession Thales e-Transactions	2,6	(12,1)
Cession Faceo	3,4	--
Cession actions propres	3,5	(15,8)
Cession Thales ATM Pty	--	(14,1)
Cession Thec	--	(7,5)
Cession Thales Navigation	--	0,2
Cession Computer	--	0,6
Cession Thales e-Transactions Espagne	--	1,7
Cession Thales Underwater Systems	--	4,4
Frais complémentaires sur cession HTO	(0,2)	(8,0)
Risques environnementaux (a)	(4,6)	--
Autres	(1,0)	(22,4)
Total	4,3	(73,0)
Total	(27,9)	(77,0)

(a) Correspond à l'estimation des coûts de dépollution d'un ancien site de Thales situé à PUISEAUX.

6. IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Thales intègre depuis le 1^{er} janvier 1992 une grande partie de ses filiales françaises dans le cadre du régime prévu à l'article 223A du Code Général des Impôts.

Les sociétés intégrées supportent l'impôt comme si elles étaient imposées séparément. Les économies d'impôt réalisées par le Groupe liées aux déficits sont conservées chez la société mère et constatées en produits. Cependant la société mère pourra être amenée à supporter une charge d'impôt correspondant aux déficits transmis par les filiales déficitaires dans la mesure où ces filiales redeviendraient bénéficiaires et seraient en mesure d'imputer les déficits transmis comme si elles n'avaient pas été intégrées fiscalement.

L'impôt relatif à l'exercice 2009 a été déterminé en tenant compte :

- du taux de droit commun 33,33 % ;
- de la contribution sociale de 3,30 %, prévue à l'article 235 ter ZC du code général des impôts, assise sur l'impôt

au taux normal de 33,33 % sur la partie du résultat fiscal excédant 2,3 M€.

L'effet de cette contribution a été pris en compte pour le calcul de la charge d'impôt courant en 2009 et 2008 et des impôts différés.

Les montants d'impôt 2009 et 2008 s'analysent comme suit :

	2009	2008
Produit de l'intégration	88,2	119,4
Impôt différé sur résultat des GIE (La Pérouse, Hobart)	2,9	2,6
Charge d'IS	--	<4,5>
Autres impôts (a)	<3,2>	17,6
Total	87,9	135,1

(a) Dont en 2009, (+1,9 M€) de régularisation d'IS 2008, (-11,5 M€) de redressements fiscaux et (+6,5 M€) de Crédit Impôt Recherche.
Dont en 2008, (+12,0 M€) de régularisation d'IS 2007 et (+6,3 M€) de Crédit Impôt Recherche.

À l'exception de l'impôt différé lié aux GIE, l'impôt différé n'est pas comptabilisé, toutefois les principales différences temporaires se détaillent comme suit :

Différences temporaires actives nettes :	31/12/2009	31/12/2008
Provisions pour congés payés	17,7	16,2
Provisions pour restructuration	10,5	1,3
Écarts de conversion	4,5	4,7
Provisions risques et charges	17,9	30,9
Autres	21,2	15,5
Solde actif net (a)	71,8	68,6

(a) Ce solde serait à l'origine d'un actif net d'impôt différé de 24,7 M€ au 31 décembre 2009 s'il était comptabilisé.

Le résultat d'intégration fiscale de droit commun de Thales société mère, qui sera arrêté définitivement en avril, ne générera pas d'impôt sur 2009.

Dépenses exclues des charges déductibles (art. 223 quater et 39.4 du Code Général des Impôts).

Ces dépenses représentent 382 K€ en 2009 contre 349 K€ en 2008.

>> Éléments financiers 2009

7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	31/12/2008			Acquisitions de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions		31/12/2009		
	Brut	Amortissement	Net			Brut	Amortissement	Brut	Amortissement	Net
Immobilisations incorporelles										
Logiciels	21,0	(20,5)	0,5	0,6	(0,4)	(0,0)	0,0	21,6	(20,9)	0,7
Concessions, brevets, marques	2,6	(2,6)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,6	(2,6)	0,0
Autres immobilisations incorporelles	0,2	(0,2)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	(0,2)	0,0
Total	23,9	(23,4)	0,5	0,6	(0,4)	(0,0)	0,0	24,5	(23,8)	0,7
Immobilisations corporelles										
Constructions	109,1	(39,4)	69,7	4,8	(10,2)	(4,4)	2,4	109,5	(47,2)	62,3
Installations techniques, matériels et outillages industriels	39,3	(32,2)	7,1	2,6	(1,9)	(0,6)	0,6	41,3	(33,5)	7,8
Autres immobilisations corporelles	22,2	(11,4)	10,8	2,1	(1,7)	(3,2)	3,0	21,1	(10,1)	11,0
Total	170,6	(83,0)	87,6	9,5	(13,8)	(8,2)	6,0	171,9	(90,8)	81,1

Pour le calcul des amortissements, les durées de vie habituelles retenues sont de :

- 20 ans pour les constructions ;
- 3 à 10 ans pour les installations techniques, matériels et outillages industriels ;
- 3 ou 4 ans pour les logiciels ;
- 5 à 10 ans pour les autres immobilisations corporelles (matériel de transport, mobilier...).

8. TITRES DE PARTICIPATION

	Montants au 31/12/08	Décaissements	Encaissements	Dotation nette aux provisions	Autres mouvements	Montants au 31/12/09	dont	
							Valeur brute	Provision
Amper Programas SA	11,1	--	--	--	--	11,1	11,1	--
Thales Underwater Systems NV (Pays-Bas)	8,2	--	--	--	--	8,2	129,2	121,0
Thales Underwater Systems SAS (France)	96,5	--	--	--	--	96,5	96,5	--
Thales Transportation Systems SA	5,5	120,0	--	--	(125,5)	0,0	--	--
Avimo Group Ltd	132,6	--	--	(78,6)	--	54,0	250,7	196,7
Thales Raytheon Systems Company Ltd	56,3	--	--	--	--	56,3	56,3	--
Thales Canada Inc	19,7	--	--	--	--	19,7	19,7	--
Aerothales Technology	0,2	--	--	--	--	0,2	2,0	1,8
Thales Suisse SA	23,1	32,9	--	--	0,1	56,1	56,1	--
UMS Holding	16,2	--	--	--	--	16,2	24,3	8,1
Thales Security Solutions & Services GmbH	0,0	--	--	--	--	0,0	--	--

>> Comptes de la société mère

	Montants au 31/12/08	Décais- sements	Encais- sements	Dotation nette aux provisions	Autres mouve- ments	Montants au 31/12/09	dont	
							Valeur brute	Provision
Thales Security Solutions & Services SAS	--	--	--	(135,4)	135,4	0,0	135,4	135,4
Thales Europe SAS	43,2	--	--	--	--	43,2	43,2	--
Thales Alenia Space SAS	599,8	124,3	--	--	--	724,1	724,1	--
Telespazio Holding SRL	70,7	--	--	--	--	70,7	70,7	--
DCNS	569,1	--	--	--	--	569,1	569,1	--
Elettronica SpA	26,7	--	--	--	--	26,7	26,7	--
CMT Medical Technologies Ltd	--	20,3	--	--	--	20,3	20,3	--
SAS Saint-Héand	2,7	--	--	--	--	2,7	2,7	--
SAS Chatellerault Brelandiere	0,4	--	--	3,2	--	3,6	8,0	4,4
Thales Corporate Ventures SA	16,0	--	--	--	--	16,0	71,7	55,7
SEERI	6,0	--	--	--	--	6,0	10,2	4,2
TDA Armements SAS	51,6	--	--	--	--	51,6	51,6	--
Thales Information System Belgium	0,0	--	--	--	--	0,0	14,0	14,0
Thales Microelectronics SA	4,9	--	--	(1,4)	--	3,5	51,6	48,1
Sifelec	41,4	--	--	(1,1)	--	40,4	111,8	71,5
Thales International SA - Titres	398,5	--	--	--	--	398,5	398,5	--
Thales Avionics SA	442,1	--	--	(112,0)	--	330,1	442,1	112,0
Thales Communications Belgium SA	34,6	--	--	(26,8)	--	7,8	34,6	26,8
Thales Nederland BV	235,2	--	--	--	--	235,2	235,2	--
Thales Air System SA	314,1	--	--	--	--	314,1	314,1	--
Thales Electron Devices SA	39,2	--	--	--	--	39,2	39,2	--
Thales Communications SA	311,9	--	--	--	--	311,9	311,9	--
Thales Holding Norway AS	20,1	--	--	15,2	--	35,3	77,2	42,0
Thales Deutschland Holding GmbH	642,3	--	--	--	--	642,3	642,3	--
Thales North America Inc	519,9	--	--	83,2	--	603,1	603,2	--
Thales Optronique SA	84,8	--	--	--	--	84,8	106,3	21,5
Thales Avionics Electrical Systems SA	18,6	--	--	--	--	18,6	18,6	--
Thales Security Systems SAS	10,0	--	--	--	(10,0)	0,0	--	--
Thales Safare SA	7,9	--	--	--	--	7,9	7,9	--
Thales Services SAS	126,3	--	--	(29,6)	--	96,7	126,3	29,6
Thales Services Industrie SA	0,0	--	--	--	--	0,0	79,3	79,3
Thales Systèmes Aéroportés SA	706,1	--	--	--	--	706,1	706,1	--
Thales Laser SA	0,0	--	(0,1)	--	0,1	(0,0)	--	--
SAS Bagneux	4,6	--	--	--	--	4,6	4,6	--
Thales Holdings UK Plc	2070,0	--	--	(150,0)	--	1920,0	2571,7	651,7
Autres sociétés immobilières	10,9	--	--	--	--	10,9	21,2	10,3
Autres	35,7	2,3	(0,6)	0,7	(0,8)	37,3	53,0	15,7
Total	7834,7	299,8	(0,7)	(432,5)*	(0,7)	7700,7	9350,4	1649,7

* Dont : Dotations (535,3) (note 4)
Reprises 102,8
(432,5)

>> Éléments financiers 2009

9. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Ces immobilisations se ventilent comme suit :

Par catégorie

	31/12/2009	31/12/2008
Créances rattachées à des participations et entreprises liées :		
Stesa	40,5	3,9
Thales Espana Grp SA	40,0	42,4
Thales Australia Holdings Pty Ltd	27,4	21,6
Thalisa	21,7	60,4
Thales Security Solutions & Services SpA	20,3	4,0
Thales Italia SpA - Dep. Communications	13,0	13,0
ADS	9,4	3,4
Thales Information Systems SA/NV	6,5	6,5
Omnisys Engenharia Ltda	6,5	--
Thales e-Transactions Italia SpA	6,4	1,5
Global Telematics SA (Pty) Ltd	2,8	2,7
Thales Information Systems Austria	1,9	1,9
Thales Italia SpA - Dept Corporate	1,1	1,1
Thales Rail Signalling Solutions s.p.z.o.o.	1,0	1,0
Thales Limited	0,2	0,3
Alcatel Security Safety Command Controls Mexico	--	0,8
Thales Canada Inc	--	6,3
Thales Electronics Plc	--	15,8
Thales North America Inc	--	66,1
Thales Norway AS	--	4,8
Autres	16,6	8,5
Total	215,3	266,0
GIE La Pérouse	3,7	3,7
GIE Hobart	23,1	25,7
Actionnariat salarié	--	8,9
Autres	22,2	16,5
Total	49,0	54,8
Total	264,3	320,8

>> Comptes de la société mère

Par échéance

	31/12/2009	31/12/2008
Inférieure à un an	217,9	271,5
De un an à cinq ans	19,8	22,7
Supérieure à cinq ans	26,6	26,6
Total	264,3	320,8

Par devise

	31/12/2009	31/12/2008
Euro	159,7	149,6
Ryal saoudien	62,1	64,3
Dollar australien	27,4	21,6
Rand d'Afrique du Sud	14,0	6,3
Livre sterling	0,2	0,8
Dollar US	--	66,9
Dollar canadien	--	6,3
Couronne norvégienne	--	4,8
Autres devises	0,8	0,2
Total	264,3	320,8

10. CRÉANCES ET DETTES SOCIÉTÉS DU GROUPE

	31/12/09		31/12/08	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Thales Underwater Systems - SAWARI II	--	--	--	44,2
Thales Services SAS - Dep. Training & Simulation	--	89,7	--	--
Thales Underwater Systems SAS France	--	217,5	--	171,3
Trixeil SAS	--	5,0	--	--
Thales Engineering and Consulting SA	--	--	--	0,3
SAS Immeuble pour l'avionique	18,6	--	--	1,1
SAS Pessac	5,5	--	4,0	--
SAS Seeri	--	6,1	--	6,0
UMS SAS	--	12,9	--	11,2
Thales Assurances et Gestion des Risques	--	7,2	--	8,0
TDA Armements SAS	--	4,0	--	13,7
Thales Norway AS - Dep. LJ	--	12,3	--	--
Thales Angenieux SA	1,6	--	7,8	--
Sifelec	--	25,4	--	26,4
Thales International SA - Titres	164,3	--	167,4	--
Thales Close Air Defence	--	--	--	8,3
Thales Avionics SA	256,4	2,4	124,9	--
Thales Communications Belgium SA	--	11,5	--	24,0
Thales International Offsets SA	13,9	0,7	16,1	--
Thales International Western Countries	--	28,3	--	22,2
Thales Air Systems SA - Dep. AIR DEFENSE	--	629,1	--	642,9
Thales Electron Devices SA	35,6	0,3	25,0	--
Thales Communications SA	--	723,6	--	636,9
Thales International Middle East Sal	--	34,9	0,4	18,9
Thales Deutschland Holding GmbH	43,8	--	180,9	--
Thales International - Services communs	--	16,2	--	13,5
Thales USA Inc	31,8	--	--	--
Thales Avionics LCD SA	7,8	--	22,8	--
Thales Optronique SA	1,9	--	67,8	--
Moss SAS	--	22,2	--	19,8
Thales Corporate Services SAS	--	5,8	0,1	--
Thales Avionics Electrical Systems SA	11,7	0,1	5,7	--
Thales Security Systems SAS	43,5	--	45,4	--
Thales Safare SA	--	6,7	--	9,1
Thales Services SAS	79,0	0,2	13,1	--
Thales Systèmes Aéroportés SA	--	350,7	--	331,4
Thales Laser SA	--	--	5,8	--
SAS Bagneux	--	2,6	--	7,1
Thales Holding UK Plc	--	467,7	--	387,5
Thales Transportation Systems SA	68,2	14,5	147,7	--
Thales Raytheon Systems Company SAS	--	86,2	--	62,2
Thales Nederland BV	--	266,9	--	234,7
Thales Microelectronics SA	16,8	--	11,9	--
Tharc	--	37,4	--	28,5
Thales international Latin America BV	--	6,3	--	6,0
Thalisa	--	6,5	--	5,3
Thales Australia - Dep. Thint	2,0	163,3	--	--

>> Comptes de la société mère

	31/12/09		31/12/08	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Thales International Africa Sal (Offshore)	--	11,8	--	1,8
Thales Underwater Systems - Dep. FREMM	--	--	--	5,3
Thales Asia Holding Pte Ltd	13,6	59,0	13,2	41,3
Junghans T2M SAS	--	7,6	--	6,9
Thales Rail Signalling Solutions Inc	3,0	35,0	23,3	3,4
Thales Rail Signalling Solutions SLU	--	--	--	142,5
Thales Rail Signalling Solutions SA	55,8	--	--	--
Thales Security Solutions & Services SAS	66,3	--	222,2	--
Thales Europe SAS	83,7	--	24,1	--
Thales Alenia Space France SAS	0,9	242,5	2,6	173,4
Thales Alenia Space Antwerp SA	--	--	--	5,1
Thales Alenia Space Espana SA	7,0	--	7,0	--
Thales Alenia Space Italia SpA	--	82,1	1,7	69,1
Thales Air Systèmes SA	--	--	--	25,7
Autres	54,7	41,3	21,2	44,9
Total	1 087,3	3 743,5	1 162,1	3 259,9

11. AUTRES DÉBITEURS ET AUTRES CRÉANCIERS

	31/12/09		31/12/08	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Créances et dettes fiscales et sociales	14,7	78,4	10,2	70,0
État, impôt sur les sociétés	147,3	13,0	196,9	4,2
Impôt différé sur résultat des GIE	--	21,2	--	24,1
Créances et dettes sur immobilisations	--	0,5	--	1,1
Intérêts courus	18,2	7,1	8,2	4,9
Écarts de conversion	1,9	1,1	1,8	1,3
Primes sur options de change, swaptions	4,6	0,6	61,9	47,5
Réévaluation de change	90,8	217,6	85,5	191,0
Créances et dettes fiscales sur sociétés intégrées	2,1	144,5	1,3	142,3
Autres	21,7	20,4	31,2	24,4
Total	301,4	504,3	397,0	510,8

12. CAPITAUX PROPRES

a. Capital

Le capital social de Thales, d'un montant de 597 071 796,00 EUR au 31 décembre 2009, est composé de 199 023 932 actions de 3 EUR.

L'augmentation du capital de 0,9 M€ correspond aux levées d'options de souscriptions (299 123 options exercées en 2009) (voir note 13 options de souscription d'actions).

Le 19 mai 2009, Dassault Aviation a finalisé l'acquisition des 20,8 % du capital de Thales détenus par Alcatel-Lucent pour un montant de 1,57 milliard d'euros (soit 38 € par action).

>> Éléments financiers 2009

b. Titres en circulation donnant accès au capital de la société

Répartition du capital

	31/12/09		31/12/08	
	En nombre d'actions	En %	En nombre d'actions	En %
Public (a)	90 173 531	45,31	89 687 719	45,14
État Français (b)	53 754 184	27,00	53 754 184	27,05
Thales (c)	3 556 693	1,79	3 743 382	1,88
Alcatel-Lucent Participations	--	--	41 262 481	20,76
Dassault Aviation	51 539 524	25,90	10 277 043	5,17
Total	199 023 932	100,00	198 724 809	100,00

(a) Y compris actions détenues par les salariés directement ou via les FCP.

(b) Indirectement, au travers de sociétés détenues à 100 % par l'État (TSA, Sofivision et Sogepa et directement via une action spécifique).

(c) Actions propres (note 13).

Réserves et report à nouveau

	31/12/2008	Affectation du résultat 2008	Distribution de dividendes	31/12/2009
Réserve légale	59,5	0,1	--	59,6
Réserve indisponible	8,3	--	--	8,3
Réserve ordinaire	128,9	--	--	128,9
Autres réserves	0,3	--	--	0,3
Report à nouveau	496,5	63,5	-204,7	355,3
Total	693,5	63,6	-204,7	552,4

13. ACTIONS PROPRES

Au 31 décembre 2009 THALES détient 2 610 348 actions propres (1,31 % du capital), cessibles librement. 946 345 actions propres sont affectées aux plans d'attribution d'actions gratuites destinés aux salariés.

Par plan cette affectation se détaille comme suit :

- plan du 4 juillet 2007 : 301 410 actions (cours de l'action à la date d'octroi de 45,13 €) ;
- plan du 1 juillet 2008 : 312 115 actions (cours de l'action à la date d'octroi de 35,72€) ;
- plan du 25 juin 2009 : 332 820 actions (cours de l'action à la date d'octroi de 31,93 €).

	31/12/2008	Décassements	Encaissements	Autres mouvements (a)	31/12/2009
Nombre d'actions	3 743 382	916 054	(1 102 653)	(946 275)	2 610 508
Valeur	109,2	29,8	(36,1)	(13,5)	89,4

(a) Plus-value réalisée lors de la cession de titres

Dépréciation des titres sur la base du taux moyen retenu*

Reclassement des actions propres en vue de leur attribution aux salariés en Valeur Mobilière de Placement

Reclassement des actions propres en vue de leur attribution aux salariés en provision

Total

3,5

8,8

(36,3)

10,5

(13,5)

* Le cours moyen du mois de décembre 2009 s'établit à 34,23

Le cours moyen du mois de décembre 2008 s'établit à 29,17.

Tableaux des options en cours de validité au 31 décembre 2009

Le Groupe attribue de façon régulière à ses salariés et à ses dirigeants des options de souscription ou d'achat d'actions, dans le cadre de sa politique habituelle de gestion de la performance des personnels du Groupe. Depuis juillet 2007, des plans d'attribution d'actions gratuites destinés à ses salariés ont également été mis en place.

Options en vigueur au 31 décembre 2009

Au 31 décembre 2009, sont en vigueur :

- 362 765 options d'achat d'actions à un prix d'exercice moyen pondéré de 40,89 € ;
- 17 669 210 options de souscription d'actions à un prix d'exercice moyen pondéré de 36,72 €.

Options d'achat d'actions

Date du Conseil ayant décidé l'attribution	25/11/08	04/07/07	13/11/01	02/04/01	10/05/00	14/09/99
Décote à l'attribution	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Période d'exercice (a)	du 25 nov. 2012 au 24 nov. 2018	du 4 juil. 2011 au 3 juil. 2017	du 13 nov. 2005 au 12 nov. 2011	du 2 avril 2005 au 1 ^{er} avril 2011 (b)	du 10 mai 2004 au 9 mai 2010 (b)	du 14 sept. 2004 au 13 sept. 2009
Prix d'exercice	38,50 €	44,77 €	42,18 € (c)	42,37 € (c)	37,72 € (c)	32,59 € (c)
Nombre d'options exercées depuis leur attribution	néant	néant	8 183	néant	103 696	1 156 490
Nombre d'options en vigueur au 31/12/08 (d)	48 900	80 000	1 197 44	42 424	120 717	268 684
Options attribuées en 2009	--	--	--	--	--	--
Options exercées en 2009	--	--	--	--	--	191 283
Options annulées en 2009	--	--	7 655	31 816	9 549	77 401
Nombre d'options en vigueur au 31/12/09, net des annulations (e) et des exercices	48 900	80 000 (f)	1 120 89	10 608	111 168	--
dont options exerçables au 31/12/09	--	--	1 120 89	10 608	111 168	--
dont options en vigueur détenues au 31/12/09 par :						
- le Président Luc Vigneron	--	--	--	--	--	--
- les autres membres du comité exécutif (g)	néant	néant	néant	néant	2 123	--
Nombre de bénéficiaires des options en vigueur	12	1	312	2	38	--
dont membres du comité exécutif (hors Président) au 31/12/09 (g)	néant	néant	néant	néant	1	--
Attribution globale aux dix premiers bénéficiaires (à la date du plan)	72 200	80 000	20 000	70 000	101 500	290 000

(a) Cas de la France. Information détaillée dans le paragraphe « Modalités d'exercice » ci-après.

(b) Différé d'exercice ramené de 5 à 4 ans par décision du Conseil d'administration, le 12 juillet 2001.

(c) Prix d'exercice et quantités ajustés dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur (art. D 174-12 et D 174 13) en raison de la distribution de dividendes par prélèvement sur les réserves, postérieurement à la date d'attribution des options.

(d) Données du plan 2008 modifiées suite à ajustement identifié après la clôture des comptes.

(e) En raison notamment de la rupture du contrat de travail entre le bénéficiaire et le Groupe depuis la date d'attribution.

(f) Du fait du maintien des options au bénéfice de l'ancien mandataire social.

(g) Tels que définis dans le tableau page 214 pour la période du 11 au 31 décembre 2009.

>> Éléments financiers 2009

Options de souscription d'actions

Date du Conseil ayant décidé l'attribution	25/06/09	01/07/08	04/07/07	09/11/06	30/06/05	01/07/04	01/07/03	02/07/02	12/07/01
Décote à l'attribution	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Période d'exercice (a)	du 26 juin 2013 au 25 juin 2019	du 1 ^{er} juil. 2012 au 30 juin 2018	du 4 juil. 2011 au 3 juil. 2017	du 09 nov. 2010 au 08 nov. 2016	du 30 juin 2009 au 29 juin 2015	du 1 ^{er} juil. 2008 au 30 juin 2014	du 1 ^{er} juil. 2007 au 30 juin 2013	du 2 juil. 2006 au 1 ^{er} juil. 2012	du 12 juil. 2005 au 11 juil. 2011
Prix d'exercice	32,88 €	38,50 €	44,77 €	36,47 €	34,01 €	29,50 €	25,70 €	40,97 € (b)	42,18 € (b)
Nombre d'options exercées depuis leur attribution	néant	néant	néant	2 709	106 875	338 843	1 252 320	221 039	182 240
Nombre d'options en vigueur au 31/12/08	--	1 680 530 (c)	1 571 870	2 173 991	2 026 349	2 103 211	1 652 517	2 710 872	2 911 719
Options attribuées en 2009	1 680 340	--	--	--	--	--	--	--	--
Options exercées en 2009	--	--	--	--	48 796	76 431	173 896	--	--
Options annulées en 2009	99 430	11 280	16 218	29 642	91 740	43 118	41 707	96 339	113 592
Nombre d'options en vigueur au 31/12/09, net des annulations (d) et des exercices	1 580 910	1 669 250	1 555 652	2 144 349	1 885 813	1 983 662	1 436 914	2 614 533	2 798 127
dont options exerçables au 31/12/09	--	2 970	201 243	336 840	1 885 813	1 983 662	1 436 914	2 614 533	2 798 127
dont options en vigueur détenues au 31/12/09 par :									
- le Président Luc Vigneron	0 (e)	--	--	--	--	--	--	--	--
- les autres membres du comité exécutif (f)	180 250	173 550	167 550	131 300	115 400	106 900	89 000	96 779	99 419
Nombre de bénéficiaires des options en vigueur	1 362	1 275	1 259	1 903	1 715	2 665	2 302	4 404	4 325
dont membres du comité exécutif (hors Président) au 31/12/09 (f)	12	12	12	8	8	7	5	6	6
Attribution globale aux dix premiers bénéficiaires (à la date du plan)	222 000	230 000	240 000	235 000	275 000	285 000	280 000	263 000	329 500

(a) Cas de la France. Information détaillée dans le paragraphe « Modalités d'exercice » ci-après.

(b) Prix d'exercice et quantités ajustés dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur (art. D 174-12 et D 174 13) en raison de la distribution de dividendes par prélèvement sur les réserves, postérieurement à la date d'attribution des options.

(c) Données modifiées suite à ajustement identifié après la clôture des comptes.

(d) En raison notamment de la rupture du contrat de travail entre le bénéficiaire et le Groupe depuis la date d'attribution.

(e) Du fait de la décision du nouveau mandataire social, M. Luc Vigneron, de renoncer aux 80 000 options qui lui avaient été attribuées.

(f) Tels que définis dans le tableau page 214 pour la période du 11 au 31 décembre 2009.

Modalités d'exercice des stock-options

Les options d'achat et de souscription d'actions Thales sont toutes attribuées pour une durée de dix ans à un prix d'exercice sans décote par rapport au cours de bourse.

Les options d'achat et de souscription consenties entre le 14 septembre 1999 et le 30 juin 2005 sont d'ores et déjà exerçables en totalité.

Les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées depuis le 9 novembre 2006 suivent des calendriers d'ouverture

progressive (« vesting ») sur quatre ans et deviennent exerçables comme suit :

- dans tous les pays sauf en France, à hauteur de 37,5 % du nombre attribué dix-huit mois après leur attribution, puis, à hauteur de 6,25 % du nombre attribué à l'issue de chaque trimestre suivant, soit en cumul 100 % au terme des quatre années suivant la date d'attribution ;
- pour la France, en application de dispositions législatives spécifiques, les bénéficiaires salariés résidents fiscaux français et/ou soumis à la sécurité sociale française ne peuvent exercer aucune option avant le quatrième anniversaire de la date de leur attribution.

>> Comptes de la société mère

Attributions et exercices d'options au cours de l'exercice 2009

	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix d'exercice	Date d'échéance	Date du plan
1 – Administrateurs				
Options attribuées en 2009 (a)				
- Luc Vigneron	néant	32,88 €	25/06/2019	26/06/2009
2 – Dix (b) plus importantes attributions d'options à des salariés (c)				
Options attribuées en 2009	222 000	32,88 €	25/06/2019	26/06/2009
3 – Dix plus importants exercices d'options par des salariés (c)				
Options exercées en 2009	31 815	32,59 €	--	14/09/1999
	30 000	25,70 €	--	01/07/2003
	26 513	32,59 €	--	14/09/1999
	20 000	25,70 €	--	01/07/2003
	17 000	25,70 €	--	01/07/2003
	10 606	32,59 €	--	14/09/1999
	10 606	32,59 €	--	14/09/1999
	10 606	32,59 €	--	14/09/1999
	10 606	32,59 €	--	14/09/1999
	9 000	34,01 €	--	30/06/2005

(a) M. Luc Vigneron a renoncé lors du Conseil d'administration du 10 décembre 2009 aux 80 000 options qui lui avaient été attribuées par le Conseil d'administration du 25 juin 2009.

(b) Durant l'exercice 2009, les dix plus importantes attributions individuelles d'options, consenties à des salariés de la société ou de ses filiales, non mandataires sociaux de Thales ont été comprises entre 30 000 et 20 000 options : un bénéficiaire a reçu un nombre de 30 000 options, deux ont reçu un nombre de 25 000 options, un a reçu un nombre de 22 000 options et six ont reçu un nombre de 20 000 options.

(c) Toutes sociétés du Groupe confondues.

Attribution gratuite d'actions

Le Conseil d'administration, sur autorisation de l'assemblée générale, a décidé de mettre en œuvre un troisième plan d'attribution gratuite d'actions. La société a décidé d'exclure du bénéfice du plan d'attribution gratuite d'actions le Président-directeur général (seul mandataire social), les membres du comité exécutif et les 361 principaux cadres dirigeants.

Les principales caractéristiques du plan sont les suivantes :

- tous les bénéficiaires désignés du plan se verront attribuer les actions à l'issue d'une période d'acquisition de 4 ans sous réserve du respect des conditions stipulées dans le règlement du plan ;
- les bénéficiaires résidents fiscaux français ou rattachés à la sécurité sociale française devront ensuite respecter une période de conservation d'une durée de deux ans au cours de laquelle les titres ne pourront pas être cédés. Cette période de conservation ne s'applique pas aux bénéficiaires non résidents fiscaux français.

Date du Conseil ayant décidé l'attribution	25/06/2009	01/07/2008	04/07/2007
Nombre de bénéficiaires à la date d'octroi	3 848	3 624	3 545
Cours de l'action à la date d'octroi	31,93 €	35,72 €	45,13 €
Nombre d'actions attribuées	334 980	317 705	312 435
Solde d'actions gratuites au 31/12/08	--	316 115	306 510 (c)
Annulation d'attributions pendant l'exercice (a)	2 160	4 000	5 010
Attributions anticipées pendant l'exercice (b)	néant	néant	90
Solde d'actions gratuites net des annulations et attributions anticipées au 31/12/09	332 820	312 115	301 410
Nombre de bénéficiaires restants au 31/12/09	3 822	3 569	3 418
Période d'acquisition	du 25/06/2009 au 25/06/2013	du 01/07/2008 au 01/07/2012	du 04/07/2007 au 04/07/2011
Date de transfert des actions	26/06/2013	02/07/2012	05/07/2011
Période de conservation pour les résidents fiscaux français	du 26/06/2013 au 26/06/2015	du 02/07/2012 au 02/07/2014	du 05/07/2011 au 05/07/2013

(a) Du fait du départ du bénéficiaire.

(b) Du fait du décès du bénéficiaire pendant la période d'acquisition.

(c) Données modifiées suite à ajustement identifié après la clôture des comptes 2008.

14. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Montants au 31/12/08	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Montants au 31/12/09
Restructurations	3,7	21,1	(2,0)	--	22,8
Risques filiales (note 4)	3,3	3,5	(0,5)	(0,5)	5,8
Indemnités de Fin de Carrière et autres (note 16)	57,5	6,7	(8,5)	--	55,7
Autres	190,7	48,7	(48,0)	0,3	191,7
Total	255,2	80,0	(59,0)	(0,2)	276,0

Détail des indemnités de fin de carrière et autres :

	IFC	Autres	Total
Position bilan à fin 2008	54,7	2,8	57,5
Cout normal	2,3	0,1	2,4
Charges d'intérêt	4,3	0,1	4,4
Rendement attendu des placements	(0,9)	--	(0,9)
Amortissement des écarts actuariels	(0,1)	--	(0,1)
Amortissement des modifications de régime	3,6	--	3,6
Réductions et liquidation de régime	(0,8)	--	(0,8)
Total composante financière	6,1	0,1	6,2
Impact résultat	8,5	(0,2)	8,3
Autres restructurations	(1,6)	--	(1,6)
Prestations employeur	(7,6)	(0,3)	(7,8)
Cotisations employeur	(3,0)	--	(3,0)
Mutations	0,5	--	0,5
Position bilan à fin 2009	53,0	2,7	55,7
Écarts actuariels restant à amortir			4,8

a. Risques juridiques

La Société est exposée, par son activité, à des litiges techniques et commerciaux.

La procédure d'arbitrage introduite par la Republic of China Navy (Taiwan), portant sur une demande de dommages et intérêts de l'ordre de 599 millions de dollars US, relative à l'exécution d'un contrat de fournitures d'équipements et de matériels en partenariat avec un autre industriel, signé en 1991, s'est poursuivie et le Tribunal arbitral a prononcé la clôture de la procédure le 10 novembre 2009. À la date de publication de ce document, la sentence arbitrale n'a pas été rendue mais Thales estime qu'elle pourrait l'être au cours du premier semestre 2010.

La partie adverse, qui avait porté sa demande à 1 119 millions de dollars US (hors intérêts de retard) en juin 2005, l'a finalement ramenée à 882 millions de dollars US (hors intérêts de retard) en avril 2006. En cas de sentence défavorable,

l'indemnisation due par Thales serait limitée à environ 30 %, ce qui correspond à ses droits dans le contrat de fournitures.

Thales, en liaison avec son partenaire industriel, a contesté de manière constante cette demande.

Sur la base des éléments dont il disposait à la date de l'arrêt des comptes 2009, Thales a procédé à une revue des risques financiers auxquels la Société pourrait se trouver exposée du fait de ce dossier. En l'absence d'éléments significatifs nouveaux, Thales a décidé de maintenir, au titre de l'exercice 2009, le montant de la provision au même niveau que celui constaté dans les comptes de l'exercice 2008.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

>> Comptes de la société mère

b. Environnement

Du fait de la nature des activités exercées par Thales, les risques environnementaux concernent les risques d'atteinte à l'environnement et la santé par les activités, l'impact de l'environnement sur ces activités, les nouvelles réglementations applicables aux process et aux produits.

Depuis de nombreuses années, une analyse des risques environnementaux est réalisée et régulièrement mise à jour en fonction des activités exercées, des évolutions scientifiques et techniques ainsi que des nouveaux enjeux.

Capitalisée dans une cartographie des risques liés notamment à la non-conformité réglementaire, à la pollution, à l'amiante, aux substances (ROHS, REACH, WEEE, etc.), aux rayonnements, cette analyse vise :

- à vérifier que les salariés et les populations environnantes ne sont pas exposés à des risques sanitaires et environnementaux ;
- à s'assurer de la conformité des activités exercées et des produits ;
- à analyser l'impact des nouvelles réglementations, y compris sur la conception des produits ;
- à identifier une organisation adaptée et des plans d'actions, déclinés soit localement, soit au niveau Groupe, en fonction des résultats de cette cartographie.

En appui de cette cartographie, un système de management de l'environnement est déployé sur l'ensemble des sites visant à assurer la maîtrise et la limitation des impacts environnementaux conformément aux engagements environnementaux du Groupe. Fin 2009, plus de 90 sites sont ainsi certifiés selon la norme ISO 14001.

Au 31 décembre 2009, le montant des provisions pour risques environnementaux s'élève à 4,6 M€.

15. AUTRES DETTES FINANCIÈRES

Ces dettes se ventilent comme suit :

Par catégorie

	31/12/2009	31/12/2008
Emprunt obligataire (émis en juillet 2004) (a)	500,0	500,0
Emprunt obligataire (émis en janvier 2009) (a)	275,0	--
Emprunt obligataire (émis en avril 2009) (b)	600,0	--
Emprunt à moyen terme négociable (EMTN) (c)	--	700,0
Emprunt (émis en décembre 2009) (d)	50,0	--
Billets de Trésorerie	150,0	333,8
Thales Electronics Europe BV	104,3	102,6
Thales Rail Signalling Solutions AG	25,6	23,9
Avimo Group Ltd	18,6	4,2
Thales Suisse sa	14,2	22,9
Avimo Asia Pte Ltd	10,8	128,2
Thales Underwater Systems NV	8,4	8,4
Thales Security Solutions & Services SAS	5,4	5,3
Stesa	4,6	--
Forges de Zeebrugge sa	2,1	7,6
Thales International Africa Ltd	0,8	0,7
Thales Australia	--	108,4
Thales Rail Signalling Solutions Austria GmbH	--	20,4
Thalisa	--	14,2
Thales Europe SAS	--	12,8
Thales International Western Countries	--	4,3
Thales Components Corporation	--	2,0
Découverts bancaires	0,4	0,2
Autres emprunts	0,7	0,4
Total	1 770,9	2 000,3
Dettes financières diverses :		
Intérêts courus sur dettes financières	34,8	14,4
Total	34,8	14,4
Total	1 805,7	2 014,7

(a) Emprunt de nominal 500 M€ et 275 M€ à échéance juillet 2011, émis à un taux fixe 4,375 %.

(b) Emprunt de nominal 600 M€ à échéance avril 2013, émis à un taux fixe 4,375 %.

(c) Emprunt de 700 M€ à échéance décembre 2009 à taux variable (Euribor 3 mois + 0,125 %).

(d) Emprunt de nominal 50 M€ à échéance janvier 2010 émis à un taux variable.

>> Éléments financiers 2009

Au 31 décembre 2009, il n'existe pas de financement utilisé, d'un montant significatif, comportant des clauses de remboursement ou d'exigibilité anticipée fondées sur le rating ou sur des ratios financiers.

Au 31 décembre 2009, les lignes de crédit confirmées, accordées par les banques et non utilisées, s'élèvent à 1 500 M€ venant à échéance en 2011. Ces lignes de cré-

dit servent de lignes de substitution au programme de billets de trésorerie et de réserve financière. La documentation des dites lignes de crédit précise que dans l'hypothèse où l'État ne détiendrait plus son action spécifique au capital de la société, et que, simultanément, la dette financière nette consolidée rapportée à l'EBITDA¹ serait supérieure à 3, des clauses d'exigibilité anticipées entreraient en vigueur.

Par échéance

	31/12/2009	31/12/2008
2009	--	1 500,3
2010	395,9	--
2011	775,0	500,0
2012	--	--
2013	600,0	--
Total à plus d'un an	1 375,0	500,0
Total	1 770,9	2 000,3

Par devise

	31/12/2009	31/12/2008
Euro	1 697,1	1 707,6
Franc suisse	39,8	46,8
Dollar singapourien	29,4	132,4
Ryal saoudien	4,6	14,2
Dollar australien	--	86,0
Dollar US	--	13,3
Total	1 770,9	2 000,3

16. ENGAGEMENTS HORS BILAN

a. Engagements donnés et reçus

Engagements de loyers	Loyers à payer:			
	Total	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Contrats de location simple	451,2	98,6	247,6	105,0

1. L'EBITDA est la somme du résultat d'exploitation, de l'amortissement des actifs mobiliers et immobiliers et de toute dépréciation des biens incorporels, déduction faite de l'amortissement du goodwill. Cet agrégat est établi selon les principes comptables français.

>> Comptes de la société mère

	31/12/2009	31/12/2008
Engagements (écarts actuariels) liés aux retraites (note 14)	4,8	8,9
Engagements donnés		
Garantie de passif donnée à Thomson dans le cadre de la cession de Broadcast Multimedia	--	110
Avals et cautions	8 771,5	8 185,1
Dont entreprises liées (a)	8 659,8	7 864,2
(a) Les principales sociétés concernées sont :		
Thales Alenia Space France	876,7	1 331,3
Stesa	721,6	538,6
Thales Rail Signalling Solutions Inc	675,5	628,0
Thales Nederland BV	631,6	669,0
Thales Avionics Inc Dep. IFE	461,1	--
ADI Thales Australia	377,9	298,4
Thalisa	373,6	530,0
Thales UK Ltd - Dep. SAS	353,1	329,2
Thales Transportation Systems SA	336,9	113,2
Thales Rail Signalling Solutions Ag	283,9	283,7
Thales Rail Signalling Solutions Ltd	266,8	284,3
Thales Training & Simulation Ltd	225,7	223,4
Thales Underwater Systems UK Ltd	207,4	193,4
Thales UK Ltd - Dep. Corporate	196,4	182,0
Thales ATM Pty Ltd	178,0	140,6
Thales Rail Signalling Solutions GmbH	177,7	164,6
Thales Alenia Space SAS	177,2	--
Thales Security Solutions & Services SAS	161,7	60,0
Thales Transport & Security (HONG KONG) Ltd	161,2	--
DCNS	154,6	154,6
Thales Missile Electronics Ltd	147,5	179,5
Thales Underwaters Systems SAS	120,9	121,5
Thales Rail Signalling Solutions SLU	119,0	105,0
Thales Services SAS - Dep. Training & Simulation	110,0	--
ACSI SAS	98,1	98,3
Thales Security Systems SAS	90,0	90,0
Thales Raytheon System Company SAS	77,5	47,5
Thales Systèmes Aéroportés SA	75,5	98,0
Thales Naval Ltd	70,3	--
Thales Norway AS	70,0	70,0
Thales Transport and Security Ltd	67,0	--
Thales Canada Inc	62,1	57,7
Thales Alenia Space Italia SpA	51,9	51,9
Thales UK Dep. Communications Ltd	45,2	41,8
Thales Transportation Automation US Inc	43,4	39,1
Thales Information Systems Ltd	42,7	--
Thales Optronics Ltd	42,1	38,9
Helicopter Training Media International GmbH	38,0	38,0
Thales Canada Inc	37,0	32,9
HELISIM	30,9	--
Thales Rail Signalling Solutions SA	26,7	26,7
SAS PESSAC	26,0	26,0
Thales North America Inc	20,8	--
Thales Security Solutions & Services SpA	17,1	24,0
Thales e-Transactions	--	314,2
Thales Holding UK Plc	--	78,7
Thales SUISSE SA	--	49,5
Engagements reçus :		
Abandons de créance consentis avec clause de retour à meilleure fortune à des entreprises liées	259,1	260,6

>> Éléments financiers 2009

Fin 2002, un groupe d'industriels français, parmi lesquels Thales et une de ses filiales, avait été saisi collectivement d'une demande d'arbitrage relative à l'exécution d'anciens contrats.

Au prorata de la participation de chacun des groupes concernés dans chaque contrat, la part correspondant à Thales aurait été de 20 % du montant total (\$ 260 millions) de la réclamation du demandeur.

Dans le cadre d'un accord signé en 2003 avec ce groupe d'industriels, le client a retiré sa demande d'arbitrage. En contrepartie, Thales et les autres industriels se sont engagés à ne pas se prévaloir des délais de prescription initiaux éventuellement opposables au demandeur.

Gestion du risque de taux

Aux 31 décembre 2009 et 2008, Thales détient essentiellement des contrats d'échange de taux destinés à diminuer la sensibilité de la position de taux du Groupe. Les en-cours nominaux par nature d'instruments de taux se détaillent comme suit, ils correspondent à la branche fixe du swap :

	2009		2008	
	Acheteur / prêteur	Vendeur / emprunteur	Acheteur / prêteur	Vendeur / emprunteur
Swaps de taux	1 884,9	--	650,7	--

Les valeurs de marchés correspondantes s'analysent comme suit :

	2009		2008	
	Acheteur / prêteur	Vendeur / emprunteur	Acheteur / prêteur	Vendeur / emprunteur
Swaps de taux	24,8	--	13,3	--

La durée des contrats s'échelonne comme suit :

	2009				2008			
	< 1 an		1 à 5 ans		< 1 an		1 à 5 ans	
	Prêteur	Empr.	Prêteur	Empr.	Prêteur	Empr.	Prêteur	Empr.
Swaps de taux	1 109,9	--	775,0	--	75,7	--	575,0	--

>> Comptes de la société mère

Gestion du risque de change

Thales société mère couvre les risques de change nés de la négociation par ses filiales de contrats en devises différentes de la devise principale de production, les risques de change générés par les opérations commerciales courantes de ses filiales et les risques patrimoniaux sur ses actifs nets à l'étranger.

Aux 31 décembre 2009 et 2008, Thales détient principalement des contrats de change à terme.

Les montants nominaux d'achats et de ventes à terme convertis en euros au cours de clôture sont détaillés ci-dessous par devises. En ce qui concerne les options, les montants indiqués correspondent aux nominaux des opérations de change sous-jacentes, et sont portés dans les colonnes « acheteur » ou « vendeur » en fonction du sens de l'opération au dénouement.

	2009		2008	
	Acheteur / prêteur	Vendeur / emprunteur	Acheteur / prêteur	Vendeur / emprunteur
Contrats à terme				
USD	485,79	1 064,46	614,64	1 340,18
GBP	347,22	378,29	353,98	254,61
CHF	74,88	91,89	62,72	105,44
Autres	586,18	770,04	350,01	283,98
	1 494,07	2 304,68	1 381,35	1 984,21
Swaps de change				
En couverture de titres				
GBP		36,99		34,49
SGD				102,83
Autres				
	0,00	36,99	0,00	137,32
En couverture d'engagements				
Commerciaux				
USD	528,54	1 552,72	589,85	1 417,53
GBP	621,40	322,25	439,11	300,69
CHF	80,75	23,10	67,65	22,65
Autres	532,20	454,77	551,75	452,08
	1 762,89	2 352,84	1 648,36	2 192,95
Total	3 256,96	4 694,51	3 029,71	4 314,48
Options de change				
PUT				
AUD			9,31	
CAD	24,54		71,90	
GBP	50,86		82,25	
ILS	1,37	1,37		
NOK			18,64	
USD	6,76	145,59	1 108,00	1 355,90
CALL				
AUD	0,40	0,42		
CNY	3,05	3,05		
GBP	10,21	10,21	8,42	16,67
ILS	1,44	1,44		
MYR			12,25	12,25
USD	6,79	6,75	505,05	668,81
	105,42	168,83	1 815,88	2 053,63

>> Éléments financiers 2009

Les valeurs de marché correspondantes s'analysent comme suit :

	2009		2008	
	Acheteur / prêteur	Vendeur / emprunteur	Acheteur / prêteur	Vendeur / emprunteur
Contrats à terme	1,12	41,64	51,85	-68,75
Swaps de change :				
- en couverture de titres	--	-0,64	--	3,93
- en couverture d'engagements commerciaux	12,47	25,12	-32,77	27,31
Options de change :				
- PUT	1,45	0,38	66,15	-66,15
- CALL	--	--	37,57	-37,57

L'échéancier se présente ainsi :

	2009		2008	
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
Contrats à terme	janv. 10	mars 19	janv. 09	mars 09
Swaps de change :				
- en couverture de titres	juin 10	juin 10	janv. 09	juin 09
- en couverture d'engagements commerciaux	janv. 10	sept. 16	janv. 09	oct. 13
Options de change				
- CALL	janv. 10	févr. 10	janv. 09	sept. 09
- PUT	janv. 10	déc. 10	janv. 09	sept. 09

Les opérations de change conclues avec les filiales pour couvrir les risques de change relatifs à leurs seuls contrats signés en devises se détaillent comme suit :

	2009		2008	
	Ventes	Achats	Ventes	Achats
Dollar US	676,4	2 188,9	840,3	2 421,3
Dollar canadien	281,1	192,7	341,7	106,9
Livre sterling	472,6	510,4	359,6	387,7
Ryal saoudien	73,5	225,3	52,3	91,2
Dinars de Bahrein	0,5	4,9	--	--
Forints Hongrie	--	8,6	--	--
Dinars du Maroc	2,6	--	--	--
Peso Mexique	22,9	--	--	--
Lei roumain	29,4	26,7	--	--
Franc suisse	76,5	77,7	50,4	95,2
Dollar australien	27,9	46,8	37,3	34,4
Couronne danoise	13,9	73,9	28,8	81,1
Dirham des Émirats arabes	39,7	102,7	44,6	61,8
Dollar de Singapour	34,5	26,9	29,0	25,4
Couronne norvégienne	38,8	5,8	12,6	5,7
Couronne suédoise	10,2	8,2	1,8	0,2
Yen	15,0	6,6	10,5	9,4
Dollar Hong-Kong	2,5	0,7	1,5	5,8
Rand d'Afrique du Sud	4,2	1,4	0,3	1,5
Ryal du Qatar	4,5	71,7	0,2	37,8
Rouble	0,1	1,3	--	1,8
Sloty polonais	--	6,4	0,1	0,3
Autres devises	0,9	0,2	0,4	--
Total	1 827,7	3 587,8	1 811,4	3 367,5

17. AUTRES INFORMATIONS

Effectifs

Effectif moyen	2009	2008
Ingénieurs et cadres	803	775
Techniciens et agents de maîtrise	206	215
Total	1 009	990

Rémunération des dirigeants

Les rémunérations, avantages et charges sociales attribués aux administrateurs et aux membres du comité exécutif compris dans le résultat net se décomposent comme suit :

Montant avant refacturation aux filiales	2009	2008	2007
Avantages à court terme :			
Rémunérations fixes	6,6	6,2	5,6
Rémunérations variables	3,7	4,1	4,0
Charges sociales patronales	3,3	3,2	2,8
Indemnités de fin de contrat résultant d'engagements contractuels	16,5	--	
Dont, ancien mandataire social	3,0	--	
Charges sociales patronales / indemnités de fin de contrat	3,8		
Rémunération exceptionnelle		--	0,4
Jetons de présence	0,6	0,4	0,4
Autres avantages :			
Avantages postérieurs à l'emploi	3,3	0,6	0,6
Dont, ancien mandataire social	2,1		
Rémunérations fondées sur des actions (IFRS 2)	4,1	3,9	3,5

Le Groupe évalue le montant représentatif de l'avantage consenti aux bénéficiaires d'options de souscription ou d'achat d'actions. Les justes valeurs de ces options sont déterminées à leurs dates d'attribution respectives. Les montants ainsi obtenus sont étalés en résultat sur la durée d'acquisition des droits.

18. PARTIES LIÉES

a. Accords conclus avec les actionnaires de Thales

Le 19 mai 2009, Dassault Aviation a finalisé l'acquisition des 20,8 % du capital de Thales détenus par Alcatel-Lucent pour un montant de 1,57 milliard d'euros (soit 38 € par action). À

cette même date, Dassault Aviation a adhéré au pacte d'actionnaires conclu le 28 décembre 2006 entre Alcatel-Lucent et le secteur public. Ce pacte a fait l'objet d'amendements pour en modifier les dispositions liées à la présence d'Alcatel-Lucent et non adaptées à Dassault Aviation (www.amf-france.org : décisions et informations n° 209C0770 du 29 mai 2009).

Le 20 mai 2009, Dassault Aviation a racheté les titres Thales auparavant détenus par GIMD pour un montant de 0,39 milliard d'euros (soit 38 € par action)

Les principaux droits dont disposent l'État et/ou Dassault Aviation au sein de Thales sont décrits en page 174 du document de référence (pacte d'actionnaires, convention sur la protection des intérêts stratégiques nationaux et convention spécifique).

b. Accords conclus fin janvier 2007 avec DCNS

Fin janvier 2007, dans le cadre du rapprochement des activités navales de Thales et DCNS, le pacte d'actionnaires entre l'État et Thales a été modifié : Thales est devenu « l'actionnaire industriel partenaire » de DCNS, les modalités de gouvernance lui conférant des droits lui permettant de jouer un rôle actif au sein du Conseil d'administration de DCNS.

Thales a par ailleurs la possibilité, depuis le 29 mars 2009 et ce, pendant une période de 3 ans, de porter sa participation à 35 %.

Thales et DCNS ont par ailleurs signé un accord de coopération industriel et commercial qui a pour vocation d'optimiser l'articulation de l'activité des deux groupes dans le domaine naval (accès au marché, R&D, achats).

RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en millions d'euros)	2005	2006	2007	2008	2009
1. Capital en fin d'exercice					
Capital social	515,7	516,0	595,0	596,2	597,1
Nombre des actions ordinaires existantes	171 909 863	172 006 808	198 333 666	198 724 809	199 023 932
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
Par conversion d'obligations	10 260 937	10 260 937	--	--	--
Bons de souscription d'actions (non cotés)	55 049	55 049	--	--	--
Par exercice d'options de souscription d'actions	14 312 013	15 777 283	15 684 698	16 838 349	17 669 210
2. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	476,9	180,9	148,1	147,9	139,0
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	201,9	173,2	537,2	56,1	123,1
Impôt sur les bénéfices	103,5	84,3	49,5	135,1	87,9
Participation des salariés due au titre de l'exercice	--	--	--	--	--
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	140,8	313,3	529,4	63,6	-29,1
Résultat distribué	140,0	169,1	195,4	204,7	--
3. Résultat par action					
Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,78	1,5	2,96	0,96	1,06
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,81	1,82	2,67	0,32	-0,15
Dividende net attribué à chaque action	0,83	0,87	1,00	1,05	--
4. Personnel					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	993	863	915	990	1 009
Montant de la masse salariale de l'exercice	108,8	102,4	114,1	115,0	132,4
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice					
(Sécurité sociale, œuvres sociales)	42,7	40,1	42,6	44,7	51,8

2005 : capital porté de 515 606 904,0 € à 515 729 589,0 € suite à une augmentation de capital.
2006 : capital porté de 515 729 589,0 € à 516 020 424,0 € suite à une augmentation de capital.
2007 : capital porté de 516 020 424,0 € à 595 000 998,0 € suite à une augmentation de capital.
2008 : capital porté de 595 000 998,0 € à 596 174 427,0 € suite à une augmentation de capital.
2009 : capital porté de 596 174 427,0 € à 597 071 796,0 € suite à une augmentation de capital.

>> Éléments financiers 2009

	Capital (devise locale)	Capitaux propres autres que le capital (devise locale)	Quote- part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consen- tis par Thales et non encore rembour- sés (EUR)	Montants des cautions et avals donnés par Thales (EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale)	Résul- tat du dernier exercice clos (devise locale)	Divi- dendes encaissés par Thales au cours de l'exercice (EUR)
				Brute (EUR)	Nette (EUR)					
2. Participations										
DCNS	EUR	563000	15 243	25,00 %	569 100	569 100	154 568		126 572	8 867
TELESPAZIO HOLDING SRL	EUR	10 380	235 435	33,00 %	70 677	70 677		371 380	26 881	6 501
THALES SYSTEMS IRLANDE LTD	EUR	1	251 177	22,50 %	56 330	56 330			(4 984)	225
ELETTRONICA SpA	EUR		35 651	33,33 %	26 724	26 724			18 270	4 000
AMPER PROGRAMAS SA	EUR	3 005	14 049	49,00 %	11 190	11 190		66 363	4 957	3 225
Total des participations					734 022	734 022				22 818
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations										
1. Filiales non reprises au paragraphe A.										
Filiales françaises					42 084	27 243	26 000			3 956
Filiales étrangères					3 995	130				
Total					46 079	27 373				3 956
2. Participations non reprises au paragraphe A.										
dans des sociétés françaises					13 261	13 176	2 680			4 388
dans des sociétés étrangères					6 076	4 141	729 212			
Total					19 338	17 317				4 388
Total général					9 348 434	7 698 734				461 353

Données issues des comptes arrêtés selon les normes du Groupe Thales telles que prises en compte dans la consolidation.

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES DÉTENUES EN PORTEFEUILLE SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2009 (en milliers d'euros)

1. Participations et Valeurs Mobilières de Placement dont la valeur nette d'inventaire est égale ou supérieure à 15244 euros			
Nombre de titres	Valeur	% de participation	Valeur nette d'inventaire
41 005 675	THALES ALENIA SPACE SAS	67,00 %	724 106
11 527 812	THALES SYSTÈMES AÉROPORTÉS SA	100,00 %	706 107
14 075 000	DCNS	25,00 %	569 100
20 866 664	THALES INTERNATIONAL SA	100,00 %	398 542
4 610 765	THALES AVIONICS SA	100,00 %	330 089
10 208 356	THALES AIR SYSTEMS SA	88,88 %	314 100
10 249 992	THALES COMMUNICATIONS SA	100,00 %	311 951
147 889	THALES SERVICES SAS	100,00 %	96 768
1 089 516	THALES UNDERWATER SYSTEMS SAS (FRANCE)	100,00 %	96 473
2 714 992	THALES OPTRONIQUE SA	100,00 %	84 787
2 000	TDA ARMEMENT SAS	100,00 %	51 678
2 698 875	THALES EUROPE SAS	100,00 %	43 182

>> Comptes de la société mère

1. Participations et Valeurs Mobilières de Placement dont la valeur nette d'inventaire est égale ou supérieure à 15244 euros			
Nombre de titres	Valeur	% de participation	Valeur nette d'inventaire
2 503 544	SIFELEC	100,00 %	40 271
2 066 589	THALES ELECTRON DEVICES SA	100,00 %	39 227
449 394	THALES AVIONICS ELECTRICAL SYSTEMS SA	100,00 %	18 599
1 129 920	UNITED MONOLITHIC SEMICONDUCTORS HOLDING SAS	50,00 %	16 150
937 494	THALES CORPORATE VENTURES SA	100,00 %	16 025
181 151	THALES ANGENIEUX SA	100,00 %	8 136
2 171	THALES SAFARE SA	99,72 %	7 910
145 833	THALES MICROELECTRONICS SA	100,00 %	3 500
21 625	EUROTRADIA INTL	16,53 %	3 099
299 998	ODAS	10,00 %	3 000
99 994	THALES CRYOGENIE SA	99,99 %	2 516
160 000	SOFRADIR	40,00 %	2 439
166 025	THALES GEODIS FREIGHT & LOGISTICS SA	50,00 %	2 172
2 714	THALES CORPORATE SERVICES	25,06 %	2 061
20 000	GIE ALCATEL	50,00 %	2 000
2 494	THALES ASSURANCES ET GESTION DES RISQUES	99,76 %	1 566
11 017	SOFRESA	11,02 %	1 338
99	THALES VP	99,00 %	1 306
35 250	THALES UNIVERSITE SA	100,00 %	1 100
7 181	SOFEMA	9,57 %	897
100 000	PARIS PUBLISHING	25,00 %	100
4 994	GERAC	99,88 %	77
1 300	VIGEO	0,73 %	74
429	IRDI	0,21 %	71
4 194	170CENTELEC	99,86 %	37
3 700	186CENTELEC	100,00 %	37
3 700	185CENTELEC	100,00 %	37
3 700	184CENTELEC	100,00 %	37
3 700	183CENTELEC	100,00 %	37
3 700	182CENTELEC	100,00 %	37
3 700	181CENTELEC	100,00 %	37
2 700	SMB POUR ELECTRONIQUE	100,00 %	36
3 994	176CENTELEC	99,85 %	35
3 994	177CENTELEC	99,85 %	35
4 000	THALES GROUP SAS	100,00 %	35
3 994	175CENTELEC	99,85 %	35
3 834	168CENTELEC	99,84 %	33
3 834	167CENTELEC	99,84 %	32
2 494	GERIS CONSULTANTS	99,76 %	25
2. Participations et valeurs mobilières de placement dont la valeur nette d'inventaire est inférieure à 15244 euros			2
3. Participations dans des sociétés immobilières			27 776
4. Participations dans des sociétés étrangères			3 771 913
Total			7 700 734

>> Éléments financiers 2009

PRISES DE PARTICIPATION ET FRANCHISSEMENTS DE SEUILS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES AU COURS DE L'EXERCICE 2009

	Montant de l'investissement (Keuro)	Pourcentage de detention									
		Au 31/12/2008					Au 31/12/2009				
		>5%	>20%	>33%	>50%	>66%	>5%	>20%	>33%	>50%	>66%
1. En augmentation											
Paris Publishing	100	--	--	--	--	--	--	25,00	--	--	--
Thales Security Solutions & Services SAS	135415	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
183centelec	37	--	--	--	--	--	--	--	--	--	100
184centelec	37	--	--	--	--	--	--	--	--	--	100
185centelec	37	--	--	--	--	--	--	--	--	--	100
186centelec	37	--	--	--	--	--	--	--	--	--	100
2. En diminution											
Architecture Systeme Avance ASA		--	--	--	--	99,99	--	--	--	--	--
Thales Security Systems SAS		--	--	--	--	100	--	--	--	--	--
Thales Transportation Systems SA		--	--	--	--	66,27	--	--	--	--	--
Thales Laser		--	--	--	--	99,99	--	--	--	--	--
Habitat O6	10,30	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
TRS Prime		--	--	--	--	100	--	--	--	--	--

C. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société THALES, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 14 de l'annexe concernant les provisions pour risques et charges décrivant le risque relatif à la demande d'arbitrage déposé par un client.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Titres de participation

Les titres de participation dont le montant net figure au bilan au 31 décembre 2009 pour 7700,7 millions d'euros, sont évalués à leur coût de revient et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 1.g de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des filiales et participations concernées, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis pour chacune de ces filiales ou participations sous le contrôle de la Direction générale.

Risques et litiges

S'agissant des risques et litiges, nous nous sommes assurés que les procédures en vigueur dans votre société permettaient leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable dans des conditions satisfaisantes. Nous nous sommes également assurés que les litiges identifiés à l'occasion de la mise en œuvre de ces procédures étaient décrits de façon appropriée dans les notes annexes aux états financiers et notamment dans les notes 14 et 16.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce

sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris-La Défense et à Courbevoie, le 19 février 2010,

ERNST & YOUNG AUDIT

Michel Gauthier

Nour-Eddine Zanouda

MAZARS

Jean-Louis Simon

1. Panorama général

A. Description des activités en chiffres.....	134
B. Présence internationale.....	135
C. Recherche et Innovation.....	138
D. Relations entre Thales et ses filiales.....	142
E. Données sur les principales filiales opérationnelles et principaux sites industriels.....	143

2. Aéronautique / Espace

A. Aéronautique.....	146
B. Espace.....	149

3. Défense

A. Systèmes Aériens.....	152
B. Systèmes Terre & Interarmées.....	156
C. Naval.....	159

4. Sécurité..... 161

1. PANORAMA GÉNÉRAL

A. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS EN CHIFFRES

		Aéronautique/ Espace	Défense	Sécurité	Autres	Total
2009	Carnet de commandes au 31 décembre	7 529	11 544	5 558	100	24 731
	Prises de commandes	4 332	6 093	3 390	112	13 927
	Revenus hors Groupe	4 071	5 763	2 977	70	12 881
	Résultat opérationnel courant (après restructurations)	(310)	544	(11)	(73)	151
	Effectifs consolidés	18 197	23 887	18 901	3 300	64 285
2008	Carnet de commandes au 31 décembre	7 020	10 880	4 983	55	22 938
	Prises de commandes	4 184	6 547	3 461	106	14 298
	Revenus hors Groupe	4 140	5 502	2 893	130	12 665
	Résultat opérationnel courant (après restructurations)	207	540	157	(26)	877
	Effectifs consolidés	17 904	23 093	19 127	3 124	63 248

Les **effectifs consolidés** incluent les effectifs totaux des sociétés intégrées globalement et le prorata des effectifs des sociétés intégrées proportionnellement. Ils n'incluent pas les effectifs des sociétés mises en équivalence ou non intégrées.

Les **effectifs gérés** par le Groupe au 31 décembre 2009 ressortent à 67 590 personnes. Ce chiffre inclut à 100 % les effectifs des sociétés consolidées en intégration globale et en intégration proportionnelle (à l'exception des sociétés Diehl Aerospace GmbH, Diehl Air Cabin GmbH et Junghans

Microtec GmbH en Allemagne, de Telespazio en Italie et de Thales Raytheon Systems aux États-Unis, dont les effectifs ne sont pas gérés par le Groupe). Les effectifs « gérés » n'incluent pas les effectifs des sociétés mises en équivalence mais prennent en compte les effectifs des sociétés contrôlées non prises en compte dans la consolidation parce qu'elles n'atteignent pas les seuils de matérialité retenus.

Par domaine, les effectifs gérés se répartissent comme suit en fin d'années 2007 à 2009 :

Effectifs gérés au 31 décembre	Aéronautique/ Espace	Défense	Sécurité	Autres	Total
2009	18 865	25 078	19 827	3 820	67 590
2008	20 635 (a)	24 114	20 878	3 536	69 163
2007	20 588 (b)	23 112	20 425	2 903	67 028

(a) Inclut Diehl Aerospace GmbH (1 198).

(b) Inclut Diehl Aerospace GmbH (1 122).

>> Description des activités en chiffres /
Présence internationale

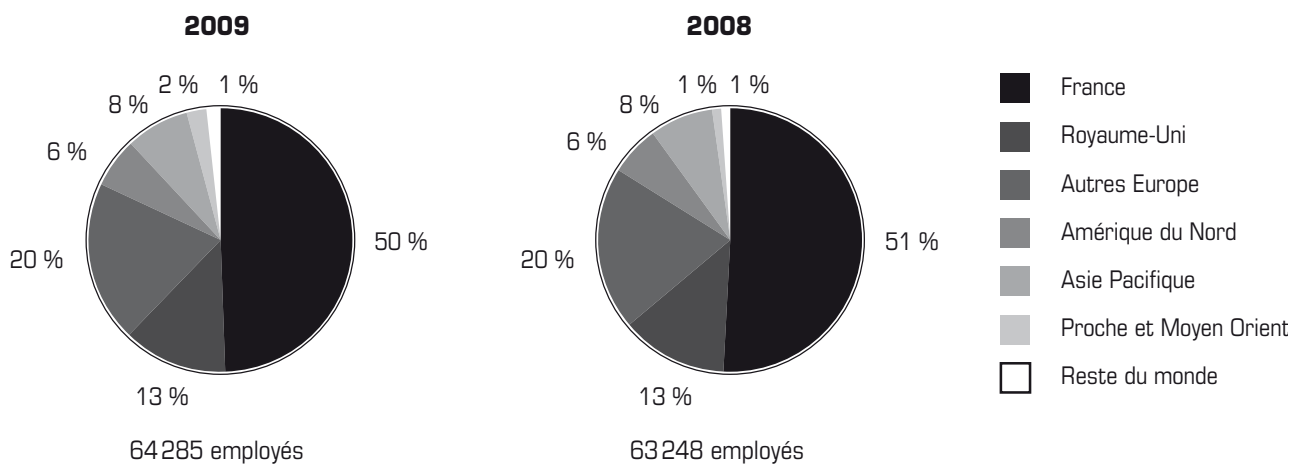
PRINCIPAUX PROGRAMMES EN CARNET AU 31 DÉCEMBRE 2009

Valeur	Programme
Plus de 600 M€	Rafale (France) Frégates Fremm (France / Italie)
Entre 400 et 600 M€	Signalisation du métro de Londres (R.-U.) Systèmes de défense aérienne FSAF (France / Italie)
Entre 200 et 400 M€	Porte-avions CVF (R.-U.) Système de drone Watchkeeper (R.-U.) Satellite Yahsat (Émirats arabes unis) Hélicoptère NH90 Satellite Sentinel 3 (France) Satellite Syracuse III (France) Rocade nord d'Alger (Algérie) Systèmes de défense aérienne ADAPT (R.-U.)

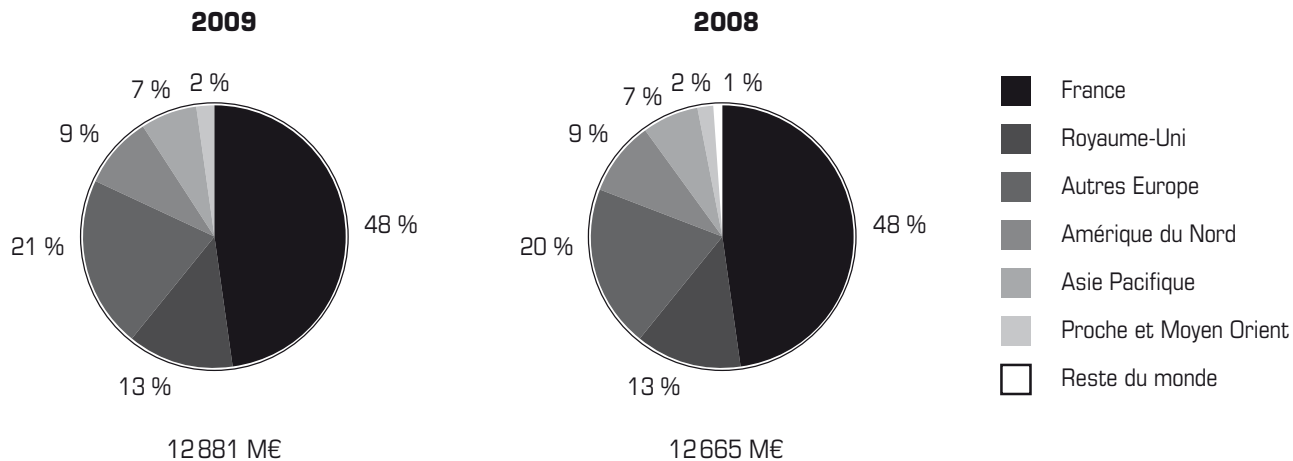
B. PRÉSENCE INTERNATIONALE

1. RÉPARTITION DES EFFECTIFS ET DES REVENUS

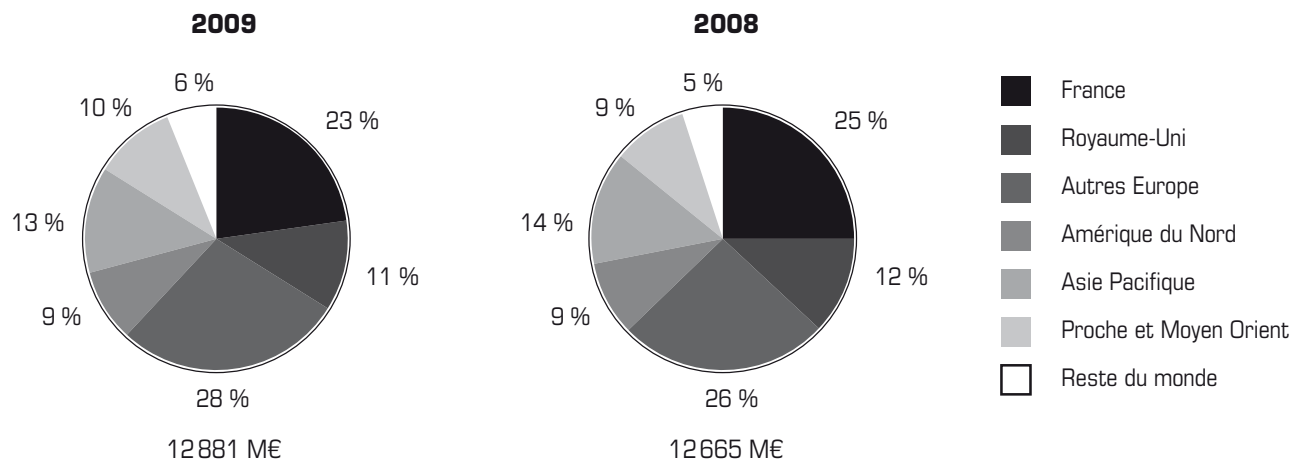
EFFECTIFS CONSOLIDÉS



REVENUS PAR ORIGINE



REVENUS PAR DESTINATION



>> Présence internationale

2. LA PRÉSENCE INTERNATIONALE EN CHIFFRES

1. ÉVOLUTION SUR DEUX ANS

Revenus en M€		France	Royaume-Uni	Autres pays d'Europe	Amérique du Nord	Asie Pacifique	Proche et Moyen-Orient	Reste du Monde	Total
2009	Revenus par destination	3019	1468	3464	1158	1683	1318	771	12881
	Revenus par origine	6156	1670	2681	1141	891	301	41	12881
	Effectifs consolidés au 31/12	32229	8205	12821	3719	5149	1183	979	64285
2008	Revenus par destination	3165	1556	3302	1190	1710	1134	608	12665
	Revenus par origine	6101	1705	2567	1079	907	251	55	12665
	Effectifs consolidés au 31/12	32233	8473	12631	3597	5081	826	407	63248

2. ÉVOLUTION DÉTAILLÉE SUR DEUX ANS

2.1. En Europe

Revenus en M€		France	Royaume-Uni	Allemagne	Italie	Pays-Bas	Espagne	Autres pays d'Europe	Total Europe
2009	Revenus par destination	3019	1468	860	382	199	378	1646	7952
	Revenus par origine	6156	1670	838	614	456	368	406	10508
	Effectifs consolidés au 31/12	32229	8205	4318	2673	1949	1813	2068	53255
2008	Revenus par destination	3165	1556	805	375	193	348	1581	8023
	Revenus par origine	6101	1705	734	629	421	337	446	10373
	Effectifs consolidés au 31/12	32233	8473	3913	2620	1919	2178	2001	53337

2.2. Hors d'Europe

Revenus en M€		USA	Canada	Australie	Corée du Sud	Autres pays	Total hors Europe
2009	Revenus par destination	922	236	525	292	2954	4929
	Revenus par origine	845	295	600	176	457	2373
	Effectifs consolidés au 31/12	2308	1411	3406	830	3075	11030
2008	Revenus par destination	983	207	571	287	2594	4642
	Revenus par origine	846	233	638	177	398	2292
	Effectifs consolidés au 31/12	2317	1280	3506	742	2066	9911

C. RECHERCHE ET INNOVATION

Thales doit maîtriser des technologies de plus en plus sophistiquées, en particulier les technologies de détection, d'analyse, ou d'élaboration de décision, afin de concevoir et développer les systèmes d'information critiques nécessaires à la réalisation des solutions innovantes pour ses clients dans les domaines des communications sécurisées militaires, des systèmes spatiaux, de la gestion du trafic aérien, de l'électronique embarquée ou encore des grands réseaux informatiques des administrations.

Thales consacre environ 20 % de son chiffre d'affaires à la recherche et développement (R&D). La stratégie de Thales repose sur la conviction qu'une entreprise de haute technologie doit disposer d'équipes de haut niveau, capables d'évaluer les résultats des meilleurs centres de recherche mondiaux. L'attribution en 2007 du Prix Nobel de physique à Albert Fert, directeur scientifique de l'unité mixte de recherche Thales / CNRS et professeur à l'Université Paris-Sud 11 témoigne de la qualité scientifique des activités de recherche des laboratoires de Thales.

L'activité de recherche est conduite essentiellement selon des orientations exprimées par les unités opérationnelles du Groupe afin de leur apporter les éléments de différenciation et de compétitivité nécessaires à leur croissance durable.

1. LA RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT (R&D), CLÉ DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DE LA CROISSANCE

Les activités techniques du Groupe, de la recherche à l'ingénierie, concernent environ 22 500 personnes, dont plus de 70 % d'ingénieurs. Sur le périmètre restreint de la R&D, facteur essentiel de compétitivité, Thales a dépensé en 2009 environ 2 500 M€. En 2009, la part de ces dépenses de R&D autofinancée par le Groupe a atteint 664 M€, soit 26 % du total.

Le dispositif de R&D mis en place par Thales tire son efficacité de sa décentralisation opérationnelle et d'une coordination sur des sujets stratégiques : les personnels engagés dans ces activités sont répartis sur plus de quatre-vingts sites dans les principaux pays d'implantation du Groupe.

Une part significative de ce budget est dédiée aux travaux de recherche amont, en partie conduits au sein des laboratoires Thales Research & Technology (« TRT ») afin de développer :

- de nouvelles technologies ;
- de nouveaux concepts de systèmes ou de produits ;
- de nouveaux outils et méthodes d'ingénierie des systèmes d'information critiques.

2. LES TROIS DOMAINES TECHNIQUES CLÉS

Les technologies dont la maîtrise est déterminante pour Thales appartiennent à trois domaines clés :

- électronique, électromagnétisme, optronique (nanotechnologies, acoustique, radiofréquence, imagerie, thermique, traitement du signal, techniques de fabrication) ;
- logiciel et systèmes d'information critiques (calculateurs de traitement du signal et de l'information, systèmes à logiciel prépondérant embarqués et temps réel, systèmes distribués, technologies web & architectures orientées services, ingénierie dirigée par les modèles, méthodes et outils d'ingénierie, sécurité et sûreté des systèmes d'information) ;
- sciences de l'information et de la cognition (fusion de données, fouille de données, systèmes autonomes / robotique, environnements synthétiques, conception centrée sur l'utilisateur, facteurs humains).

Que ces technologies s'inscrivent dans une logique de « souveraineté », « d'indépendance économique » ou de dualité, l'objectif reste l'obtention rapide du niveau de maturité suffisant pour les intégrer à l'offre du Groupe.

FOCUS 1 - L'innovation collaborative dans le domaine du logiciel

Le domaine « Logiciel et systèmes d'information critiques » concerne plus de 10 000 ingénieurs.

>> Recherche & Innovation

Dans ce domaine, de nombreuses problématiques sont similaires d'une entité opérationnelle du Groupe à une autre. L'enjeu principal pour Thales réside dans la capacité à maîtriser les risques de mise en œuvre de systèmes d'information critiques, tout en proposant des solutions innovantes.

Un plan stratégique technique est élaboré en commun par les équipes des différentes unités opérationnelles et les équipes de recherche centrales. Ce plan sert à la fois à orienter les recherches sur le moyen terme, et à piloter la transformation des résultats de ces activités de recherche en innovation effective et leur insertion dans les produits et systèmes.

Cette transformation est soutenue par la mise en place, depuis 2008, d'une plate-forme technologique, commune à l'ensemble du Groupe localisée dans le centre de recherche à Palaiseau. Lorsqu'une unité souhaite introduire une nouvelle technologie logicielle dans un programme en maîtrisant les impacts architecturaux, tout en minimisant les risques, une équipe dédiée est créée. Elle est composée de chercheurs apportant la connaissance des technologies les plus pertinentes, et de personnels de l'unité, connaissant le domaine d'application. Ces équipes sont rassemblées pour une durée de six à dix-huit mois. À l'issue, les ingénieurs des unités assurent l'insertion du développement effectué sur le programme cible.

3. LES ÉQUIPES DE R&D DE THALES EN FORTE INTERACTION AVEC LE MONDE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Pour développer les technologies dont le Groupe a besoin, les liens tissés entre ses équipes de recherche et le monde académique sont essentiels. TRT, réseau international de laboratoires de recherche centraux, a vocation à établir des relations privilégiées avec des partenaires académiques.

Les laboratoires de TRT sont implantés en France, en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas et à Singapour, le plus souvent dans des campus universitaires. C'est en particulier le cas de celui de Palaiseau, intégré au campus de l'École polytechnique. Ce laboratoire bénéficie de l'environnement des deux réseaux de recherche avancée d'Ile-de-France « Digi-teo » (technologies de l'information) et « Triangle de la Physique », et est également très impliqué dans la dynamique de constitution du pôle scientifique et technologique d'envergure mondiale du bassin Palaiseau / Orsay / Saclay.

FOCUS 2 - La Plate-forme de Recherche dans le domaine des Facteurs Humains et de la Cognition

Cette plate-forme, créée à Delft en 2009 au sein du centre de recherche, trouve son origine dans les activités consacrées depuis de nombreuses années au domaine des interactions multimodales, en particulier pour l'aéronautique. Cette structure est un pôle d'expertise Cognition et facteurs humains au profit du Groupe.

Cette plate-forme, à l'instar de ce qui a été fait à Palaiseau dans le domaine du logiciel, élabore des réponses innovantes sur des problématiques portées par les divisions opérationnelles. Par exemple, en 2009, dans le domaine des systèmes de défense sol-air courte portée, l'équipe de chercheurs renforcée par des ingénieurs de Thales Air Systems a validé l'apport de solutions multimodales pour le poste de l'opérateur de tir.

Cette initiative a renforcé les liens entre Thales et ses partenaires comme en témoigne le succès rencontré auprès de l'Agence de Défense Européenne au travers de deux projets lancés en 2009.

Comme pour les autres segments technologiques, Thales entretient des collaborations avec des partenaires publics reconnus. L'accord-cadre avec le Service de Santé des Armées dans le domaine des « sciences cognitives et des facteurs humains » illustre parfaitement cette politique.

De la même façon, le centre de recherche hollandais est hébergé par l'université de Delft et celui de Singapour est associé à NTU (Nanyang Technological University) et au CNRS dans la seule Unité Mixte Internationale du CNRS incluant un partenaire industriel.

Au Royaume-Uni, l'établissement de Reading est directement lié aux grandes universités anglaises, dont Cambridge et Bristol.

Outre leurs 500 personnels propres, les laboratoires de TRT accueillent 80 doctorants et plus de 100 scientifiques venant d'institutions de recherche partenaires.

FOCUS 3 - Le groupe Thales s'attache à développer des partenariats scientifiques avec le monde de l'enseignement supérieur

Cette volonté s'est traduite par la signature en 2009 d'accords majeurs avec certaines écoles et universités françaises telles que l'ISEN Lille et l'Université Pierre et Marie Curie, favorisant ainsi la coopération entre le secteur de la recherche et de l'enseignement supérieur et celui de l'industrie au travers d'actions concrètes, menées dans la durée.

En 2009, deux nouvelles chaires d'enseignement et de recherche ont été créées l'une avec l'école des Mines de Paris portant sur « les Théories et Méthodes de la Conception Innovante » et l'autre avec Supélec sur les systèmes.

Le groupe Thales, de par sa dimension internationale, développe également des partenariats similaires avec les universités ayant une expertise reconnue dans des domaines de recherche proches de ceux du Groupe dans tous les pays où il est implanté. Il est ainsi à noter qu'en Angleterre le Groupe a développé une chaire intitulée « Intelligent Radar Systems » avec l'University College London et est représenté au sein de plus de 20 comités de direction d'universités.

Si l'objectif premier est de rapprocher le monde de la recherche et celui de l'entreprise, il n'en reste pas moins qu'au travers de ces partenariats, le Groupe renforce aussi son attractivité auprès des jeunes scientifiques.

4. THALES AU CŒUR DES ÉCOSYSTÈMES DE L'INNOVATION

Dans tous les pays où l'activité du Groupe est significative, la stratégie de Thales consiste à nouer de solides partenariats au sein d'écosystèmes industriels et scientifiques.

Thales se positionne comme un acteur majeur de nombreux pôles de compétitivité français (System@tic Paris-Région, Cap Digital Paris-Région, Aerospace Valley, Mer Bretagne et Mer PACA, Images et réseaux etc.), plateformes technologiques européennes (ACARE, ARTEMIS, ENIAC, NESSI, etc.), projets du programme cadre de recherche européen, et projets Eurêka.

Au Royaume Uni, le Groupe mène une politique active de collaboration avec les écosystèmes d'innovations. Ainsi, Thales est l'un des membres fondateurs du MVCE « Mobile Virtual Centre of Excellence » sur le sujet des communications mobiles. Pour la sécurisation de l'information, Thales est membre du groupe développé autour de la Queen's University Belfast. Dans l'aéronautique, Thales est membre du IVHM « Integrated Vehicle Health Management » de l'université de Cranfield en compagnie d'industriels comme BAE systems, Boeing ou Rolls-Royce.

Dans tous les cas, l'objectif est de profiter des synergies du triptyque formé par les grands groupes industriels, les entreprises innovantes et les établissements de formation et de recherche.

FOCUS 4 - La trajectoire optimale du « poisson », une affaire d'algorithme

Le « poisson » dans le langage des spécialistes de la guerre sous-marine est le sonar remorqué ou autonome utilisé pour détecter les objets sous-marins, comme les mines.

>> Recherche & Innovation

Assurer la sécurité d'une zone dans le meilleur délai malgré les contraintes du milieu marin implique une détermination optimale de la trajectoire du sonar. Ce problème fait l'objet d'une collaboration entre les équipes de recherche de Thales Research & Technology et les équipes système de Thales Underwater Systems afin de proposer aux clients un outil d'aide à la planification de mission des drones sous-marins de chasse aux mines.

Ainsi un premier développement a conduit à déterminer le balayage le plus efficace pour traiter la zone de travail. Il s'agissait de trouver un algorithme optimal de détermination des rails de navigation et de leur espacement en fonction des paramètres portée du sonar et orientation et vitesse du courant.

Un algorithme particulièrement performant a été implanté sur un véhicule de test dont les essais se sont déroulés avec succès en rade de Brest fin 2009.

5. UNE POLITIQUE DYNAMIQUE DE GESTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Thales accompagne ses activités de recherche et développement d'une politique de gestion de la propriété intellectuelle dynamique.

Par le nombre de ses inventions faisant l'objet de brevets (plus de 400 nouvelles demandes en 2009), la position du Groupe est comparable à celle de la plupart de ses concurrents. La croissance régulière, de 2005 à 2009, du nombre de demandes de brevets (+90 %) traduit l'attention que porte Thales à l'innovation et à la transformation des résultats de la recherche en avantages compétitifs.

Le portefeuille, qui compte plus de 11 000 brevets et demandes fin 2009, est adapté régulièrement en fonction des besoins des unités opérationnelles. Il est notamment utilisé

pour défendre les marchés où Thales opère et comme outil de négociation lors de contentieux avec des tiers.

FOCUS 5 - Le Satellite GOCE (Gravity field and steady state Ocean Circulation Explorer) : un savoir-faire unique au service de la science

GOCE, développé et réalisé par Thales Alenia Space pour le compte de l'agence spatiale européenne (ESA), est opérationnel depuis mi-septembre 2009.

Sa mission consiste à mesurer le champ gravitationnel terrestre avec une précision jamais égalée de l'ordre de 0,0001 %.

Cet instrument de haute précision en orbite a été conçu pour fournir de précieuses données aux communautés scientifiques étudiant notre planète. Les données recueillies et transmises par GOCE seront utilisées pour mieux comprendre et pour modéliser, la circulation océanique, les variations de densité et la dynamique des couches terrestres superficielles, ainsi que leurs interactions sur le climat.

Tant le concept de mission que l'instrument principal (« gradiomètre ») représentent des innovations majeures. Le satellite décrit ainsi une orbite très basse qui est le meilleur compromis entre la sensibilité des instruments embarqués, la minimisation des perturbations de traînée atmosphérique et une durée de mission raisonnable. Le « gradiomètre » est constitué de l'assemblage extrêmement précis de six accéléromètres, développés par l'ONERA.

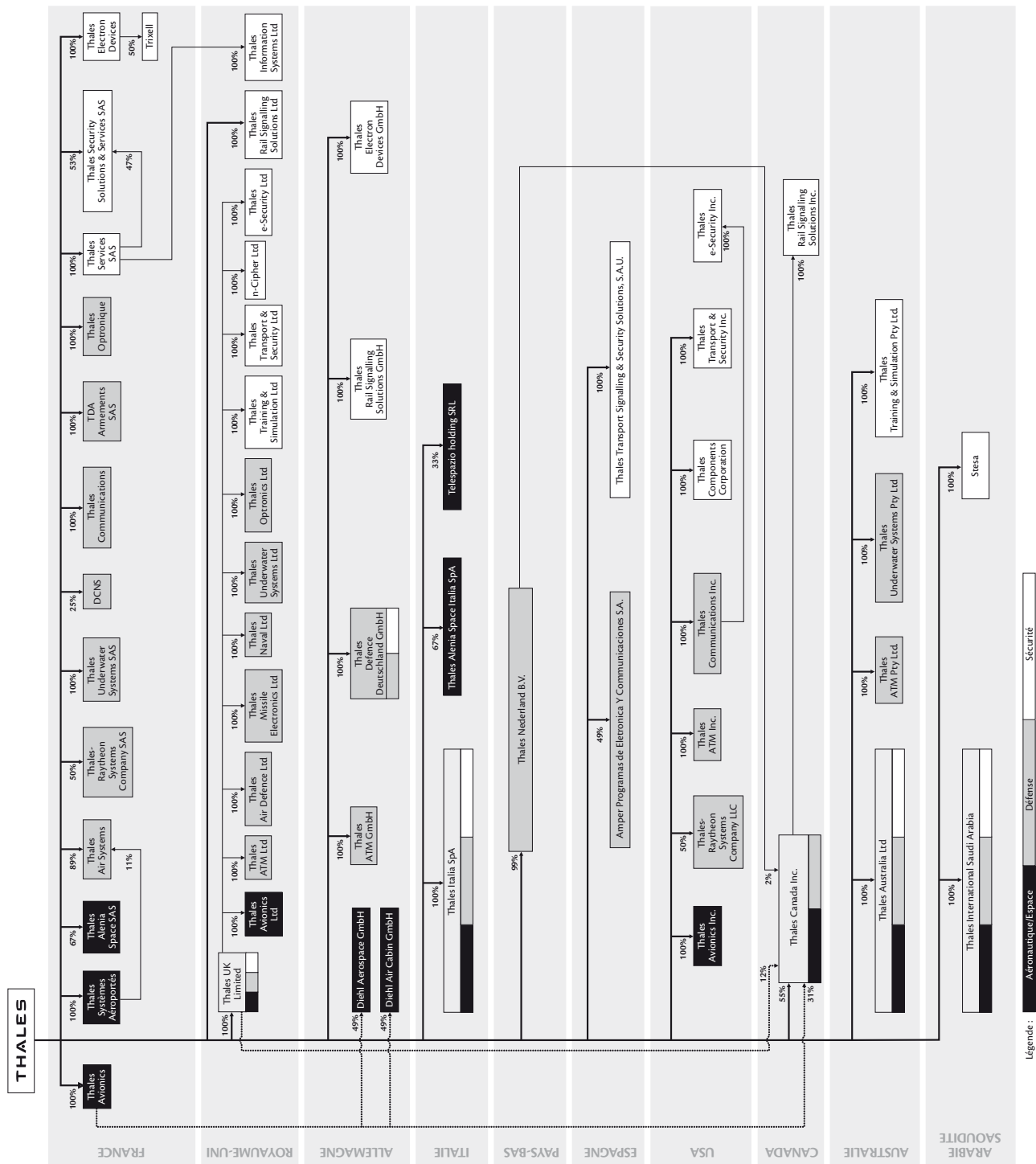
Réaliser un tel satellite constitue un défi scientifique et technique que Thales a relevé grâce à sa solide expérience des satellites d'expérimentation scientifique et d'observation de la Terre. Innover sans cesse pour repousser les limites de la mesure reste, sur ce segment de marché, le levier de la réussite.

D. RELATIONS ENTRE THALES ET SES FILIALES

1. ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DE THALES AU 31 DÉCEMBRE 2009

Cet organigramme simplifié fait apparaître, dans les pays dont les revenus excèdent 2 % des revenus consolidés, les sociétés consolidées par intégration globale ou proportionnelle et dont les revenus représentent plus de 0,5 % des revenus consolidés.

Les sociétés mises en équivalence (à l'exception de DCNS) ne sont pas reprises dans cet organigramme simplifié.



>> Relations entre Thales et ses filiales / Données sur les principales filiales opérationnelles et principaux sites industriels

2. RÔLE DE THALES SOCIÉTÉ MÈRE DANS LE GROUPE

Thales, société mère, assure pour les sociétés du Groupe les fonctions d'une holding :

- la détention de titres dans les principales filiales du Groupe ;
- la gestion des fonctions centrales : élaboration de la stratégie du Groupe, politique commerciale, politique juridique et financière, contrôle des opérations, politique de ressources humaines, communication ;
- l'assistance spécialisée aux filiales : apport d'expertise en matière juridique, fiscale et financière, pour lequel les filiales reversent une redevance ;
- le financement, la trésorerie et la mise en place, le cas échéant, de garanties.

Outre ces fonctions, Thales société mère, exerce une activité propre de recherche, décrite en page 138 du présent document.

La liste des principales sociétés consolidées est présentée ci-dessous.

3. FLUX FINANCIERS ENTRE THALES SOCIÉTÉ MÈRE ET SES FILIALES

Thales société mère perçoit les dividendes versés par ses filiales, tels qu'approuvés par leurs assemblées générales d'actionnaires respectives et sous condition des dispositions légales ou réglementaires qui leur sont localement applicables.

Outre les remontées de dividendes et la perception d'une redevance pour l'exécution des services partagés, les principaux flux financiers entre Thales société mère et ses filiales concernent la **centralisation de trésorerie**.

La trésorerie excédentaire des filiales est, en règle générale, placée auprès de la société mère dans le cadre d'un système centralisateur (« cash pooling »). En contrepartie, Thales société mère assure le financement des besoins de trésorerie des filiales. Elle intervient, pour son compte et celui des filiales, sur les marchés financiers pour réaliser les placements et les emprunts nécessaires dans le cadre du cash pooling. Sauf exception, ce système s'applique à l'ensemble des filiales contrôlées majoritairement par Thales.

E. DONNÉES SUR LES PRINCIPALES FILIALES OPERATIONNELLES ET PRINCIPAUX SITES INDUSTRIELS

1. LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Les critères de significativité retenus pour l'établissement de ces tableaux ont également été appliqués pour la liste des principales sociétés consolidées figurant en page 87 des comptes consolidés.

1.1. SOCIÉTÉS PAR INTÉGRATION GLOBALE

Les sociétés mentionnées dans la liste représentent plus de 0,5 % de la contribution aux revenus consolidés 2009.

Dénomination sociale	Siège social / ville	Nationalité	Division	Domaine	% du capital détenu par Thales	% des droits de vote détenus par Thales
Stesa	Riyadh	Arabie Saoudite	Solutions de Sécurité et Services	Sécurité	100 %	100 %
Thales Defence Systems Pty Ltd	Midrand	Afrique du Sud	Opérations Internationales	Défense	80 %	80 %
Thales Australia Ltd	Potts Point	Australie	Opérations Internationales	Aéronautique / Espace, Défense, Sécurité	100 %	100 %
TDA Armements SAS	La Ferté Saint-Aubin	France	Systèmes Terrestres et Interarmées	Défense	100 %	100 %
Thales Air Systems SA	Rungis	France	Systèmes Aériens	Défense	100 %	100 %
Thales ATM GmbH	Kornthal-Münchingen	Allemagne	Systèmes Aériens	Défense	100 %	100 %
Thales Avionics SA	Neuilly-sur-Seine	France	Aéronautique	Aéronautique / Espace	100 %	100 %
Thales Avionics Inc	Edison	États-Unis	Aéronautique	Aéronautique / Espace	100 %	100 %
Thales Avionics Ltd	Weybridge	Royaume-Uni	Aéronautique	Aéronautique / Espace	100 %	100 %
Thales Avionics Electrical Systems SA	Chatou	France	Aéronautique	Aéronautique / Espace	100 %	100 %
Thales Canada Inc	Saint-Laurent	Canada	Opérations Internationales	Aéronautique / Espace, Défense	100 %	100 %

Dénomination sociale	Siège social / ville	Nationalité	Division	Domaine	% du capital détenu par Thales	% des droits de vote détenus par Thales
Thales Communications SA	Colombes	France	Systèmes Terrestres et Interarmées	Défense	100 %	100 %
Thales Communications Inc	Clarksburg	États-Unis	Systèmes Terrestres et Interarmées	Défense	100 %	100 %
Thales Defence Deutschland GmbH	Stuttgart	Allemagne	Opérations Internationales	Défense, Sécurité	100 %	100 %
Thales Air Defence Ltd	Belfast	Royaume-Uni	Systèmes Aériens	Défense	100 %	100 %
Thales UK Ltd	Weybridge	Royaume-Uni	Corporate UK	Aéronautique / Espace, Défense, Sécurité	100 %	100 %
Thales Electron Devices SA	Vélizy	France	Corporate	Sécurité	100 %	100 %
Thales Electron Devices GmbH	Ulm	Allemagne	Corporate	Sécurité	100 %	100 %
Thales International Saudi Arabia	Riyadh	Arabie Saoudite	Opérations Internationales	Aéronautique / Espace, Défense, Sécurité	100 %	100 %
Thales Italia SpA	Milan	Italie	Opérations Internationales	Aéronautique / Espace, Défense, Sécurité	100 %	100 %
Thales Naval Ltd	Weybridge	Royaume-Uni	Naval	Défense	100 %	100 %
Thales Nederland BV	Hengelo	Pays-Bas	Naval	Défense	99 %	99 %
Thales Optronique SA	Élancourt	France	Systèmes Terrestres et Interarmées	Défense	100 %	100 %
Thales Optronics Ltd	Glasgow	Royaume-Uni	Systèmes Terrestres et Interarmées	Défense	100 %	100 %
Thales Rail Signalling Solutions GmbH	Stuttgart	Allemagne	Solutions de Sécurité et Services	Sécurité	100 %	100 %
Thales Rail Signalling Solutions Inc	Weston - Ontario	Canada	Solutions de Sécurité et Services	Sécurité	100 %	100 %
Thales Rail Signalling Solutions Ltd	London	Royaume-Uni	Solutions de Sécurité et Services	Sécurité	100 %	100 %
Thales Security Solutions & Services SAS	Vélizy-Villacoublay	France	Solutions de Sécurité et Services	Sécurité	100 %	100 %
Thales Services SAS	Vélizy-Villacoublay	France	Solutions de Sécurité et Services	Sécurité	100 %	100 %
Thales Suisse SA	Zurich	Suisse	Thales International	Défense, Sécurité	100 %	100 %
Thales Systèmes Aéroportés SA	Élancourt	France	Aéronautique	Aéronautique / Espace	100 %	100 %
Thales Transport & Security Ltd	Weybridge	Royaume-Uni	Solutions de Sécurité et Services	Sécurité	100 %	100 %
Thales Transport Signalling & Security Solutions, SAU	Madrid	Espagne	Solutions de Sécurité et Services	Sécurité	100 %	100 %
Thales Training & Simulation Ltd	Weybridge	Royaume-Uni	Solutions de Sécurité et Services	Sécurité	100 %	100 %
Thales Underwater Systems Ltd	Weybridge	Royaume-Uni	Naval	Défense	100 %	100 %
Thales Underwater Systems SAS	Valbonne	France	Naval	Défense	100 %	100 %
Thales Components Corporation	Totowa	États-Unis	Corporate US	Sécurité	100 %	100 %

1.2. SOCIÉTÉS PAR INTÉGRATION PROPORTIONNELLE

Les sociétés mentionnées dans la liste représentent plus de 0,5 % de la contribution aux revenus consolidés 2009, sur une base de 100 %.

Dénomination sociale	Siège social / ville	Nationalité	Division	Domaine	% du capital détenu par Thales	% des droits de vote détenus par Thales
Air Command Systems International SAS (ACSI)	Massy	France	Systèmes Aériens	Défense	50 %	50 %
Amper Programas de Eletronica Y Comunicaciones SA	Getafe	Espagne	Systèmes Terrestres & Interarmées	Défense	49 %	49 %
Citylink Telecommunications Holding Ltd	Londres	Royaume-Uni	Solutions de Sécurité et Services	Sécurité	33 %	33 %
Diehl Aircabin GmbH	Uberlingen	Allemagne	Aéronautique	Aéronautique / Espace	49 %	49 %
Diehl Aerospace GmbH	Uberlingen	Allemagne	Aéronautique	Aéronautique / Espace	49 %	49 %
Ericsson Thales AEW Systems AB	Mölnådal	Suède	Aéronautique	Aéronautique / Espace	50 %	50 %
Navigation Solutions LLC	Plano	États-Unis	Solutions de Sécurité et Services	Sécurité	35 %	35 %
Samsung Thales Co. Ltd	Séoul	Corée du Sud	Opérations Internationales	Aéronautique / Espace, Défense, Sécurité	50 %	50 %
Thales Alenia Space SAS	Toulouse	France	Espace	Aéronautique / Espace	67 %	67 %
Thales Alenia Space Italia SpA	Rome	Italie	Espace	Aéronautique / Espace	67 %	67 %
Telespazio holding SRL	Rome	Italie	Espace	Aéronautique / Espace	33 %	33 %
Thales-Raytheon Systems Company LLC	Fullerton	États-Unis	Systèmes Aériens	Défense	50 %	50 %
Thales-Raytheon Systems Company SAS	Massy	France	Systèmes Aériens	Défense	50 %	50 %
Trixell	Moirans	France	Solutions de Sécurité et Services	Sécurité	50 %	50 %

>> Données sur les principales filiales opérationnelles et principaux sites industriels

1.3. SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

La liste des sociétés mises en équivalence est exhaustive.

Dénomination sociale	Siège social / ville	Nationalité	Division	Domaine	% du capital déte nu par Thales	% des droits de vote déte nus par Thales
Aviation Communications & Surveillance Systems	Wilmington	États-Unis	Aéronautique	Aéronautique / Espace	30 %	30 %
Camelot Group Plc	Watford	Royaume-Uni	Corporate UK	N/A	20 %	20 %
DCNS	Paris	France	Naval	Défense	25 %	25 %
DpiX LLC	Palo Alto	États-Unis	Corporate US	Sécurité	20 %	20 %
Eletronica SpA	Rome	Italie	Aéronautique	Aéronautique / Espace	33 %	33 %
ESG GmbH	Fürstentfeldbruck	Allemagne	Systèmes Terrestres et Interarmées	Défense	30 %	30 %
Indra Espacio SA	Madrid	Espagne	Espace	Aéronautique / Espace	33 %	33 %

2. PRINCIPAUX SITES INDUSTRIELS

Les données présentées ci-après correspondent à des effectifs « gérés » (total de 67 590 personnes à fin 2009, voir page 134), incluant à 100 % les effectifs des sociétés consolidées en intégration globale et en intégration proportionnelle (à l'exception des sociétés Diehl Aerospace GmbH, Diehl Air Cabin GmbH et Junghans Microtec GmbH en Allemagne, de Telespazio en Italie et de Thales Raytheon Systems aux États-Unis, dont les effectifs ne sont pas gérés par le Groupe). Les effectifs « gérés » incluent également les effectifs des sociétés contrôlées non prises en compte dans la consolidation parce qu'elles n'atteignent pas les seuils de signification retenus.

À fin 2009, treize sites employaient plus de 1 000 personnes et regroupaient plus de 40 % des effectifs gérés dans le monde.

Au 31 décembre 2009	Effectifs	Domaine	Propriété	Surface en m ²
En France				
Bordeaux (Sud-Ouest)	2 118	Aéronautique / Espace	Location (Le Haillan) et Propriété (Pessac)	59 000
Brest (Bretagne)	1 477	Aéronautique / Espace, Défense	Location	56 000
Cannes (Provence)	1 873	Aéronautique / Espace	Propriété-Location	86 000
Colombes (Île-de-France)	3 539	Défense, Aéronautique / Espace	Location	95 000
Élancourt (Île-de-France)	2 190	Aéronautique / Espace, Défense	Location	107 000
Massy (Île-de-France)	1 445	Défense, Sécurité	Location	31 000
Meudon la Forêt / Vélizy (Île-de-France)	3 868	Aéronautique / Espace, Sécurité	Location	112 000
Rungis (Île-de-France)	1 280	Défense	Location	32 000
Toulouse (Sud-Ouest)	3 813	Aéronautique / Espace, Défense	Propriété-Location	147 000
Au Royaume-Uni				
Crawley	1 581	Sécurité	Location	28 000
En Australie				
Sydney	1 189	Défense, Sécurité	Location	60 000
Aux Pays-Bas				
Hengelo	1 572	Défense	Propriété	100 000
En Espagne				
Madrid	1 330	Aéronautique / Espace, Sécurité	Location	12 000

2. AÉRONAUTIQUE / ESPACE

Le domaine Aéronautique / Espace regroupe les activités de deux divisions, la Division Aéronautique (équipements, systèmes et services pour avions civils et militaires) et la Division Espace (solutions satellitaires chez Thales Alenia Space et services par satellites chez Telespazio).

A. AÉRONAUTIQUE

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La Division Aéronautique intervient essentiellement sur les marchés des systèmes électroniques civils et militaires pour la construction aéronautique et pour les besoins des opérateurs civils (compagnies aériennes) et gouvernementaux (ministères de la défense ou services de sécurité). Elle intervient sur toute la chaîne de valeur pour la fourniture d'équipements et de systèmes embarqués, de services de soutien et, comme maître d'œuvre de programmes dans le domaine de la défense, de solutions capacitaires complètes, pouvant inclure des plates-formes équipées, le segment sol associé et des services d'exploitation.

2. REVUE DES ACTIVITÉS

2.1. ÉQUIPEMENTS AÉRONAUTIQUES (AVIONIQUE, ÉLECTRICITÉ)

Descriptif des produits et marchés

Thales intervient principalement comme équipementier et systémier dans le domaine de l'avionique de vol qui recouvre l'ensemble des systèmes électroniques de bord mis en œuvre pour assurer la navigation et le pilotage de l'appareil, en commander et en gérer les différents systèmes. Ces systèmes électroniques de bord incluent en particulier la plate-forme informatique de bord, l'ensemble cockpit d'interface homme machine ainsi que les moyens de navigation et de pilotage, de transmission, de surveillance et de sécurité du vol. Ces fonctions et ces équipements sont susceptibles d'être mis en œuvre sur tous types d'appareils civils et militaires.

Positionnement / environnement concurrentiel

Dans le domaine de l'avionique de vol, Thales se situe parmi les principaux acteurs mondiaux aux côtés des groupes américains Honeywell et Rockwell Collins dans les domaines suivants :

- civil : Thales fournit des équipements et systèmes aux constructeurs d'avions de transport civil (avions de ligne où Thales est fortement présent en particulier chez Airbus mais aussi avions régionaux), ainsi qu'aux constructeurs d'avions d'affaires et d'hélicoptères civils ;
- militaire : avions ou hélicoptères militaires, de combat, de surveillance ou de transport. Le marché est dominé par les grands programmes d'armement, principalement aux États-Unis mais aussi en Europe (Rafale, Eurofighter, A400M, Tigre, NH90, etc.) où Thales dispose d'une part de marché significative.

Thales intervient également comme fournisseur d'équipements de puissance dans les domaines de la génération électrique ainsi que la conversion de puissance pour l'adaptation de l'énergie aux besoins des différents systèmes de bord.

Faits marquants

En 2009, les développements des produits et fonctions pour le programme A350 d'Airbus se sont poursuivis. Thales fournit, entre autres, des solutions avioniques relatives au système de visualisation cockpit interactif, à la plate-forme informatique et au système de navigation avec centrale inertielle. Ainsi, Thales est le deuxième plus important partenaire d'Airbus sur cet avion, après le motoriste.

Le Boeing B787, sur lequel Thales fournit le système de conversion de puissance électrique, le multimédia de bord et le système d'éclairage (produit par Diehl Aerospace, société commune entre Thales et Diehl), a effectué son premier vol le 15 décembre.

Dans le domaine des avions de transport régionaux, l'avion de transport régional Sukhoi Superjet 100, sur lequel Thales fournit une grande partie de l'avionique, a été présenté pour la première fois au salon du Bourget. L'ATR-600, équipé par

>> Aéronautique

Thales d'un nouveau cockpit tout-écran, a effectué son premier vol. Il en est de même pour l'avion d'affaires Gulfstream G650 sur lequel Thales fournit le système de commandes de vol électriques.

En juin 2009, l'A330-200 actuellement en cours de développement dans le cadre du programme britannique de ravitaillement en vol FSTA (*Future Strategic Tanker Aircraft*), a effectué son premier vol. Thales fait partie du consortium AirTanker aux côtés de Cobham, EADS, Rolls-Royce et VT Group et il est également en charge de nombreux systèmes avioniques à bord de cet avion.

Dans le domaine des hélicoptères, le Sikorsky S-76D, équipé de la suite avionique TopDeck de Thales, a effectué avec succès son premier vol en février 2009.

2.2. SYSTÈMES DE CABINE PASSAGERS

Thales intervient sur le marché des équipements et systèmes pour les cabines passagers d'avions de ligne (Airbus, Boeing) et de transport régional (Bombardier, Embraer), principalement sur le segment des systèmes multimédia¹ pour les passagers. Thales est désormais l'un des premiers acteurs mondiaux de ce domaine après la société Panasonic Avionics. De plus, par l'intermédiaire des entreprises communes Diehl Aircabin et Diehl Aerospace avec la société Diehl, Thales dispose également d'une offre pour l'éclairage de cabine, l'habillage intérieur des parois du fuselage, ainsi que des compartiments de repos des équipages.

Faits marquants

Dans le domaine des systèmes multimédia de cabine (IFE), Thales a remporté plusieurs contrats en 2009 auprès de compagnies de premier rang, dont China Southern, Saudi Arabian Airlines, Japan Airlines, Korean Air ou Qatar Airways. Les technologies « TopFlight Satcom » de Thales, qui permettent à un avion d'être relié en permanence au sol à travers une liaison satellite pour des liaisons internet et de téléphonie (SMS, voix) ont été mises en service sur des avions de la compagnie Ryanair.

2.3. SYSTÈMES DE COMBAT

Descriptif des produits et marchés

Les activités de Thales sont dans ce domaine intrinsèquement liées aux programmes d'avions de combat et aux politiques nationales qui les régissent. Sur les programmes d'avions de combat Thales fournit les systèmes électroniques. En France notamment, dans le cadre du programme Rafale ou de campagnes de modernisation du Mirage 2000, Thales fournit, en étroite intégration avec Dassault Aviation, les radars de pointe avant (radar de surveillance et de conduite de tir), les sous-ensembles de guerre électronique pour la détection des menaces et la protection de l'appareil, les calculateurs du système de navigation et d'attaque ; auxquels s'ajoutent les équipements optroniques (secteur frontal, nacelles de reconnaissance, nacelle de désignation laser, etc.) et les moyens de communication et d'identification.

Dans le prolongement de ces activités, Thales fournit des systèmes de guerre électronique navale ou terrestre, permettant, d'une part, de protéger les bâtiments en exploitant les signaux électromagnétiques émis par les aéronefs, les missiles et les autres navires, et, d'autre part, de fournir des données permettant d'élaborer une vision globale, partagée en réseau, de l'espace de bataille.

Positionnement / environnement concurrentiel

Dans le domaine des radars de combat et de surveillance ainsi que des équipements de guerre électronique, Thales est un des acteurs européens au côté de Finmeccanica dans un marché mondial où Raytheon et Northrop Grumman sont fortement implantés compte tenu de l'importance des programmes américains.

Faits marquants

En fin d'année, le Ministère français de la Défense a approuvé une commande de 60 Rafale supplémentaires pour l'armée de l'Air et la Marine, ce qui porte à 180 le nombre de Rafale commandés. Ces appareils seront équipés du

1. En anglais IFE pour in-flight entertainment systems.

nouveau système radar RBE2 de Thales, qui est le premier radar à antenne active à balayage électronique développé en Europe. À l'export, les autorités brésiliennes ont donné leur aval en septembre pour l'ouverture de négociations pour la commande de 36 Rafale.

Dans le domaine de la guerre électronique, Thales poursuit le développement et l'intégration de différents systèmes destinés à la première frégate FREMM. Le contrat de remplacement du Système d'Exploitation des données de guerre Electronique (SEPEL) de la Marine Nationale a été notifié. Il vise à doter le futur centre support de la Marine Nationale d'un SEPEL de nouvelle génération.

2.4. SYSTÈMES DE SURVEILLANCE ET DE DRONES

Descriptif des produits et marchés

L'efficacité des opérations militaires, de nature stratégique ou tactique, est conditionnée par la capacité des forces à recueillir le renseignement nécessaire sur les forces ennemies et à déceler rapidement les menaces sur les théâtres d'opérations. La surveillance à partir d'une plate-forme aérienne offre à la fois la flexibilité de mise en œuvre et la capacité de pénétration et d'observation de surfaces importantes qui permettent notamment la surveillance maritime, la surveillance du champ de bataille et le renseignement stratégique. À cette fin, des capteurs (radars, caméras optiques et infrarouges, capteurs d'émissions radioélectriques, etc.), sont installés sur des plates-formes variées, avions, hélicoptères ou drones.

Positionnement / environnement concurrentiel

Les capacités d'intervention de Thales s'étendent de la fourniture d'équipements et de systèmes embarqués, jusqu'à la maîtrise d'œuvre de solutions complètes, incluant la fourniture de plates-formes équipées, les stations sol correspondantes et les services d'assistance technique. Pour les équipements, Thales est en concurrence avec les mêmes acteurs que pour les avions de combat, auxquels s'ajoutent des acteurs spécialisés américains, européens ou israéliens. En ce qui concerne les solutions complètes¹, Thales travaille en coopération avec les constructeurs d'avions de transport ou de drones, nouveaux entrants dans ce domaine, dont les constructeurs principaux sont actuellement en Israël et aux États-Unis.

Faits marquants

En Grande-Bretagne, le programme Watchkeeper, le plus grand contrat européen de surveillance du champ de bataille à base de drones qui met en relation toutes les composantes de l'armée britannique, et dont Thales est maître d'œuvre, a franchi des étapes décisives avec la poursuite des essais en vol. Le contrat pour la fourniture de systèmes de drones tactiques à base de H-450, déployés depuis mi-2007 sur les théâtres d'Afghanistan et d'Irak, a été étendu jusqu'en 2011 par le Ministère de la Défense britannique.

En France, Thales s'est vu attribuer avec DCNS par la Direction générale de l'armement (DGA), la deuxième phase du contrat d'étude amont portant sur un système de décollage, d'atterrissage et d'apportage automatique pour les drones de type hélicoptère. Thales est également un contributeur majeur du contrat MIDCAS passé par l'Agence européenne de Défense visant au développement d'un démonstrateur de système anti-collision pour drones permettant, à terme, leur insertion dans la circulation aérienne civile. Par ailleurs, Thales, aux côtés de Dassault Aviation et Indra, est l'un des acteurs du projet SDM (Système de Drone MALE (Medium Altitude Long Endurance)) proposé au ministère de la Défense français.

En ce qui concerne le domaine de la surveillance et de la patrouille maritime, Thales, avec la société canadienne Provincial Aerospace Ltd, a été sélectionné pour moderniser deux avions de l'Armée de l'Air des Émirats arabes unis afin d'installer ses systèmes AMASCOS (Airborne Maritime Situation and Control System).

2.5. SERVICES POUR LES MARCHÉS CIVILS ET MILITAIRES

Descriptif produits et marchés

Le marché civil des services de support est caractérisé par une exploitation intensive des appareils et le taux et le coût de disponibilité opérationnelle sont des enjeux vitaux pour l'économie des compagnies aériennes. La maintenance des appareils et de leurs équipements est ainsi confiée à des ateliers internes, à des maintenanciers spécialisés et aux fournisseurs d'équipements eux-mêmes, tels que Thales. Cela suppose des moyens d'envergure mondiale et des processus dédiés, indispensables pour répondre aux exigences de disponibilité et de compétitivité des compagnies aériennes. Dans le domaine militaire, la sophistication des technologies et la recherche de performances accrues à des coûts moindres,

1. Fourniture de plates-formes équipées, des stations sol correspondantes et des services d'assistance technique.

>> Espace

ainsi que l'internationalisation de certains programmes, favorisent un déplacement des activités vers l'industrie.

Positionnement / environnement concurrentiel

Le réseau de support civil de Thales a acquis une dimension mondiale. Par ses moyens, sa proximité avec les clients, son accès mondial, ses formules commerciales, il répond avec efficacité aux besoins des compagnies. Une alliance commerciale avec d'autres acteurs lui permet également d'offrir des solutions élargies aux compagnies aériennes. Son réseau de support militaire, largement développé en France et au Royaume-Uni, réalise depuis longtemps les opérations classiques de maintenance des équipements au profit des forces et à l'exportation. Il s'adapte à l'évolution en cours de l'organisation de la maintenance voulue par les administrations en y accroissant sa contribution.

Faits marquants

Thales s'est vu attribuer par Dassault Aviation un contrat de Maintien en Condition Opérationnelle (MCO) pour les équipements avioniques du Rafale. Ce contrat de réparation forfaitaire et pluriannuel est assorti de services étendus.

Mi-2009, à l'image de la société OEMServices pour les activités civiles, la société OEM Defence Services, créée par Diehl Aerospace, Liebherr-Aerospace, Safran, Thales et Zodiac Aerospace, est devenue pleinement opérationnelle. Cette société commune permet d'offrir des solutions intégrées de Maintien en Condition Opérationnelle (MCO) adaptées aux besoins spécifiques des forces armées nationales, pour une large gamme d'équipements à bord des plates-formes aériennes de nouvelle génération telles que le NH90, le Tigre et l'A400M, mais aussi de certaines autres flottes aujourd'hui en activité.

3. AXES DE DÉVELOPPEMENT

En aéronautique civile, Thales estime que le marché offre des perspectives de croissance dans la durée, avec toutefois des effets de cycle récurrents. La crise mondiale et ses répercussions sur le trafic aérien mondial font peser à court terme des incertitudes importantes sur l'industrie du transport aérien.

En aéronautique militaire, le marché est moins soumis à des cycles. Son développement est essentiellement tiré par la croissance régulière du contenu électronique des plates-formes aéronautiques et la mise à niveau ou « retrofit » d'avions existants.

B. ESPACE

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Société commune de Thales (67 %) et Finmeccanica (33 %), Thales Alenia Space est un acteur majeur des solutions par satellites et de l'infrastructure orbitale. Présente en France, en Italie, en Espagne et en Belgique sur 11 sites industriels, la société est à la pointe de la technologie pour les segments spatiaux et sols utilisés à des fins scientifiques, commerciales, militaires, sécuritaires ou duales. La société est l'une des références mondiales dans les domaines des télécommunications, de la navigation, de l'exploration de l'univers et de l'observation de la Terre ; notamment pour la météorologie, l'altimétrie, l'océanographie et la gestion de l'environnement. Thales Alenia Space forme avec Telespazio, également coentreprise de Thales (33 %) et Finmeccanica (67 %) dédiée au développement de services satellitaires, une alliance spatiale (« Space Alliance »).

2. REVUE DES ACTIVITÉS

2.1. DESCRIPTIF DES PRODUITS ET ÉQUIPEMENTS PHARES

Depuis près de 30 ans, Thales Alenia Space fournit sa plateforme Spacebus dédiée aux satellites de télécommunication géostationnaires jusqu'à 6 tonnes mais également les charges utiles qui sont l'intelligence du satellite. Avec des clients commerciaux dans le monde entier, Thales Alenia Space est le fournisseur principal de l'opérateur européen Eutelsat (17 satellites commandés dont un nouveau contrat en 2009), pour lequel W2A et W7 ont été lancés cette année.

Thales Alenia Space est l'un des principaux fournisseurs de solutions par satellites en Europe dans le domaine de la défense et de la sécurité, avec un positionnement significatif sur le marché des satellites ainsi que sur celui des segments spatiaux et sols d'observation et de télécommunication (COSMO-SkyMed, Sicral, SAR-Lupe, ComSat Bw, Helios, Syracuse, Pleiades). Les systèmes duaux, destinés aux clients civils et militaires, font partie des compétences clés de la société, notamment le système COSMO réalisé pour le gouvernement italien.

Par ailleurs, Thales Alenia Space est un acteur majeur dans le domaine de l'observation de la Terre et tout particulièrement dans les instruments optiques et radars de haute résolution liés à l'environnement ou à la météorologie (Meteosat) et l'altimétrie spatiale (SIRAL sur CryoSat, Poseidon sur Jason).

Dans le domaine scientifique, Thales Alenia Space a construit les deux satellites Herschel et Planck, programme phare d'astronomie de l'Agence Spatiale Européenne lancés en mai 2009 ainsi que le satellite GOCE destiné à mesurer le champ gravitationnel terrestre.

Dans le domaine des minisatellites multimiissions (classe 500 à 700 kg), Thales Alenia Space a développé conjointement avec le CNES la plate-forme Proteus utilisée pour des missions d'observation de la Terre ou scientifique. Avec le lancement réussi du satellite SMOS, ce sont 5 Proteus qui sont actuellement opérationnels en orbite.

Thales Alenia Space joue un rôle prépondérant dans les constellations de satellites avec notamment les constellations de télécommunication Globalstar première et seconde générations et O3b. Thales Alenia Space, à l'origine de la navigation par satellite en Europe avec la maîtrise d'œuvre d'EGNOS le précurseur de Galileo, est aussi très impliqué dans la phase initiale de validation en orbite (IOV) du programme, qui consiste à fabriquer et lancer les 4 premiers satellites de la constellation.

Enfin, Thales Alenia Space est un contributeur majeur à la Station Spatiale Internationale par la fourniture de plus de 50 % du volume pressurisé de la Station. Maître d'œuvre des Nodes 2 et 3 ainsi que des modules logistiques MPLM et de l'observatoire Cupola, Thales Alenia Space est aussi le principal contributeur des véhicules ATV et acteur majeur du laboratoire Columbus.

Dans le domaine des lanceurs, Thales Alenia Space est également présent à bord de la fusée Ariane depuis plus de 30 ans par la fourniture de l'électronique embarquée.

2.2. ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

Le marché des satellites est un marché très fortement concurrentiel. Dans le domaine des satellites commerciaux, les principaux concurrents de Thales Alenia Space sont Space System/Loral, EADS Astrium, Orbital Science et Boeing. D'autres industriels internationaux (russes, chinois, indiens, japonais...) entrent sur le marché commercial avec des solutions compétitives concernant les petits satellites géostationnaires (entrée de gamme).

Dans le domaine institutionnel, le concurrent au niveau européen est essentiellement EADS Astrium. Sur les marchés institutionnels à l'export, la concurrence comprend aussi des entreprises nord-américaines, russes, chinoises et israéliennes.

2.3. PRINCIPAUX CONTRATS SIGNÉS

En 2009, la société Thales Alenia Space a remporté des contrats pour 7 satellites et 3 charges utiles de télécommunication, 2 satellites d'observation de la Terre, 9 modules de transfert pressurisés dédiés à la Station Spatiale Internationale et 2 véhicules expérimentaux de ré-entrée atmosphérique. Thales Alenia Space a été également présent sur 14 lancements avec 16 satellites.

Thales Alenia Space a remporté de nombreux succès sur le marché des satellites de télécommunications commerciaux, en fournissant des satellites à Eutelsat (satellite W3C), Arabsat (Arabsat 5C et 6B en co-maîtrise d'œuvre avec EADS Astrium) ou encore à l'opérateur chinois APT (APSTAR 7) mais aussi à de nouveaux clients comme Gazprom (Yamal-401 et -402) ou OverHorizon.

Dans le domaine de l'observation de la Terre et l'exploration de l'Univers, Thales Alenia Space construit les satellites environnementaux Sentinelle 1A et 3A de l'Agence Spatiale Européenne (ESA) dans le cadre du programme GMES et a signé les contrats pour fournir les Sentinelles 1B et 3B.

Dans le domaine de l'infrastructure orbitale, Thales Alenia Space a signé un contrat avec son partenaire commercial Orbital pour fournir 9 modules de fret pressurisés destinés au ravitaillement de la Station Spatiale Internationale ainsi qu'un contrat et un accord préliminaire avec l'ESA pour respectivement le développement du programme EXPERT (démonstrateur de technologie de rentrée atmosphérique) et du programme IXV (démonstrateur de rentrée atmosphérique).

Enfin, Thales Alenia Space a été sélectionné pour fournir environ la moitié des équipements électroniques des 35 fusées Ariane ECA prévues pour être lancées entre 2011 et 2015.

2.4. IMPACT DU TREMBLEMENT DE TERRE DE L'AQUILA EN ITALIE SUR L'ACTIVITÉ

Thales Alenia Space est mobilisé pour reconstruire le site industriel de L'Aquila durement touché par un tremblement de terre en avril 2009. Thales Alenia Space s'attache à maintenir la satisfaction de ses clients et à minimiser l'impact économique de la perte de ses outils de production en réinvestissant au plus vite sur le site. Les programmes précédemment développés à L'Aquila ont été transférés sur le site de Rome afin d'en assurer la continuité et de réduire au maximum l'impact de ce séisme sur les délais de livraison et en minimiser ainsi l'impact financier.

>> *Systemes aériens*

3. AXES DE DÉVELOPPEMENT

ÉVOLUTION ET TENDANCES DU MARCHÉ

Le marché spatial demeure stable dans les trois principaux segments de marché de Thales Alenia Space : l'institutionnel civil, l'institutionnel militaire et le marché commercial.

Ceci est lié, d'une part, au besoin des opérateurs de télécommunications civiles de renouveler leurs infrastructures arrivant actuellement en fin de vie. En 2009, la crise financière a eu cependant quelques effets sur le financement des projets en particulier de certains opérateurs de moindre taille ; difficultés qui par ailleurs ont été efficacement compensées par le soutien d'organismes comme la Coface (dans le cas de Globalstar et d'O3b).

D'autre part, le marché bénéficie d'un raffermissement de la volonté politique en Europe, et dans le monde, de lancer de nouveaux défis d'exploration scientifiques, de déployer de nouvelles infrastructures de navigation ou d'observation de la Terre mais également de développer de nouvelles capacités d'écoute, de surveillance ou de communications militaires autonomes pour faire face aux nouvelles menaces et instabilités à travers le monde. Globalement, ces facteurs favorables devraient être susceptibles de compenser au moins partiellement les effets de la crise financière et économique actuelle. Toutefois, l'endettement de certains États européens peut donner lieu à des reports de décision sur certains grands programmes institutionnels.

AXES STRATÉGIQUES /

FACTEURS DE CROISSANCE ATTENDUS

Productivité / Compétitivité

Thales Alenia Space entreprend depuis plusieurs années une démarche d'amélioration constante de sa productivité et de sa compétitivité pour faire face à une concurrence accrue dans un contexte de parité euro / dollar défavorable. La société poursuit sa politique de productivité liée à l'amélioration de ses marges opérationnelles en s'appuyant de plus en plus sur la synergie de ses compétences et moyens multiples et sa présence tout au long de la chaîne de valeur, tant pour ses activités commerciales qu'institutionnelles. Une attention particulière est portée au maintien des capacités d'innovation de la société ainsi qu'à l'extension des offres répondant au développement de nouveaux marchés (TV sur mobile, multispot, télévision haute définition).

Augmenter la présence de Thales Alenia Space sur les marchés institutionnels

Accroître sa présence sur les marchés institutionnels est un axe stratégique fort pour Thales Alenia Space. À cette fin, Thales capitalise sur son expérience dans le domaine des systèmes satellites à applications duales et n'exclut pas de développer des partenariats en Europe et à travers le monde pour répondre aux offres de la façon la plus efficace et pour développer de nouveaux projets ; notamment dans les domaines porteurs de l'observation de la Terre, de la météorologie, de l'océanographie, et des télécommunications à des fins civiles, militaires ou duales.

Développer l'export

Afin de répondre à un besoin accru de capacité d'observation et de communication autonome et souveraine d'un nombre croissant de nations, Thales Alenia Space entend renforcer sa présence sur les marchés à l'export pour offrir des solutions efficaces face au développement de nouvelles menaces dans des zones d'instabilités géopolitiques de plus en plus nombreuses.

Développer l'offre conjointe Thales Alenia Space et Telespazio

L'alliance entre Thales et Finmeccanica est un atout sur lequel le Groupe s'appuie pour proposer des offres combinées, allant du système aux services. Ensemble, Thales Alenia Space et Telespazio disposent d'un positionnement leur permettant de faire face aux besoins toujours croissants d'infrastructure avec services intégrés. Aujourd'hui, la Space Alliance est déjà au cœur des grands projets européens civils et militaires comme Galileo et GMES.

3. DÉFENSE

Les activités de Thales dans le domaine de la défense sont le cœur de métier historique du Groupe. Thales conçoit, développe et met en œuvre des systèmes d'information, de commandement et de communication, des systèmes d'armes et des systèmes de protection des forces pour les armées.

La spécificité des besoins des armées leur confère un rôle majeur dans le développement du Groupe : la maîtrise des

systèmes complexes et l'excellence technologique indispensables pour satisfaire les exigences des armées sont ensuite mises à la disposition de nos clients civils sur les marchés de l'aéronautique et de la sécurité. Cette dualité est un pilier de la stratégie de Thales.

Les systèmes développés par Thales s'intègrent à tous types de plates-formes, aériennes, navales ou terrestres. Ils sont conçus pour permettre la détection des menaces, la circulation de l'information, la prise de décision et la mise en œuvre de réponses adaptées, en temps limité et avec une fiabilité optimisée. Ils contribuent à une meilleure efficacité des forces en facilitant la coordination des opérations interarmées ou en coalition.

Les trois divisions de Thales qui composent le domaine Défense (Terre & Interarmées, Systèmes Aériens, Naval) couvrent quatre domaines de compétences principaux :

- les communications et le renseignement pour toutes les armées (air, terre, mer, interarmées) ;
- les systèmes d'information et de commandement ;
- les systèmes d'armes et de mission pour tous types de plates-formes (avions de combat, navires, véhicules terrestres, fantassins) ;
- les systèmes de missiles de défense aérienne.

A. SYSTÈMES AÉRIENS

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Les systèmes et équipements proposés par Thales participent à la sécurité de l'espace aérien : dans le domaine de l'aviation civile, pour le contrôle et la gestion du trafic aérien. Dans le domaine militaire, Thales contribue à la protection des forces armées et des sites sensibles en fournissant des systèmes de surveillance de l'espace aérien, des centres de commandement et de contrôle des opérations et des solutions complètes d'évaluation et de réponse à la menace. Pour l'ensemble de ses activités et produits, Thales s'appuie sur son implantation mondiale pour assurer la proximité à ses clients et proposer des services de réparation et de rénovation, de soutien à long terme, de formation et d'assistance technique.

2. REVUE DES ACTIVITÉS

2.1. POSITIONNEMENT ET ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

L'expertise de Thales dans tous les domaines du **contrôle du trafic aérien**, automatisation, navigation, surveillance, communication par satellite, est largement reconnue par les autorités mondiales de l'aviation civile. Elle place le Groupe au centre des initiatives de modernisation du secteur, comme architecte et intégrateur de la gestion aérienne du futur, notamment dans le cadre des programmes SESAR (Single European Sky ATM Research) en Europe, et NextGen aux États-Unis. La participation de Thales à l'entreprise commune SESAR de recherche sur le ciel unique européen a été officialisée en juin 2009, faisant du Groupe le premier partenaire industriel du projet, et son second contributeur derrière Eurocontrol.

Pour les centres de contrôle et de gestion du trafic aérien, les autres principaux acteurs du domaine sont Raytheon et Lockheed Martin aux États-Unis, Selex/Finmeccanica et Indra en Europe. Pour les radars, Lockheed Martin, Selex/Finmeccanica, Raytheon, Indra, Eldis et Ramet sont, avec Thales, les principaux industriels de ce marché, tandis que pour les équipements d'aide à la navigation, Thales se trouve en concurrence avec Sensis et Selex/Finmeccanica.

Dans le domaine des **opérations aériennes, C2¹ et radars** :

- ThalesRaytheonSystems (TRS), coentreprise détenue paritairement entre Thales et Raytheon, est spécialisée dans les systèmes de défense aérienne, notamment les systèmes C4I² air, terre et interarmée, fixes et mobiles. En neuf années d'existence, ThalesRaytheonSystems a su gagner un important portefeuille client lui permettant de s'affirmer comme un acteur majeur de ce secteur, face à des concurrents historiques tels que Lockheed Martin, Northrop Grumman et EADS ;
- basé au Royaume-Uni, le centre de Thales dédié aux opérations aériennes est un des principaux fournisseurs de l'armée britannique pour les systèmes d'information et le soutien intégré. Il développe également la solution Thales NMS (Network Management System), pour le management des communications tactiques utilisées parmi les pays membres de l'OTAN ;

1. Command and control.

2. Command, Control, Communications, Computer, Intelligence.

>> *Systèmes aériens*

- dans le domaine des radars, ThalesRaytheonSystems est également spécialisé dans les radars de défense aérienne 3D, de champ de bataille et de contre-batterie. Hors du périmètre de ThalesRaytheonSystems, Thales poursuit l'extension de sa gamme de radars de surface terrestres et navals, une des plus larges du marché. Thales a notamment développé le radar mobile Ground Smarter 100 pour la défense aérienne terrestre et lancé sa nouvelle gamme CoastWatcher pour la surveillance côtière, avec les radars CoastWatcher 10 et 100.

Dans le domaine des **systèmes d'armes**, Thales propose une gamme complète de systèmes de moyenne, courte et très courte portée et participe à l'évolution des solutions pour la protection des forces et des sites stratégiques. Thales développe notamment le missile LMM, « Lightweight Multi-role Missile », dans le cadre du programme britannique Future Anti-Surface Guided Weapon-Light (FASGW-L) mené par les industriels de la « Team Complex Weapons ¹ », et développe également la plate-forme intégrée MMS, « Multi-Mission System », système de tir automatisé pour véhicules légers.

Enfin dans le secteur de l'**électronique de missile**, Thales est un des grands fournisseurs européens avec une offre complète dans le domaine des fusées de proximité et des autodirecteurs actifs, semi-actifs et passifs.

Les autres industriels importants dans le domaine de la détection sont EADS, Indra, Saab, BAE Systems et Selex/Finmeccanica en Europe, Lockheed Martin, Raytheon et Northrop Grumman aux États-Unis et Elbit en Israël. Pour les centres de contrôle et de commandement, il s'agit des industriels Lockheed Martin et Northrop Grumman aux États-Unis et Tadiran en Israël. Enfin, dans le domaine des systèmes de missiles sol-air, les acteurs les plus importants sont Raytheon, la société russe Almaz-Antey, la société israélienne Rafael et les sociétés européennes MBDA, Diehl et SAAB.

2.2. FAITS MARQUANTS 2009

Air traffic management

L'OTAN a choisi Thales pour la fourniture d'un système complet de gestion du trafic aérien pour la base aérienne mili-

taire de Kandahar en Afghanistan. L'offre « clef en main » de Thales comprend un centre de contrôle Eurocat de dernière génération, un radar comonté STAR 2000 - RSM970, un radar d'approche fourni par ITT, plusieurs systèmes d'aide à la navigation et des systèmes de communication, ainsi que tous les services associés. Dans le cadre d'un autre contrat, Thales fournira également la couverture ADS-B de l'ensemble du pays.

En Europe, l'agence de contrôle du trafic aérien autrichien, Austrocontrol, a rejoint le programme COOPANS qui unifie depuis 2006 les systèmes de contrôle du trafic aérien du Danemark, de l'Irlande et de la Suède. Le programme a par ailleurs poursuivi sa bonne progression avec la mise en œuvre de plusieurs étapes décisives, notamment le déploiement du software Eurocat COOPANS sur tous les centres de contrôle des fournisseurs de services à la navigation aérienne des trois pays, IAA (Irlande), LFV (Suède) et Naviair (Danemark).

En Serbie et au Monténégro, SMATSA, l'agence de contrôle du trafic aérien commune aux deux pays, a choisi la solution Eurocat pour renouveler ses centres de Pogdorica et Belgrade. La Hongrie a également choisi Eurocat pour le renouvellement du centre de contrôle de Budapest.

En France, Thales et CGx AERO in SYS ont remporté auprès du SIA (Service d'Information Aéronautique) le contrat pour la fourniture du premier système intégré de management de l'information aéronautique, appelé NOPIA.

En Allemagne, le fournisseur de service à la navigation aérienne DFS a passé commande de son premier système WAM (Wide Area Multi-lateration) ainsi que de 6 consoles de contrôle ACAS (Air Collision Avoidance System).

Enfin en Georgie, Thales a fourni un nouveau radar RSM 970 pour l'aéroport de Poti.

Au Moyen-Orient, Thales a pu consolider sa forte présence par la signature de plusieurs contrats majeurs. Thales s'associera notamment avec ADAC (Abu Dhabi Airports Company) pour la modernisation de l'aéroport d'Abu Dhabi aux Emirats Arabes Unis, et fournira à Bahrain Civil Aviation Affairs (BCAA) un centre Eurocat pour l'aéroport international de Bahreïn.

1. La « Team Complex Weapons » est une initiative innovante réunissant MBDA, Thales UK, Roxel et GinetiQ autour du ministère de la Défense du Royaume-Uni, pour le développement de systèmes d'armes complexes répondant aux besoins futurs des forces armées britanniques.

En Afrique, le contrat obtenu pour le renouvellement du système de contrôle aérien de la Namibie, qui comprend un centre Eurocat et une solution complète de surveillance primaire et secondaire, confirme l'engagement de Thales dans le renouvellement des systèmes de contrôle du trafic aérien sur le continent. Désormais partenaire de 24 pays, dont les 18 membres de l'ASECNA (Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar), Thales contribue largement à la sécurisation du ciel africain, dont la fréquentation devrait être accrue avec l'organisation de la coupe du monde de football 2010 en Afrique du Sud.

En Amérique du sud, le nouveau centre ATC de Santiago du Chili a été inauguré. Il dispose du système de contrôle aérien le plus moderne d'Amérique du Sud, équipé d'un centre de contrôle EUROCAT, d'un système de communication voix (Voice Communication System, VCS) et d'un système de gestion des messages (Air Traffic System Message Handling System, AMHS).

Opérations aériennes - C2 - radars

Dans le domaine des **opérations aériennes**, Thales a consolidé sa position européenne sur le marché des systèmes de management des communications tactiques avec le choix par l'armée suédoise de la solution Thales NMS (Network Management System).

ThalesRaytheonSystems a renforcé sa position par le gain de nouveaux contrats et l'achèvement d'importantes étapes sur ses programmes en cours, notamment le lancement de la réplique du système ACCS LoC 1 de l'OTAN sur 11 nouveaux sites.

Dans le domaine des **radars**, Thales a effectué une percée sur le marché indien en remportant le contrat pour la fourniture à l'armée de l'air de 19 systèmes LLTR (Low-Level Transportable Radar). Chaque système LLTR est composé d'un radar Ground Smarter 100, de plusieurs sous-systèmes associés (shelter opérationnel, shelters de communication et shelters énergie), du sous-système mobilité et d'une base de vie pour 50 personnes par radar. Thales a également enregistré le premier succès du CoastWatcher 10 qui équipera le port autonome de Marseille dans le cadre du programme SECMAR (Systèmes de sécurité des biens, des personnes et des installations présents dans une zone maritime sensible). Dans le domaine des radars navals, Thales a notamment confirmé le succès du radar de défense longue

et moyenne portée Smart S mk2, retenu pour équiper les frégates canadiennes Halifax, et par la Colombie pour les frégates de la classe Almirante Padilla.

La gamme de radar Ground Master de ThalesRaytheonSystems a confirmé sa compétitivité avec la signature d'un contrat pour la fourniture de 14 Ground Master 403 à la Finlande et à l'Estonie. ThalesRaytheonSystems a également remporté un contrat pour la fourniture de 12 radars Sentinel qui doivent s'intégrer au futur système finlandais de défense aérienne moyenne portée.

Dans le domaine des services, le programme RMI (Reliability, Maintainability, Improvement) pour le support du radar AN/TPQ-37 Firefinder est entré en phase finale de test; il vise à allonger la durée de vie du radar jusqu'en 2030 en y intégrant de nouvelles technologies et en réduisant son coût de possession.

Systèmes d'armes

De par ses nombreuses applications, le missile LMM, « Lightweight Multi-Role Missile », actuellement en cours de développement, est appelé à s'étendre sur une gamme complète de systèmes d'armes. Il a accompli avec succès des essais depuis des plates-formes terrestres et aériennes, notamment les drones BAe Fury et Schiebel S100 camcopter.

La plateforme MMS, système de tir automatisé pour véhicules légers, fait l'objet de nombreuses démonstrations, notamment à l'exportation.

Enfin, Thales a lancé le système GLOW (Green Light Optical Warner), une contre-mesure électro-optique développée pour aider les forces terrestres à déterminer les intentions d'un potentiel agresseur avant qu'il ne devienne une menace. Avec 700 systèmes déjà commandés, le GLOW présente un fort potentiel commercial, notamment en direction des États-Unis.

Pour l'électronique de missile, Thales contribue notamment aux performances du missile ASTER de MBDA pour lequel une nouvelle commande importante d'autodirecteurs a été enregistrée. L'obtention d'importants contrats de développement, notamment le programme de développement d'un autodirecteur semi-actif laser, consolide la position européenne de Thales sur ce marché. Pour les fusées de proximité, les essais réussis des fusées Hard Target Void Sensing

>> *Systemes aériens*

(HTVSF), dans le programme JCTD (Joint Concept Technical Demonstrator) pour l'armée de l'air américaine, confirment l'expertise de Thales dans le cadre d'un contrat direct avec le Département de la Défense américain.

3. AXES DE DÉVELOPPEMENT

Dans le **contrôle du trafic aérien**, le besoin d'une meilleure coordination des espaces nationaux incite les organismes de contrôle à se rapprocher de leurs fournisseurs, afin d'harmoniser les technologies employées et de mutualiser les efforts d'intégration. Depuis 2006, c'est le sens de la stratégie suivie par Thales avec le programme COOPANS, qui constitue un modèle en termes de gestion plurinationale du contrôle aérien. Il représente pour le Groupe un jalon important dans la perspective des futures évolutions du programme SESAR, importance à nouveau confirmée par l'élargissement du programme à l'Autriche avec l'adhésion d'Austrocontrol.

Dans le secteur de la **défense**, Thales adapte son offre à l'évolution des besoins opérationnels des armées en réponse à de nouvelles menaces. L'accent est mis sur la protection des forces et la défense antimissile ainsi que sur les systèmes polyvalents en réseaux, multiplates-formes, multimissions et multirôles.

Thales développe également des **solutions globales de services et de support** pour ses clients civils et militaires. En se reposant sur sa présence mondiale et des équipes dédiées d'experts, Thales a fait évoluer son offre d'une solution traditionnelle de support (Maintenance/Upgrade/Life-Extension), vers une offre de services étendus qui répond au plus haut degré d'exigences des clients, avec des niveaux de disponibilité opérationnelle prédéfinis et garantis, incluant un support et une maintenance opérationnelle sur l'ensemble du cycle de vie des produits. Ainsi, le contrat pour la fourniture du radar GM 400 à Kourou, en Guyane, est assorti d'un engagement de disponibilité opérationnelle de 98 %, et de services modulables et évolutifs sur 18 ans.

En 2009, d'importants contrats de support ont notamment été signés en Afrique dans le domaine civil : au Nigéria, le support sur 5 ans des systèmes Tracons (Total Radar Coverage of Nigeria), comprenant 4 centres, 13 radars et des systèmes de communications liés par un réseau V-SAT avec une assistance technique locale ; en Afrique du Sud, le support sur 5 ans de l'ensemble des systèmes Thales livrés au fournisseur national de services à la navigation aérienne,

comprenant un Eurocat X, des radars, des systèmes d'aide à la navigation, un système ATFM (Air Traffic Flow Management) et un système AIS (Aeronautical Information Service).

Dans le domaine militaire, Thales a conclu en Arabie Saoudite la suite du contrat Oasis 7 pour le soutien logistique du parc de systèmes de défense aérienne Crotale, qui prévoit tant l'assistance technique pour la remise en service opérationnel que la fourniture de rechanges et réparations. ThalesRaytheonSystems en France a remporté le contrat CGC5, qui permettra la remise à niveau du système C2 de l'armée de l'air française, et le contrat CLM 22XX/2215, pour la rénovation à mi-vie des radars haute et moyenne altitude, permettra leur maintien en conditions opérationnelles jusqu'à 2025-2030.

PRINCIPAUX FACTEURS DE CROISSANCE

En dépit de la crise économique, l'International Air Transport Association (IATA) maintient ses prévisions de doublement du trafic aérien d'ici à 2025. L'augmentation du trafic sera particulièrement sensible dans les pays « BRIC » (Brésil, Russie, Inde, Chine) et du Moyen-Orient, où d'importantes infrastructures aéroportuaires sont déjà en cours de développement pour répondre à cette demande. Thales a été retenu pour équiper plusieurs grands aéroports actuellement en cours de construction ou de modernisation dans ces régions du monde.

En Europe et aux États-Unis, Thales est un contributeur de premier plan des programmes SESAR et NextGen, dont l'objectif est de répondre à l'augmentation du nombre de passagers par une optimisation et une plus grande intégration du trafic aérien.

Dans le domaine de la protection des forces, l'évolution des menaces est le principal facteur de croissance. Les combattants ont besoin de nouvelles technologies pour détecter et neutraliser les menaces asymétriques posées par des armes rudimentaires, telles que les roquettes ou les mortiers. La croissance dans ce secteur est principalement attendue dans les pays occidentaux.

Pour les systèmes Sol-Air traditionnels, les opportunités commerciales du domaine courte portée sont actuellement plus limitées, malgré le renouvellement de systèmes de missiles envisagé dans certains pays, au Moyen-Orient par exemple. Le marché s'oriente plus aujourd'hui vers des sys-

tèmes moyenne portée, comme le SAMP/T, permettant de s'adapter à l'accroissement de portée des armes adverses. En réponse aux nouvelles menaces comme les missiles balistiques de théâtre (TBM), Thales développe des solutions fondées sur sa maîtrise de la chaîne globale – des centres de commandement et de contrôle à l'autodirecteur missile, en passant par les radars de surveillance, de désignation d'objectif et de poursuite cible/missile – et les grands logiciels temps réels permettant d'engager les cibles ennemies, de protéger les cibles amies et d'évaluer les interceptions.

PRINCIPALES IMPLANTATIONS À L'INTERNATIONAL

Les principales implantations à l'international pour les activités civiles sont localisées en Australie, au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Italie, en Allemagne, en Chine, au Brésil et Singapour.

Les principales implantations pour les activités de défense sont localisées au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, en Corée et au Brésil.

B. SYSTÈMES TERRE & INTERARMÉES

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Acteur majeur des communications et des systèmes d'information de défense, de l'optronique et de l'armement, la Division Systèmes Terre & Interarmées conçoit, développe et produit des systèmes d'information et de communication sécurisés, des solutions de surveillance ainsi que des solutions de protection des forces armées et de sécurité.

Thales répond ainsi aux besoins d'efficacité opérationnelle des clients dans tous les domaines de la Défense – principalement Terre mais aussi Air, Naval et Interarmées.

Son portefeuille de solutions et de produits couvre toute la chaîne de valeur : des équipements aux systèmes de systèmes en passant par les plates-formes, les systèmes, le support et les services.

L'ambition du Groupe est d'être un des principaux acteurs mondiaux dans le domaine des solutions de maîtrise de l'in-

formation et de mise en réseau, ainsi que de la transformation des forces terrestres.

2. REVUE DES ACTIVITÉS

2.1. COMMUNICATIONS SÉCURISÉES ET SYSTÈMES D'INFORMATION

Thales déploie des systèmes d'information et de commandement et des systèmes de communications sécurisés qui permettent d'assurer la conduite des opérations depuis les états-majors jusqu'au combattant, mais aussi de répondre aux besoins des services et forces de sécurité gouvernementales. Ces systèmes permettent de connecter entre eux les réseaux, les senseurs, les systèmes existants de communications tactiques, de commandement et de contrôle.

Dans le domaine de la sécurité des réseaux, Thales a remporté en 2009 en France un appel d'offres pour renouveler la gamme gouvernementale d'équipements de sécurité réseau qui participera dans les prochaines années au dispositif de garantie de la souveraineté nationale. Dans les prochaines années, Thales déploiera un premier lot de 12000 chiffreurs et assurera leur maintien en condition opérationnelle.

En France, Thales poursuit le programme de communications par satellite Syracuse III, avec de nouvelles commandes et la livraison d'une version système et de plus de 120 stations sol utilisateur.

Thales a également été retenu en France par la Direction générale de l'armement pour la maîtrise d'œuvre du programme VENUS, qui vise à équiper les véhicules blindés de solutions mobiles de communication par satellite. Cette nouvelle capacité de communication « Satcom On-The-Move » permettra d'assurer la permanence des liaisons tactiques des unités mobiles sur les théâtres d'opérations.

Au Canada, Thales a remporté le marché de fourniture de systèmes de gestion de l'espace de bataille pour l'armée canadienne. Ce marché de 185 millions de dollars sur cinq ans est l'un des plus importants contrats relatif à la fonction Commandement et Contrôle jamais attribués par le ministère canadien de la Défense.

>> Systèmes Terre & Interarmées

Dans le domaine des réseaux de communication radio mobiles, Thales et les forces armées angolaises ont signé un contrat majeur portant sur la fourniture de radios tactiques PR4G F@stnet et du réseau DigiM@x, dernier-né des réseaux TETRA à base de technologie IP. Ce réseau doit être déployé en 2010.

Thales a produit le 1 000^e interrogateur IFF (Identification Friend & Foe) TSA 1400. À ce jour, Thales a livré plus de 16 000 équipements IFF et ses systèmes sont installés sur plus de mille plates-formes dans le monde.

Dans le domaine des radios logicielles, Thales a remporté en Allemagne un contrat de fourniture de modules radio et de logiciels pour le programme SVFuA. Ce programme vise à développer la nouvelle génération de radios pour les forces armées allemandes.

Dans ce même domaine, Thales a conforté sa position aux États-Unis en remportant une commande de 11 000 radios pour les véhicules de l'US Marine Corps. De plus, Thales a livré en coopération avec General Dynamics la première radio logicielle pour les soldats et remporté en coopération avec ITT le programme pour la prochaine génération de radios SINGARS pour l'armée de terre américaine.

2.2. SYSTÈMES DE SURVEILLANCE, DE RECONNAISSANCE ET DE RENSEIGNEMENT

Thales développe des systèmes de surveillance, de reconnaissance et de renseignement basés sur l'électronique et l'optronique.

Pour répondre aux besoins de sécurité et de surveillance, Thales a lancé deux nouvelles caméras thermiques portables : Sophie ZS et Sophie XF. Elles permettent une surveillance à longue portée, y compris dans des conditions météorologiques défavorables. À ce jour, 10 000 caméras de la gamme Sophie sont en service dans 55 pays.

En termes de capacités de reconnaissance et d'identification pour les forces aériennes et aéronavales, 2009 a vu la qualification du système de reconnaissance aéroporté RECO NG et la vente aux Forces Aériennes d'Afrique du Sud de pods tactiques de reconnaissance. Thales a engagé le développement d'une nouvelle nacelle de désignation laser multifonctions : DAMOCLES-XF. Cette future nacelle aéroportée disposera d'une imagerie infrarouge haute résolution, d'une nouvelle caméra jour et de capacités accrues en matière de transmission de données et vidéo.

Enfin, Thales s'est vu confier en 2009 la fourniture de plus d'une centaine d'équipements Optroniques Secteur Frontal (OSF) dans le cadre des 3^e et 4^e tranches Rafale.

Dans le domaine des jumelles de vision nocturne, la Direction générale de l'armement a notifié à Thales un contrat pour équiper les pilotes d'hélicoptères de l'armée française de jumelles de vision nocturne HELIE. Ce contrat porte sur la fourniture d'environ 1 500 jumelles.

Concernant le programme Français de fantassin du futur, près de 13 000 jumelles de vision nocturne Minie D ont été commandées fin 2009. En Espagne, le ministère de la Défense a également sélectionné la jumelle de vision nocturne Minie D pour son système de soldat ComFut.

En Russie, Thales a franchi une nouvelle étape dans sa coopération avec l'industrie optronique en signant un accord de Transfert de Production des caméras thermiques Catherine FC, destinées à équiper les véhicules blindés russes.

2.3. SYSTÈMES TERRESTRES DE PROTECTION ET DE COMBAT

Thales offre une gamme de solutions de protection depuis le soldat sur le terrain en passant par les véhicules, les convois et les bases militaires déployées.

En France, Thales a remporté en cotraitance avec Sagem le contrat « Phoenix 2010 » qui porte sur la réalisation de nouvelles expérimentations technico-opérationnelles destinées à améliorer l'efficacité des systèmes de combat futurs de l'armée de terre française.

Au Royaume-Uni, Thales a remporté de nombreux succès en 2009.

Dans le domaine des systèmes soldat, Thales a remporté la première phase du contrat FIST. Ce contrat de maîtrise d'œuvre de 150 millions de livres porte sur la livraison et le maintien en condition opérationnelle d'un système cohérent et léger permettant d'améliorer les capacités de détection, d'acquisition d'objectifs et de partage de l'information du combattant.

Dans le cadre du renforcement de la sécurité et de la protection des soldats britanniques, Thales a remporté un contrat de 25 millions de livres pour gérer la conception, la fourniture et l'installation à bord des véhicules des forces armées britanniques de systèmes de missions dans le cadre

du programme TALISMAN. Celui-ci comprend des capteurs, des postes de tir et une série de matériels de protection et de communications.

En outre, Thales a signé un contrat de 20 millions de livres avec ST Kinetics pour installer à bord des véhicules blindés chenillés Warthog des matériels spécifiques (blindage renforcé, équipement de contre-mesures électroniques, outils de communication), et ce afin de répondre aux exigences de protection du Royaume-Uni pour une utilisation sur les théâtres d'opérations en Afghanistan.

En outre, le Groupe confirme le succès de son Bushmaster avec la livraison au ministère néerlandais de la Défense de sa nouvelle version : le véhicule Bushmaster à mobilité protégée équipé d'un bras d'exploration anti-IED. Depuis l'intérieur du véhicule, les équipages peuvent dorénavant détecter, inspecter et analyser avec un haut degré de sécurité les éléments suspects tels que les IED (engins explosifs improvisés).

Par ailleurs, Thales vient de lancer la conception d'une nouvelle génération de véhicules à mobilité protégée : le Hawkei. Il s'agit d'un 4x4 de 7 tonnes destiné à un équipage de 6 hommes, mobile et hautement protégé contre les explosifs et les engins balistiques.

Enfin, Thales confirme le succès du système mortier embarqué sur véhicule 2R2M, avec la signature d'un contrat en Asie. En France, Thales a été notifié d'un programme d'études amont pour l'étude et la réalisation d'un démonstrateur de Munitions d'artillerie à Précision Métrique (MPM).

2.4. SERVICES ET SOUTIEN AUX MISSIONS

Thales propose des solutions de services innovantes pour mettre à la disposition des forces des moyens capacitaires au service de leurs missions. Thales effectue aussi le maintien en condition opérationnelle des équipements et des solutions.

En France, la Direction générale de l'armement a sélectionné Thales pour la mise aux normes OACI de 60 hélicoptères Fenec. Ce contrat de 34 millions d'euros concerne la modernisation des équipements de communication, de navigation et d'identification.

En Arabie Saoudite, Thales a ouvert un centre local de services d'assistance technique pour les radars de surveillance au sol BOR-A et Squire sélectionnés dans le cadre de plusieurs applications.

En Grande-Bretagne, Thales a remporté le contrat pour le soutien du système de communication intégré (FICS) des frégates T-45. Les filiales Britannique et Française du Groupe coopèrent sur ce contrat qui concerne le soutien des systèmes de communication internes, externes et cryptographiques pour une durée de 7 ans.

L'année 2009 a aussi été marquée par la notification d'extensions au contrat de services aux forces de l'OTAN en Afghanistan (ISAF) initié en décembre 2006. L'OTAN a ainsi confié à Thales la fourniture des services de communication du nouveau quartier général américain de l'OTAN en Afghanistan. De plus, les principales nations de l'OTAN ont demandé à Thales d'assurer certains de leurs propres besoins de communication sur le théâtre afghan.

3. AXES DE DÉVELOPPEMENT

En quelques années, le monde est devenu plus instable et plus imprévisible. De nouvelles crises apparaissent et les armées et les forces de sécurité doivent faire preuve de réactivité notamment dans des opérations de maintien de la paix ou de luttes anti-guérillas.

Dans ce sens, Thales renforce son activité dans les domaines de :

- la sécurisation de l'information avec des systèmes d'information et de communications sécurisés ;
- la protection des forces armées en opération dans toutes ses dimensions (soldats, véhicules, convois, camps) ;
- la fourniture de services à haute valeur ajoutée ;
- la sécurité du territoire notamment par le développement d'une offre de lutte anti-terrorisme et le développement de son activité de surveillance des frontières.

Pour répondre aux nouveaux enjeux, Thales s'est également engagé dans la conduite de « programmes urgents » (« crash programmes ») afin de répondre très rapidement aux besoins opérationnels immédiats de ses clients.

Sur le plan géographique, Thales mise sur une stratégie internationale renforcée. Les ventes sur les marchés domestiques restent une priorité mais l'export représente un autre levier de croissance significatif. Le Groupe a notamment créé cette année trois nouvelles coentreprises : en Croatie (dans le domaine des solutions logicielles et électroniques), aux Émirats arabes unis (dans les systèmes de communications des forces armées) et au Kazakhstan (dans les radios tactiques et les systèmes de contrôle d'informations critiques).

>> Naval

C. NAVAL

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Thales est l'un des industriels leaders mondiaux du domaine naval militaire et en particulier en Europe, où les principales marines sont équipées de solutions Thales (France, Grande-Bretagne, Allemagne, Pays-Bas, Espagne, Italie). Positionné sur l'ensemble de la chaîne de valeur, Thales intervient dans la fourniture de systèmes de combat complets ainsi qu'à travers une très large gamme de senseurs (radars, sonars, optronique) pour la lutte de surface ou sous-marine ; la maîtrise d'œuvre et la co-maîtrise d'œuvre de programmes de navires armés neufs ou de rénovation ; et enfin, l'accompagnement à long terme par une offre complète de services. Ainsi, ses principales compétences s'étendent de l'ingénierie globale et l'intégration de systèmes, y compris la conception et le développement d'équipements, à la capacité de soutien des systèmes livrés. Le Groupe est également présent dans le domaine de la surveillance maritime.

2. REVUE DES ACTIVITÉS

Les systèmes navals et services associés nécessaires aux marines à l'accomplissement de leurs missions continuent de faire l'objet d'une demande soutenue, tant pour la lutte de surface que pour la lutte sous-marine. Toutefois, en 2009, dans un environnement économique mondial toujours très dégradé, la pression s'est exacerbée sur les budgets de défense.

2.1. SYSTÈMES DE COMBAT INTÉGRÉS, SENSEURS ET ÉQUIPEMENTS POUR LA LUTTE DE SURFACE

Thales fournit des systèmes de combat de surface répondant à des besoins très variés. Ses « solutions systèmes » assurent les fonctions de surveillance, de commandement et de lutte, et sont capables de mettre en œuvre des systèmes d'armes d'origines différentes aussi bien européennes qu'américaines. Le système tactique évolutif *Tacticos*, qui a permis d'équiper plus de 450 bâtiments au cours des 40 dernières années – dont la corvette *SIGMA* marocaine en dernier lieu – est au cœur de cette offre et fait l'objet d'un développement continu afin de répondre aux besoins opérationnels les plus complexes. Une nouvelle gamme plus compacte, adaptée aux plates-formes de petite taille, dont la demande est en forte croissance, est en cours de développement.

Thales a aussi développé une solution radicalement innovante, le mât modulaire intégré – *I-MAST* – qui rassemble l'ensemble des senseurs et antennes d'un navire dans une seule structure homogène et furtive. Ce nouveau concept évolutif et adaptable au besoin, offre une vision continue de 360° par l'ensemble de ses senseurs et améliore leur compatibilité électromagnétique. Sa facilité d'intégration et de maintenance sont des atouts majeurs. La gamme comprend aujourd'hui le *I-MAST 400*, déjà adopté par la Marine Royale néerlandaise pour ses quatre patrouilleurs de haute mer et son navire de commandement, et le *I-MAST 100*, une version adaptée aux petites plates-formes.

Dans le domaine des radars, Thales propose un catalogue parmi les plus étendus dans ce secteur qui compte parmi ses principaux acteurs Lockheed Martin, Saab, Selex/Finmeccanica, BAE et Raytheon. On notera en particulier le radar de surveillance *SMART-S Mk2* dont 28 unités ont déjà été commandées, y compris en 2009 pour équiper les frégates canadiennes modernisées ; le radar multifonction *HERAKLES* sélectionné pour le programme *FREMM* en France, en Italie et au Maroc ; et le radar longue portée *SMART-L*, qui équipe toutes les frégates antiaériennes européennes de nouvelle génération, et qui seul peut offrir une capacité navale d'alerte avancée pour la défense antimissiles balistiques.

Thales propose également un ensemble de systèmes de communications navales, équipements optroniques, guerre électronique et le système de missiles *Crotale*, à lancement vertical. Ainsi, Thales a été retenu pour équiper le futur bâtiment de projection et de commandement (*BPC 3*) de la Marine française avec des systèmes radars, d'information (*SIC 21*) et de communications.

2.2. SENSEURS ET ÉQUIPEMENTS POUR LA LUTTE SOUS LA MER

Pour les opérations de lutte sous la mer (anti-sous-marins, guerre des mines, etc.), Thales dispose d'une gamme complète de sonars : sonars de coque et remorqués pour bâtiments de surface, sonars de flanc et flûtes pour sous-marins, sonars trempés aéroportés, et têtes acoustiques pour torpilles.

Le marché demeure porteur dans tous ses segments. En ce qui concerne les flottes de surface, la mise en service des équipements sonar sur la plate-forme d'intégration des *FREMM* (programme franco-italien de frégates multimitations) a eu lieu en octobre 2009. En outre, Thales a été retenu fin 2009 pour équiper 3 *FREMM* supplémentaires prévues au titre de la Loi de Programmation Militaire.

Dans le domaine des sous-marins, Thales poursuit la fourniture d'équipements sonar pour le programme français de sous-marins nucléaires d'attaque de nouvelle génération Barracuda. Le Groupe continue d'accompagner les succès à l'export des sous-marins conventionnels Scorpene. Après le Chili, l'Inde, la Malaisie (où la Marine malaisienne a signé en 2009 l'acceptation finale des systèmes sonar *Subtics*), les 4 sous-marins Scorpene brésiliens, au titre d'un contrat signé fin 2009, seront les premiers à être équipés de l'ensemble des solutions Thales en termes de suite sonar, systèmes de communications et systèmes de guerre électronique.

La demande est également soutenue pour la fourniture d'équipements sonar pour les programmes de plates-formes aéroportées, notamment les programmes d'hélicoptères de lutte anti-sous-marine en Amérique du Nord et en Europe. Aux États-Unis, DRS Sonar Systems (DRS-SS), société commune entre Thales et DRS, a continué de livrer régulièrement le sonar trempé *ALFS* pour équiper les hélicoptères MH-60R de l'US Navy. Par ailleurs, les Émirats arabes unis ont acquis en août 2009 un exemplaire du sonar compact de toute dernière génération *Captas Nano*, qui vient compléter la gamme des sonars remorqués.

Dans le domaine de la guerre des mines, Thales développe une offre innovante dans ce segment en croissance soutenue sur lequel Thales dispose d'une position de marché significative après avoir remporté plusieurs des principaux appels d'offres internationaux de ces deux dernières années. En 2009 Thales a signé plusieurs contrats d'importance, dont la fourniture de 8 sonars remorqués 2093 pour la modernisation des chasseurs de mines italiens de la classe Gaeta. À Singapour, Thales a gagné un contrat majeur de modernisation des chasseurs de mines, à la suite duquel une coopération a été mise en place avec STE.

Dans ce même domaine, la Marine nationale a également confié à Thales en 2009, et en partenariat avec DCNS et ECA, des contrats de Plan d'Études Amont (PEA AUV, Espadon). En effet, les drones sous-marins constituent un axe de développement clé pour le Groupe, avec une première génération de systèmes robotisés d'ores et déjà disponibles à la mer, comme le DUBM44, dont le dernier système a été livré à la marine française en 2009 dans le cadre du projet ASEMAR.

Pour les sous-marins, Thales offre également des périscopes et des mâts optroniques non pénétrants. Ces solutions équipent notamment les sous-marins britanniques *Astute*, pour

lesquels Thales a également reçu en 2009 un contrat pour la fourniture d'antennes de flanc.

Les principaux concurrents de Thales dans ce secteur sont Lockheed Martin, Atlas et Raytheon.

2.3. OFFRE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE, DE CO-MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR NAVIRES ARMÉS

Thales mobilise l'ensemble de son expertise dans les nombreux domaines navals – définition de concepts, architecture et ingénierie navales, gestion de programmes, intégration systèmes, mise en service, et essais – pour fournir des navires armés complets, en partenariat avec des chantiers navals. C'est principalement le cas du programme des porte-avions britanniques et des chasseurs de mines pour la Lituanie. Le Groupe conduit cette activité principalement depuis ses sites industriels implantés au Royaume-Uni et en Australie.

Membre fondateur de l'alliance industrielle qui porte le programme des deux porte-avions britanniques et concepteur de la plate-forme, Thales s'est vu confier des responsabilités étendues de co-maîtrise d'œuvre dans de nombreux domaines du programme, dont la dernière en date est la signature en juin 2009 d'une commande additionnelle de services. Par ailleurs, Thales a livré en octobre 2009 le premier système d'alimentation et de propulsion.

En Australie, le Groupe dispose d'une position significative dans le domaine naval. À partir de son site de Garden-Island à Sydney, Thales exploite pour le compte de la marine australienne la plus grande cale sèche de l'hémisphère Sud et y réalise des programmes de modernisation et de maintenance. Ainsi, Thales a finalisé en 2009 les travaux de modernisation complexe engagés sur quatre frégates de type FFG7.

2.4. SERVICES NAVALS

Thales accompagne les besoins croissants des Marines avec des offres de services innovants : contrats de soutien global, assistance technique, modernisation des équipements et des systèmes, réparation, formation. Cette demande s'est accrue à mesure que les Marines procèdent à l'externalisation d'une partie de leurs activités ou à la mise en œuvre de contrats basés sur des engagements de disponibilité. Initialement centrée sur la maintenance de ses équipements et systèmes installés, l'offre Thales s'étend progressivement au maintien en condition opérationnelle d'autres équipements.

Ainsi, en 2009, Thales a signé un nouveau contrat « CLS ¹ » avec le ministère de la Défense britannique pour le support en service de solutions de guerre électronique de la Royal Navy.

En France, Thales mène de nombreux programmes de soutien en étroite collaboration avec DCNS : par exemple, le soutien des 13 chasseurs de mines tripartites (CMT), les nouveaux programmes *FREMM* incluant le soutien logistique intégré des frégates, le soutien initial pendant les 6 premières années de service du premier sous-marin *Barracuda* ou encore *Cap 2008*, le grand programme de renouvellement de tous les contrats de soutien des bâtiments de la Marine nationale attribué en sous-traitance par DCNS. Enfin, Thales a obtenu en 2009 un contrat pour le nouveau programme d'entraînement pour les frégates saoudiennes Sawari.

L'activité Services Navals s'appuie sur l'ensemble des compétences de toutes les filiales du Groupe pour mieux saisir les nouvelles opportunités commerciales et en optimiser les synergies.

3. AXES DE DÉVELOPPEMENT

Les missions des Marines se déplacent progressivement de la haute mer vers les zones littorales pour des opérations de deux natures : **la protection des intérêts nationaux et des routes maritimes** qui nécessitent un déploiement accru des capacités de surveillance et d'intervention, et **la projection de forces et de puissance** pour des opérations de maintien de la paix, de sécurisation de zones ou encore d'évacuation de ressortissants, qui nécessitent à leur tour une grande capacité d'emport et de tenue à la mer. Souvent menées en coopération (garde-côtes, sécurité intérieure) ou en coalition (UE, OTAN, ONU), ces missions exigent un très haut niveau d'interopérabilité.

Afin de répondre aux besoins présents et futurs, Thales s'attache à développer une politique produits en optimisant coûts, performances et sécurité. La version compacte du mât intégré *IMast* en est un exemple. Thales s'appuie sur les métiers cœur du Groupe avec le développement continu de systèmes complexes d'aide à la décision, de partage de l'information sur la base d'interfaces homme-machine, d'élaboration de la situation tactique pour des interventions coordonnées en temps réel, de détection, d'analyse et d'action.

À partir de ses implantations principales aux Pays-Bas, en France, en Australie, au Royaume-Uni, en Allemagne et en

Corée, les activités navales de Thales ont équipé plus d'une cinquantaine de Marines dans le monde. Thales poursuit sa politique d'implantations locales et de proximité client sur tous les continents. L'émergence de chantiers et industriels compétitifs dans les pays BRIC ², ainsi qu'en Turquie et en Europe Centrale, devrait conduire à une diversification des partenariats, à l'image du renforcement du partenariat avec Omnisys dans le cadre du développement de l'activité navale au Brésil.

4. SÉCURITÉ

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

En s'appuyant sur ses bases technologiques et commerciales développées dans les domaines de la défense et de l'aéronautique, Thales a fait le choix de se développer vers les métiers de la sécurité dans le domaine civil selon deux axes :

- répondre aux attentes des pouvoirs publics, en développant des solutions pour la surveillance, le renseignement, l'identité numérique ;
- contribuer à la sûreté de fonctionnement et à la sécurisation des grandes infrastructures critiques que sont les réseaux ferroviaires, les réseaux d'énergie, les sites sensibles, les systèmes d'information pour les grandes sociétés industrielles et les banques.

Intégrateur de systèmes, Thales se différencie par son portefeuille de technologies et de compétences clés pour la sécurité des systèmes d'information et de communication, l'identité numérique, la sécurité physique électronique, la surveillance et les environnements synthétiques.

Pour mieux répondre à la demande de réseaux de transport plus sûrs et plus intelligents, d'approvisionnement énergétique sécurisé, de protection des personnes contre le terrorisme, le crime et l'usurpation d'identité, Thales a structuré son offre de produits, de solutions et de services autour de cinq domaines d'activité : le transport terrestre, la protection des infrastructures critiques, les systèmes d'information critiques et sécurisés, l'entraînement et la simulation, les composants et sous-systèmes.

1. Contract of Logistic Support.

2. Brésil, Russie, Inde, Chine.

2. REVUE DES ACTIVITÉS

2.1. TRANSPORT TERRESTRE

L'offre Thales pour le transport terrestre (lignes ferroviaires, réseaux urbains, réseaux routiers et autoroutiers) recouvre les solutions de signalisation pour garantir la sécurité et l'efficacité des réseaux de transports, les systèmes de supervision et de communication pour surveiller et contrôler les applications (du trafic à la gestion de l'alimentation, en passant par l'information aux passagers et la sécurité) et les systèmes de billettique multimodaux et multiopérateurs basés sur les technologies sans contact.

En 2009, Thales a connu de nombreux succès dans le secteur ferroviaire. Plus de 20 contrats ont ainsi été remportés dans l'année en Europe, au Moyen-Orient, ainsi que sur des marchés à forte croissance comme l'Afrique, renforçant ainsi la dimension internationale de Thales dans ce secteur.

Parmi les succès de 2009 :

Lignes à grande vitesse

Thales a remporté en Espagne la ligne à grande vitesse Barcelone-Figueras, après celles déjà gagnées en 2008, Cordoba-Malaga, Madrid-Segovia-Valladolid, et l'AVE Madrid-Valence/Albacete.

En Allemagne, Thales a signé un contrat pour une ligne commerciale, avec la nouvelle liaison Intercity-Express (ICE) qui reliera Nuremberg et Munich via Ingolstadt.

En Suisse, après le tunnel du Lötschberg, Thales va, dans le cadre du consortium Transtec Gotthard, livrer et installer un système de signalisation ferroviaire clés en mains pour le tunnel du Gotthard qui sera à son ouverture, prévue en 2017, le plus long du monde (57 kilomètres).

En Arabie Saoudite, Thales va livrer, pour la nouvelle ligne Nord-Sud (North South Railway), un système clé en main de signalisation, de télécommunication, de supervision, de sécurité et de paiement. Il s'agit de la première mise en œuvre du niveau 2 de l'ETCS au Moyen-Orient et de son plus long déploiement dans le monde.

Transport urbain

Au Moyen-Orient, Thales a été choisi pour la fourniture, l'intégration, et le déploiement d'un système de télécommunications et de contrôle de trains automatisés pour le métro de

La Mecque. Ce métro Al Mashaer Al Mugaddassah sera le premier réalisé dans la région de La Mecque.

En Europe, Thales a conclu des contrats avec différents opérateurs afin d'améliorer des réseaux de métro : une solution de signalisation à Porto et à Berlin, un système de supervision à Bilbao et un contrat de maintenance du système de billettique sans contact à Oslo.

En Égypte, Thales a signé deux contrats portant sur un système de billettique sans contact et sur une solution intégrée de communication et de supervision dans le cadre du développement de la ligne 3 du métro du Caire.

2009 a été également l'année des mises en service de plusieurs projets comme la ligne 4 du métro de Pékin, le métro de Dubaï et la Canada Line à Vancouver.

Route

En Australie, Thales a déployé avec succès en juillet 2009 son système de péage automatique sur les autoroutes Logan Motorway, Gateway Extension et Gateway Bridge de Brisbane. En décembre 2009, Thales a remporté un contrat pour la fourniture d'un système de péage intelligent à Auckland en Nouvelle-Zélande, incluant sa maintenance sur une période de 5 ans et son administration système sur 10 ans. Ce système est dérivé de solutions récemment livrées avec succès à Dubaï et au Portugal, et permettra aux habitants d'Auckland de bénéficier pour la première fois d'un titre de transport unique.

2.2. LA PROTECTION DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES

Thales cible particulièrement les projets de contrôle-commande et de protection des infrastructures dans les domaines de la sécurité urbaine (mégalopole et grandes cités urbaines), de l'énergie (transport et distribution du pétrole, du gaz), des aéroports et des sites sensibles.

La présence mondiale du Groupe et sa maîtrise de technologies clés sont des facteurs primordiaux le différenciant par rapport à d'autres intégrateurs. Thales *Hypervisor*, la nouvelle plate-forme de supervision et de contrôle-commande dédiée aux grandes infrastructures critiques et aux mégalopoles, en est la parfaite illustration. Combinant architecture orientée services et interface homme-machine conviviale, Thales *Hypervisor* démultiplie la puissance et l'intelligence des systèmes de supervision sans accroître la complexité habituellement associée à l'intégration.

Dans le domaine de la sécurité urbaine, Thales a été retenu en 2009 avec Telmex par le Gouvernement du District Fédéral de Mexico pour réaliser un vaste projet appelé « Ciudad Segura » (Ville Sûre). « Ciudad Segura » est un projet unique de vidéosurveillance urbaine destiné à renforcer la sécurité face à un large spectre de risques, notamment la délinquance, le terrorisme, les attaques de sites stratégiques et les risques naturels.

Thales met en œuvre les technologies les plus avancées en matière de vidéosurveillance, analyses d'images, traitement des appels d'urgence, systèmes de renseignement, protection de grands événements et simulation.

Dans le secteur de l'énergie, Thales a déployé ses solutions sur de nombreux sites au Moyen-Orient, en Russie, Asie centrale, Europe, Afrique, au profit d'opérateurs nationaux et internationaux, et de sociétés d'ingénieries spécialisées.

Dans le domaine de la sécurité des aéroports, Thales a poursuivi son développement, notamment au Moyen-Orient, avec en particulier un contrat au Qatar pour la sécurité portant sur la seconde phase d'extension du nouvel aéroport international de Doha en cours de construction.

Dans les systèmes d'identification sécurisés, le Groupe a poursuivi en 2009 au Royaume Uni la réalisation du contrat CWIC (Civil Workers Identity Cards) avec le lancement des premières cartes d'identité, et au Maroc, le déploiement à l'échelle du pays de la carte nationale d'identité à puce sans contact.

2.3. LES SYSTÈMES D'INFORMATION CRITIQUES ET SÉCURISÉS

Le système d'information est devenu une ressource critique pour le développement des entreprises et des administrations. Aussi, alors que les technologies se complexifient, entreprises et administrations sont de plus en plus nombreuses à externaliser la gestion de leur système d'information afin de mieux se concentrer sur leur cœur de métier.

Avec son offre d'infogérance d'infrastructure critique, Thales est positionné sur ce marché et ses clients comptent les industries de haute technologie, l'aéronautique et l'espace, les banques et les institutions financières.

Pour héberger les données et applications critiques de ses clients, Thales dispose de 5 Datacentres (4 en France et 1 au Royaume Uni). Thales administre et supervise les sys-

tèmes en garantissant une disponibilité des services jusqu'à 99,99 %, soit moins d'une heure d'arrêt par an.

Thales est également l'un des acteurs les plus avancés technologiquement sur le marché de la sécurité des systèmes d'information et de communication. Avec l'intégration fin 2008 de la société britannique nCipher, Thales bénéficie d'un portefeuille très complet pour assurer la sécurité des données critiques des administrations, des grandes sociétés industrielles et des institutions financières. Cette offre assure la confidentialité, l'intégrité, l'authentification et la non répudiation des transactions, depuis le niveau sensible mais non classifié jusqu'au niveau Secret Défense.

Thales est un partenaire de confiance capable de fournir des solutions destinées à lutter contre la cybercriminalité. Ainsi, Thales exploite de façon permanente un Centre Opérationnel de Cybersécurité assurant la supervision 24h/24 de systèmes d'information de grandes entreprises, ainsi que la détection et la réaction aux cyberattaques.

2.4. ENTRAÎNEMENT ET SIMULATION

Cette offre répond aux besoins des marchés militaires et civils. La simulation est une composante critique de la sécurité des transports aériens et terrestres. Elle joue par exemple un rôle-clé dans la formation et l'entraînement des pilotes d'aéronefs et des conducteurs de poids lourds.

Thales fournit aussi des environnements synthétiques pour modéliser des systèmes complexes avant de répondre à un appel d'offres ou de décider un lancement de production.

En 2009, Thales a lancé RealitySeven, sa nouvelle approche dans le domaine de l'entraînement et de la simulation pour l'aviation civile, dont l'objectif est de permettre d'améliorer les performances commerciales de ses clients. Après le contrat des simulateurs destinés aux centres d'entraînement français et américains d'Airbus, Thales a remporté en 2009 un contrat pour fournir deux simulateurs de vol (Full Flight Simulators) RealitySeven à Turkish Airlines. Ce contrat porte ainsi à 14 le nombre de simulateurs FFS RealitySeven vendus à ce jour.

La concurrence est multiple, avec des acteurs issus du monde de la défense comme Lockheed Martin, EADS, Northrop Grumman, des sociétés du secteur informatique civil comme KSA, Logica ou Safenet, ainsi que des acteurs de niche (CAE pour les simulateurs, par exemple).

2.5. COMPOSANTS ET SOUS-SYSTÈMES

L'offre composants et sous-systèmes, destinée à l'amplification de puissance et l'imagerie médicale, s'articule autour de deux grandes familles de produits :

- les tubes électroniques et les émetteurs, destinés à amplifier la puissance pour des applications de pointe dans des domaines tels que l'espace, les télécommunications, la défense, les grands instruments scientifiques, la sécurité et diverses applications industrielles ;
- les détecteurs de rayons X et les solutions d'imagerie associées, qui contribuent à l'excellence de la qualité d'image des équipements de radiologie.

En 2009, malgré l'impact de la crise économique sur certains secteurs, notamment industriels, Thales a maintenu ses positions de premier plan sur les marchés mondiaux.

Dans le domaine de l'espace, les performances de ses tubes et amplificateurs font de Thales le partenaire privilégié des fabricants de satellites. En 2009, le niveau de prises de commandes est resté soutenu, incluant certains programmes spatiaux majeurs pour Intelsat, Eutelsat, SES Global et l'ESA. 2009 a été également une année record pour la livraison de tubes en bande Ka.

Pour les systèmes de défense, le niveau des commandes de tubes à onde progressive et des émetteurs est resté stable.

Dans le domaine des grands instruments scientifiques, Thales a livré et installé pour le CEA les premiers tubes à 3.7 GHz, les plus puissants au monde de ce type.

Dans le secteur de la radiologie médicale, Thales a subi la baisse mondiale des ventes d'équipements pour ses détecteurs radiologiques. Le succès des nouveaux produits de Trixell, société commune entre Thales (51 %), Philips et Siemens (24,5 % chacun), qui produit les détecteurs numériques, a cependant permis d'en atténuer l'impact. L'URF, seul détecteur au monde capable d'être utilisé à la fois en Radiographie et en Fluoroscopie, et le Portable, premier détecteur numérique à liaison Wifi, ont ainsi connu des ventes significatives.

Par ailleurs, l'acquisition de la société CMT Medical Technologies Ltd. début 2009, permet désormais à Thales de proposer à ses clients équipementiers une offre élargie, allant du détecteur à la fonction image pour toute application radiologique.

3. AXES DE DÉVELOPPEMENT

La mondialisation décuple la mobilité des personnes comme les flux de capitaux, de biens, de services et de données. Dans ce monde plus ouvert, les sociétés contemporaines apparaissent notamment plus vulnérables aux défaillances des grandes infrastructures critiques : réseaux de transport, réseaux d'énergie, systèmes d'informations. Elles sont également exposées à de nouvelles menaces contre lesquelles des réponses adaptées doivent être opposées, en complément des moyens de défense institutionnels : trafics, terrorisme, attaques cybernétiques, défaillance des États, etc.

Dans ce contexte, la demande de solutions de sécurité et de sûreté pour les biens et les infrastructures, comme pour les personnes, est en forte croissance : davantage de sécurité requise dans les transports de personnes et de marchandises ou dans la distribution de l'énergie, dans les échanges d'information, en particulier pour les transactions bancaires ou les réseaux de communication.

Thales a pour ambition de devenir l'un des principaux industriels mondiaux de l'intégration des systèmes d'information critiques, et des services associés, pour répondre à l'essor des marchés civils de la sécurité et de la sûreté.

Cette ambition s'appuie sur trois éléments différenciateurs :

- la capacité à développer les activités sécurité autour des technologies critiques et essentielles, appelées Key Enabling Technologies, dont certaines ont été mises au point par le Groupe dans le monde de la défense ;
- l'utilisation optimale des compétences de Thales dans le domaine de l'intégration des systèmes critiques dans des environnements complexes, voire hostiles ;
- le développement actif de la présence des activités sécurité à l'international, à travers notamment un réseau mondial de centres d'intégration.

1. La société et le capital

A. Renseignements de caractère général sur la société.....	166
B. Assemblées générales.....	166
C. Renseignements sur le capital émis et sa répartition.....	168
D. Capital potentiel.....	170
E. Renseignements sur l'actionnariat.....	173
F. Information sur les conventions réglementées.....	183
G. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.....	186

2. Gouvernement d'entreprise

A. Composition du Conseil d'administration.....	190
B. Rapport du Président à l'assemblée générale du 20 mai 2010 sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques.....	198
C. Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Thales.....	213
D. Direction générale.....	214
E. Intéressement et participation.....	223
F. Commissaires aux comptes.....	223

3. Informations boursières et communication financière

A. L'action Thales.....	225
B. Politique de communication financière.....	229
C. Autres titres de marché.....	231

1. LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

A. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL SUR LA SOCIÉTÉ

Dénomination sociale: THALES

Forme juridique

Thales est une société anonyme à Conseil d'administration régie par la législation française, notamment par le Code de commerce et certaines dispositions de la loi de privatisation du 6 août 1986 modifiée, tant que l'État détient plus de 20 % du capital.

Siège social

45, rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine – France
Téléphone : +33 (1) 57 77 80 00

Immatriculation

N° 552 059 024 au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre ; code APE : 332 A.

Durée

La société a été constituée le 11 février 1918 pour une durée de 99 ans. Sa date d'expiration est fixée au 11 février 2017, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

Objet social

La Société a pour objet, directement ou indirectement, en tous pays :

1. L'étude, la construction, l'installation, la maintenance, l'exploitation, la fabrication, l'achat, la vente, l'échange, l'apport ou la location de tous équipements, outillages, stations, appareils, articles ouvrés ou semi-ouvrés, matériaux, matières, composants, systèmes, dispositifs, procédés et, d'une manière générale, de tous produits concernant les applications de l'électronique dans tous les domaines.

À cet effet, le dépôt, l'achat, la vente, l'échange, l'apport, la concession ou l'exploitation de tous brevets d'invention, licences et marques de fabrique ou de commerce.

2. La recherche, l'obtention, l'acquisition, la cession, l'échange, l'apport, la location ou l'exploitation de toutes concessions ou entreprises publiques ou privées, la formation de personnel et la prestation de tous services se rapportant aux objets ci-dessus.

3. La création de toutes sociétés ou associations, ou la prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises dont l'objet serait similaire ou connexe à celui de la Société.

4. Et, généralement, toutes opérations et activités commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant, directement ou indirectement, aux objets énumérés ci-dessus.

Exercice social

D'une durée de douze mois, il commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre.

Les documents et renseignements relatifs à la société peuvent être consultés au siège social auprès du secrétariat du Conseil.

Répartition statutaire des bénéfices

Elle est effectuée conformément aux dispositions légales en vigueur. Les statuts prévoient que l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice écoulé a la faculté d'accorder à chaque actionnaire une option pour le paiement, soit en numéraire, soit en actions, de tout ou partie du dividende mis en distribution.

B. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

1. CONVOCATION ET CONDITIONS D'ADMISSION

Tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, ont le droit de participer aux assemblées générales d'actionnaires. Elles sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi ; la date et le lieu, l'ordre du jour et le projet de résolutions de l'assemblée sont publiés dans les conditions prévues par la réglementation au moins 35 jours avant la date de l'assemblée (50 jours avant pour l'assemblée du 20 mai 2010), la convocation définitive ayant lieu au plus tard 15 jours avant l'assemblée (22 jours avant l'assemblée du 20 mai 2010).

>> Renseignements de caractère général
sur la société / Assemblées générales

La participation aux assemblées générales, sous quelque forme que ce soit, est subordonnée à un enregistrement ou à une inscription des actions dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions.

Cependant, conformément aux dispositions réglementaires, en cas de notification par l'intermédiaire teneur de compte à la Société d'une cession intervenue avant le 3^e jour ouvré à zéro heure, heure de Paris, précédant l'assemblée générale, la Société invalidera ou modifiera, selon le cas, le vote exprimé, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation.

Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la société, nonobstant toute convention contraire.

Le droit de vote et, par conséquent, le droit d'assister à l'assemblée générale, appartient à l'usufruitier dans les assemblées ordinaires et au nu-propiétaire dans les assemblées extraordinaires. Il appartient au propriétaire des titres remis en gage. Les copropriétaires indivis d'actions sont représentés aux assemblées par l'un d'entre eux ou par un mandataire commun, lequel, en cas de désaccord, est désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation, sous réserve de ce qui est dit ci-après, concernant le droit de vote double, et des exceptions prévues par la loi.

2. DROITS DE VOTE DOUBLE ET EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Les actionnaires qui justifient d'une inscription nominative sur les registres de la société (tenus par la Société Géné-

rale, mandatée à cet effet - cf. § C. infra) depuis deux ans au moins sans interruption, se voient conférer un droit de vote double aux assemblées générales pour chaque action ainsi détenue. Les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes, pour lesquelles il bénéficie d'un droit de vote double, bénéficient également d'un droit de vote double dès leur attribution.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert (sauf par suite de succession *ab intestat* ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible).

Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'assemblée générale extraordinaire après un vote favorable de l'assemblée spéciale des détenteurs d'actions bénéficiant d'un droit de vote double.

Il n'existe pas de seuil statutaire de limitation des droits de vote.

Conformément à la loi, les actions détenues par la société elle-même sont privées du droit de vote.

3. DÉCLARATIONS RELATIVES AUX FRANCHISSEMENTS DE SEUILS STATUTAIRES

Toute personne physique ou morale qui vient à posséder une quantité d'actions égale ou supérieure à 1 % du capital social (mais non des droits de vote), ou à tout multiple de ce chiffre, doit, dans le délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement du ou de ces seuils, informer la société du nombre total d'actions qu'elle possède.

Cette obligation d'information s'applique, dans les mêmes conditions, lorsque la participation du capital devient inférieure aux seuils mentionnés au paragraphe précédent.

En cas d'absence de déclaration, l'actionnaire est, dans les conditions et limites fixées par la loi, privé du droit de vote afférent aux actions dépassant le premier seuil non déclaré.

C. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL ÉMIS ET SA RÉPARTITION

Au 31 décembre 2009, le capital social est égal à 597 071 796 € divisé en 199 023 932 actions d'une valeur nominale de 3 €.

Conformément à la réglementation en vigueur, la société publie, chaque mois, sur son site Internet (www.thalesgroup.com, rubrique « Information réglementée ») l'information relative au nombre total de droits de vote et au nombre d'actions composant le capital social et transmet au diffuseur professionnel ce communiqué.

Les modifications du capital et des droits des actionnaires sont régies par la législation en vigueur.

Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. La tenue des comptes d'actionnaires nominatifs est assurée par la Société Générale (Département Titres & Bourse - 32 rue du Champ de Tir - BP 81 236 - 44312 Nantes cedex 3 - France).

Le capital social est entièrement libéré. Il comprend une action spécifique résultant de la transformation d'une action ordinaire appartenant à l'État français, décidée par le décret n° 97-190 du 4 mars 1997 en application de la loi de privatisation du 6 août 1986 (voir page 177).

1. ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Nature de l'opération	Primes d'apport, d'émission ou de fusion	Nombre d'actions créées	Montant nominal des variations de capital	Montant du capital	Nombre cumulé d'actions composant le capital
31 déc. 2004		2 673 108 742			515 606 904	171 868 968
Exercice 2005	Exercice d'options de souscription d'actions		40 523	121 569		
	Exercice de bons de souscription d'actions		372	1 116		
31 déc. 2005		2 674 037 324			515 729 589	171 909 863
Exercice 2006	Exercice d'options de souscription d'actions ou conversion d'OCEANE		96 945	290 835		
31 déc 2006		2 676 344 983			516 020 424	172 006 808
5 janv 2007	Augmentation de capital réservée à Alcatel Participations	925 000 000	25 000 000	75 000 000		
5 janv 2007		3 601 344 983			591 020 424	197 006 808
Exercice 2007	Exercice d'options de souscription d'actions	35 943 890	1 271 809	3 815 427		
	Exercice de bons de souscription d'actions	1 275 173	55 049	1 65 147		
31 déc 2007		3 638 564 046			595 000 998	198 333 666
Exercice 2008	Exercice d'options de souscription d'actions	9 586 050	391 143	1 173 429		
31 déc 2008		3 648 150 096			596 174 427	198 724 809
Exercice 2009	Exercice d'options de souscription d'actions	7 486 024	299 123	897 369		
31 déc 2009		3 655 636 120			597 071 796	199 023 932

>> Renseignements sur le capital émis et sa répartition

2. ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Au 31 décembre 2009, le montant total des droits de vote exerçables s'élevait à 253 257 169. Ce nombre tient compte des droits de vote double attachés aux actions inscrites au nominatif depuis au moins deux ans dans les conditions prévues par les statuts (voir ci-avant, page 167).

Comme mentionné plus haut, le nombre d'actions et de droits de vote est publié mensuellement sur le site de la société (www.thalesgroup.com, rubrique « Information réglementée »).

	Situation au 31/12/2009			Situation au 31/12/2008			Situation au 31/12/2007		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
TSA	44 562 623	22,39%	35,20%	44 562 623	22,43%	32,69%	44 562 623	22,47%	32,62%
Sofivision	8 108 283	4,07 %	6,40%	8 108 283	4,08%	5,95%	8 108 283	4,09%	5,93%
État (dont une action spécifique)	2022	--	--	2022	--	--	2022	--	--
Sogepa	1 081 256	0,54 %	0,85%	1 081 256	0,54%	0,79%	1 081 256	0,55%	0,79%
Secteur public (a)	53 754 184	27,00 %	42,45%	53 754 184	27,05%	39,43%	53 754 184	27,11%	39,34%
Dassault Aviation	51 539 524	25,90 %	20,35 %	--	--	--	--	--	--
Alcatel-Lucent Participations	--	--	--	41 262 481	20,76 %	21,10 %	41 262 481	20,80 %	21,05 %
GIMD	--	--	--	10 277 043	5,17 %	5,12 %	10 277 043	5,18 %	5,11 %
Thales	3 556 693 (b)	1,79 %	--	3 743 382	1,88 %	--	2 932 229	1,48 %	--
Salariés	5 965 354	3,00 %	3,76%	6 094 287	3,07%	3,52%	4 024 102	2,03%	2,81%
Autres actionnaires	84 208 177	42,31 %	33,44%	83 593 432	42,07%	30,83%	86 083 627	43,40%	31,69%
Total général	199 023 932 (c)	100 %	100 %	198 724 809	100 %	100 %	198 333 666	100 %	100 %

(a) Aux termes du pacte d'actionnaires (cf. AMF 27-11-08), le « Secteur Public » comprend TSA et sa filiale Sofivision, à l'exclusion de Sogepa et de l'État directement.
(b) Dont 354 737 actions au porteur (dans le cadre d'un contrat de liquidité) et 3 201 956 actions au nominatif.
(c) Au cours de l'exercice 2009, 299 123 actions ont été créées avec jouissance 1-01-09 par exercice d'options de souscription d'actions.

3. PRINCIPALES OPÉRATIONS AYANT MODIFIÉ LA RÉPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

En 2005, la part du capital flottant détenu par le public continue de s'accroître, à la faveur des opérations suivantes sur les actions autodétenues :

- environ 2 millions d'actions ont été cédées sur le marché par mandat ;
- environ 1 million d'actions ont été cédées dans le cadre d'un contrat de liquidité ;
- environ 300 000 titres ont été cédés aux salariés dans le cadre de levées d'options et, plus modestement, dans le cadre d'une opération d'actionnariat salarié.

Le capital autodétenu représente ainsi au 31 décembre 2005 1,84 % du capital.

En 2006, le nombre des actions autodétenues est resté relativement stable, les actions acquises n'ayant excédé les actions cédées que de 29 000 titres environ :

- environ 457 000 titres ont été achetés dans le cadre d'un contrat de liquidité ;
- environ 388 000 titres ont été cédés dans le cadre d'un contrat de liquidité ;
- environ 98 000 titres ont été cédés aux salariés dans le cadre de levées d'options.

Le capital autodétenu représente ainsi au 31 décembre 2006 1,82 % du capital.

En date du 11 août 2006, Capital Group International Inc. a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil légal de 5 % du capital et détenir 8 813 389 actions au porteur représentant autant de droits de vote. Ces chiffres représentaient respectivement 5,13 % du capital et 3,52 % des droits de vote de la Société, à la date de déclaration.

Au 31 décembre 2006, Capital Group International Inc. n'a pas déclaré avoir franchi ce seuil à la baisse.

Le 1^{er} janvier 2007, les obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes « OCEANE », émises en décembre 2001 pour un montant nominal de 500 M€, sont

venues à échéance. Elles ont, pour la quasi-totalité, été remboursées en numéraire. L'impact de ce remboursement n'a donc affecté presque exclusivement que le capital potentiel.

Le 5 janvier 2007, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunie pour approuver les apports des activités de transport et de sécurité d'Alcatel-Lucent, a voté une augmentation de capital de 25 millions d'actions (représentant 15 % du capital de fin 2006), réservée à l'apporteur Alcatel-Lucent Participations.

La participation d'Alcatel-Lucent Participations dans le capital du Groupe est alors passée de 9,46 % au 31 décembre 2006 à 20,94 % au 5 janvier 2007. Par ailleurs, celle du Secteur Public a baissé de 31,25 % à 26,74 %. Enfin, le capital autodétenu a aussi été réduit à 1,56 % contre 1,82 % au 31 décembre 2006.

Au cours de l'année 2007, le nombre d'actions autodétenues s'est réduit à la faveur des opérations suivantes :

- 582811 titres ont été cédés aux salariés dans le cadre d'exercices d'options d'achat d'actions ;
- 369065 titres ont été acquis en direct sur le marché en août, septembre et décembre ;
- 11274 titres ont été achetés dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Le capital autodétenu représente ainsi au 31 décembre 2007 1,48 % du capital.

Au cours de l'année 2008, le nombre d'actions autodétenues a augmenté à la faveur des opérations suivantes :

- 3176127 titres ont été acquis en direct tout au long de l'année ;
- 2519280 actions ont été cédées aux salariés dans le cadre de l'opération d'actionnariat salarié ;
- 1271294 titres ont été acquis dans le cadre d'un contrat de liquidité ;
- 1020515 titres ont été cédés dans le cadre d'un contrat de liquidité ;
- 96473 actions ont été cédées au titre de levées d'options d'achat.

Le capital autodétenu représente ainsi au 31 décembre 2008 1,88 % du capital.

Au cours de l'année 2009, le nombre d'actions autodétenues s'est réduit à la faveur des opérations suivantes :

- 916054 titres ont été acquis dans le cadre d'un contrat de liquidité ;
- 911370 actions ont été cédées dans le cadre d'un contrat de liquidité ;
- 191373 actions ont été cédées au titre d'exercices d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites (au nombre de 90).

Le capital autodétenu représente ainsi au 31 décembre 2009, 3556693 actions, soit 1,79 % du capital.

4. FRANCHISSEMENTS DES SEUILS LÉGAUX DÉCLARÉS EN 2009 ¹

Les franchissements de seuil et déclarations d'intention effectués en 2009 par Alcatel-Lucent Participations, Dassault Aviation et Groupe Industriel Marcel Dassault, sont présentés pages 176 et 177.

D. CAPITAL POTENTIEL

1. CAPITAL POTENTIEL MAXIMAL AU 31 DÉCEMBRE 2009

En nombre d'actions de 3 euros nominal	
Capital social au 31/12/2009	199 023 932
Options de souscription d'actions en vigueur	17 669 210
Plan du 12 juillet 2001 : 2 798 127 options à 42,18 €	
Plan du 2 juillet 2002 : 2 614 533 options à 40,97 €	
Plan du 1 ^{er} juillet 2003 : 1 436 914 options à 25,70 €	
Plan du 1 ^{er} juillet 2004 : 1 983 662 options à 29,50 €	
Plan du 30 juin 2005 : 1 885 813 options à 34,01 €	
Plan du 9 novembre 2006 : 2 144 349 options à 36,47 €	
Plan du 4 juillet 2007 : 1 555 652 options à 44,77 €	
Plan du 1 ^{er} juillet 2008 : 1 669 250 options à 38,50 €	
Plan du 25 juin 2009 : 1 580 910 options à 32,88 €	
Capital potentiel maximal (+8,88 %)	216 693 142

1. Jusqu'à la date d'arrêt du présent document.

>> Capital potentiel

2. TITRES EN CIRCULATION DONNANT ACCÈS AU CAPITAL (OBLIGATIONS, BONS ET OPTIONS)

Au 31 décembre 2009, hormis les exercices éventuels d'options de souscription, il n'existe aucun autre titre en circulation donnant accès immédiatement ou à terme au capital social.

Par convenance, bien qu'elles n'aient pas d'impact sur le capital potentiel, puisqu'elles portent sur des actions existantes, les options d'achat d'actions ont été présentées conjointement avec les options de souscription d'actions, dans ce paragraphe.

OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION D'ACTION (« STOCK-OPTIONS »)

Au 31 décembre 2009, sont en vigueur :

- 362 765 options d'achat d'actions à un prix d'exercice moyen pondéré de 40,89 € ;
- 17 669 210 options de souscription d'actions à un prix d'exercice moyen pondéré de 36,72 €.

• Options d'achat d'actions

Date du Conseil ayant décidé l'attribution	25/11/08	04/07/07	13/11/01	02/04/01	10/05/00	14/09/99
Décote à l'attribution	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Période d'exercice (a)	du 25 nov. 2012 au 24 nov. 2018	du 4 juil. 2011 au 3 juil. 2017	du 13 nov. 2005 au 12 nov. 2011	du 2 avril 2005 au 1 ^{er} avril 2011 (b)	du 10 mai 2004 au 9 mai 2010 (b)	du 14 sept. 2004 au 13 sept. 2009
Prix d'exercice	38,50 €	44,77 €	42,18 € (c)	42,37 € (c)	37,72 € (c)	32,59 € (c)
Nombre d'options exercées depuis leur attribution	néant	néant	8 183	néant	103 696	1 156 490
Nombre d'options en vigueur au 31/12/08 (d)	48 900	80 000	119 744	42 424	120 717	268 684
Options attribuées en 2009	--	--	--	--	--	--
Options exercées en 2009	--	--	--	--	--	191 283
Options annulées en 2009	--	--	7 655	31 816	9 549	77 401
Nombre d'options en vigueur au 31/12/09, net des annulations (e) et des exercices	48 900	80 000 (f)	112 089	10 608	111 168	--
dont options exerçables au 31/12/09	--	--	112 089	10 608	111 168	--
dont options en vigueur détenues au 31/12/09 par :						
- le Président Luc Vigneron	--	--	--	--	--	--
- les autres membres du comité exécutif (g)	néant	néant	néant	néant	2 123	
Nombre de bénéficiaires des options en vigueur	12	1	312	2	38	--
dont membres du comité exécutif (hors Président) au 31/12/09 (g)	néant	néant	néant	néant	1	--
Attribution globale aux dix premiers bénéficiaires (à la date du plan)	72 200	80 000	20 000	70 000	101 500	290 000

(a) Cas de la France. Information détaillée dans le paragraphe « Modalités d'exercice » ci-après.

(b) Différé d'exercice ramené de 5 à 4 ans par décision du Conseil d'administration, le 12 juillet 2001.

(c) Prix d'exercice et quantités ajustés dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur (art. D 174-12 et D 174 13) en raison de la distribution de dividendes par prélèvement sur les réserves, postérieurement à la date d'attribution des options.

(d) Données du plan 2008 modifiées suite à ajustement identifié après la clôture des comptes.

(e) En raison notamment de la rupture du contrat de travail entre le bénéficiaire et le Groupe depuis la date d'attribution.

(f) Du fait du maintien des options au bénéfice de l'ancien mandataire social.

(g) Tels que définis dans le tableau page 214 pour la période du 11 au 31 décembre 2009.

>> Information des actionnaires

• Options de souscription d'actions

Date du Conseil ayant décidé l'attribution	25/06/09	01/07/08	04/07/07	09/11/06	30/06/05	01/07/04	01/07/03	02/07/02	12/07/01
Décote à l'attribution	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Période d'exercice (a)	du 26 juin 2013 au 25 juin 2019	du 1 ^{er} juil. 2012 au 30 juin 2018	du 4 juil. 2011 au 3 juil. 2017	du 09 nov. 2010 au 08 nov. 2016	du 30 juin 2009 au 29 juin 2015	du 1 ^{er} juil. 2008 au 30 juin 2014	du 1 ^{er} juil. 2007 au 30 juin 2013	du 2 juil. 2006 au 1 ^{er} juil. 2012	du 12 juil. 2005 au 11 juil. 2011
Prix d'exercice	32,88 €	38,50 €	44,77 €	36,47 €	34,01 €	29,50 €	25,70 €	40,97 € (b)	42,18 € (b)
Nombre d'options exercées depuis leur attribution	néant	néant	néant	2 709	106 875	338 843	1 252 320	221 039	182 240
Nombre d'options en vigueur au 31/12/08	--	1 680 530 (c)	1 571 870	2 173 991	2 026 349	2 103 211	1 652 517	2 710 872	2 911 719
Options attribuées en 2009	1 680 340	--	--	--	--	--	--	--	--
Options exercées en 2009	--	--	--	--	48 796	76 431	173 896	--	--
Options annulées en 2009	99 430	11 280	16 218	29 642	91 740	43 118	41 707	96 339	113 592
Nombre d'options en vigueur au 31/12/09, net des annulations (d) et des exercices	1 580 910	1 669 250	1 555 652	2 144 349	1 885 813	1 983 662	1 436 914	2 614 533	2 798 127
dont options exerçables au 31/12/09	--	2 970	201 243	336 840	1 885 813	1 983 662	1 436 914	2 614 533	2 798 127
dont options en vigueur détenues au 31/12/09 par :									
- le Président Luc Vigneron	0 (e)	--	--	--	--	--	--	--	--
- les autres membres du comité exécutif (f)	180 250	173 550	167 550	131 300	115 400	106 900	89 000	96 779	99 419
Nombre de bénéficiaires des options en vigueur	1 362	1 275	1 259	1 903	1 715	2 665	2 302	4 404	4 325
dont membres du comité exécutif (hors Président) au 31/12/09 (f)	12	12	12	8	8	7	5	6	6
Attribution globale aux dix premiers bénéficiaires (à la date du plan)	222 000	230 000	240 000	235 000	275 000	285 000	280 000	263 000	329 500

(a) Cas de la France. Information détaillée dans le paragraphe « Modalités d'exercice » ci-après.

(b) Prix d'exercice et quantités ajustés dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur (art. D 174-12 et D 174-13) en raison de la distribution de dividendes par prélèvement sur les réserves, postérieurement à la date d'attribution des options.

(c) Données modifiées suite à ajustement identifié après la clôture des comptes.

(d) En raison notamment de la rupture du contrat de travail entre le bénéficiaire et le Groupe depuis la date d'attribution.

(e) Du fait de la décision du nouveau mandataire social, M. Luc Vigneron, de renoncer aux 80 000 options qui lui avaient été attribuées.

(f) Tels que définis dans le tableau page 214 pour la période du 11 au 31 décembre 2009.

• Modalités d'exercice des stock-options

Les options d'achat et de souscription d'actions Thales sont toutes attribuées pour une durée de dix ans à un prix d'exercice sans décote par rapport au cours de bourse.

Les options d'achat et de souscription consenties entre le 14 septembre 1999 et le 30 juin 2005 sont d'ores et déjà exerçables en totalité.

Les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées depuis le 9 novembre 2006 suivent des calendriers d'ouverture

progressive (« vesting ») sur quatre ans et deviennent exerçables comme suit :

- dans tous les pays sauf en France, à hauteur de 37,5 % du nombre attribué dix-huit mois après leur attribution, puis, à hauteur de 6,25 % du nombre attribué à l'issue de chaque trimestre suivant, soit en cumul 100 % au terme des quatre années suivant la date d'attribution ;
- pour la France, en application de dispositions législatives spécifiques, les bénéficiaires salariés résidents fiscaux français et/ou soumis à la sécurité sociale française ne peuvent exercer aucune option avant le quatrième anniversaire de la date de leur attribution.

>> Renseignements sur l'actionariat

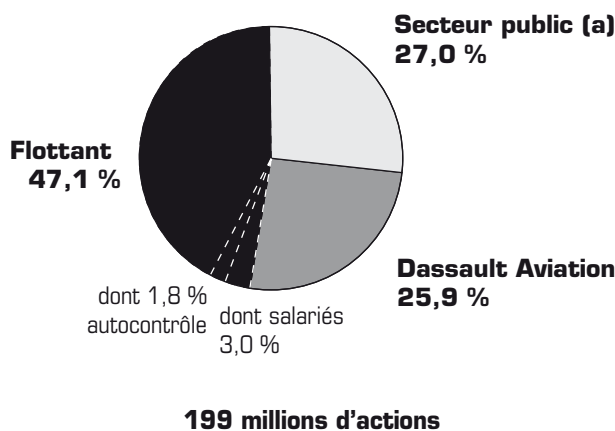
• Attributions et exercices d'options au cours de l'exercice 2009

	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix d'exercice	Date d'échéance	Date du plan
1 – Administrateurs				
Options attribuées en 2009 (a)				
- Luc Vigneron	néant	32,88 €	25/06/2019	26/06/2009
2 – Dix (b) plus importantes attributions d'options à des salariés (c)				
Options attribuées en 2009	222 000	32,88 €	25/06/2019	26/06/2009
3 – Dix plus importants exercices d'options par des salariés (c)				
Options exercées en 2009	31 815	32,59 €	--	14/09/1999
	30 000	25,70 €	--	01/07/2003
	26 513	32,59 €	--	14/09/1999
	20 000	25,70 €	--	01/07/2003
	17 000	25,70 €	--	01/07/2003
	10 606	32,59 €	--	14/09/1999
	10 606	32,59 €	--	14/09/1999
	10 606	32,59 €	--	14/09/1999
	10 606	32,59 €	--	14/09/1999
	9 000	34,01 €	--	30/06/2005

(a) M. Luc Vigneron a renoncé lors du Conseil d'administration du 10 décembre 2009 aux 80 000 options qui lui avaient été attribuées par le Conseil d'administration du 25 juin 2009.
(b) Durant l'exercice 2009, les dix plus importantes attributions individuelles d'options, consenties à des salariés de la société ou de ses filiales, non mandataires sociaux de Thales ont été comprises entre 30 000 et 20 000 options : un bénéficiaire a reçu un nombre de 30 000 options, deux ont reçu un nombre de 25 000 options, un a reçu un nombre de 22 000 options et six ont reçu un nombre de 20 000 options.
(c) Toutes sociétés du Groupe confondues.

E. RENSEIGNEMENTS SUR L'ACTIONNARIAT

1. RÉPARTITION DE L'ACTIONNARIAT AU 31 DÉCEMBRE 2009



(a) Dont 0,54 % détenu par Sogepa qui n'est pas signataire du Pacte d'actionnaires.

Il n'existe à la connaissance de la société aucun actionnaire – autres que ceux qui sont mentionnés dans ce chapitre – détenant 5 % ou plus du capital ou des droits de vote (voir page 169, la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois dernières années).

2. ACTIONNAIRES DE CONCERT

Le 19 mai 2009, le Conseil d'administration de Thales s'est réuni préalablement à l'assemblée générale mixte des actionnaires. Dassault Aviation a acquis la participation détenue par Alcatel-Lucent au capital de Thales et s'est substitué à Alcatel-Lucent comme Partenaire Industriel du Secteur Public au sein du pacte d'actionnaires.

2.1. « SECTEUR PUBLIC » (TSA ET SOFIVISION)

TSA est une société holding dont le capital est intégralement détenu par l'État français. Elle détient directement 44 562 623 actions Thales.

Sa filiale à 100 %, Sofivision, possède 8 108 283 actions Thales.

L'État français possède en direct 2 022 actions, dont une « action spécifique », qui lui confère les principaux droits¹ décrits page 177.

L'État français possède également, au travers de sa filiale à 100 % Sogepa, 0,54 % du capital de Thales, soit 1 081 256 actions. Cette participation n'est pas incluse dans le pacte d'actionnaires conclu entre le Secteur Public et Dassault Aviation et entré en vigueur le 19 mai 2009.

2.2. « PARTENAIRE INDUSTRIEL »

Dassault Aviation, dont les actions sont cotées sur le marché « Euronext Paris » de Nyse Euronext, est une société anonyme qui détient 25,9 % du capital de Thales, soit 51 539 524 actions Thales au 31 décembre 2009.

Dassault Aviation est contrôlée à 50,55 % par la société Groupe industriel Marcel Dassault.

3. PACTE D'ACTIONNAIRES, CONVENTION SUR LA PROTECTION DES INTÉRÊTS STRATÉGIQUES NATIONAUX ET CONVENTION SPÉCIFIQUE

Par le biais de la signature d'une « convention d'adhésion », conclue avec l'État en présence d'Alcatel-Lucent, Dassault

Aviation s'est substituée aux droits et obligations d'Alcatel-Lucent, sous réserve de quelques adaptations, en adhérant aux accords conclus le 28 décembre 2006 – à savoir le pacte d'actionnaires et la convention sur la protection des intérêts stratégiques nationaux dans Thales².

3.1. PACTE D'ACTIONNAIRES ENTRE LE « SECTEUR PUBLIC » ET LE « PARTENAIRE INDUSTRIEL »

Bref rappel historique

Le pacte d'actionnaires régissant les relations entre le Secteur Public et le Partenaire Industriel au sein de Thales avait été conclu en date du 28 décembre 2006 par TSA et Alcatel-Lucent et était entré en vigueur à la date de réalisation des apports d'Alcatel-Lucent Participations, le 5 janvier 2007.

Ce pacte avait été signé en application de l'accord de coopération conclu le 1^{er} décembre 2006 entre Thales, Alcatel-Lucent et TSA qui s'était substitué au précédent accord de coopération conclu le 18 novembre 1999 entre Alcatel, Thales et GIMD³. Ce pacte reprenait, pour l'essentiel, les dispositions du pacte d'actionnaires conclu le 14 avril 1998 auquel il se substituait⁴.

Pacte d'actionnaires entre le « Secteur Public » et Dassault Aviation

À l'occasion de l'acquisition par Dassault Aviation des actions Thales détenues par Alcatel-Lucent, la convention portant adhésion de Dassault Aviation à l'accord d'actionnaires qui liait jusqu'ici Alcatel-Lucent au Secteur Public est entrée en vigueur, le 19 mai 2009, moyennant quelques adaptations. Le pacte dans le cadre duquel TSA et Dassault Aviation agissent de concert vis-à-vis de Thales au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce, TSA étant majoritaire au sein dudit concert, prévoit les dispositions suivantes :

Composition des organes sociaux de Thales

Le Conseil d'administration de Thales, composé de 16 membres, devra respecter la répartition suivante :

- 5 personnes proposées par le Secteur Public ;
- 4 personnes proposées par Dassault Aviation ;
- 2 représentants des salariés ;

1. En application de l'article 3 du décret n° 97-190 du 4 mars 1997.

2. Cf. Décision n°207C0013 du 2 janvier 2007, parue au Bulletin des annonces légales obligatoires du 5 janvier 2007.

3. Publié au Journal Officiel de la république française du 12 décembre 2006 (cf. le site du journal officiel : <http://www.journal-officiel.gouv.fr>) pris conformément aux dispositions de l'article 1^{er} – 1° du décret 93-1041 du 3 septembre 1993 et en application de la loi n° 86-912 du 6 août 1986 précitée.

4. Ce pacte est présenté dans l'annexe du rapport du Conseil d'administration de Thales à l'assemblée générale extraordinaire du 5 janvier 2007, enregistrée par l'AMF le 9 décembre 2006 sous le numéro E.06-194 (www.thalesgroup.com).

>> Renseignements sur l'actionariat

- 1 représentant des salariés actionnaires ;
- 4 personnalités extérieures choisies en concertation entre le Secteur Public et Dassault Aviation.

Le nombre d'administrateurs nommés sur proposition de Dassault Aviation ne pourra être supérieur au nombre d'administrateurs nommés sur proposition du Secteur Public. Le nombre d'administrateurs sera pour chacun au moins égal au plus élevé des deux nombres suivants : (i) le nombre d'administrateurs autres que les représentants des salariés et des personnalités extérieures, multiplié par le pourcentage d'actions Thales détenues par Dassault Aviation, par rapport à la somme des participations du Secteur Public et de Dassault Aviation et (ii) le nombre d'administrateurs représentant les salariés.

Dans l'hypothèse où la participation de Dassault Aviation viendrait à dépasser celle du Secteur Public en capital, les parties au pacte feront en sorte de porter de 16 à 17 le nombre total d'administrateurs de Thales, de sorte à disposer chacune de 5 administrateurs.

Le Président-directeur général sera choisi sur proposition commune des parties.

En cas de changement de Président-directeur général selon les modalités du pacte, les parties sont convenues, par ailleurs, qu'elles n'ont pas l'intention de proposer comme candidat un salarié, cadre ou dirigeant appartenant au groupe Dassault ou ayant quitté récemment ce groupe.

Enfin, il est précisé qu'au moins un administrateur représentant chacune des parties siègera au sein de chacun des comités du Conseil de la société Thales.

Décisions devant être soumises au Conseil d'administration de Thales

Les parties s'engagent à soumettre à l'accord obligatoire de la majorité des administrateurs représentant Dassault Aviation les décisions du Conseil d'administration de Thales relatives notamment à l'élection et à la révocation du Président-directeur général, à l'adoption du budget annuel et du plan stratégique pluriannuel et à des opérations d'acquisition ou cessions significatives (supérieures à 150 millions d'euros) de participations ou d'actifs ainsi qu'aux accords stratégiques d'alliance de coopération technologique et industrielle.

Cependant, Dassault Aviation s'est engagée expressément à renoncer à l'exercice du droit de veto dont il dispose au titre du

pacte sur certaines opérations stratégiques de Thales ; cette renonciation porte sur une série d'opérations potentielles de cessions ou d'acquisitions ; en contrepartie, le Secteur Public a renoncé à son droit de mettre fin au pacte en cas de désaccord persistant sur une opération stratégique majeure susceptible de porter atteinte à ses intérêts stratégiques¹.

En cas d'exercice par Dassault Aviation de son droit de veto sur la nomination du Président-directeur général, à l'issue d'une période de concertation de trois mois, chacune des parties pourra mettre fin au pacte.

Participation des actionnaires

Dassault Aviation devra détenir au moins 15 % du capital et des droits de vote de Thales et rester le premier actionnaire privé de Thales. Le Secteur Public devra prendre toutes les mesures permettant à Dassault Aviation de respecter cet engagement. Dassault Aviation s'interdit d'inscrire ses titres au nominatif avant le 1^{er} janvier 2010, de sorte à n'acquérir aucun droit de vote double avant le 1^{er} janvier 2012 au plus tôt, soit après l'échéance normale du pacte d'actionnaires.

Le Secteur Public s'engage à limiter sa participation à 49,9 % du capital et des droits de vote de la société Thales.

Durée du pacte

Le pacte est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2011. Il pourra faire l'objet d'une tacite reconduction par période de 5 ans.

Le pacte sera résilié de plein droit et l'action de concert entre TSA et Dassault Aviation cessera également de plein droit au cas où l'une des parties commettrait, sans concertation préalable avec l'autre, un acte créant pour le concert une obligation d'offre publique sur Thales.

Faculté de dénonciation unilatérale du pacte et Promesse de vente au profit du Secteur public

Le Secteur Public bénéficiera d'une faculté de dénonciation du pacte ; faculté à laquelle s'ajoute par ailleurs la possibilité de demander à Dassault Aviation de suspendre l'exercice des droits de vote qu'il détient au-delà de 10 % ou de réduire sa participation au-dessous de 10 % du capital de Thales, en cas :

- de manquement sérieux par Dassault Aviation à ses obligations de nature à compromettre substantiellement la protection des intérêts stratégiques de l'État, étant observé que lesdites obligations font l'objet d'une « convention sur la protection des intérêts stratégiques nationaux dans Thales » (cf. ci-dessous) ;
- de changement de contrôle de Dassault Aviation.

1. Opérations d'acquisition ou de cession identifiées par l'État comme pouvant revêtir une grande importance au regard de ses intérêts stratégiques de défense et ayant pour objectif le renforcement de la base industrielle et technologique de défense en France.

À ce titre, Dassault Aviation consent, à titre irrévocable et définitif, au Secteur Public, une promesse de vente portant sur la totalité des actions que détiendra Dassault Aviation dès lors qu'est constaté que la participation de Dassault Aviation dans Thales est demeurée supérieure à 10 % du capital de Thales dans les six mois de la demande du Secteur Public de réduire sa participation.

Par ailleurs, le Secteur Public¹ s'est engagé à conserver, après que le pacte sera arrivé à son échéance normale, une participation dans Thales lui conférant au moins 10 % des droits de vote, et ce jusqu'à la première des trois dates suivantes : (i) le 31 décembre 2014, (ii) 3 ans à compter de la cessation du pacte, (iii) la date à laquelle Dassault Aviation cessera de détenir au moins 15 % du capital de Thales.

3.2. CONVENTION SUR LA PROTECTION DES INTÉRÊTS STRATÉGIQUES NATIONAUX

Par ailleurs, Dassault Aviation a adhéré, le 19 mai 2009, à la « convention sur la protection des intérêts stratégiques nationaux dans Thales » conclue le 28 décembre 2006 entre Alcatel-Lucent et l'État, en présence de TSA. Cette adhésion conduit aux engagements suivants de Dassault Aviation :

- le maintien en France du siège social et de la direction effective de Dassault Aviation ;
- les administrateurs de Thales proposés par Dassault Aviation devront être ressortissants de l'Union européenne ;
- l'accès aux informations sensibles relatives à Thales sera strictement contrôlé au sein de Dassault Aviation ;
- les responsables de Dassault Aviation chargés de sa participation dans Thales seront de nationalité française ;
- Dassault Aviation fera ses meilleurs efforts pour éviter une intervention ou une influence dans la gouvernance et les activités de Thales d'intérêts nationaux étrangers. À ce titre, en cas de (i) manquement sérieux et non remédié par Dassault Aviation à ses obligations au titre de la convention sur la protection des intérêts stratégiques nationaux ou constat que l'exécution par Dassault Aviation d'une loi étrangère crée pour Thales des contraintes compromettant substantiellement la protection des intérêts stratégiques de l'État ; ou (ii) changement de contrôle au sein de Dassault Aviation, incompatible avec les intérêts stratégiques du Secteur Public, le Secteur Public pourra :
 - mettre fin aux droits dont bénéficie Dassault Aviation au titre du pacte d'actionnaires ; et, s'il le juge nécessaire,

- demander à Dassault Aviation de suspendre l'exercice des droits de vote dont elle bénéficie au-delà de 10 % ; ou
- lui demander de réduire sa participation au-dessous de 10 % du capital de Thales par cession de titres sur le marché (selon des conditions compatibles avec son intérêt financier et les contraintes de marché). À l'issue d'un délai de 6 mois à compter de la demande de réduction, si la participation de Dassault Aviation est toujours supérieure à 10 % du capital de Thales, l'État pourra exercer la promesse de vente ci-dessus définie.

3.3. FRANCHISSEMENTS DE SEUILS ET DÉCLARATION D'INTENTION

La société anonyme Alcatel-Lucent Participations a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 19 mai 2009, les seuils de 25 %, 20 %, 15 %, 10 %, et 5 % du capital et des droits de vote de la société Thales, et ne plus détenir aucune action Thales.

La société Dassault Aviation a déclaré avoir franchi individuellement en hausse le 19 mai 2009, les seuils de 5 %, 10 % et 15 % du capital et des droits de vote et 20 % du capital de la société Thales, et détenir individuellement, à cette date, 41 262 481 actions Thales.

La société Groupe Industriel Marcel Dassault a déclaré avoir franchi directement en baisse, le 20 mai 2009, le seuil de 5 % du capital et des droits de vote de la société Thales et ne plus détenir directement aucun titre Thales.

La société Dassault Aviation a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 20 mai 2009, les seuils de 20 % des droits de vote et de 25 % du capital de la société Thales, et détenir individuellement 51 539 524 actions Thales représentant autant de droits de vote. Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition de 10 277 043 actions Thales auprès de Groupe Industriel Marcel Dassault.

La société Dassault Aviation a déclaré les intentions suivantes pour les douze mois à venir à compter de ces franchissements de seuils :

- « elle agit de concert avec TSA et Sofivision ;
- l'acquisition des actions Thales par Dassault Aviation s'inscrit dans le cadre d'une politique d'investissement industriel à long terme que l'entreprise mène de longue date.

1. TSA et Sofivision au sens de la décision AMF n° 208C2115.

>> Renseignements sur l'actionariat

Dassault Aviation n'a pas l'intention de procéder à des acquisitions d'actions supplémentaires de Thales ;

- Dassault Aviation n'a pas l'intention d'acquérir seule le contrôle de Thales ;
- conformément au pacte d'actionnaires en date du 28 décembre 2006 auquel Dassault Aviation a adhéré, tel que décrit dans la décision AMF 208C2115 du 27 novembre 2008, quatre administrateurs proposés par Dassault Aviation, et quatre personnalités extérieures proposées après concertation avec le Secteur Public, ont été nommés au Conseil d'administration de Thales le 19 mai 2009. Dassault Aviation n'a pas l'intention de demander la modification de la répartition du nombre d'administrateurs telle que prévue audit pacte. »

Par suite de la substitution de Dassault Aviation à Alcatel-Lucent Participations, au sein du concert formé avec le Secteur Public vis-à-vis de Thales et de la cession des actions Thales détenues par GIMD au profit de Dassault Aviation, cette dernière a franchi en hausse, de concert avec le Secteur Public, le 19 mai 2009, les seuils de 25 % des droits de vote, 1/3 du capital et des droits de vote et 50 % des droits de vote de la société Thales et, le 20 mai 2009, le seuil de 50 % du capital de la société Thales.

De son côté, le Secteur Public a franchi en hausse, le 20 mai 2009, de concert avec Dassault Aviation, le seuil de 50 % du capital de la société Thales.

L'évolution du concert a fait l'objet d'une décision de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique, reproduite dans Décisions et Informations 208C2115 en date du 27 novembre 2008 et publiée au Bulletin officiel des annonces légales (BALO) du 1^{er} décembre 2008.

Elle est consultable sur le site de l'AMF : <http://www.amf-france.org/inetbdif/viewdoc/affiche.aspx?id=43671&txtsch=>

ou sur celui du BALO : <http://balo.journal-officiel.gouv.fr/html/2008/1201/200812010814709.htm>

3.4. CONVENTION SPÉCIFIQUE

Le 28 décembre 2006, L'État (ministère de la Défense et ministère de l'Économie) et Thales ont signé une convention visant à assurer à l'État un contrôle non seulement sur le transfert des actifs déjà visés à l'annexe du décret

n° 97-190 du 4 mars 1997 mais également sur les actions de Thales Alenia Space SAS (ensemble ci-après les « actifs stratégiques »). Cette convention, à laquelle le Partenaire Industriel n'est pas partie, n'a, en conséquence, pas été modifiée par la substitution de Dassault Aviation à Alcatel-Lucent en mai 2009 et continue donc à être en vigueur.

a) dans le cas où l'actif stratégique est une société (la « société stratégique ») :

- tout projet de transfert de titres de cette société stratégique à un tiers entraînant le franchissement par ledit tiers du seuil de 33,3 % du capital social ;
- tout projet de transfert de titres de la société qui contrôle, directement ou indirectement, la société stratégique à un tiers entraînant le franchissement par ledit tiers du seuil de 33,3 % du capital social ;

b) dans le cas où l'actif stratégique est un actif isolé, une division ou une branche d'activité non constituée sous forme sociétaire (la « division stratégique ») :

- tout projet de transfert de titres de la société qui détient la division stratégique à un tiers entraînant le franchissement par ledit tiers du seuil de 33,3 % du capital social ;
- tout projet de transfert de titres de la société qui contrôle, directement ou indirectement, la société visée à l'alinéa précédent à un tiers entraînant le franchissement par ledit tiers du seuil de 33,3 % du capital social.

c) tout projet de transferts d'actifs sensibles à un tiers ;

d) ainsi que tout projet ayant pour objet ou pour effet de conférer à un tiers des droits particuliers.

Devront être respectivement notifiés à l'État, lequel s'engage à communiquer sa décision d'agrément ou de refus avant l'expiration d'un délai de trente (30) jours ouvrés à compter de la réception de ladite notification, le silence de l'État gardé pendant ce même délai valant agrément à l'opération envisagée.

3.5. ACTION SPÉCIFIQUE DÉTENUE PAR L'ÉTAT FRANÇAIS

L'action spécifique détenue par l'État français¹ lui confère les principaux droits suivants :

- « Tout franchissement à la hausse des seuils de détention directe ou indirecte de titres, quelle qu'en soit la nature ou la forme juridique, du dixième ou d'un multiple du dixième

1. En application de l'article 3 du décret n° 97-190 du 4 mars 1997.

du capital ou des droits de vote de la société par une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, doit être approuvé préalablement par le ministre chargé de l'Économie (...) » ;

- « Un représentant de l'État nommé par décret sur proposition du ministre de la Défense siège au Conseil d'administration de la société sans voix délibérative » ;
- « (...) il peut être fait opposition aux décisions de cession ou d'affectation à titre de garantie des actifs figurant en annexe au présent décret ».

Ces actifs concernent la majorité du capital des filiales (directes) de Thales :

Thales Systèmes Aéroportés SA, Thales Optronique SA, Thales (Wigmore Street) Ltd, Thales Communications SA, Thales Air Systems SA, Thales Nederland BV, Thales Avionics SA, Thales Services SAS, Thales Underwater Systems NV.

4. ACTIONS AUTODÉTENUES

Au 31 décembre 2009, Thales détenait 3556693 de ses propres actions (1,79 % du capital), soit le solde des actions acquises et des actions cédées en bourse, ou autrement, dans le cadre des autorisations, décrites ci-après, conférées au Conseil d'administration par l'assemblée générale.

Les actions autodétenues ne font l'objet d'aucun nantissement et sont donc cessibles librement.

4.1. AUTORISATION D'OPÉRER SUR SES PROPRES ACTIONS

L'assemblée générale mixte du 10 mars 1999, conformément à la note d'information du 18 février 1999 (visa COB n° 99-142), a autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un éventuel programme de rachat d'actions. L'assemblée générale du 29 juin 1999 a autorisé un élargissement des objectifs de ce programme (note d'information du 18 mai 1999, visée par la COB sous le n° 99-621). Les assemblées générales du 23 mai 2000 (note d'information du 7 mai 2000 visée par la COB sous le n° 00-703), du 16 mai 2001 (note d'information du 24 avril 2001 visée par la COB sous le n° 01-432), du 16 mai 2002 (note d'information du 24 avril 2002 visée par la COB sous le n° 02-440), du 15 mai 2003 (note d'information du 24 avril 2003 visée par la COB sous le n° 03-312), du 11 mai 2004 (note d'information du 20 avril 2004 visée par l'AMF sous le n° 04-295), du 17 mai 2005 (note

d'information du 29 avril 2005 visée par l'AMF sous le n° 05-330), ont autorisé la poursuite de ce programme.

Dans le cadre des autorisations conférées par l'assemblée générale au Conseil d'administration, la société a effectué les opérations suivantes :

- **en 1999**, rachat de 1,9 million d'actions ;
- **en 2001**, dans le cadre de la cession à Alcatel de sa participation dans Alcatel Space : le montant de la transaction, de 795 M€, a été payé pour moitié en numéraire et pour moitié en titres Thales, soit 8,8 millions d'actions ;
- **en 2002**, cession de 1,1 million d'actions sur le marché ;
- **en 2004**, cession de 1,2 million d'actions sur le marché par cession directe ou par mandat, de 1,3 million d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité et le transfert d'environ 520 000 actions aux salariés dans le cadre d'une opération d'achat leur étant réservée ;
- **en 2005**, cession de 2 millions d'actions sur le marché par cession directe ou par mandat, de 1 million d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité et cession d'environ 300 000 actions au personnel dans le cadre de levée d'options d'achat. 87 000 actions ont été transférées aux salariés du Groupe au Royaume-Uni ayant souscrit à l'offre dans le cadre de l'opération d'actionnariat salarié effectuée en décembre 2004 ;
- **en 2006**, achat d'environ 457 000 titres et cession d'environ 388 000 titres dans le cadre d'un contrat de liquidité et cession d'environ 98 000 aux salariés dans le cadre de levées d'options ;
- **en 2007**, achat de 793 295 actions et cession de 782 021 titres dans le cadre du contrat de liquidité. Cession de 582 811 actions au titre de la levée d'option, et achat dans le marché de 369 065 titres affectés aux opérations d'actionnariat salarié ;
- **en 2008**, dans le cadre du contrat de liquidité, achat de 1 271 294 actions et cession de 1 020 515 actions. Achat dans les marchés de 3 176 127 titres et cession de 2 519 280 actions aux salariés Thales dans le cadre de l'opération d'actionnariat salarié 2008. Enfin, cession de 96 473 actions au titre de levées d'options d'achat ;
- **en 2009**, dans le cadre du contrat de liquidité, achat de 916 054 actions et cession de 911 370 titres. Cession de 191 373 actions au titre de levées d'options et de la livraison d'actions gratuites.

Il sera proposé à l'assemblée générale du 20 mai 2010 de renouveler cette autorisation.

>> Renseignements sur l'actionariat

Les conditions seront détaillées dans le texte des résolutions.

Par ailleurs, la société précise qu'au 31 décembre 2009 elle n'était engagée dans aucune intervention par instruments dérivés sur ses propres actions.

4.2. AUTORISATION D'ANNULER SES PROPRES TITRES

L'autorisation conférée au Conseil d'administration par l'assemblée générale du 17 mai 2005 pour une durée de vingt-quatre mois, d'annuler, en une ou plusieurs fois, les actions que la société détient, dans la limite de 10 % du montant du capital social, dans le cadre d'une autorisation de racheter ses propres titres, est arrivée à échéance le 16 mai 2007 sans avoir été utilisée.

Cette autorisation a été renouvelée par l'assemblée générale du 16 mai 2007 pour une durée de vingt-quatre mois dans les mêmes conditions. Elle est arrivée à échéance le 15 mai 2009 sans avoir été utilisée.

L'assemblée générale du 19 mai 2009 a renouvelé cette autorisation pour une durée de vingt-quatre mois dans les mêmes conditions.

4.3. ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Le Conseil d'administration, sur autorisation de l'assemblée générale, a décidé de mettre en œuvre un troisième plan d'attribution gratuite d'actions. La société a décidé d'exclure du bénéfice du plan d'attribution gratuite d'actions le Président-directeur général (seul mandataire social), les membres du comité exécutif et les 361 principaux cadres dirigeants.

Les principales caractéristiques du plan sont les suivantes :

- tous les bénéficiaires désignés du plan se verront attribuer les actions à l'issue d'une période d'acquisition de 4 ans sous réserve du respect des conditions stipulées dans le règlement du plan ;
- les bénéficiaires résidents fiscaux français ou rattachés à la sécurité sociale française devront ensuite respecter une période de conservation d'une durée de deux ans au cours de laquelle les titres ne pourront pas être cédés. Cette période de conservation ne s'applique pas aux bénéficiaires non résidents fiscaux français.

Date du Conseil ayant décidé l'attribution	25/06/2009	01/07/2008	04/07/2007
Nombre de bénéficiaires à la date d'octroi	3 848	3 624	3 545
Cours de l'action à la date d'octroi	31,93 €	35,72 €	45,13 €
Nombre d'actions attribuées	334 980	317 705	312 435
Solde d'actions gratuites au 31/12/08	--	316 115	306 510 (c)
Annulation d'attributions pendant l'exercice (a)	2 160	4 000	5 010
Attributions anticipées pendant l'exercice (b)	néant	néant	90
Solde d'actions gratuites net des annulations et attributions anticipées au 31/12/09	332 820	312 115	301 410
Nombre de bénéficiaires restants au 31/12/09	3 822	3 569	3 418
Période d'acquisition	du 25/06/2009 au 25/06/2013	du 01/07/2008 au 01/07/2012	du 04/07/2007 au 04/07/2011
Date de transfert des actions	26/06/2013	02/07/2012	05/07/2011
Période de conservation pour les résidents fiscaux français	du 26/06/2013 au 26/06/2015	du 02/07/2012 au 02/07/2014	du 05/07/2011 au 05/07/2013

(a) Du fait du départ du bénéficiaire.

(b) Du fait du décès du bénéficiaire pendant la période d'acquisition.

(c) Données modifiées suite à ajustement identifié après la clôture des comptes 2008.

4.4. PROGRAMMES DE RACHAT D' ACTIONS

1. Descriptif du programme soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 20 mai 2010

Part maximum du capital susceptible d'être rachetée:
10 %, à la date du rachat

Nombre Maximal de titres pouvant être achetés:
19 902 393

Montant maximal du programme: 995 119 650 €

Prix d'achat unitaire maximum: 50 €

Prix de vente unitaire minimum: 20 € sauf en cas d'opérations décidées dans le cadre d'une autorisation d'assemblée générale, qui nécessiteraient une cession à un prix inférieur ou une attribution gratuite d'actions existantes.

Objectifs du programme par ordre de priorité décroissant :

- céder ou attribuer des actions aux salariés et dirigeants du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment en cas d'exercice d'options d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions existantes, ou par cession et/ou abondement dans le cadre d'une opération d'actionnariat salarié ;
- conserver des actions en vue d'une utilisation ultérieure dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- assurer l'animation du marché du titre au travers d'un contrat de liquidité établi conformément à une charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- annuler des actions, dans le cadre d'une résolution d'assemblée générale en vigueur.

Durée du programme: dix-huit mois à compter de l'approbation de la résolution qui sera présentée à l'assemblée

générale du 20 mai 2010, soit au plus tard jusqu'au 18 novembre 2011.

Contrat de liquidité: Thales a mis en place en novembre 2004 auprès d'Exane BNP-Paribas un contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie de l'AFEI, dont l'objet est d'assurer la régulation du marché du titre. Il a été mis en conformité avec la charte de déontologie de l'AFEI figurant en annexe de la décision de l'AMF du 22 mars 2005.

2. Programme du 19 mai 2009

Au 31 mars 2009, date d'arrêt du bilan du précédent programme, la société détenait 3 758 382 de ses propres actions.

Les opérations réalisées par la société sur ses propres actions, du 1^{er} avril 2009 (date du dernier bilan présenté) au 31 décembre 2009, sont résumées dans les tableaux ci-dessous :

Pourcentage de capital autodétenu : 1,79 %

Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : néant

Nombre d'actions cédées du 1^{er} avril 2009 au 31 décembre 2009 : 1 102 743 au prix moyen de 32,7 €

Nombre d'actions acquises du 1^{er} avril 2009 au 31 décembre 2009 : 901 054, au prix moyen de 32,52 €

Nombre d'actions Thales détenues en portefeuille au 31 décembre 2009 : 3 556 693

Valeur comptable (brute) du portefeuille : 141 476 362 €, correspondant à un prix de revient moyen de 39,78 €

>> Renseignements sur l'actionariat

Valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2009 : 127 845 329 €, au cours de clôture du 31 décembre 2009 soit 35,94 €.

	Flux bruts cumulés du 1 ^{er} avril 2009 au 31 décembre 2009		Positions ouvertes à la date du descriptif du programme					
			Positions ouvertes à l'achat			Positions ouvertes à la vente		
	Achats	Ventes	Call achetés	Put vendus	Achats à terme	Call vendus	Put achetés	Ventes à terme
Nombre de titres	901 054	-1 102 743						
Échéance maximale moyenne			néant	néant	néant	néant	néant	néant
Cours moyen de la transaction	32,52	32,70						
Prix d'exercice moyen	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Montants (€)	29 298 707	36 059 200						

Dans le cadre de ce programme de rachat, Thales n'a pas eu recours à des produits dérivés (ventes à terme).

3. Opérations réalisées au cours de l'exercice 2009 sur les actions de la société

Les opérations réalisées du 1^{er} janvier 2009 au 31 mars 2009 l'ont été au titre du programme du 16 mai 2008 et celles réalisées du 1^{er} avril 2009 au 31 décembre 2009 au titre du programme du 19 mai 2009.

Au total, le solde des opérations réalisées en 2009 représente une cession de 186 689 titres, avec la répartition par objectif suivante :

a) Cession ou attribution d'actions aux salariés et dirigeants du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment en cas d'exercice d'options d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions existantes	-191 373
b) Régulation du marché du titre au travers d'un contrat de liquidité établi conformément à la charte de déontologie de l'AFEI	4 684

Répartition par objectif des actions détenues par la Société au 31 décembre 2009.

Le nombre total d'actions détenues à cette date est de 3 556 693, représentant 1,79 % du capital social de Thales. La répartition par objectif est la suivante :

a) Cession ou attribution d'actions aux salariés et dirigeants du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment en cas d'exercice d'options d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions existantes	1 878 446
b) Échange d'actions dans le cadre d'opérations de croissance externe	1 323 510
c) Régulation du marché du titre au travers d'un contrat de liquidité établi conformément à la charte de déontologie de l'AFEI	354 737

4. Opérations réalisées du 1^{er} janvier 2010 au 28 février 2010

Au 28 février 2010 le stock d'actions détenues s'établit à 3 655 072.

5. ACTIONS DÉTENUES PAR LE PUBLIC

La société est en droit de s'informer à tout moment, dans les conditions prévues par la loi, de l'identité et du quantum de la participation des détenteurs de titres au porteur représentant, immédiatement ou à terme, une fraction de son capital social (procédure du « Titre au Porteur Identifiable »).

Sur la base des résultats de ces enquêtes « TPI » réalisées en fin d'année auprès d'Euroclear France et des informations sur l'actionnariat salarié dont dispose la société, la répartition des titres détenus par le public peut être estimée comme suit.

(en milliers d'actions)	01/01/2010	01/01/2009
Institutionnels et OPCVM français (a)	32 938	41 190
Institutionnels non-résidents	44 202	46 413
Actionnariat salarié	5 965	6 094
Actionnaires individuels et associations (b)	5 489	5 963
Non identifiés	2 660	1 386
Ensemble du public	91 255	101 046
Nombre total d'actions	199 024	198 725

(a) Y compris les titres détenus par Sogepa, non signataire du Pacte d'actionnaires.
(b) Essentiellement résidents français.

	En % du capital total		En % du capital flottant (hors autodétenu)	
	01/01/2010	01/01/2009	01/01/2010	01/01/2009
Institutionnels et OPCVM français	16,5 %	20,7 %	36,1 %	40,8 %
Institutionnels non-résidents	22,2 %	23,3 %	48,5 %	45,9 %
Actionnariat salarié	3,0 %	3,1 %	6,5 %	6,0 %
Actionnaires individuels et associations	2,8 %	3,0 %	6,0 %	5,9 %
Non identifiés	1,3 %	0,7 %	2,9 %	1,4 %
Ensemble du public	45,8 %	50,8 %	100 %	100 %

Au mieux de la connaissance de la société et sur la base notamment de l'enquête « TPI » réalisée au 31 décembre 2009 et du nombre de titres inscrits au nominatif à cette date, le nombre d'actionnaires de la société peut être estimé à environ 55 700 à fin 2009. Ce chiffre représente 98,7 % du capital total identifié, parmi lesquels sont comptés 50 400 actionnaires au porteur et 5 300 au nominatif.

Par ailleurs, une enquête complémentaire a été menée début 2010 auprès des principaux investisseurs institutionnels, français et étrangers, intervenant sur la place de Paris. Cette information ultérieure à l'enquête TPI et plus détaillée sur la nationalité des investisseurs institutionnels est présentée dans le tableau suivant.

	Nombre d'actions détenues (en milliers)	En % du capital total	Nombre d'investisseurs
France	32 938	16,6 %	82
Royaume-Uni & Irlande	21 387	10,7 %	64
Amérique du Nord	16 244	8,2 %	77
Europe continentale (hors France)	4 771	2,4 %	101
Reste du monde	1 800	0,9 %	28
Total	77 140	38,8 %	352

>> Informations sur les conventions réglementées

6. ACTIONNARIAT SALARIÉ

Au 31 décembre 2009, les salariés du Groupe détenaient, au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce, 5 965 354 actions Thales, représentant 3,00 % du capital (et 3,76 % des droits de vote) au travers du Plan d'Épargne Groupe (PEG) soit en direct, soit via un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) ou équivalent au Royaume-Uni.

Au 31 décembre 2009, près de 52 % des actions Thales détenues par les salariés étaient librement cessibles (contre 50 % au 31 décembre 2008 et 85 % au 31 décembre 2007). Les titres acquis par les salariés et anciens salariés du Groupe dans le cadre de la cession de titres réservée aux salariés en mai 2008 deviendront librement cessibles le 7 mai 2013.

F. INFORMATIONS SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

1. CONVENTIONS AUTORISÉES AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE EN 2009

Les conventions en question ont été déclarées aux commissaires aux comptes conformément à la réglementation en vigueur. Elles figurent dans leur rapport spécial présenté à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Outre celles rappelées ci-dessous pour une partie de l'année 2009 (conventions concernant M. Denis Ranque jusqu'à leur exécution ou convention avec TSA jusqu'à l'avenant au contrat d'assistance), il s'agit exclusivement de l'engagement de la société mère Thales de délivrer sa garantie dans le cadre du contrat FSTA au Royaume-Uni (avions ravitailleurs de la Royal Air Force).

2. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES AUTORISÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2009

CONSEIL DU 19 MAI 2009

Retraite supplémentaire du dirigeant mandataire social

Convention réglementée, art. L. 225-42-1 du Code de commerce

Un dispositif de retraite supplémentaire a été institué au profit du dirigeant mandataire social par décision du Conseil du 24 mars 2009.

Ce dispositif vise à octroyer, sous réserve d'une condition de performance et sans condition de présence, une retraite supplémentaire au dirigeant mandataire social dont le montant est déterminé suivant une méthode d'allocation de points identique à celle prévue par le régime collectif de retraite supplémentaire en vigueur au sein de Thales à la date de réunion du Conseil du 24 mars 2009.

Le Conseil a décidé, le 19 mai 2009, de modifier le dispositif de retraite supplémentaire dédié au dirigeant mandataire social pour l'aligner sur le régime collectif applicable au sein de Thales, compte tenu des modifications de ce dernier intervenues depuis le 24 mars 2009 et qui concernent les modalités de calcul de la retraite supplémentaire des bénéficiaires comptant dix ans d'ancienneté au comité exécutif.

Indemnités et droits liés à la cessation des fonctions de Monsieur Denis Ranque

Exécution de conventions réglementées, art L. 225-42-1 du Code de commerce.

Par décision du 6 mars 2008, approuvée par l'assemblée générale du 15 mai 2008, le Conseil a autorisé la conclusion d'une convention réglementée prévoyant le versement au dirigeant mandataire social, sous condition de performance, d'une indemnité à raison de la cessation imposée de son mandat social.

Monsieur Denis Ranque ayant été révoqué de son mandat de Président-directeur général par décision du Conseil, le 19 mai 2009, le Conseil a constaté, à la même date, que la condition de performance, déterminée par référence aux objectifs annuels de profitabilité opérationnelle au titre des trois derniers exercices clos, était réalisée (avec une moyenne de 101 % pour un minimum de 80 %). Le Conseil a, en conséquence, approuvé le montant de l'indemnité due à Monsieur Denis Ranque selon les modalités de calcul arrêtées lors de la réunion du Conseil du 6 mars 2008, à savoir, le double de la moyenne annuelle des sommes perçues au cours des trois derniers exercices, soit 2,96 millions d'euros.

Le Conseil a également constaté que Monsieur Denis Ranque bénéficiera, compte tenu de la réalisation de la condition de performance susmentionnée, du dispositif de retraite supplémentaire institué au profit du dirigeant mandataire social le 24 mars 2009 et tel que modifié par le Conseil de ce jour.

Le montant annuel des pensions (régimes obligatoires, complémentaire et pension de retraite supplémentaire Thales) devrait représenter au total environ 20 % de la rémunération annuelle de Monsieur Denis Ranque en qualité de dirigeant mandataire social de la Société.

Maintien des stock-options attribuées à Monsieur Denis Ranque

Le Conseil a par ailleurs autorisé Monsieur Denis Ranque, conformément à l'article 8.4 des règlements des plans d'options d'achat et de souscription d'actions, à conserver les options qui lui ont été attribuées entre le 12 juillet 2001 et le 1^{er} juillet 2008 sans restrictions jusqu'à la date de leur fin de validité.

CONSEIL DU 24 JUILLET 2009

Indemnités susceptibles d'être dues à Monsieur Luc Vigneron, Président-directeur général, à la cessation de ses fonctions de mandataire social et régime de retraite supplémentaire

Convention réglementée, art. L. 225-42-1 et R. 225-34-1 du Code de commerce

Le 24 juillet 2009, le Conseil d'administration, a autorisé deux engagements réglementés relevant de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, relatifs :

1. Aux indemnités susceptibles d'être dues à Monsieur Luc Vigneron, Président-directeur général, à la cessation de ses fonctions de mandataire social.

Sous réserve de la réalisation de la condition de performance fixée par le Conseil d'administration et sur décision de celui-ci, une indemnité pourrait être versée à Monsieur Luc Vigneron, à raison de la rupture de son mandat social, sauf faute grave ou lourde.

L'indemnité serait égale ab initio à un montant de 757 K€ bruts, ce montant augmentant de manière linéaire pour aboutir à l'issue du premier mandat (AGO 2014) à une in-

demnité maximum égale à deux années de rémunération (fixe + variable) perçue.

La condition de performance serait réputée atteinte :

- dans la période intermédiaire, à savoir jusqu'à ce que le mandat ait couru sur trois exercices comptables complets, atteinte en moyenne mensuelle, trimestrielle ou semestrielle de 80 % au moins de l'objectif de marge opérationnelle ;
- au-delà, atteinte en moyenne sur 3 ans de 80 % au moins de l'objectif de marge opérationnelle.

Dans le cas contraire, aucune indemnité ne serait due.

En outre, le Conseil d'administration a décidé de souscrire au profit de Monsieur Luc Vigneron une assurance chômage privée. Cette assurance sera plafonnée dans sa durée et son montant, dans les mêmes termes que l'assurance chômage de droit commun des salariés. Le bénéfice de cette assurance est soumis à la même condition de performance que l'indemnité de rupture ci-dessus.

2. Au régime de retraite supplémentaire « Mandataire social » applicable à Monsieur Luc Vigneron, depuis sa nomination en qualité de Président-directeur général (19 mai 2009)

Le montant de la rente est déterminé selon une méthode d'allocation de points identique à celle retenue pour les salariés bénéficiaires du régime collectif de retraite supplémentaire en vigueur dans le Groupe Thales.

En revanche, le bénéfice des droits acquis par le Mandataire social n'est pas conditionné à la présence dans la Société lors de la liquidation de la retraite, mais il est soumis :

- d'une part, à la condition d'avoir exercé totalement le mandat en cours (expiration à l'AGO 2014) ;
- d'autre part, à la réalisation de la condition de performance suivante : atteinte d'un taux moyen de réalisation des objectifs annuels de marge opérationnelle fixés par le Conseil au Mandataire égal ou supérieur à 80 % sur les trois derniers exercices clos.

>> Informations sur les conventions réglementées

Convention réglementée entre la Société et Monsieur Bernard Rézat, représentant permanent de TSA, administrateur (art. L. 225-38 du Code de commerce)

Depuis le 18 mai 2009, Bernard Rézat représente la Société TSA, administrateur, au Conseil d'administration de Thales – le représentant permanent étant soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre (Code de commerce art. L. 225-20).

La conclusion d'un contrat de prestation de services entre le Client (Thales) et Bernard Rézat, contrat prévoyant :

- la nature des missions confiées par Thales à Bernard Rézat *intuitu personae* : assurer pour le compte de Thales la présidence du comité éthique du Groupe Thales, assurer la représentation de Thales au Conseil d'administration de la société ELETTRONICA SpA (Italie) ;
- le prix convenu : 60000 euros HT par an pour l'ensemble de ces missions - remboursement de frais sur justificatifs en sus ;
- la durée : deux ans renouvelable par tacite reconduction ;
- la résiliation par l'une ou l'autre partie : suivant un préavis de 90 jours.

a été autorisée par le Conseil d'administration dans sa séance du 24 juillet 2009, sur recommandation du comité de sélection et des rémunérations, M. Bernard Rézat n'ayant pas pris part au vote.

CONSEIL DU 29 SEPTEMBRE 2009**Convention réglementée par l'article L. 225-38 du Code de commerce :
Avenant à la Convention d'assistance entre THALES et TSA**

Les Conseils d'administration de TSA du 13 mai 2005 et de Thales du 30 juin 2005 ont autorisé en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de Commerce, la conclusion entre les deux sociétés d'une convention d'assistance couvrant des prestations de services de nature administrative, juridique et financière rendues par Thales à TSA,

qui ne disposait plus de ressources internes lui permettant d'assurer son fonctionnement propre.

Le contrat a été signé le 1^{er} juillet 2005 ; le montant des prestations facturées par Thales à TSA s'élève à 350 K€ HT/an. Ce montant est resté inchangé depuis l'origine.

La société TSA a souhaité modifier les termes du contrat sur deux points :

- ajout de prestations de nature comptable : la tenue de la comptabilité sociale de TSA est confiée à Thales (affectation d'un comptable salarié de Thales dont 25 % de l'activité sera dédiée à cette tâche) en remplacement du cabinet extérieur auquel TSA avait antérieurement sous-traité cette tâche. Facturation à TSA : 31 K€ HT/an ;
- ajout d'une clause d'indexation (non prévue dans le contrat initial) : indice INSEE du coût du travail des activités financières. Réévaluation de la rémunération annuelle prévue par Thales (juin 2005 - juillet 2009) estimée à 53 K€ HT.

Le Conseil d'administration de TSA a dans sa séance du 28 avril 2009 autorisé, en application de l'article L. 225-38 du Code de Commerce, la signature d'un avenant à la convention d'assistance aux conditions ci-dessus décrites. Le montant total des prestations facturées par Thales à TSA s'élèverait en année pleine à environ 434 K€ HT.

La signature de l'avenant à la convention d'assistance était subordonnée à l'autorisation préalable du Conseil d'administration de Thales dans les conditions de l'article L. 225-38 du Code de Commerce, TSA ne participant pas au vote.

Connaissance prise des deux modifications à la convention d'assistance générale de juin 2005 entre Thales et TSA (ajout des prestations comptables pour 31 000 euros HT par an, et d'une clause d'indexation sur la période 2005-2009, représentant un montant annuel d'environ 53 000 euros HT – soit au total 434 000 euros HT par an, contre 350 000 euros HT précédemment), le Conseil de Thales a autorisé, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, la conclusion d'un avenant à la convention d'assistance générale entre Thales et TSA – M. Bernard Rézat, représentant permanent de TSA au Conseil, n'ayant pas pris part au vote.

G. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Engagement relatif aux indemnités susceptibles d'être dues au Président-directeur général à la cessation de ses fonctions de mandataire

Le Conseil d'administration du 24 juillet 2009 a, sur proposition du comité de sélection et des rémunérations, autorisé l'engagement relatif aux indemnités susceptibles d'être dues à M. Luc Vigneron, Président-directeur général, à la cessation de ses fonctions de mandataire social, et ce, conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi TEPA (travail, emploi et pouvoir d'achat) du 21 août 2007.

Sous réserve de la réalisation de la condition de performance fixée par le Conseil d'administration et sur décision de celui-ci, une indemnité pourrait être versée à M. Luc Vigneron, à raison de la rupture de son mandat social, sauf faute grave ou lourde.

L'indemnité serait égale *ab initio* à un montant de 757 K€ bruts, ce montant augmentant de manière linéaire pour

aboutir à l'issue du premier mandat (AGO 2014) à une indemnité maximale égale à deux années de rémunération (fixe + variable) perçue.

La condition de performance serait réputée atteinte :

- dans la période intermédiaire, à savoir jusqu'à ce que le mandat ait couru sur trois exercices comptables complets, atteinte en moyenne mensuelle, trimestrielle ou semestrielle de 80 % au moins de l'objectif de marge opérationnelle,
- au-delà, atteinte en moyenne sur 3 ans de 80 % au moins de l'objectif de marge opérationnelle.

Dans le cas contraire, aucune indemnité ne serait due.

En outre, le Conseil d'administration a décidé de souscrire au profit de M. Luc Vigneron une assurance chômage privée. Cette assurance sera plafonnée dans sa durée et son montant, dans les mêmes termes que l'assurance chômage de droit commun des salariés. Le bénéfice de cette assurance est soumis à la même condition de performance que l'indemnité de rupture ci-dessus.

L'administrateur concerné est M. Luc Vigneron.

Engagement relatif à un dispositif de retraite supplémentaire du Dirigeant mandataire social

Le Conseil d'administration du 24 juillet 2009 a autorisé l'engagement relatif au régime de retraite supplémentaire « Mandataire social » applicable à M. Luc Vigneron, depuis sa nomination en qualité de Président-directeur général.

Le montant de la rente est déterminé selon une méthode d'allocation de points identique à celle retenue pour les salariés bénéficiaires du régime collectif de retraite supplémentaire en vigueur dans le Groupe Thales.

En revanche, le bénéfice des droits acquis par le Mandataire social n'est pas conditionné à la présence dans la Société lors de la liquidation de la retraite, mais il est soumis :

- d'une part, à la condition d'avoir exercé totalement le mandat en cours (expiration à l'assemblée générale ordinaire 2014),
- d'autre part, à la réalisation de la condition de performance suivante : atteinte d'un taux moyen de réalisation des objectifs annuels de marge opérationnelle fixés par le Conseil au Mandataire égal ou supérieur à 80 % sur les trois derniers exercices clos.

L'administrateur concerné est M. Luc Vigneron.

>> *Rapport des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés*

Engagement relatif à un dispositif de retraite supplémentaire du Dirigeant mandataire social – Modalités de calcul de la retraite supplémentaire des bénéficiaires comptant 10 ans d'ancienneté au comité exécutif

Un dispositif de retraite supplémentaire a été institué au profit du dirigeant mandataire social par décision du Conseil du 24 mars 2009. Ce dispositif vise à octroyer, sous réserve d'une condition de performance et sans condition de présence, une retraite supplémentaire au dirigeant mandataire social dont le montant est déterminé suivant une méthode d'allocation de points identique à celle prévue par le régime collectif de retraite supplémentaire en vigueur au sein de Thales à la date de réunion du Conseil du 24 mars 2009. Le Conseil a décidé, le 19 mai 2009, de modifier le dispositif de retraite supplémentaire dédié au dirigeant mandataire social pour l'aligner sur le régime collectif applicable au sein de Thales, compte tenu des modifications de ce dernier intervenues depuis le 24 mars 2009 et qui concernent les modalités de calcul de la retraite supplémentaire des bénéficiaires comptant dix ans d'ancienneté au comité exécutif.

L'administrateur concerné est M. Denis Ranque

Engagement relatif aux indemnités et droits liés à la cessation des fonctions de M. Denis Ranque

Le Conseil d'administration du 19 mai 2009 a autorisé M. Denis Ranque, conformément à l'article 8.4 des règlements des plans d'options d'achat et de souscription d'actions, à conserver les options qui lui ont été attribuées entre le 12 juillet 2001 et le 1^{er} juillet 2008 sans restrictions jusqu'à la fin de leur validité.

L'administrateur concerné est M. Denis Ranque

Avenant à la convention d'assistance à TSA

Le Conseil d'administration du 29 septembre 2009 a autorisé la signature d'un avenant à la convention d'assistance à TSA.

Les sommes facturées par Thales, dans le cadre de cet avenant applicable à compter de mars 2009, se sont élevées au titre de 2009 à 25 800 euros hors taxes (en sus des 350 000 euros mentionnés ci-après).

L'administrateur concerné est M. Bernard Rétat, représentant permanent de TSA.

Missions confiées à M. Bernard Rétat, représentant permanent de TSA

Le Conseil d'administration du 24 juillet 2009 a autorisé la réalisation de missions par M. Bernard Rétat.

Les sommes facturées à Thales dans le cadre de ces missions se sont élevées au titre de 2009 à 20 000 euros hors taxes et hors frais.

L'administrateur concerné est M. Bernard Rétat, représentant permanent de TSA.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Engagement relatif aux indemnités susceptibles d'être dues au Président-directeur général à la cessation de ses fonctions de mandataire social, en application des dispositions de la loi n° 2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat - loi TPEA (Article 17)

Le Conseil d'administration du 6 mars 2008 a, sur proposition du comité de sélection des administrateurs et des rémunérations, autorisé l'engagement relatif aux indemnités susceptibles d'être dues à M. Denis Ranque, Président-directeur général, à la cessation de ses fonctions de mandataire social, et ce, conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi TPEA (travail, emploi et pouvoir d'achat) du 21 août 2007.

Sous réserve de la réalisation de la condition de performance fixée par le Conseil d'administration et sur décision de celui-ci, une indemnité pourrait être versée à M. Denis Ranque, à raison de la cessation de son mandat social, dans les cas suivants, sauf faute grave ou lourde et hors accident économique mettant gravement en péril l'avenir de la société :

- révocation en cours de mandat,
- cessation de fonctions imposée au Président en 2010 (date de l'échéance de son mandat actuel d'administrateur) dès lors qu'il ne réunirait pas à cette date les conditions lui permettant de faire valoir ses droits à la retraite à taux plein,
- fusion ou changement de contrôle entraînant le départ du Président.

L'indemnité serait égale à deux fois la moyenne annuelle des sommes perçues par le Président-directeur général à titre de rémunération au cours des trois derniers exercices clos.

La condition de performance serait réputée atteinte dans le cas où le taux moyen de réalisation des objectifs annuels de rentabilité opérationnelle fixés par le Conseil au Président-directeur général serait égal ou supérieur à 80 % sur les trois derniers exercices clos.

Dans le cas contraire, aucune indemnité ne serait due.

M. Denis Ranque ayant été révoqué de son mandat de Président-directeur général par décision du Conseil, le 19 mai 2009, le Conseil a constaté, à la même date, que la condition de performance, déterminée par référence aux objectifs annuels de profitabilité opérationnelle au titre des trois derniers exercices clos, était réalisée (avec une moyenne de 101 % pour un minimum de 80 %). Le Conseil a, en conséquence, approuvé le montant de l'indemnité due à M. Denis Ranque selon les modalités de calcul précitées, à savoir, le double de la moyenne annuelle des sommes perçues au cours des trois derniers exercices, soit 2,96 millions d'euros.

Engagement relatif à un dispositif de retraite supplémentaire du Dirigeant mandataire social (approuvé par l'assemblée générale du 19 mai 2009)

Le Conseil d'administration du 24 mars 2009 a, sur recommandation du comité de sélection des administrateurs et des rémunérations, autorisé l'instauration d'un dispositif de retraite supplémentaire dédié au Président-directeur général :

- avec condition de performance (identique à celle concernant les indemnités éventuelles de cessation de mandat, autorisée lors du Conseil d'administration du 6 mars 2008, soit un taux moyen de réalisation des objectifs annuels de profitabilité opérationnelle fixés par le Conseil d'administration au Président-directeur général égal ou supérieur à 80 % sur les trois derniers exercices clos),
- sans condition de présence dans la société lors de la liquidation de la retraite.

Le montant de la rente correspondante sera déterminé, sans perte de droits, suivant une méthode d'allocation de points identique à celle retenue pour les bénéficiaires du régime collectif de retraite complémentaire en vigueur dans le groupe Thales.

M. Denis Ranque ayant été révoqué de son mandat de Président-directeur général par décision du Conseil, le 19 mai 2009, le Conseil a constaté, à la même date, que la condition de performance, déterminée par référence aux objectifs annuels de profitabilité opérationnelle au titre des trois derniers exercices clos, était réalisée (avec une moyenne de 101 % pour un minimum de 80 %).

Le Conseil a, en conséquence, constaté que M. Denis Ranque bénéficiera, compte tenu de la réalisation de la condition de performance susmentionnée, du dispositif de retraite supplémentaire institué au profit du dirigeant mandataire social le 24 mars 2009 et tel que modifié par le Conseil du 19 mai 2009, comme mentionné ci-dessus. Le montant annuel des

pensions (régimes obligatoires, complémentaire et pension de retraite supplémentaire Thales) devrait représenter au total environ 20 % de la rémunération annuelle de M. Denis Ranque en qualité de dirigeant mandataire social de la Société.

FSTA: Engagements à souscrire par la société mère autorisés par le Conseil d'administration du 6 mars 2008

Connaissance prise des caractéristiques du Partenariat Public-Privé « FSTA », d'importance significative et à forte visibilité pour le Groupe, qui renforce ainsi sa présence au Royaume-Uni, le Conseil d'administration a :

- autorisé l'opération à conclure par Thales UK Ltd en sa qualité de membre du consortium et Thales Avionics Ltd, Thales Training & Simulation Ltd et Thales UK Ltd (Thales Air Operations) en leur qualité de sous-traitants ;
- autorisé l'émission des trois garanties requises (« Resources and Materials Parent Company Guarantee », « Opco Primary Subcontracts Parent Company Guarantee » et « Deed of Indemnity and Security ») dans les termes qui lui ont été présentés ;
- délégué au Président, avec faculté de subdélégation, tous pouvoirs aux fins de délivrer ces garanties, signer tous actes ou documents et généralement faire le nécessaire en vue de la réalisation de l'opération.

Accord de Coopération en date du 1^{er} décembre 2006 avec Alcatel-Lucent et TSA (entré en vigueur le 5 janvier 2007) autorisé par le Conseil d'administration du 9 novembre 2006

L'accord de coopération conclu le 1^{er} décembre 2006 (ci-après l'« Accord de Coopération ») entre :

- Thales ;
- Alcatel-Lucent ; et
- TSA.

se substitue au précédent accord de coopération conclu le 18 novembre 1999 entre Alcatel, Thales, TSA et Groupe Industriel Marcel Dassault, et est destiné à renforcer la coopération entre Alcatel-Lucent et Thales.

Cet Accord de Coopération comporte les principaux volets suivants :

- poursuite du partenariat stratégique entamé en 1998 entre les sociétés Alcatel-Lucent et Thales ;
- large coopération en matière commerciale à travers les réseaux experts respectifs d'Alcatel-Lucent et Thales ;
- mobilité des personnels entre Alcatel-Lucent et Thales et coopérations sur les fonctions support (informatique, achat) ;

>> *Rapport des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés*

- engagements de non-rétablissement et de non-concurrence souscrits par Alcatel-Lucent, dans le cadre du transfert à Thales des activités concernées, dans les domaines des solutions de communication à destination des clients militaires, de l'activité espace, des systèmes de signalisation ferroviaire ainsi que des systèmes critiques pour la sécurité ; de la même manière, il précise les conditions dans lesquelles Thales s'engage à ne pas participer au développement d'activités concurrentes de celles d'Alcatel-Lucent dans le domaine des solutions de communication pour les clients civils.

Accord cadre (« Master Agreement ») en date du 1^{er} décembre 2006 avec Alcatel-Lucent et Alcatel Participations (entré en vigueur le 5 janvier 2007) autorisé par les Conseils des 9 et 23 novembre 2006

L'accord cadre a organisé le renforcement de la coopération entre Thales et Alcatel-Lucent en deux phases. La première phase a consisté en l'apport à Thales par Alcatel-Lucent des activités transports et sécurité, réalisé lors de l'assemblée générale extraordinaire du 5 janvier 2007. La deuxième phase a concerné le transfert à Thales des participations détenues par Alcatel-Lucent dans les sociétés Alcatel Alenia Space et Telespazio, qui est intervenu le 4 avril 2007, après approbation de cette opération par la Commission européenne, à l'issue de l'examen approfondi réalisé en application du règlement communautaire sur le contrôle des concentrations.

Cet accord ne représente plus une convention réglementée depuis le Conseil d'administration du 19 mai 2009.

Convention d'assistance à TSA autorisée par le Conseil d'administration du 30 juin 2005

Au titre de cette convention, Thales fournit à TSA l'assistance de ses services spécialisés dans les domaines financiers, juridiques et administratifs, TSA ne disposant plus des ressources internes lui permettant d'assurer son fonctionnement propre.

Le montant des honoraires facturés en vertu de cette convention s'est élevé au titre de l'exercice 2009 à 350 000 € hors taxes, non comprises les incidences financières de l'avenant autorisé en 2009.

Constitution d'un GIE avec Alcatel

Le Conseil d'administration a, le 1^{er} juillet 2004, autorisé la constitution d'un GIE avec Alcatel.

Ce GIE, créé le 5 juillet 2004, a pour objet :

- de gérer un laboratoire commun centralisant pour les membres la recherche industrielle en technologie des composants optoélectroniques et microélectroniques semi-conducteurs III-V, à savoir la conception, la fabrication et la caractérisation de ces composants ;
- de mettre en place les coopérations et partenariats adaptés à ces travaux ;
- de transférer les technologies développées aux unités de fabrication de composants des membres ou à des partenaires industriels désignés.

Alcatel et Thales ont prévu le détachement d'une centaine de personnes auprès du GIE.

L'exercice 2009 fait apparaître un chiffre d'affaires de 20,9 millions d'euros.

Thales a refacturé, en 2009, 7,5 millions d'euros au GIE au titre, principalement, des salaires des personnels détachés, d'activités de support et des loyers des locaux mis à disposition.

Le financement du GIE est assuré paritairement par Alcatel et Thales sauf projet de recherche spécifique à l'un des deux membres. Des actions commerciales visant à assurer et à accroître le financement extérieur du GIE ont par ailleurs été menées en particulier avec le Ministère de la Recherche, les collectivités locales d'Ile de France et surtout avec la Commission européenne dans le cadre des programmes du 7^e Programme-Cadre de Recherche et Développement.

Ce GIE n'est plus considéré comme relevant des conventions réglementées depuis le Conseil d'administration du 19 mai 2009.

Fait à Paris-La Défense et à Courbevoie, le 19 février 2010,

ERNST & YOUNG AUDIT

Michel Gauthier

Nour-Eddine Zanouda

MAZARS

Jean-Louis Simon

2. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

A. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. ADMINISTRATEURS

LUC VIGNERON (55 ANS)

Président-directeur général de Thales

Carrière :

Né le 11 octobre 1954, de nationalité française, Luc Vigneron est ancien élève de l'école polytechnique et ingénieur de l'École nationale des Ponts et Chaussées.

Il entame sa carrière en 1978 au ministère de l'Équipement, au service maritime des ports de Boulogne-sur-Mer et de Calais. En 1982, il devient chargé de mission à la Direction du Budget au ministère de l'Économie, des Finances et du Budget.

Il rejoint, en 1984, la Compagnie Générale d'Électricité (aujourd'hui Alcatel-Lucent) comme chargé de mission à la Direction financière. En 1986, il devient Directeur des opérations d'Alcatel Telspace, puis, en 1988, Directeur des lignes de produits distribution d'Alcatel CIT. Directeur stratégie et activités nouvelles d'Alcatel RSD en 1990-1991, il est nommé Directeur général d'Alcatel Radiotéléphone fin 1991, puis, en 1994, vice-président-directeur général d'Alcatel Mobile Communication Group. L'année suivante, il devient Directeur de la stratégie d'Alcatel Alsthom.

En 1998, Luc Vigneron rejoint Giat Industries comme Directeur général avant d'en être nommé Président-directeur général en 2001. Il restructure profondément l'entreprise rebaptisée Nexter en 2006. Luc Vigneron a présidé le Groupement des Industries Françaises de Défense Terrestre (Gicat) de 2002 à 2006 ainsi que le Conseil des Industries de Défense Françaises (CIDF) de 2004 à 2006.

Luc Vigneron a été désigné Président-directeur général de Thales le 19 mai 2009.

Date de 1^{re} nomination : 19 mai 2009

Échéance du mandat en cours : AGO 2014

Nombre d'actions détenues : 500 actions Thales

Mandats exercés :

- **En France :** vice-président du Gifas

Autres fonctions exercées par M. Vigneron au cours des 5 dernières années :

- **En France :** Président-directeur général de Nexter Systems et de Giat Industries, Président de Nexter Munitions et de Sogepa, administrateur de Nexter Electronics et de Nexter Mechanics, membre du conseil de surveillance de Sogead Gérance et de Sogead SCA

OLIVIER BOURGES (43 ANS)

Carrière :

Né le 24 décembre 1966, de nationalité française, Olivier Bourges est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'ENA.

Olivier Bourges a exercé différentes responsabilités à la Direction du Trésor (juin 1992 - avril 2000) puis au sein de la Direction financière de Renault (mai 2000 - août 2009) et de Nissan.

Depuis septembre 2009, il est Directeur général adjoint de l'Agence des Participations de l'État.

Date de 1^{re} nomination : 29 septembre 2009

Échéance du mandat en cours : AGO 2010

Nombre d'actions détenues : ne détient pas d'actions Thales (représentant de l'État au sens de l'art. 139 de la loi NRE)

Mandats exercés :

- **En France :** administrateur de GDF Suez et de Banque Populaire Caisse d'Épargne
- **À l'étranger :** administrateur de Dexia (Belgique)

Autres fonctions exercées par M. Bourges au cours des 5 dernières années :

- **En France :** senior vice-president, group Controller, Renault
- **À l'étranger :** vice-president, corporate planning and program management officer, Nissan North America (USA)

>> Composition du Conseil d'administration

CHARLES EDELSTENNE (72 ANS)**Carrière :**

Né le 9 janvier 1938, de nationalité française, Charles Edelstenne est expert-comptable diplômé.

Il a fait sa carrière chez Dassault Aviation où il a débuté en 1960 comme chef du service des études financières. Il en devient secrétaire général en 1975 puis vice-président chargé des affaires économiques et financières en 1986.

Il est nommé Président-directeur général en 2000.

Il a été fondateur, gérant puis Président-directeur général et est actuellement Président du Conseil d'administration de Dassault Systèmes.

Date de 1^{re} nomination : 19 mai 2009

Échéance du mandat en cours : AGO 2014

Nombre d'actions détenues : 500 actions Thales

Mandats exercés :

- **En France :** Président-directeur général de Dassault Aviation SA, Président du Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA, membre du conseil de surveillance du groupe Industriel Marcel Dassault SAS, administrateur de Carrefour SA et de Sogitec Industries SA, Président d'honneur du Gifas, gérant des sociétés civiles Arie et Arie 2, Nili et Nili 2.
- **À l'étranger :** administrateur de SABCA (Belgique), chairman de Dassault Falcon Jet Corporation (États Unis), Président de Dassault International Inc. (États-Unis).

Autres fonctions exercées par M. Edelstenne au cours des 5 dernières années :

- **En France :** Président du Gifas et du Cidef, administrateur de Thales Systèmes Aéroportés SA
- **À l'étranger :** Président de l'ASD, administrateur de Dassault Réassurance (Luxembourg)

MARIE-PAULE DELPIERRE (61 ANS)**Administrateur élue par les salariés****Carrière :**

Née le 20 décembre 1948, de nationalité française, et après avoir passé son baccalauréat technique, Marie-Paule Delpierre rentre en 1970 chez Néophone comme technicienne en électronique.

En 1971, Marie-Paule Delpierre rejoint le laboratoire d'étude visualisation de Sintra, en 1981, change de filière et devient gestionnaire d'affaires.

En formation interne, Marie-Paule Delpierre est promue cadre en 1991 et en 1992, prend la responsabilité du service administration des ventes de la division outils informatiques.

Depuis 1996, Marie-Paule Delpierre est gestionnaire au sein de l'unité Communications aéronautiques et navales de Thales Communications.

Date de 1^{re} nomination : 30 mai 1989

Échéance du mandat en cours : 8 décembre 2010

Nombre d'actions détenues : 500 actions Thales

Mandats et autres fonctions exercées par M^{me} Delpierre au cours des 5 dernières années : néant

YANNICK D'ESCATHA (61 ANS)

Administrateur indépendant

Carrière :

Né le 18 mars 1948, de nationalité française, Yannick d'Escatha est diplômé de l'École polytechnique et ingénieur du corps des Mines.

En 1972, il est maître de conférences à l'école Polytechnique, à l'école des Mines de Paris et à l'ENSTA.

En 1973, il participe à l'élaboration de la réglementation technique française en matière de chaudières nucléaires à eau, puis à son application en tant qu'expert auprès du ministère de l'Industrie.

En 1978, il est nommé chef du bureau de contrôle de la construction nucléaire, où il assume la responsabilité du contrôle technique de l'État dans l'application de cette réglementation au programme électronucléaire français.

En 1982, il est détaché auprès de la société Technicatome, filiale du CEA, dont la mission principale est la maîtrise d'œuvre industrielle de la propulsion nucléaire des bâtiments de la Marine nationale. Après avoir été directeur des établissements de Cadarache et d'Aix-en-Provence, Yannick d'Escatha est nommé Directeur général adjoint de Technicatome le 1^{er} janvier 1987.

Le 1^{er} mars 1990, il est appelé par l'administrateur général du Commissariat à l'énergie atomique, pour occuper les fonctions de Directeur de la direction des technologies avancées, nouvellement créée, et devient administrateur général adjoint du CEA le 14 septembre 1992.

Il est nommé administrateur général du CEA à compter du 1^{er} juillet 1995, et Président de CEA-Industrie le 28 juin 1999.

Le 1^{er} janvier 2000, il est nommé Directeur général délégué industrie d'EDF. Responsable du pôle industrie d'EDF, il est chargé de la politique industrielle de l'entreprise.

En janvier 2002, il est Directeur général délégué d'EDF.

En février 2003, Yannick d'Escatha est nommé Président du Centre national d'études spatiales (CNES) en conseil des ministres, et reconduit dans cette fonction en février 2010.

Date de 1^{re} nomination : 19 mai 2009

Échéance du mandat en cours : AGO 2010

Nombre d'actions détenues : 500 actions Thales

Mandats exercés :

- **En France :** Président du Conseil d'administration de l'université de technologie de Troyes, membre du Conseil d'administration d'EDF, membre du conseil de l'académie des technologies, représentant permanent du CNES au Conseil d'administration d'Arianespace SA et représentant permanent du CNES au Conseil d'administration d'Arianespace Participation

Autres fonctions exercées par M. d'Escatha au cours des 5 dernières années :

- **En France :** Président du Conseil d'administration de l'École polytechnique, membre du Conseil d'administration de la RATP

DOMINIQUE FLOCH (51 ANS)

Administrateur élu par les salariés

Carrière :

Né le 10 août 1958, de nationalité française, Dominique Floch a débuté sa carrière en 1978, dans une filiale du Groupe à Brest (Thales Systèmes Aéroportés) où il a occupé diverses fonctions, mécanicien fraiseur puis contrôleur mécanique avant d'accéder en mars 2004 à la fonction d'acheteur Segment Industriel.

Date de 1^{re} nomination : 19 janvier 2008

Échéance du mandat en cours : 8 décembre 2010

Nombre d'actions détenues : 541 actions Thales (y compris parts du FCPE « actionnariat salarié Thales »)

Mandats et autres fonctions exercées par M. Floch au cours des 5 dernières années : néant

>> Composition du Conseil d'administration

ROGER FREEMAN (67 ANS)**Carrière :**

Né le 27 mai 1942, de nationalité britannique, Roger Freeman a fait ses études au Balliol College de l'Université d'Oxford où il a obtenu une licence de politique, philosophie et économie.

En 1968, il obtient le diplôme d'expert-comptable dans une entreprise londonienne. Entre 1969 et 1985, il est directeur de Lehman Brothers. Il travaille dans les bureaux new-yorkais de la banque de 1969 à 1972.

Il a donné des conférences et présidé des conférences à l'Institute of Chartered Accountants. C'est l'un des membres fondateurs du Hundred Group of UK Chartered Accountant Finance Directors.

En juin 1983, il est élu député au Parlement pour la circonscription de Kettering, siège qu'il conserve jusqu'en 1997. Il occupe alors diverses fonctions ministérielles, notamment celles de sous-secrétaire d'état aux forces armées au ministère de la défense, de 1986 à 1988. Il occupe ensuite le poste de sous-secrétaire d'état au ministère de la santé.

Il occupe ensuite le poste de secrétaire d'État aux transports publics de 1990 à 1994, où il est chargé des questions de transports publics, notamment des chemins de fer britanniques, des transports londoniens et du tunnel sous la Manche.

Il est ensuite nommé secrétaire d'État aux marchés publics de la défense, poste qu'il occupe de 1994 à 1995.

En 1995, il devient membre du cabinet en tant que ministre des services publics et chancelier du duché de Lancaster. Il est chargé du programme de privatisation du gouvernement jusqu'en 1997, date à laquelle il est nommé à la Chambre des Lords. En 1993, il devient conseiller privé de la Reine.

En décembre 1997, il entre chez PriceWaterhouseCoopers comme associé, avant de devenir consultant, fonctions qu'il occupe encore actuellement.

Date de 1^{re} nomination : 24 juillet 1998, avec effet au 1^{er} janvier 1999

Échéance du mandat en cours : AGO 2012

Nombre d'actions détenues : Détient 684 actions Thales (y compris parts du FCPE « actionnariat salarié Thales »)

Mandats exercés :

- **À l'étranger :** Chairman : Thales Holdings UK Plc, Thales UK Ltd, Big DNA Ltd, Parity Group Plc ; Chairman of the UK Advisory Board : PriceWaterhouseCoopers, London (UK) ; Director : Chemring Group Plc, Global Energy Development plc, Savile Group Plc ; Consultant : RP&C Ltd

Autres fonctions exercées par M. Freeman au cours des 5 dernières années :

- **À l'étranger :** Chairman : Thales Pension Trustees Ltd, Skill Force Development Ltd, National Army Museum, Metalysis Ltd, Cambridge Enterprise Ltd ; Director : Thales UK Pension schemes CIF Trustee Ltd, Thales Pension Trustees (Section 1) Ltd

STÈVE GENTILI (60 ANS)**Administrateur indépendant****Carrière :**

Né le 5 juin 1949, de nationalité française, et après avoir passé une licence informatique, gestion et économie, Stève Gentili est diplômé du Collège des sciences sociales et économiques.

Il débute sa carrière en 1974 au ministère de l'Économie et des Finances après un passage en cabinet ministériel.

Il se dirige ensuite vers le secteur privé en prenant la Direction générale d'une importante société du secteur agro-alimentaire.

Depuis 1997, il est Président de la Bred Banque Populaire.

Il est également Président international de l'organisation économique dépendant du Sommet des chefs d'État et de gouvernement francophones.

Date de 1^{re} nomination : 19 mai 2009

Échéance du mandat en cours : AGO 2010

Nombre d'actions détenues : 500 actions Thales

Mandats exercés :

- **En France :** Président du Conseil d'administration de BRED Banque Populaire, de la Banque Internationale de Commerce, de Natixis Pramex International, de Natixis Institutions Jour, et de SPIG, Président de la Compagnie Financière de la BRED – Cofibred, membre du conseil de surveillance de BPCE et de Prepar Vie, membre du Conseil d'administration de Natixis, administrateur de la Coface, de la Société Marseillaise de Crédit, de Bercy Gestion Finances +, de BRED Cofilease, de la compagnie d'assurances Prepar IARD et de Promepar Gestion
- **À l'étranger :** Président du Conseil d'administration de NRJ Invest Belgique, administrateur de Natixis Algérie, de Natixis Pramex Italia SRL, de la Banque Commerciale Internationale (BCI Congo), et de la Banque Internationale pour le Commerce, l'Épargne et le Crédit (BIBEC Cameroun)

Autres fonctions exercées par M. Gentili au cours des 5 dernières années :

- **En France :** Président du Conseil d'administration de SPIG, vice-président de la Banque Fédérale des Banques Populaires, administrateur de Natixis Banques Populaires, de BRED Gestion et de LFI, membre du conseil de surveillance de la Banque Internationale de Commerce – (BIC BRED), représentant permanent de BRED Gestion au Conseil d'administration de LFI 2 et de Vialink

PHILIPPE LEPINAY (56 ANS)

Administrateur représentant les salariés actionnaires

Carrière :

Né le 3 décembre 1953, de nationalité française, Philippe Lépinay est ingénieur diplômé d'État de l'Institut de marketing international, université Paris VII.

Entre 1977 et 1986, il a occupé diverses fonctions commerciales et marketing pour les groupes Appalette & Tourtellier Systèmes, Radiall et la Sopema.

En 1986, il rejoint Thales Electron Devices en tant qu'ingénieur commercial export, puis en 2000, il devient Directeur du développement chez Thales Engineering & Consulting.

Depuis 2003, il est vice-président business development au sein de Thales International.

Date de 1^{re} nomination : 8 mars 2007, avec effet au 1^{er} avril 2007 (ratification par l'assemblée générale du 16 mai 2007)

Échéance du mandat en cours : AGO 2011

Nombre d'actions détenues : 1 026 actions Thales (y compris parts du FCPE « actionnariat salarié Thales »)

Mandats exercés :

- **En France :** vice-président de la Fédération des associations d'actionnaires salariés de Thales (FAST) et de la Fédération française des associations d'actionnaires salariés (FAS), membre du comité de surveillance du FCPE « actionnariat salarié Thales »

Autres fonctions exercées par M. Lépinay au cours des 5 dernières années :

- **En France :** Président de l'Association du personnel actionnaire de Thales (APAT)

Didier Lombard (68 ANS)

Carrière :

Né le 27 février 1942, de nationalité française, Didier Lombard est diplômé de l'École polytechnique et de l'École nationale supérieure des télécommunications.

Il a débuté sa carrière en 1967, au CNET de France Télécom (actuellement Orange Labs), en participant au développement de nombreux produits pour France Télécom dans le domaine des satellites, des composants électroniques et des systèmes mobiles.

Entre 1988 et 2003, il a travaillé auprès du ministère de la Recherche et de la Technologie, a été Directeur général des stratégies industrielles au ministère chargé de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (1991-98), puis a été Président fondateur de l'Agence française pour les investissements internationaux.

En 2003, Didier Lombard a intégré France Télécom en tant que Directeur général exécutif, chargé de la mission technologies, partenariats stratégiques et nouveaux usages de France Télécom.

Depuis le 27 février 2005, Didier Lombard était Président-directeur général du groupe France Télécom. Après dissociation des fonctions de Président et de Directeur général, le 24 février 2010, il a été nommé Président du Conseil d'administration de France Télécom à compter du 1^{er} mars 2010.

Date de 1^{re} nomination : 30 juin 2005

Échéance du mandat en cours : AGO 2014

Nombre d'actions détenues : 500 actions Thales

Mandats exercés :

- **En France :** Président du Conseil d'administration de France Telecom, administrateur de Technicolor, membre du conseil de surveillance de Radiall et de ST Microelectronics

Autres fonctions exercées par M. Lombard au cours des 5 dernières années :

- **En France :** Président-directeur général de France Telecom, senior executive VP de France Telecom, ambassadeur délégué aux investissements internationaux, Président du Conseil d'administration d'Orange, membre du conseil de surveillance de A2I (Agence de l'Innovation Industrielle)

>> Composition du Conseil d'administration

PIERRE MUTZ (67 ANS)**Administrateur indépendant****Carrière :**

De nationalité française, Pierre Mutz est né le 15 novembre 1942. Saint-Cyrien, il est officier d'active de 1963 à 1980, date à laquelle il rejoint le corps préfectoral.

Pierre Mutz a notamment exercé les fonctions de préfet de l'Essonne, préfet de la région Limousin, Directeur général de la Gendarmerie nationale, préfet de police de Paris et préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris.

Depuis décembre 2008, il est conseiller du Président du groupe Eiffage.

Date de 1^{re} nomination : 19 mai 2009

Échéance du mandat en cours : AGO 2012

Nombre d'actions détenues : 500 actions Thales

Mandats exercés :

- **En France :** administrateur de Catering International & Services, de Axa France Iard, de JCDecaux SA et Président du conseil de surveillance du groupe Logement français

Autres fonctions exercées par M. Mutz au cours des 5 dernières années :

- **En France :** administrateur de la RATP et Président du Conseil d'administration de l'Institut Gustave Roussy (en qualité de préfet de la région d'Île-de-France)

BRUNO PARENT (56 ANS)**Carrière :**

Né le 9 août 1953, de nationalité française, Bruno Parent est ancien élève de l'ENA.

Depuis sa sortie de l'ENA en 1981, Bruno Parent a effectué sa carrière à la Direction générale des impôts dont il est devenu Directeur général en 2003.

Nommé en novembre 2007 Directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, Bruno Parent est depuis avril 2009 inspecteur général des finances.

Date de 1^{re} nomination : 19 mai 2009

Échéance du mandat en cours : AGO 2010

Nombre d'actions détenues : ne détient pas d'actions Thales (représentant de l'État au sens de l'art. 139 de la loi NRE)

Mandats et autres fonctions exercées par M. Parent au cours des 5 dernières années : néant

TSA, avec pour représentant permanent :

BERNARD RÉTAT (70 ANS)**Carrière :**

Né le 7 avril 1939, de nationalité française, Bernard Rétat est diplômé de l'École polytechnique et de l'École nationale supérieure des télécommunications.

Ingénieur général de l'armement, Bernard Rétat passe une grande partie de sa carrière au service de la Délégation générale pour l'armement.

De 1968 à 1973, il est chef adjoint du département évaluation de systèmes et simulation au centre d'électronique de l'armement avant d'entamer une carrière internationale au sein de la mission technique de l'armement, d'abord aux États-Unis à Washington (1973-78), puis en RFA à Bonn où il est chef de la mission (1978-81).

Il rejoint en 1982 la Direction des Affaires internationales et sera délégué aux relations internationales de 1987 à 1990 ; puis, après avoir été Directeur général international de Dassault Aviation pendant trois ans, il rejoint le groupe Thales (ex-Thomson-CSF) en 1993 en tant que Directeur général, puis en tant que vice-président de 1998 à juin 2005. Il est aujourd'hui Président de la commission d'éthique et vice-président honoraire du groupe Thales.

Date de 1^{re} nomination de TSA : 22 juin 1998 (M. Rétat en est le représentant permanent depuis le 18 mai 2009)

Échéance du mandat en cours : AGO 2012

Nombre d'actions détenues :

TSA détient 44 562 623 actions Thales

Bernard Rétat détient 1 024 actions Thales (y compris parts du FCPE « actionnariat salarié Thales »)

Mandats exercés par M. Rétat :

- **En France :** administrateur de DCNS
- **À l'étranger :** administrateur de Elettronica SpA (Italie), trésorier de la défense commission de l'ASD (AeroSpace and Defence Industries Association of Europe)

Autres fonctions exercées par M. Rétat au cours des 5 dernières années :

- **En France :** administrateur de Thales International SA et de Solarforce, membre du conseil de surveillance d'Armaris
- **À l'étranger :** administrateur de Thales Italia S.p.a. (Italie), de Thales (Weybridge) Plc, de Thales (Wigmore Street) Limited et de Thales North America, Inc., Président de la défense commission de l'ASD (AeroSpace and Defence Industries Association of Europe), membre du conseil de surveillance de Thales Defence Deutschland GmbH (Allemagne)

LOÏK SEGALEN (49 ANS)

Carrière :

Né le 27 mars 1960, de nationalité française, Loïk Segalen est diplômé de l'École centrale de Lyon et de l'ESSEC.

Il débute en 1986 à la Direction financière de Dassault International. Conseiller financier auprès du vice-président chargé des affaires économiques et financières de Dassault Aviation en 1990, il en devient directeur adjoint (1998-1999) puis Directeur.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, Loïk Segalen est Directeur général des affaires économiques et financières de Dassault Aviation.

Il est membre du comité de direction de Dassault Aviation.

Date de 1^{re} nomination : 19 mai 2009

Échéance du mandat en cours : AGO 2012

Nombre d'actions détenues : 500 actions Thales

Mandats exercés :

- **En France :** Président de Dassault Réassurance et de Dassault Assurances Courtage, administrateur de SIAE, gérant de Dassault Aéroservice, membre du conseil du Gifas, représentant permanent de Dassault Aviation au Conseil de Corse Composites Aéronautiques
- **À l'étranger :** administrateur de Dassault Falcon Jet (USA), de Midway (USA), de Sabca (Belgique) et de Dassault Belgique Aviation

Autres fonctions exercées par M. Segalen au cours des 5 dernières années :

- **En France :** Président de la commission administrative du Gifas, administrateur de Dassault Systèmes

AMAURY DE SEZE (63 ANS)

Carrière :

Né le 7 mai 1946, de nationalité française, Amaury de Sèze démarre sa carrière en 1968 chez Bull General Electric.

En 1978, il rejoint le groupe Volvo où il occupe successivement les postes de directeur général, Président-directeur général de Volvo France, Président de Volvo Corporate Europe, membre du comité exécutif du Groupe Volvo et membre du comité stratégique Renault Volvo.

Il rejoint le groupe Paribas en 1993 en tant que membre du directoire de la Compagnie Financière de Paribas et de la banque Paribas en charge des participations et des affaires industrielles, puis comme Président de PAI Partners.

Amaury de Seze est Président du Conseil d'administration de Carrefour et vice-chairman de Power Corporation du Canada.

Date de 1^{re} nomination : 19 mai 2009

Échéance du mandat en cours : AGO 2014

Nombre d'actions détenues : 500 actions Thales

Mandats exercés :

- **En France :** Président de Carrefour SA, administrateur de Groupe Industriel Marcel Dassault SAS, de Imerys et de Suez Environnement, membre du conseil de surveillance de Publicis Groupe
- **À l'étranger :** vice-chairman de Power Corporation du Canada, de BW Group, de Groupe Bruxelles Lambert, d'Erbe (B) et de Pargesa Holding SA (CH)

Autres fonctions exercées par M. de Sèze au cours des 5 dernières années :

- **En France :** Président du conseil de surveillance de PAI Partners SAS, Président de Financière PAI SAS, de Financière PAI Partners SAS, vice-président du conseil de surveillance de Carrefour SA, administrateur d'Eiffage, de Novalis SAS, de Novasaur SAS, de Vivarte SA, membre du conseil de surveillance de Gras Savoye SCA
- **À l'étranger :** Président de PAI Partners UK Ltd., administrateur de PAI Europe III General Partner N.C. (GG), de PAI Europe IV General Partner N.C. (GG), de PAI Europe IV UK General Partner Ltd. (GB), de PAI Europe V General Partner N.C. (GG), de PAI Partners Srl (I), de Gepeco SA (B), de Saeco SpA (I)

>> Composition du Conseil d'administration

ÉRIC TRAPPIER (49 ANS)**Carrière :**

Né le 1^{er} juin 1960, de nationalité française, Éric Trappier est diplômé de l'Institut National Telecom.

Il débute en 1984 à la Direction générale technique de Dassault Aviation.

En 1991, il devient responsable des ventes avec l'Asie puis avec les E.A.U.

Directeur régions Moyen-Orient & Afrique en 2000, Directeur des exportations militaires en 2001, il en devient Directeur général international adjoint en 2002.

Depuis 2006, Éric Trappier est Directeur général international de Dassault Aviation.

Date de 1^{re} nomination : 19 mai 2009

Échéance du mandat en cours : AGO 2012

Nombre d'actions détenues : 500 actions Thales

Mandats exercés :

- **En France :** vice-président du Gifas et du comité de défense de l'ASD, Président de la commission Europe du Cidef/Gifas, administrateur-gérant du GIE Rafale International, administrateur-gérant de Dassault International, administrateur de Sofresa/Odas, de Sofema et d'Eurotradia

Autres fonctions exercées par M. Trappier au cours des 5 dernières années : néant

À la connaissance de Thales :

- il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'administration ;
- aucun de ses membres n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- aucun de ses membres n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années et aucun n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ;
- aucun de ses membres n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années ;
- il n'existe pas, de conflit d'intérêts entre les intérêts privés de ses membres et leurs devoirs à l'égard de Thales.

**2. AUTRES PARTICIPANTS
AUX SÉANCES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
(SANS VOIX DÉLIBÉRATIVE)**

Outre les membres de la Direction générale, que le Président invite à y participer en fonction de l'ordre du jour, et outre Dominique Périer, en sa qualité de Secrétaire du Conseil, sont convoquées à toutes les séances du Conseil d'administration et y assistent sans voix délibérative les personnes suivantes :

- **le Représentant de l'État au titre de l'action spécifique Patrick Auroy**, 55 ans, Ingénieur Général hors-classe de l'Armement

Nommé par décret du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie du 23 novembre 2006.

Représentant l'État au Conseil d'administration de Thales, au titre de l'action spécifique en application du décret n° 97-190 du 4 mars 1997 instituant une action spécifique au profit de l'État français (voir page 177) et conformément à l'article 10 des statuts de la société.

- **le Commissaire du Gouvernement**

Marc Gatin, 60 ans, Contrôleur Général des Armées

Nommé Commissaire du Gouvernement auprès de Thales et de ses filiales par arrêté du ministre de la Défense du 5 juin 2009, en vertu des dispositions légales et réglementaires s'appliquant aux sociétés titulaires de marchés relatifs aux matériels de guerre ou se livrant plus généralement à la fabrication ou au commerce de ces matériels.

- **le Représentant du Comité Central d'Entreprise**

Alain Desvignes, 64 ans, Délégué syndical

Désigné par le Comité Central d'Entreprise comme son représentant au Conseil d'administration de Thales, dans le cadre des dispositions de l'article L. 2323-65 du Code du travail.

- **les commissaires aux comptes**

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du Conseil, sont également convoqués à l'ensemble des séances du Conseil d'administration :

- **Ernst & Young Audit** représenté par Michel Gauthier, associé du cabinet ;
- **Mazars** représenté par Jean-Louis Simon, associé du cabinet.

B. RAPPORT DU PRÉSIDENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 MAI 2010 SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, LE CONTRÔLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES

Sur recommandation des deux comités concernés¹, le Conseil d'administration a approuvé, lors de sa séance du 18 février 2010, le présent rapport, établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, et a chargé M. Luc Vigneron, son Président-directeur général, d'en rendre compte à l'assemblée générale des actionnaires.

1. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive 2006/46/CE, la Société a décidé en 2008 de se référer volontairement, pour l'établissement du rapport du Président, au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées établi par l'AFEP et le MEDEF – dont la version consolidée, à jour des recommandations du 6 octobre 2008 relatives aux rémunérations, a été diffusée en décembre 2008. Ce code peut être consulté sur le site www.medef.fr ou au siège de la société.

La société se conforme aux recommandations contenues dans le Code AFEP-MEDEF de décembre 2008 à l'exception de celles concernant :

- la proportion d'administrateurs indépendants au Conseil d'administration (un tiers est recommandé dans les sociétés contrôlées) et dans les différents comités – et ce, en raison des dispositions du pacte d'actionnaires en vigueur entre le Secteur Public et le Partenaire Industriel et des critères stricts d'indépendance adoptés par la société (cf. « indépendance » ci-dessous, ainsi que les rubriques concernant les comités) ;
- la durée statutaire des mandats d'administrateur (6 ans), qui excède la durée maximale préconisée par le Code

AFEP-MEDEF (4 ans), la société considérant qu'une durée trop courte n'est pas souhaitable en raison de la longueur du cycle de ses activités, et qu'un renouvellement par tiers tous les deux ans est préférable à toute disposition réduisant la durée des mandats.

1.1. COMPOSITION, MODALITÉS D'ORGANISATION ET DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

Rappel des règles du pacte d'actionnaires et composition du Conseil

La société est une société anonyme à Conseil d'administration sans dissociation des fonctions de Président et de Directeur général, le Conseil ayant jugé que l'efficacité des organes d'administration et de contrôle en était renforcée, et qu'il n'y avait donc pas lieu à dissociation.

Aux termes du pacte d'actionnaires entre le Secteur Public et le Partenaire industriel (Dassault Aviation), le Conseil est composé de 16 administrateurs, dont 14 sont désignés par l'assemblée générale et 2 élus par les salariés des sociétés françaises, conformément à la loi (art. L. 225-27 et suivants du Code de commerce) et aux statuts (art. 10).

Sur les 14 sièges pourvus par l'Assemblée, 4 sont occupés par des « Personnalités extérieures » choisies en concertation entre le Secteur public et Dassault Aviation, 1 par le représentant des salariés actionnaires, les autres administrateurs étant proposés à l'Assemblée par le Secteur Public (5) et par Dassault Aviation (4).

En outre, le pacte d'actionnaires prévoit que le Président-directeur général sera choisi sur proposition des deux parties et qu'au moins un administrateur représentant chacune d'elles siègera au sein de chacun des comités du Conseil.

Le renouvellement des administrateurs est, depuis l'Assemblée du 11 mai 2004, effectué grosso modo (hors sa-

1. Le comité de sélection et des rémunérations pour la partie relative au gouvernement d'entreprise, le comité d'audit et des comptes pour la partie concernant le contrôle interne et la gestion des risques.

>> Rapport du président à l'AG du 20 mai 2010 sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques

lariés) par tiers tous les deux ans, la durée statutaire du mandat ayant été maintenue à six ans. Cela évite d'avoir à procéder, en une seule fois, au remplacement de l'ensemble du Conseil, ce qui serait préjudiciable à son bon fonctionnement. Comme mentionné ci-dessous, le mandat de 4 administrateurs arrive à échéance à l'assemblée générale du 20 mai 2010.

Les administrateurs salariés sont, en tout état de cause, élus ou nommés pour six ans. Compte tenu de la lourdeur du processus de leur désignation, il n'est pas envisagé de réduire la durée des mandats des administrateurs salariés.

Au 31 décembre 2009, le Conseil est ainsi composé de 16 membres, comme rappelé dans le tableau ci-dessous :

Administrateurs (a)	1 ^{re} nomination	Mandat en cours	
		Début	Fin
Secteur public			
Luc Vigneron, Président-directeur général	19/05/09	19/05/09	AGO 2014
Olivier Bourges	29/09/09	29/09/09	AGO 2010
Didier Lombard	30/06/05	15/05/08	AGO 2014
Bruno Parent	19/05/09	19/05/09	AGO 2010
TSA, représentée par Bernard Rétat (depuis le 18/05/09)	22/06/98	15/05/06	AGO 2012
Partenaire industriel			
Charles Edelstenne	19/05/09	19/05/09	AGO 2014
Loïk Segalen	19/05/09	19/05/09	AGO 2012
Amaury de Sèze	19/05/09	19/05/09	AGO 2014
Éric Trappier	19/05/09	19/05/09	AGO 2012
Représentant les salariés actionnaires			
Philippe Lépinay	01/04/07	01/04/07	AGO 2011
Élus par les salariés			
Marie-Paule Delpierre	30/05/89	08/12/04	08/12/2010
Dominique Floch	19/01/08	19/01/08	08/12/2010
Personnalités extérieures			
Yannick d'Escatha	19/05/09	19/05/09	AGO 2010
Roger Freeman	01/01/99	15/05/06	AGO 2012
Stève Gentili	19/05/09	19/05/09	AGO 2010
Pierre Mutz	19/05/09	19/05/09	AGO 2012

(a) Pour la composition du Conseil jusqu'au 19 mai 2009, on se reportera utilement au rapport du Président présenté à l'assemblée générale du 19 mai 2009.

L'âge moyen des administrateurs est d'environ 59 ans à la clôture de l'exercice 2009.

En l'absence de disposition statutaire particulière, le droit commun est applicable concernant l'âge des administrateurs :

- le nombre d'administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut être supérieur au tiers des administrateurs en fonctions (art. L. 225-29) ;
- la limite d'âge pour le Président est fixée à 65 ans (art. L. 225-48).

Indépendance des administrateurs

Sur proposition du comité de sélection et des rémunérations, le Conseil d'administration a décidé de conserver l'approche stricte retenue les années précédentes : les administrateurs nommés par l'assemblée générale sur proposition d'un actionnaire (« Secteur Public » ou « Partenaire Industriel ») ou d'une catégorie d'actionnaires (salariés), ou encore élus par les salariés ne peuvent être considérés comme indépendants au sens du Code AFEP-MEDEF précité.

S'agissant des administrateurs banquiers d'affaires, le Conseil a souhaité, en mars 2008, préciser les règles de comportement qui leur sont applicables au sein du Conseil d'administration de Thales :

- absence de participation des personnes concernées à la préparation ou à la sollicitation d'offres de services de la banque auprès de la société ;
- absence de participation effective aux travaux de la banque par ces mêmes personnes en cas d'exécution d'un mandat ;
- enfin¹, absence de participation au vote de toute résolution concernant un projet dans lequel la banque concernée serait ou pourrait être intéressée en tant que conseil.

Après avoir examiné en détail la situation des quatre administrateurs « Personnalités extérieures » aux termes du pacte d'actionnaires, et sur proposition du comité de sélection et des rémunérations, le Conseil a décidé de déclarer administrateurs indépendants Messieurs Yannick d'Escatha, Stève Gentili, Pierre Mutz – Monsieur Roger Freeman continuant à ne pouvoir être qualifié d'indépendant en raison des fonctions qu'il exerce dans le Groupe au Royaume-Uni et des rémunérations qu'il y perçoit (cf. § Rémunérations ci-dessous).

Au total, le Conseil d'administration compte donc en son sein 3 administrateurs indépendants, soit 19 % des membres, proportion inférieure au tiers recommandé par le Code AFEP-MEDEF dans les sociétés contrôlées.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur du Conseil d'administration, adopté en juillet 2004 et régulièrement mis à jour depuis – la dernière fois le 29 septembre 2009, ne se substitue ni aux dispositions légales et statutaires gouvernant le Conseil d'administration et ses comités, ni au Code d'éthique et au Code relatif aux informations privilégiées et aux opérations sur titres – dont certaines dispositions sont applicables aux administrateurs.

Il reprend, outre les dispositions spécifiques au pacte d'actionnaires, les pratiques de place en matière de gouvernement d'entreprise, et en particulier celles contenues dans le Code AFEP-MEDEF précité.

Ce règlement intérieur est organisé en cinq chapitres :

- membres du Conseil d'administration (composition du Conseil, indépendance, disponibilité, devoir premier, transparence, confidentialité, rémunérations) ;
- attributions du Conseil d'administration (représentation et intérêt social, attributions spécifiques, pacte d'actionnaires). À ce titre, le budget annuel, dans le cadre du Plan stratégique glissant à 3 ans, la nomination et la révocation du Président-directeur général, les acquisitions et cessions de participations ou d'actifs d'un montant supérieur à 150 millions d'euros ainsi que les accords stratégiques d'alliance de coopération technologique et industrielle, sont systématiquement présentés à l'approbation du Conseil, étant précisé que le pacte d'actionnaires prévoit que ces décisions doivent en outre être approuvées par la majorité des administrateurs représentant le Partenaire Industriel. Sont également soumises au Conseil d'administration les opérations d'un montant supérieur à 50 millions d'euros, dont la réalisation impliquerait un changement dans la stratégie du Groupe, telle que précédemment approuvée par le Conseil ;
- information du Conseil d'administration (communication, formation) ;
- comités du Conseil d'administration (constitution et attributions, organisation, information, comité d'audit et des

1. Après avoir rappelé qu'aux termes du règlement intérieur du Conseil, les membres du Conseil d'administration doivent notamment informer le Président de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, avec la Société.

>> Rapport du président à l'AG du 20 mai 2010 sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques

comptes, comité de sélection et des rémunérations, comité stratégique).

Il est notamment précisé que chaque comité est en droit de demander à la Direction générale tous compléments d'information qui lui paraîtraient nécessaires à l'accomplissement de sa mission, et au Conseil d'administration, à titre exceptionnel, d'avoir recours à une expertise extérieure. Cette dernière possibilité n'a pas été utilisée en 2009 ;

- fonctionnement du Conseil d'administration (réunions, participation et représentation, évaluation, mise à jour du règlement intérieur).

Convocation des assemblées générales d'actionnaires

Les assemblées générales d'actionnaires sont convoquées par le Conseil selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Le Conseil d'administration s'attache, dans l'intérêt de l'ensemble des actionnaires, à prévoir des délais de convocation supérieurs aux minima légaux. Tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, peuvent participer aux assemblées générales.

Principaux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Comme prévu par l'article L. 225-37 modifié par la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008, il est rappelé, au titre des informations visées par l'art. L. 225-100-3 du Code de commerce que les deux principaux actionnaires, qui détiennent ensemble plus de la majorité du capital et des droits de vote, ont déclaré agir de concert dans le cadre d'un pacte d'actionnaires et que tout franchissement du dixième ou d'un multiple du dixième du capital ou des droits de vote de la société doit être préalablement approuvé par le Ministre chargé de l'économie.

Rémunérations et avantages de toute nature accordés aux administrateurs

Jetons de présence

L'assemblée générale a fixé à 600 000 euros par an le montant global des jetons de présence à répartir entre les administrateurs et les éventuels censeurs au titre du Conseil, y compris les rémunérations dues aux administrateurs membres de comités au titre de leur participation à ces comités.

Le Conseil a décidé que les administrateurs percevraient :

- au titre du Conseil, une rémunération fixe de 14 000 euros par an (*prorata temporis* en cas de nomination ou démission en cours d'année) et une rémunération variable, liée à l'assiduité aux séances, de 2 500 euros par réunion ;
- au titre des comités, une rémunération (exclusivement variable) liée à la présence effective, de 1 250 euros par réunion, la présidence de chaque comité étant en outre rémunérée par un complément de 2 000 euros annuels (au prorata du nombre de séances présidées, le cas échéant) ; Si en raison du nombre élevé de réunions, la somme globale de 600 000 euros au titre d'un exercice était susceptible de dépassement, c'est la partie fixe de la rémunération des administrateurs qui serait réduite à due concurrence afin de rester dans le cadre de l'enveloppe annuelle ; ce cas s'est produit en 2009 pour la première fois.

Les éventuels censeurs sont rémunérés à raison de 2 500 euros par réunion du Conseil, soit la même rémunération variable que les administrateurs, mais à l'exclusion de toute rémunération fixe. Depuis le 18 mai 2009, il n'y a plus de censeur siégeant au Conseil d'administration.

Au titre de 2009, les jetons de présence dus s'élèvent à un total (montant brut) de 599 800 euros (contre 533 750 euros au titre de 2008), leur versement étant intervenu, pour partie en juillet 2009, pour le solde en janvier 2010.

À titre indicatif, le montant (net de retenue à la source) versé en 2009 s'est élevé à 595 491 euros (contre 463 121 euros en 2008). Le tableau des rémunérations des mandataires sociaux non dirigeants (tableau n° 3 de la recommandation AMF de décembre 2008 cf. page 217) en donne le détail.

Rémunération du Président-directeur général

La rémunération du Président-directeur général est fixée, chaque année, par le Conseil d'administration qui arrête les comptes de l'exercice, sur proposition du comité de sélection et des rémunérations. Comme pour son prédécesseur, les éléments de la rémunération de Monsieur Luc Vigneron sont identiques à ceux mis en œuvre par la société pour ses cadres dirigeants. Son positionnement est analysé et révisé annuellement en tenant compte de la performance de l'exercice écoulé et d'enquêtes de salaires ou de données de marché.

Les tableaux de la recommandation AMF précitée donnent toutes précisions en matière de rémunération du Président-directeur général.

1.2. COMPTE RENDU DE L'ACTIVITÉ DU CONSEIL AU COURS DE L'EXERCICE 2009

Nombre / durée des réunions et taux de présence

Le Conseil d'administration s'est réuni 9 fois en 2009. En moyenne, la participation des administrateurs a été de 92 %.

Comme le prévoit le règlement intérieur du Conseil, les commissaires aux comptes ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil, et pas seulement à celles relatives à l'examen ou à l'arrêté de comptes, comme le prévoit la loi. Ils ont reçu les mêmes documents que les administrateurs.

Le Directeur financier assiste à l'ensemble des séances du Conseil. Le Directeur de la stratégie et le Directeur des ressources humaines y sont conviés lorsque l'ordre du jour le nécessite, de la même façon que les Directeurs opérationnels.

Principaux sujets abordés

Outre les sujets récurrents relevant du Conseil d'administration (budget annuel et actualisation des prévisions, arrêtés des comptes annuels et examen des comptes semestriels, détermination de la rémunération du Président-directeur général, proposition de dividende, convocation de l'assemblée générale, fixation des « fenêtres négatives » d'intervention sur les titres de la société, autorisation de conventions réglementées, délégations diverses au Président-directeur général, etc.), l'ordre du jour de ses réunions a inclus en 2009, sur rapport, le cas échéant, d'un comité du Conseil :

- la recomposition du Conseil et des comités du Conseil ;
- une revue globale de la stratégie par division ;
- l'attribution de stock-options et d'actions gratuites ;
- la politique de recherche & développement ;
- les enjeux du Groupe en matière de ressources humaines ;
- ainsi que plusieurs projets de croissance externe.

1.3. TRAVAUX PRÉPARATOIRES AUX RÉUNIONS DU CONSEIL

Information des administrateurs

Dossiers du Conseil

Les convocations aux séances du Conseil sont généralement remises aux administrateurs entre 5 et 10 jours calendaires

(ce dernier délai étant prévu par le pacte d'actionnaires pour certains sujets, notamment la transmission du projet de budget annuel) avant la date de la réunion, étant précisé qu'un calendrier prévisionnel des réunions est adopté à mi-année pour l'exercice suivant.

Le règlement intérieur fixe (depuis le 29-09-09) à 5 jours ouvrables le délai minimum de convocation et de transmission des documents, sauf impossibilité ou cas d'urgence.

Chaque convocation est accompagnée de l'ordre du jour et du dossier de la réunion (ou des principaux éléments de celui-ci, lorsqu'il ne peut être complet à la date d'envoi), ainsi que du projet de procès-verbal de la séance précédente, à moins que celui-ci n'ait fait l'objet d'une formalisation ou une diffusion plus rapides. Le cas échéant, des éléments complémentaires sont adressés aux administrateurs après la convocation, ou remis en séance si l'urgence le justifie.

Une revue de presse et une sélection d'analyses financières relatives à la Société sont également adressées aux administrateurs. Les communiqués de presse de diffusion nationale, autres que ceux qui font l'objet d'une discussion en Conseil, leur sont en outre transmis en temps réel par courrier électronique.

Formation

Tout administrateur nommé durant l'année se voit proposer, peu de temps après sa nomination, une séance d'information sur le Groupe, animée par des membres de l'équipe de Direction générale (Stratégie/Finance/Ressources humaines). Cela a été le cas pour l'ensemble des administrateurs cooptés durant l'année 2009. En outre, un administrateur a bénéficié, à sa demande, d'une formation externe en 2009.

Organisation et fonctionnement des comités du Conseil

- Comité d'audit et des comptes
L'ordonnance du 8 décembre 2008 transposant la directive 2006/43/CE fixe les attributions de ce comité, reprises dans le règlement intérieur du Conseil (article 16).

Le comité d'audit et des comptes est notamment chargé, sans préjudice des compétences du Conseil d'administration, d'assurer le suivi :

- a) du processus d'élaboration de l'information financière ;
- b) de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- c) du contrôle légal des comptes sociaux et consolidés par les commissaires aux comptes ;
- d) de l'indépendance des commissaires aux comptes.

>> *Rapport du président à l'AG du 20 mai 2010 sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques*

Il entend les commissaires aux comptes sur :

- a) leur programme général de travail mis en œuvre ainsi que les différents sondages auxquels ils ont procédé ;
- b) les modifications qui leur paraissent devoir être apportées aux comptes devant être arrêtés ou aux autres documents comptables, en faisant toutes observations utiles sur les méthodes d'évaluation utilisées pour leur établissement ;
- c) les irrégularités et les inexactitudes qu'ils auraient découvertes ;
- d) les conclusions auxquelles conduisent les observations et rectifications ci-dessus sur les résultats de la période comparés à ceux de la période précédente.

Il examine en outre avec les commissaires aux comptes les risques pesant sur leur indépendance et les mesures de sauvegarde prises pour atténuer ces risques. Il entend les commissaires sur les faiblesses significatives du contrôle interne qu'ils auraient décelées, pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et reçoit chaque année de leur part :

- a) une déclaration d'indépendance ;
- b) une actualisation des informations fournies en vue de leur désignation, détaillant les prestations fournies par les membres du réseau auquel les commissaires aux comptes sont affiliés ainsi que les prestations accomplies au titre des diligences directement liées à la mission.

Le comité s'appuie notamment, pour ce faire, sur les travaux de la Direction financière et de la Direction de l'Audit interne. Il approuve le programme annuel de cette dernière et en examine les rapports d'activité.

Il supervise la procédure de sélection des commissaires aux comptes et émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale.

Il étudie avec les commissaires aux comptes leurs plans d'intervention, leurs recommandations et les suites qui leur sont données. Il peut auditionner les commissaires aux comptes hors la présence de représentants de la société. Le comité examine annuellement les budgets d'honoraires des commissaires aux comptes. Il revoit et analyse les honoraires versés aux commissaires aux comptes au titre de l'exercice écoulé.

Il rend compte régulièrement par écrit de ses travaux au Conseil d'administration et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Au 31 décembre 2009, ce comité est composé de :

- Roger Freeman, Président ;
- Olivier Bourges ;
- Dominique Floch ;
- Stève Gentili, administrateur indépendant ;
- Loïk Segalen.

La composition du comité d'audit et des comptes satisfait aux dispositions de l'ordonnance du 8 décembre 2008, puisque le comité ne comprend que des administrateurs et qu'un administrateur présente, outre la qualification d'administrateur indépendant, les compétences requises en matière comptable et financière (cf. notice biographique de M. Gentili en page 193).

En revanche, le comité ne comprend pas deux tiers d'administrateurs indépendants, comme préconisé par le Code AFEP-MEDEF, pour les raisons déjà évoquées relatives aux dispositions du pacte d'actionnaires.

Ce comité s'est réuni 6 fois au cours de l'exercice 2009, avec un taux de présence de ses membres de 83 %, en moyenne.

Les commissaires aux comptes, conviés à chaque réunion du Comité, participent à l'ensemble des débats, sauf en cas de conflits d'intérêts (par exemple, l'examen de la nomination ou du renouvellement de mandats de commissaires aux comptes). Deux fois par an, ils présentent leur compte rendu de mission d'examen des comptes (annuels et semestriels), en indiquant les options comptables retenues et les points essentiels de leur audit des états financiers.

Le Directeur financier et le Directeur de l'audit interne assistent à l'ensemble des séances, ainsi que le Directeur du contrôle de gestion et, occasionnellement, en fonction de l'ordre du jour, le Directeur des financements et de la trésorerie.

Outre les comptes annuels et semestriels, le comité a, en 2009, plus particulièrement examiné l'évolution des principaux contentieux, l'exécution du budget annuel, les régimes de retraites à financement par capitalisation externe, en particulier au Royaume-Uni, le budget d'honoraires des commissaires aux comptes, les incidences comptables de l'exécution de certains contrats difficiles, et différents sujets de contrôle interne dont la liste avait été établie après la reconstitution du Conseil et du Comité, ainsi que la partie du rapport du Président relative au contrôle interne et à la gestion des risques (cf. infra).

Au cours des réunions plus spécialement consacrées à l'audit interne et au contrôle interne, le comité a étudié les

rapports de la Direction de l'Audit interne. Il a formulé ses recommandations sur le suivi des missions.

Le comité a en outre pris acte des mesures adoptées en matière de maîtrise des risques et s'est notamment penché sur les actions menées quant à la conformité (« compliance »), dont il est rendu compte dans la deuxième partie de ce rapport.

Lors de la réunion consacrée aux comptes consolidés de l'exercice, le comité a pris connaissance de la note du Directeur financier sur l'exposition du Groupe aux risques et sur les principaux engagements hors bilan, conformément à la recommandation AFEP/MEDEF.

Lors de cette même séance, les membres du comité ont eu la possibilité de s'entretenir, hors la présence de la Direction financière, avec les commissaires aux comptes, qui leur avaient préalablement adressé leur compte rendu de mission.

Le comité a également participé à la mise au point des communiqués financiers, et a préparé la décision du Conseil en matière de proposition de dividende à l'assemblée.

Les réunions – qui, en cas d'arrêté ou d'examen de comptes, se tiennent, sauf impossibilité, au minimum deux (et, dans toute la mesure du possible, trois) jours avant le Conseil – font l'objet d'un compte rendu écrit à la séance suivante du Conseil d'administration.

• Comité stratégique

Conformément à l'article 18 du règlement intérieur du Conseil, le comité stratégique a pour principales missions d'apprécier la stratégie du Groupe dans ses principaux secteurs d'activité et, en particulier :

- d'étudier les orientations stratégiques du Groupe dans ses domaines majeurs d'activité, avant leur présentation au Conseil d'administration ;
- d'étudier le cadre de présentation au Conseil du budget et du plan glissant à trois ans et d'examiner le projet de budget annuel dans le cadre de ce plan ;
- d'étudier les projets d'acquisitions et de cessions significatives d'actifs ainsi que les projets d'accords stratégiques.

Au 31 décembre 2009, ce comité est composé de :

- Luc Vigneron, Président ;
- Olivier Bourges ;
- Marie-Paule Delpierre ;
- Charles Edelstenne ;
- Philippe Lépinay ;
- Pierre Mutz, administrateur indépendant.

Aucune condition d'indépendance des administrateurs n'est fixée par le Code AFEP-MEDEF pour ce type de Comité.

Il s'est réuni 4 fois en 2009, avec un taux de participation de 100 %, notamment pour examiner le Budget 2009 dans le cadre du plan à trois ans, la stratégie par division et le panorama des opérations de fusions / acquisitions envisageables ou à l'étude.

Le Directeur de la stratégie et le Directeur financier assistent à l'ensemble des réunions du comité stratégique.

Un compte rendu de chaque réunion est présenté à la séance suivante du Conseil d'administration.

• Comité de sélection et des rémunérations

Conformément à l'article 17 du règlement intérieur du Conseil, le comité de sélection et des rémunérations a pour missions d'examiner :

- la politique de rémunération des cadres dirigeants de la société ;
- la rémunération du Président-directeur général ainsi que tout engagement réglementé le concernant, ainsi que la rémunération des administrateurs (jetons de présence) et, le cas échéant, des autres mandataires sociaux ;
- les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou d'attribution d'actions gratuites ;
- les opérations d'actionnariat salarié ;
- les candidats aux postes d'administrateurs appartenant à la catégorie des personnalités extérieures sur lesquels se sont concertés les deux principaux actionnaires dans le cadre des dispositions du pacte d'actionnaires précité ;
- au moins une fois par an, l'indépendance des administrateurs.

Le comité a également pour mission de préparer, le cas échéant, l'évaluation du fonctionnement du Conseil par ce dernier (voir § 1.4 infra).

En outre, le Président-directeur général éclaire ses choix de nomination des membres de l'équipe de Direction générale par un échange avec le Comité.

Au 31 décembre 2009, ce comité est composé de :

- Yannick d'Escatha, Président, administrateur indépendant ;
- Olivier Bourges ;
- Roger Freeman ;
- Éric Trappier.

Il s'est réuni 10 fois en 2009, avec un taux de présence de ses membres de 90 % en moyenne.

>> Rapport du président à l'AG du 20 mai 2010 sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques

La proportion d'administrateurs indépendants recommandée par le code AFEP-MEDEF (au moins la moitié) n'est pas respectée, pour les raisons déjà évoquées tenant au pacte d'actionnaires.

Le Directeur des ressources humaines et le Directeur financier assistent à l'ensemble des séances du Comité. Le Président-directeur général y est convié lorsque la discussion peut être enrichie du fait de sa présence.

Figurent parmi les sujets traités en 2009 par le Comité : la rémunération du Président-directeur général (avec examen et préconisation de critères de fixation de la rémunération variable), Monsieur Denis Ranque en début d'année, puis Monsieur Luc Vigneron à mi-année, la vérification des conditions de performance relative au versement à Monsieur Denis Ranque d'une indemnité à raison de la rupture de son mandat, les engagements réglementés concernant Monsieur Luc Vigneron en matière d'indemnité de rupture de mandat et de retraite supplémentaire, la politique de stock-options (en ce compris le régime spécifique au Président-directeur général) et d'attribution d'actions gratuites, et les axes de la politique future en cette matière – incluant des critères de performance. Le comité a en outre examiné l'indépendance des administrateurs, conformément aux dispositions du règlement intérieur, et, sur l'ensemble de ces sujets, a présenté ses recommandations au Conseil.

Chaque réunion a ainsi fait l'objet d'un compte rendu écrit à la séance suivante du Conseil d'administration.

1.4. ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

Comme préconisé par le code AFEP-MEDEF précité et en application du règlement intérieur du Conseil, un point de l'ordre du jour du Conseil est chaque année consacré à un débat sur son fonctionnement.

Considérant que plus de la moitié du Conseil a été modifiée en mai 2009, et que, de ce fait, l'on ne disposait pas encore du recul suffisant pour mener cet exercice de façon sérieuse et profitable, le Conseil a décidé, sur proposition du comité de sélection et des rémunérations, de surseoir pour 2009 à l'évaluation de son fonctionnement.

1.5. LIMITATIONS ÉVENTUELLES APPORTÉES AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conformément aux dispositions de la loi NRE, la possibilité de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration

de celles de Directeur général a été introduite dans les statuts de la société lors de l'assemblée générale du 16 mai 2002.

Depuis lors, le Conseil d'administration de Thales a jugé que la formule en vigueur était la plus efficace et qu'il n'y avait donc pas lieu de procéder à une telle dissociation, M. Luc Vigneron exerçant ses fonctions de Président et de Directeur général sans autre limitation de pouvoirs que celles prévues par les textes en vigueur, concernant les pouvoirs spécifiques du Conseil d'administration ou de l'assemblée générale des actionnaires.

La pratique conduit toutefois, comme mentionné ci-dessus au § 1.1 « Règlement intérieur », à soumettre systématiquement à l'approbation du Conseil les acquisitions ou cessions d'un montant supérieur à 150 millions d'euros et les opérations hors stratégie de 50 millions d'euros ou plus – ce qui constitue une limitation de fait aux pouvoirs du Directeur général.

2. CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

La présente section a été présentée au comité d'audit et des comptes réuni le 16 février 2010 en présence des commissaires aux comptes. Elle a été préparée sur la base des principales conclusions issues des travaux effectués par le Groupe en 2009 en matière d'audit interne et de maîtrise des risques. Les résultats de ces travaux ont été examinés à l'occasion des différentes réunions du comité des risques et du contrôle interne au cours de l'année et également lors des séances du comité d'audit et des comptes qui se sont tenues en 2009.

2.1. DÉFINITION ET PÉRIMÈTRE DU CONTRÔLE INTERNE CHEZ THALES

Le Groupe s'appuie sur le référentiel américain dit du COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission) et de l'IFACI (Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne).

Selon la définition adoptée par Thales, le contrôle interne est un processus mis en œuvre par l'organisation, et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs du Groupe, au travers :

- de l'efficacité et l'efficience des processus internes ;
- du contrôle interne comptable et financier, qui vise à assurer la fiabilité des informations diffusées et utilisées en interne à des fins de pilotage et de contrôle dans la

mesure où elles concourent à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée ; et

- de la conformité légale, qui vise à assurer le respect des obligations réglementaires.

Le dispositif de contrôle interne contribue à la réalisation des objectifs du Groupe sans constituer de garantie absolue, en raison des limitations inhérentes à tout système de contrôle interne, notamment induites par la prise en compte du rapport coûts / bénéfices amenant à accepter un certain niveau de risques, et par les incertitudes du monde extérieur.

Thales met en œuvre ce contrôle interne dans les sociétés dont il a le contrôle.

2.2. L'ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE

Dans la plupart de ses activités, le Groupe est soumis à un environnement de contrôle imposé par ses clients et autorités de régulation (ministères de la Défense, de l'Industrie, autorités des pays clients – l'Aviation Civile...) qui requièrent des certifications et des contrôles exigeants.

Ces contraintes spécifiques s'ajoutent aux obligations légales et sont une partie intégrante de l'environnement de contrôle du Groupe.

2.2.1. Les principaux acteurs du contrôle interne

Ce rapport décrit l'organisation et les dispositions en vigueur au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2009, et ne préjuge pas des éventuels impacts résultant de la mise en place de la nouvelle organisation annoncée le 11 décembre 2009.

L'organisation matricielle en vigueur sur l'exercice 2009 repose d'une part sur six divisions elles-mêmes structurées en lignes de produits cohérentes et homogènes, et d'autre part sur une organisation internationale qui anime des structures pays. Les divisions sont chargées de l'axe produit / marché et sont responsables de l'optimisation de leurs résultats dans la durée et du développement des différentes lignes de produits. Les pays sont chargés de la relation avec les clients gouvernementaux et nationaux et, selon accord avec les divisions, avec les clients privés. Ils ont également vocation à optimiser leurs structures afin de faciliter l'atteinte des objectifs des unités locales.

Les règles de délégations qui précisent les responsabilités respectives des divisions et des pays, se matérialisent dans

les principaux pays (Allemagne, Australie, Canada, Espagne, États-Unis d'Amérique, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas, Singapour, Suisse) par la signature d'une convention entre la Direction de la division, son responsable dans le pays et le directeur Groupe dans le pays. Cette convention tripartite identifie les périmètres de responsabilité et fixe le cadre et les règles d'exercice de ces responsabilités qui couvrent le respect des règles Groupe, le respect des réglementations, l'information et le reporting vers la division et le pays. Dans les pays non couverts par ces modalités, les règles de délégations au profit des entités locales sont élaborées sous le contrôle des divisions.

a. Les instances dirigeantes du Groupe

Elles regroupent les divisions, les pays et les directions fonctionnelles et assurent la responsabilité d'ensemble du dispositif de contrôle interne du Groupe en s'appuyant notamment sur le comité des risques et du contrôle interne.

b. Les mandataires sociaux

Le Groupe s'impose une démarche de conformité depuis 2007, avec la mise en place d'un « compliance officer » dans chacune des filiales, l'utilisation de questionnaires d'autoévaluation et l'émission, en fin d'année, d'une lettre d'affirmation de tous les mandataires sociaux sur la situation de leur filiale au regard des différents domaines légaux et sur le contrôle interne au sein de leurs processus financiers. Chaque lettre d'affirmation inclut un plan d'améliorations pour chaque domaine que l'entité considère insuffisamment mature.

Cette démarche est complétée par l'émission d'une lettre d'affirmation par chacun des responsables de division et de pays, à destination du Président.

En 2009, ces lettres d'affirmation ont couvert :

- l'éthique professionnelle ;
- la fiabilité des processus financiers.
- la conformité légale ;

Les divisions et organisations Pays ont revu les évaluations réalisées en 2008 par leurs entités sur la maturité des moyens mis en œuvre afin de respecter les lois et éviter les infractions. La Direction de l'Audit a réalisé avec elles un point d'avancement à mi-année pour confirmer leur suivi de la mise en œuvre effective des plans de progrès.

Une plateforme de formation en ligne (e-learning) permet désormais de sensibiliser de façon ciblée des collaborateurs sur la prévention des délits d'initiés, le droit de la concurrence, les risques de contrefaçon de droits de propriété intellectuelle et le contrôle des exportations.

>> *Rapport du président à l'AG du 20 mai 2010 sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques*

Les domaines de conformité légale retenus par le Groupe sont :

- le droit des sociétés,
- les délégations de pouvoir,
- le droit de la concurrence,
- le droit du travail,
- l'hygiène et la sécurité,
- l'environnement,
- la prévention de la corruption,
- le contrôle des exportations,
- le secret national,
- la prévention des risques de contrefaçon de droits de propriété intellectuelle par Thales.

Comme sur l'exercice précédent, une analyse par domaine et par zone géographique permettra de lancer des actions d'amélioration transverses et de suivre de plus près les entités considérant leur niveau de maturité comme étant faible.

c. La fonction comptable et financière

Le pilotage des opérations comptables et financières est assuré par la Direction financière du Groupe. Son organisation centrale comporte :

- une fonction comptable et consolidation, qui a la responsabilité de la préparation et de la présentation des états consolidés du Groupe ;
- une fonction contrôle de gestion et budgétaire, qui assure l'analyse des données financières du Groupe, et élabore les commentaires mensuels sur les écarts avec le budget et les périodes comparables de l'année antérieure. Ces analyses sont réalisées tous les mois. À cette occasion, les prévisions financières pour le semestre et l'année en cours sont revues et commentées pour piloter l'activité afin d'atteindre les objectifs fixés ;
- une fonction fiscale, qui apporte un soutien aux entités opérationnelles sur les législations et lors des contrôles fiscaux. Elle assure également le suivi des consolidations fiscales effectuées au sein du Groupe et le contrôle de leur cohérence d'ensemble ;
- une fonction trésorerie et financements qui coordonne et optimise au niveau du Groupe la gestion des ressources financières et le risque de change.

La Direction financière du Groupe est représentée dans chacune des divisions et principaux pays par un directeur financier qui lui est rattaché fonctionnellement. La mise en œuvre du contrôle interne comptable et financier est confiée à ces directeurs financiers qui disposent au sein de leur périmètre de responsabilité d'équipes locales ou décentralisées dans les unités opérationnelles pour assurer l'élabo-

ration de l'information financière dans le respect des règles de contrôle interne.

À l'occasion de la clôture semestrielle et des comptes annuels, les Directeurs généraux adjoints de division et leurs Directeurs financiers émettent une lettre d'affirmation à destination du Directeur général adjoint, Finances et Administration du Groupe, attestant de la sincérité et de la complétude des données financières soumises à consolidation.

d. La fonction juridique

La Direction Juridique du Groupe, ainsi que les « organisations pays », apportent aux unités locales de l'ensemble des divisions un support en matière de législation internationale et locale, afin de maîtriser les risques juridiques éventuellement encourus dans les différents domaines du droit.

La Direction des Ressources humaines dispose également d'un réseau de juristes spécialisés dans le droit du travail qui apportent un soutien aux unités du Groupe, en interne ou en liaison avec des cabinets juridiques.

e. La fonction qualité

La Direction Qualité et progrès du Groupe propose la politique et les objectifs qualité et impulse la dynamique d'amélioration de la satisfaction client.

Les pilotes de processus valident la définition des processus, des règles et objectifs associés et s'assurent de leur mise en œuvre et de leur efficacité. En particulier, le responsable des achats met en œuvre la politique qualité fournisseurs de Thales, déclinée sur deux axes majeurs : la sélection des fournisseurs, et la gestion de la performance des fournisseurs.

Les activités d'assurance de la qualité des programmes, produits et services sont déléguées aux unités opérationnelles. La fonction qualité est ainsi intégrée à chaque activité, ce qui garantit des systèmes, produits et services répondant aux besoins des clients et favorise la réactivité de la réponse.

2.2.2. Les principes et modes de fonctionnement Thales

Ils sont partie intégrante des fondements du contrôle interne du Groupe. Cet ensemble de règles d'organisation, de politiques et de procédures qui comprend également

des règles comportementales en matière d'éthique ou de responsabilité d'entreprise est accessible sur l'Intranet du Groupe et communiqué aux nouveaux arrivants dans un livret d'accueil.

a. Le règlement intérieur du Conseil d'administration

La section 1.1 du rapport sur le gouvernement d'entreprise fournit plus de détails sur le Conseil d'administration, son règlement intérieur et son fonctionnement.

b. Le système de référence

Thales s'est doté d'un système de référence, structuré par processus, qui définit l'organisation, les règles, pratiques et méthodes à mettre en œuvre.

Son architecture modulaire permet l'adaptation au contexte de l'activité et l'enrichissement, au niveau de chaque division, entité ou pays, par des règles et pratiques locales.

c. Les codes et guides comportementaux

Le code d'éthique, édité en 8 langues, rappelle les règles de comportement et les valeurs avec lesquelles le Groupe souhaite évoluer. Il couvre les relations vis-à-vis des clients et des fournisseurs, des collaborateurs, des actionnaires et des marchés financiers, et enfin le respect de l'environnement. Le code d'éthique est complété par un volet spécifique qui regroupe les règles d'éthique commerciale.

Le guide de référence « Contrôle des exportations » positionne les enjeux du Groupe et rappelle les règles internationales en vigueur en matière de contrôle des exportations de biens à double usage et de matériels de guerre. Il organise les responsabilités et le processus de suivi et de contrôle afin d'assurer la conformité des opérations Thales avec toutes ces contraintes.

Dans le cadre de sa politique de prévention des délits d'initiés, le Groupe a adopté un Code relatif aux informations privilégiées et aux opérations sur titres des dirigeants et tient régulièrement à jour des listes d'initiés.

d. La charte d'audit interne

La charte d'audit interne du Groupe, approuvée par le Conseil d'administration, définit les principes de base du contrôle in-

terne, la mission de l'audit interne, l'étendue et les limites de ses responsabilités et ses formes d'intervention auprès des unités.

Ainsi, l'audit interne est à même d'intervenir sur l'ensemble des processus de l'entreprise, afin d'y évaluer la maîtrise des risques et la qualité du contrôle interne, en s'autosaisissant en cas de besoin.

2.2.3. La communication interne

Outil de cohérence et d'animation du dispositif global de contrôle interne, la communication interne vise à garantir l'adhésion et la motivation de l'ensemble des collaborateurs en leur fournissant l'information nécessaire sur la stratégie du Groupe et les événements qui s'y déroulent. Elle s'appuie sur différents vecteurs porteurs des valeurs de Thales :

- des moyens d'information permettent de communiquer avec tous les employés du Groupe, comme l'Intranet mis à jour quotidiennement, les publications « Login to Thales », journal interne, ou encore les flashes d'information distribués par messagerie électronique ;
- des séminaires d'accueil regroupent les nouveaux cadres exécutifs et l'équipe dirigeante pour partager la vision du Groupe, sa stratégie, culture et valeurs.

Des bases de savoir partagé, accessibles en ligne librement ou protégées suivant leur contenu, facilitent la diffusion des principes retenus et la mise en œuvre des bonnes pratiques de contrôle interne.

2.3. RECENSEMENT ET ANALYSE DES PRINCIPAUX RISQUES

Le Groupe a élaboré une cartographie de ses risques principaux en 2008, en s'appuyant sur un modèle de risques différenciant les risques exogènes résultant de l'environnement dans lequel se déroulent les activités du Groupe, et les risques endogènes résultant des processus internes.

Ces risques avaient été hiérarchisés en considérant trois critères d'analyse (l'impact financier, la probabilité d'occurrence et la perception du niveau de maîtrise du risque par les procédures en place).

La liste de ces risques est détaillée dans la section B. Facteurs de risques du rapport de gestion.

>> *Rapport du président à l'AG du 20 mai 2010 sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques*

En 2009, les six divisions du Groupe ont approfondi cette cartographie pour la partie des risques qui leur ont été plus spécifiquement attribués. Elles ont ajusté les scénarios pouvant conduire à une occurrence et les ont évalués en utilisant les trois critères d'impact, de probabilité et de niveau de maîtrise perçus. Pour la plupart des divisions, l'évaluation du niveau de maîtrise a été complétée par une identification factuelle des moyens de prévention et de protection existants, et prolongée par la définition de plans visant à améliorer la maîtrise de ces risques.

Le système d'autoévaluation du contrôle interne

Depuis 2008, un questionnaire de contrôle interne constitué d'objectifs de contrôle interne reliés aux processus du Groupe et aux cycles comptables (clients / fournisseurs / immobilisations...) permet aux entités d'identifier leurs zones de faiblesse, qu'elles soient induites par des objectifs de contrôle imparfaitement atteints, une matérialisation du contrôle lacunaire ou encore par des procédures à renforcer.

Ce questionnaire, ciblé sur la fiabilité des processus financiers, a été développé en s'appuyant notamment sur la recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers « dispositif de contrôle interne : cadre de référence ».

Les entités mettent à jour leurs réponses annuellement et enrichissent la lettre d'affirmation signée par leur mandataire social en fin d'exercice avec la synthèse de l'autoévaluation et les plans de progrès en découlant.

En 2009, l'audit interne a réalisé des missions sur un tiers du Groupe pour faciliter l'appropriation et fiabiliser les résultats. Le Groupe entend poursuivre les actions de fiabilisation en 2010, tout comme la vérification de la mise en œuvre des plans d'action.

2.4. PRINCIPALES ACTIVITÉS DE MAÎTRISE DES RISQUES ET DE CONTRÔLE INTERNE

La section « Facteurs de risques » du rapport de gestion détaille les dispositions prises par le Groupe en matière de risques financiers, juridiques, environnementaux, de risques liés aux acquisitions et investissements stratégiques ou liés aux activités de Thales. En particulier,

le Groupe a renforcé en 2009 son dispositif de gestion d'offres et de programmes, par la mise en œuvre de revues et de dispositifs d'alerte complémentaires et par le déploiement accéléré d'un progiciel de management des programmes.

2.4.1. L'amélioration continue des processus opérationnels

Thales a mis en place des évaluations internes et externes, basées sur des standards internationaux, qui permettent au Groupe d'identifier ses éventuels besoins d'amélioration continue, de les hiérarchiser et de suivre les plans d'actions associés.

a. Activités de développement

Thales a fait le choix du modèle international CMMI® (Capability Maturity Model Integrated), adapté à ses activités et reconnu par de nombreux donneurs d'ordres, en tant qu'outil d'amélioration et d'évaluation de la maturité des processus opérationnels : management des offres et des programmes, ingénierie système, matériel et logiciel, maîtrise des fournisseurs et activités de support. Pour les développements dans le domaine des systèmes d'information, Thales s'appuie sur le modèle dédié maintenu par l'Information Technology Infrastructure Library (ITIL).

b. Activités de production

Thales a retenu le modèle international Supply Chain Operations Reference (SCOR) pour mesurer l'efficacité de ses prestations relatives à la livraison des produits finis. Cette mesure concerne la totalité des activités constitutives de la « supply chain », intégrant la construction des plans industriels, du plan directeur de Production, les phases d'approvisionnement, de production, de livraison mais également les prestations associées d'aide éventuelle à l'intégration et le traitement des retours clients.

c. Management des processus

Afin de mieux exploiter les certifications ISO 9001, Thales a intégré, en collaboration avec les organismes de certification, un « scoring », appelé Process Management Indicator (PMI). Il s'agit d'une évaluation chiffrée de la maturité du système de management par la qualité des entités, établie

lors des audits de certification. Le PMI assure une visibilité accrue des actions de progrès à mettre en place et une quantification des améliorations réalisées.

2.4.2. Les activités centralisées

Certaines opérations complexes ou à risques sont réalisées exclusivement par les départements centraux qui assurent la cohérence et la coordination des pratiques du Groupe. Un dispositif de contrôle interne spécifique a été mis en place pour maîtriser les risques liés à ces opérations.

a. Investissements et désinvestissements

Les opérations de rachat total ou partiel ou de cession d'activité sont de la seule compétence de la Direction générale du Groupe. Les divisions proposent des projets à l'occasion des réunions périodiques du comité « Mergers and Acquisitions », composé des principales directions centrales.

b. Financement, gestion de la trésorerie et risque de change

La gestion des ressources financières du Groupe est assurée en central par la Direction de la trésorerie et des financements Groupe. Les filiales du Groupe n'ont pas l'autorisation de procéder à des opérations de financement elles-mêmes, en dehors des éventuelles exceptions du fait de contraintes réglementaires fiscales ou spécifiques et pour des opérations correspondant aux autorisations de découvert nécessaires au bon fonctionnement des comptes.

Les comptes bancaires des unités des principaux pays sont remis quotidiennement à l'équilibre par prélèvement ou par virement, vers les comptes de la trésorerie centrale (système du « cash pooling – zero balancing »). Des conventions financières ont été établies avec toutes les sociétés du Groupe qui gèrent ces relations dans le respect des réglementations locales.

La Direction de la trésorerie et des financements Groupe assure la gestion du risque global de change, le suivi détaillé du risque de change est réalisé dans les unités opérationnelles. Les opérations en devises sont analysées en amont de l'engagement financier et font l'objet d'une couverture de change au niveau du Groupe dès que la probabilité d'obtention du

contrat de ventes et/ou de la passation d'une commande d'achat devient importante, sauf exception.

c. Financement des opérations d'exportation

Les opérations de financement à l'export (garanties, crédit acheteur, crédit documentaire ou opérations plus complexes) sont préparées par des spécialistes locaux dépendant des directions financières locales. Ces spécialistes sont également correspondants de la Direction des Affaires financières internationales. Les opérations d'un montant supérieur à 10 millions d'euros ou d'un certain niveau de complexité sont traitées exclusivement par cette direction au niveau du Groupe.

d. Gestion immobilière

Toutes les opérations immobilières relèvent de la compétence exclusive de la Direction Immobilière du Groupe. Elle délègue certaines opérations, notamment hors de France, soit à une organisation pays, soit à une société locale, tout en en assurant la supervision.

e. Litiges, contentieux et conformité légale

À l'exception des litiges ayant trait aux relations avec les salariés et les organisations syndicales traités par la Direction des Ressources humaines, les autres litiges sont suivis par la Direction Juridique du Groupe.

f. Assurances et sinistres

L'ensemble des polices d'assurance de toutes les sociétés du Groupe est géré par la filiale spécialisée Thales Assurances Et Gestion Des Risques, qui optimise le coût des assurances pour le Groupe et vérifie que les filiales sont correctement garanties contre tous les risques assurables qu'elles encourent. Cette entité assure le suivi des sinistres significatifs.

g. Intermédiation commerciale

La gestion de l'environnement commercial des opérations internationales du Groupe est confiée à une structure spécialisée, Thales International, dotée de l'expertise en la matière mais aussi de procédures adaptées pour piloter ces opérations, conformément aux lois et règlements appli-

>> *Rapport du président à l'AG du 20 mai 2010 sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques*

cables. À ce titre, Thales International ou ses filiales sont les seules habilitées à signer des contrats d'intermédiation commerciale avec des prestataires extérieurs intervenant dans les opérations à l'exportation. Pour les opérations domestiques, dans les pays où le Groupe possède une importante présence commerciale et industrielle, des procédures sont mises en place pour améliorer la relation client tout en renforçant la sécurité et la régularité des opérations commerciales.

2.4.3. L'élaboration et le traitement de l'information financière et comptable publiée

a. Procédures comptables et financières

Le Groupe dispose de plusieurs manuels de procédures qui s'imposent aux unités du Groupe. Les directeurs financiers d'unités sont garants envers la Direction financière du Groupe du respect de ces procédures.

- Manuel de procédures comptables
Il décrit en détail les règles et principes comptables applicables à l'établissement des comptes consolidés en normes IFRS.
- Manuel des procédures de contrôle de gestion
Ce manuel décrit le processus budgétaire que doivent suivre les divisions et les unités. Il définit notamment le contenu et le format des reportings périodiques et contient un lexique visant à normaliser les agrégats financiers.
- Manuel de trésorerie
Il décrit le rôle respectif des équipes centrales et des équipes au sein des unités dans la conduite des opérations de trésorerie et de financement.
En outre, il détaille les procédures à appliquer en matière de gestion de trésorerie court terme, le fonctionnement du système de couverture du risque de change ainsi que les règles de reporting.
- Guide en matière de montage financier
Il définit le rôle respectif des équipes centrales et des équipes au sein des unités, ainsi que les modalités à suivre pour la mise en place et le suivi des montages financiers proposés lors de l'établissement des offres com-

merciales. L'objectif poursuivi étant d'optimiser le coût des montages financiers et d'assurer la meilleure couverture des risques financiers.

b. Processus budgétaire

La fixation des objectifs budgétaires annuels s'effectue en trois temps :

- les divisions du Groupe élaborent un plan stratégique sur dix ans, présenté et validé par la Direction générale du Groupe ;
- dans un second temps, chaque division présente à la Direction générale du Groupe un plan budgétaire détaillé à trois ans. Ce plan est basé sur les hypothèses commerciales fixées préalablement en concertation entre les divisions et les directions commerciales de niveau Groupe et pays ;
- enfin, la Direction générale fixe les objectifs de chaque division en assurant la cohérence globale. La première année du plan fait alors l'objet d'une mensualisation qui sert de référence au suivi des réalités comptables.

c. Reporting financier

Le dispositif inclut certains éléments clés décrits plus haut dans ce rapport, comme les Procédures comptables et financières et un processus de consolidation centralisé supporté par un outil unique.

Les résultats mensuels sont analysés de façon à identifier les écarts budgétaires et à actualiser les prévisions annuelles en matière de prises de commande, chiffres d'affaires, résultat et trésorerie. Cette démarche réalisée dans les unités permet de consolider la vision division et Groupe et d'identifier les plans d'actions nécessaires, le cas échéant, à l'atteinte des objectifs.

d. Consolidation des comptes

Thales utilise un logiciel de consolidation unique, choisi parmi les standards du marché, qui permet une remontée des informations comptables des différentes unités du Groupe, en assurant à la source les contrôles de cohérence. Le transfert des écritures vers le siège n'est autorisé qu'après validation. Des séances de formation ainsi qu'une expertise sur l'outil au sein des équipes de consolidation du Groupe permettent d'assurer la maîtrise du logiciel.

2.5. SURVEILLANCE DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

2.5.1. Les organes de suivi et de contrôle

Le Conseil d'administration exerce son contrôle sur la gestion du Groupe, directement ou via ses comités. Une information détaillée de l'organisation des travaux du Conseil d'administration et, plus généralement, de son fonctionnement et celui de ses comités, figure à la section 1 du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

a. Le comité d'audit et des comptes

À l'occasion de la clôture annuelle des comptes, le Directeur, Finances et Administration présente au comité d'audit et des comptes une note sur les procédures mises en œuvre pour identifier et contrôler les principaux risques et les engagements hors bilan.

L'audit interne propose chaque année au comité d'audit et des comptes un plan d'audit couvrant les différents aspects du Groupe en matière de conformité aux lois et règlements, d'évaluation du contrôle interne et d'identification et de traitement des risques.

À l'occasion des réunions de ce comité du Conseil d'administration sont revus les moyens mis en œuvre et les actions menées en matière de renforcement du contrôle interne, d'identification et de suivi des risques.

b. Le comité des risques et du contrôle interne

Ce comité, présidé par le Directeur, Finances et Administration, rassemble des représentants de directions fonctionnelles et opérationnelles ainsi que la Direction de l'Audit interne qui en assure le secrétariat.

En 2009, le comité a en particulier supervisé la démarche de cartographie des risques par les divisions et le suivi des plans d'actions découlant des autoévaluations 2008 sur le contrôle interne financier et sur la conformité légale.

c. Le comité éthique et responsabilité d'entreprise

Thales dispose d'un comité éthique et responsabilité d'entreprise, placé sous la présidence du vice-président honoraire

du Groupe. Ce comité se compose de membres du comité exécutif, des directions fonctionnelles et des principaux pays d'implantation. Il est le garant du respect du code d'éthique ; il contribue à la définition et à la mise en œuvre de la politique de Thales en matière d'éthique et de responsabilité d'entreprise. En 2009, ce comité s'est réuni à trois reprises.

d. La Direction de l'Audit interne

Rattachée hiérarchiquement au Président-directeur général, la Direction de l'Audit interne travaille avec le comité d'audit et des comptes, le comité des risques et du contrôle interne, la Direction générale du Groupe et les commissaires aux comptes. Elle apporte son concours à l'ensemble des responsables opérationnels ou fonctionnels pour les aider à identifier les risques encourus dans leurs activités et à mettre en place les moyens de maîtrise ou de réduction de ces risques. Elle veille notamment à la bonne gestion des risques et au maintien d'un niveau de contrôle interne adéquat dans le Groupe, en réalisant des missions d'audit et en assurant le développement des outils d'évaluation du contrôle interne mis à disposition des entités.

Fin 2009, la Direction de l'Audit interne s'est rattachée des compétences complémentaires qui renforcent notamment ses capacités de revue de la gestion des programmes.

2.5.2. Le contrôle de l'information financière

Chaque année, l'audit interne examine avec les commissaires aux comptes le manuel de révision comptable. Celui-ci décrit les phases d'intervention des auditeurs externes et précise les thèmes de révision.

Les sociétés consolidées sont classées en trois catégories selon leur taille et les risques qu'elles peuvent encourir. Elles font l'objet soit d'une revue approfondie, soit d'une revue limitée, soit d'une revue rapide.

Les deux premiers types de revue prévoient, au-delà de l'appréciation sur les états financiers, que les commissaires aux comptes formulent des recommandations portant sur l'amélioration du contrôle interne de l'unité. Ces recommandations font l'objet d'un chapitre du rapport de synthèse intérimaire annuel, qui est élaboré et remis à l'unité et à la direction du Groupe, en novembre de chaque année.

>> Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport
du Président du Conseil d'administration

C. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ THALES

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société THALES et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre, à l'approbation du conseil d'administration, un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des

informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris-La Défense et à Courbevoie, le 19 février 2010,

ERNST & YOUNG AUDIT

Michel Gauthier

Nour-Eddine Zanouda

MAZARS

Jean-Louis Simon

D. DIRECTION GÉNÉRALE

1. ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DE L'ÉQUIPE MANAGÉRIALE AU COURS DE L'ANNÉE 2009

	du 01/01/2009 au 13/01/2009	du 13/01/2009 au 19/05/2009	du 19/05/2009 au 08/06/2009	du 08/06/2009 au 19/06/2009	du 19/06/2009 au 11/12/2009	du 11/12/2009 au 31/12/2009
Président-directeur général (a)	Denis Ranque	Denis Ranque	Luc Vigneron	Luc Vigneron	Luc Vigneron	Luc Vigneron
Vice-Chairman (b)	Jean-Paul Perrier	Jean-Paul Perrier	Jean-Paul Perrier	Jean-Paul Perrier	Jean-Paul Perrier	Jean-Paul Perrier
Zone A (c)	Alex Dorrian	Alex Dorrian	Alex Dorrian	Alex Dorrian	Alex Dorrian	Alex Dorrian
Zone B (d)	Bruno Rambaud	Bruno Rambaud	Bruno Rambaud	Bruno Rambaud	Jean-Georges Malcor	Blaise Jaeger
Zone C (e)	Alexandre de Juniac	Alexandre de Juniac	Alexandre de Juniac	Alexandre de Juniac	Jean-Georges Malcor	Blaise Jaeger
Aéronautique	François Quentin	Jean-Georges Malcor	Jean-Georges Malcor	Jean-Georges Malcor	Pierre-Eric Pommellet	Pierre-Eric Pommellet
Espace	Reynald Seznec	Reynald Seznec	Reynald Seznec	Reynald Seznec	Reynald Seznec	Reynald Seznec
Systèmes Aériens	Richard Deakin	Richard Deakin	Richard Deakin	Richard Deakin	Richard Deakin	Jean-Loïc Galle
Systèmes Terre & Interarmées	Pascale Sourisse	Pascale Sourisse	Pascale Sourisse	Pascale Sourisse	Pascale Sourisse	Pascale Sourisse
Naval	Jean-Georges Malcor	Marc Darmon	Marc Darmon	Marc Darmon	Marc Darmon	Pierre-Eric Pommellet
Solutions de services et sécurité	Olivier Houssin	Olivier Houssin	Olivier Houssin	Olivier Houssin	Olivier Houssin	Pascale Sourisse
Finance et administration	Patrice Durand	Patrice Durand	Patrice Durand	Patrice Durand	Patrice Durand	Patrice Durand
Ressources humaines	Yves Barou	Yves Barou	Yves Barou	Yves Barou	Yves Barou	Yves Barou
Communication	Sylvie Dumaine	Sylvie Dumaine	Sylvie Dumaine	Sylvie Dumaine	Sylvie Dumaine	Yves Barou
Opérations (f)	Jean-Paul Lepeytre	Jean-Paul Lepeytre	Jean-Paul Lepeytre	François Quentin	François Quentin	Patrick Fournié
Stratégie	Jean-Loup Picard	Jean-Loup Picard	Jean-Loup Picard	Jean-Loup Picard	Jean-Loup Picard	Jean-Loup Picard
Recherche et technologie	Jean-Loup Picard	Jean-Loup Picard	Jean-Loup Picard	Jean-Loup Picard	Jean-Loup Picard	Marko Erman

(a) Seul mandataire social.

(b) A compter du 19 juin 2009, le poste de Vice-Chairman est supprimé et Jean-Paul Perrier devient Conseiller du Président.

(c) Zone A : États-Unis, Canada, Australie, Royaume-Uni. Alex Dorrian est également DG de Thales UK.

(d) Zone B : Europe, Turquie, Russie, Asie Centrale.

(e) Zone C : Asie, Afrique, Moyen-Orient, Amérique Latine.

(f) « Transformation des opérations » du 8 juin 2009 au 11 décembre 2009.

>> Direction générale

2. COMITÉ EXÉCUTIF AU 1^{ER} MARS 2010

La Direction générale de la Société et du Groupe est assurée par un organe collégial regroupant quatorze membres en charge des principales responsabilités opérationnelles et fonctionnelles, **sous l'autorité du Président-directeur général.**

Au 1^{er} mars 2010, le « Comex » est composé comme suit :

Alex Dorrian, EVP¹, Zone A², PDG de Thales UK

Blaise Jaeger, SVP³, Zone B⁴

Yves Barou, SVP,

Ressources Humaines et Communication

Patrice Durand, SVP, Finance et Administration

Marko Erman, SVP, Recherche et Technologie

Patrick Fournié, SVP, Transformation des Opérations

Jean-Loup Picard, SVP, Stratégie

Alex Cresswell, SVP, Défense terrestre

Jean-Pierre Forestier, SVP, Systèmes de transport

Jean-Loïc Galle, SVP, Opérations aériennes

Michel Mathieu, SVP, Avionique

Pierre-Eric Pommellet, SVP,

Systèmes de Mission de Défense

Pascale Sourisse, SVP,

Systèmes C4I de défense et sécurité

Reynald Sez nec, SVP, Espace

3. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Le Conseil d'administration du 19 mai 2009 préalable à l'assemblée générale annuelle a nommé Monsieur Luc Vigneron en tant que Mandataire social en remplacement de Monsieur Denis Ranque, révoqué lors de la même séance du Conseil.

Sont présentés chronologiquement dans ce chapitre, les situations respectives de M. Denis Ranque dont le mandat a cessé le 19 mai 2009 et de M. Luc Vigneron, actuel Président-directeur général et unique Mandataire social, dont le mandat a débuté à la même date.

A. RÉMUNÉRATION MANDATAIRES SOCIAUX / DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les éléments constitutifs de la rémunération du mandataire social sont identiques à ceux mis en œuvre par la société Thales pour ses cadres dirigeants. Le Conseil d'administration de Thales a décidé des éléments constituant la rémunération globale du Président après avoir pris connaissance d'enquêtes de salaires et de données de marché.

Chronologiquement, les décisions concernant respectivement M. Denis Ranque puis M. Luc Vigneron ont été prises lors des réunions du Conseil d'administration en date du 24 mars 2009 et du 24 juillet 2009.

1. EVP : Executive Vice President.

2. Zone A : Grande-Bretagne, Australie et Nouvelle-Zélande, Etats-Unis, Canada, Pays-Bas, Europe centrale et du Nord, Asie centrale et du Nord, OTAN et Nations Unies.

3. SVP : Senior Vice President.

4. Zone B : Allemagne, Espagne, Italie, reste de l'Europe, Asie du Sud et du Sud-Est, Moyen-Orient, Amérique Latine, Afrique.

Tableau 1 : Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux

(en milliers d'euros)	2009	2008
Denis Ranque – Président-directeur général du 1 ^{er} janvier au 19 mai 2009		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	3 314,7	1 283,1
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillée au tableau 4)	--	569
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillée au tableau 6)	--	--
Luc Vigneron – Président-directeur général depuis le 19 mai 2009		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	741,2	--
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice et auxquelles M. Vigneron a renoncé (détaillée au tableau 4)	600,8 (a)	--
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillée au tableau 6)	--	--
Total avant renonciation aux options	4 656,7	
Total après renonciation aux options (a)	4 055,9	1 852,1

(a) M. Luc Vigneron a renoncé lors du Conseil d'administration du 10 décembre 2009 aux 80 000 options qui lui avaient été attribuées par le Conseil d'administration du 25 juin 2009.

Tableau 2 : Récapitulatif des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

(en milliers d'euros)	2009		2008	
	Dû au titre de l'exercice	Versé au cours de l'exercice	Dû au titre de l'exercice	Versé au cours de l'exercice
Denis Ranque – Président-directeur général du 1 ^{er} janvier au 19 mai 2009				
Rémunération fixe	351,4	409,8	700,0	695
Rémunération variable (a)	--	578,5	578,5	774,8 (b)
Rémunération exceptionnelle	2 961,5	2 961,5	--	--
Jetons de présence	renonciation	renonciation	renonciation	renonciation
Avantage en nature (d)	1,78	2,16	4,6	4,6
Luc Vigneron – Président-directeur général depuis le 19 mai 2009			--	--
Rémunération fixe	432,5	374,2	--	--
Rémunération variable (c)	284,1	--	--	--
Rémunération exceptionnelle	--	--	--	--
Jetons de présence	23,5	6,2	--	--
Avantage en nature (d)	1,1	1,1	--	--
Total	4 056,2	4 333,4	1 283,1	1 474,4

(a) Pour l'ancien Mandataire social, M. Denis Ranque, le montant de la rémunération variable cible était de 100 % de la rémunération fixe, avec un maximum de 150 % en cas de dépassement des objectifs.

Les critères de fixation de la rémunération variable étaient, selon une pondération fixée par le Conseil d'administration, quantitatifs à hauteur, globalement, de 75 % (par ordre d'importance décroissante : l'EBIT, le cash flow opérationnel et les prises de commandes de l'exercice). Pour le solde, soit 25 % de la rémunération variable, le Conseil avait décidé de maintenir un critère plus qualitatif, fondé sur la réalisation de différentes missions assignées au Président par le Conseil.

(b) Versé au titre de l'exercice précédent.

(c) Pour le nouveau Mandataire social, M. Luc Vigneron, le Conseil d'administration du 24 juillet 2009 a décidé que le montant de la rémunération variable cible était de 100 % de la rémunération fixe, avec un maximum de 137,50 % en cas de dépassement des objectifs. Les critères de fixation de la rémunération variable sont, selon une pondération fixée par le Conseil d'administration, quantitatifs à hauteur, globalement, de 75 % (par ordre d'importance décroissante : l'EBIT, le cash flow opérationnel et les prises de commandes, ces trois critères s'appliquant à la période du 2nd semestre 2009). Pour le solde, soit 25 % de la rémunération variable, le Conseil a décidé de maintenir des critères qualitatifs.

Réuni le 18 février 2010, le Conseil a examiné les résultats obtenus au regard d'une part des critères quantitatifs fixés préalablement à savoir :

- l'EBIT du 2nd semestre 2009 ;
- le cash flow opérationnel du 2nd semestre 2009 ;
- et les prises de commandes du 2nd semestre 2009 ;

et a jugé d'autre part de la réalisation de différentes missions assignées au Président.

Cet examen a conduit le Conseil d'administration à décider, sur proposition du comité de sélection et des rémunérations, que la rémunération variable à verser en 2010 au Président-directeur général au titre de l'exercice 2009 (2nd semestre) prorata temporis à compter du 19 mai 2009 s'élèvera à 284 104 € (montant brut), soit 40,58 % de la rémunération annuelle fixe cible.

(d) Le mandataire social bénéficie d'un véhicule de société : le montant porté sur le tableau représente la valorisation soumise à impôts et cotisations sociales au cours de l'exercice.

Le mandataire social bénéficie également des services d'un chauffeur.

>> Direction générale

Tableau 3 : Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants 2009/2008 (en euros)

Bénéficiaire	Versé en 2009	Versé en 2008	Notes
J.-P. BARTH	35 250	35 250	
R. BRUNCK	38 500	8 804	
F. BUJON de l'ESTANG	39 000	39 350	
J. CORNU (net de retenue à la source)	22 537	--	
O. COSTA de BEAUREGARD	5 202	30 119	
S. DASSAULT	--	1 381	
Ch. de CROISSET (net de retenue à la source)	31 688	29 813	
R. FREEMAN (net de retenue à la source)	105 098	108 366	(a)
P. LAFOURCADE	--	3 452	
P. LEPINAY	37 750	33 048	(b)
D. LOMBARD	34 000	29 000	
K. NAUMANN (net de retenue à la source)	25 501	36 000	(c)
H. PROGLIO	--	2 011	
M. ROULET (par délégation de TSA, administrateur)	40 250	37 750	
S. TCHURUK	31 500	32 750	
Alcatel-Lucent Participations	24 000	22 856	
Inter CFDT (M-P DELPIERRE + D. FLOCH)	85 500	66 750	
Comptable du Trésor – art. 139 NRE (B. BEZARD + B PARENT en 2009)	46 500	20 356	
Ch. EDELSTENNE	6 250	--	
S. GENTILI	5 000	--	
P. MUTZ	6 250	--	
L. SEGALEN	6 250	--	
A. de SEZE	5 000	--	
E. TRAPPIER	6 250	--	
TSA	7 500	--	
B. RETAT (censeur / admin.)	17 500	17 556	
Total versé (net de retenue à la source)	662 276	554 612	
dont jetons de présence (hors Dirigeant mandataire social (d))	589 241	463 121	

Notes :

(a) Dont € 65 000 à raison des fonctions exercées dans le Groupe au Royaume-Uni (en euros : 73 035 en 2009 ; 80 991 en 2008), le solde correspondant aux jetons de présence Thales versés en France, nets de la retenue à la source de 25 %.

(b) Philippe Lépinay a indiqué à la société avoir reversé, en 2008 et en 2009, à l'Association du personnel actionnaire de Thales (APAT) la somme de 6 000 euros, en précisant qu'elle représente environ la moitié de ses jetons de présence après impôts et frais inhérents à la fonction.

(c) La somme perçue en 2008 comprend des indemnités pour animation de réunions d'un groupe de travail de conseillers militaires (10 500 euros).

(d) M. Denis RANQUE, Président-directeur général jusqu'au 19 mai 2009, avait renoncé à percevoir ses jetons de présence. Les jetons de présence versés en 2009 (6 250 euros) à M. Luc VIGNERON, nommé Président-directeur général le 19 mai 2009, figurent dans le tableau AMF n° 2 (récapitulatif des rémunérations du Dirigeant mandataire social).

>> Information des actionnaires

Tableau 4: Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice aux dirigeants mandataires sociaux par l'émetteur ou par toute société du Groupe

Nom du dirigeant	Date du Plan	Nature des options	Valorisation d'une option selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options de performance attribuées durant l'exercice	Valorisation de l'attribution au mandataire social selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Prix d'exercice	Période d'exercice
Denis Ranque				Néant			
Luc Vigneron	25 juin 2009	Options de souscription	7,51 €	80 000 auxquelles M. Luc Vigneron a renoncé le 10/12/2009	600 800	32,88 €	Du 25 juin 2009 au 24 juin 2019

Cette attribution représente 0,8 % de l'enveloppe globale d'options (achats et souscriptions) et d'actions gratuites autorisée par l'assemblée générale et 4,7 % du nombre d'options attribuées dans le plan de juin 2009.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-185 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé que le Président-directeur général devra conserver, sous forme

de titres, à chaque exercice des options attribuées en 2009 et pendant toute la durée de son mandat, 40 % de la plus value d'acquisition nette d'impôt.

M. Luc Vigneron ayant renoncé au bénéfice de cette attribution, les 80 000 options ont été annulées au 31 décembre 2009, le mandataire ne dispose plus d'aucune option à cette date.

Tableau 5: Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par les dirigeants mandataires sociaux

Nom du dirigeant mandataire social	Date du Plan	Nombre d'options levées durant l'exercice en qualité de Mandataire Social	Prix d'exercice
Denis Ranque (du 1 ^{er} janvier au 19 mai 2009)		néant	
Luc Vigneron (du 19 mai au 31 décembre 2009)		néant	

Tableau 6: Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social

Nom du dirigeant	Date du Plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisations des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Condition de performance
Denis Ranque (du 1 ^{er} janvier au 19 mai 2009)				néant		
Luc Vigneron (du 19 mai au 31 décembre 2009)				néant		

>> Direction générale

La société a décidé, depuis qu'elle procède à de telles attributions (depuis 2007), d'exclure du bénéfice des plans d'attribution gratuite d'actions le Président-directeur général (seul mandataire social), les membres du comité exécutif et les 361 principaux cadres dirigeants.

Tableau 7 : Actions de performance devenues disponibles au cours de l'exercice pour chaque mandataire social

Nom du dirigeant	Date du Plan	Nombre d'actions devenues disponibles	Conditions d'acquisition
Denis Ranque (du 1 ^{er} janvier au 19 mai 2009)		néant	
Luc Vigneron (du 19 mai au 31 décembre 2009)		néant	

Tableau 8 : Historique des attributions d'options de souscription et/ou d'achat d'actions aux mandataires sociaux

a. Situation de l'ancien mandataire social, M. Denis Ranque

Le Conseil d'administration du 19 mai 2009 a décidé, conformément à l'article 8.4 des règlements des plans, de déroger à ceux-ci en accordant à Denis Ranque le droit de conserver les options qui lui ont été attribuées par le Conseil entre le 12 juillet 2001 et le 1^{er} juillet 2008, comme si Denis Ranque était parti à la retraite. En conséquence ce dernier conservera ses options (telles que présentées dans le tableau suivant) sans restriction jusqu'à la date de leur fin de validité, à savoir 10 ans après leur attribution. Les autres dispositions des règlements restent en vigueur.

Date d'autorisation AG	15/05/2003	15/05/2003	16/05/2001	16/05/2001
Date du Conseil ayant décidé l'attribution	01/07/2004	01/07/2003	02/07/2002	12/07/2001
Décote à l'attribution	néant	néant	néant	néant
Nature des options	souscription	souscription	souscription	souscription
Période d'exercice (a)	du 1 ^{er} juil. 2008 au 30 juin 2014	du 1 ^{er} juil. 2007 au 30 juin 2013	du 2 juil. 2006 au 1 ^{er} juil. 2012	du 12 juil. 2005 au 11 juil. 2011
Prix d'exercice	29,50 €	25,70 €	40,97 € (b)	42,18 € (b)
Nombre total d'options du plan en vigueur au 31/12/2009	1 983 662	1 436 914	2 614 533	2 798 127
Dont options en vigueur détenues au 31/12/2009 par :				
- l'ancien mandataire social Denis Ranque	100 000	80 000	102 954	83 718
- dont options exerçables par l'ancien mandataire social au 31/12/2009	100 000	80 000	102 954	83 718
Date d'autorisation AG	15/05/2008	16/05/2007	17/05/2005	17/05/2005
Date du Conseil ayant décidé l'attribution	01/07/2008	04/07/2007	09/11/2006	30/06/2005
Décote à l'attribution	néant	néant	néant	néant
Nature des options	souscription	achat	souscription	souscription
Période d'exercice (a)	du 1 ^{er} juil. 2012 au 30 juin 2018	du 4 juil. 2011 au 3 juil. 2017	du 9 nov. 2010 au 8 nov. 2016	du 30 juin 2009 au 29 juin 2015
Prix d'exercice	38,50 €	44,77 €	36,47 €	34,01 €
Nombre total d'options du plan en vigueur au 31/12/2009	1 669 250	80 000	2 144 349	1 885 813
Dont options en vigueur détenues au 31/12/2009 par :				
- l'ancien mandataire social Denis Ranque	80 000	80 000	80 000	80 000
dont options exerçables par l'ancien mandataire social au 31/12/2009	--	--	--	--

(a) Cas de la France. Information détaillée dans le paragraphe « Modalités d'exercice » page 172.

(b) Prix d'exercice et quantités ajustés dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur (art. 174-12 et 13 du Décret n° 67-236 du 23 mars 1967) en raison de la distribution de dividendes par prélèvement sur les réserves, postérieurement à la date d'attribution des options.

>> Information des actionnaires

b. Situation de M. Luc Vigneron, Président-directeur général en fonction

M. Luc Vigneron a renoncé lors du Conseil du 10 décembre 2009 aux 80 000 options qui lui avaient été attribuées par le Conseil d'administration du 25 juin 2009

Date d'autorisation AG	15/05/2008
Date du Conseil ayant décidé l'attribution	25/06/2009
Décote à l'attribution	néant
Nature des options	souscription
Période d'exercice (a)	du 25 juin 2013 au 24 juin 2019
Prix d'exercice	32,88 €
Nombre total d'options du plan en vigueur au 31/12/2009	1 580 910
Dont options en vigueur détenues au 31/12/2009 par :	
- le mandataire social Luc Vigneron	0
dont options exerçables par le mandataire au 31/12/2009	0

(a) Cas de la France. Information détaillée dans le paragraphe « Modalités d'exercice » page 172.

Tableau 9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par les dix salariés dont le nombre d'options achetées ou souscrites est le plus élevé pendant l'exercice

	Nombre total d'options	Prix moyen pondéré
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	222 000	32,88 €
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	176 752	30,05 €

Tableau 10 : Informations générales sur le dirigeant mandataire social

Dirigeant mandataire social	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Luc Vigneron		X	X		X			X

>> Direction générale

Retraite supplémentaire :

Sur décision du Conseil d'administration en date du 24 mars 2009, le mandataire social de Thales bénéficie d'un régime de retraite supplémentaire dont le montant est déterminé suivant une méthode d'allocation de points identique à celle prévue par le régime collectif de retraite supplémentaire en vigueur à la date du Conseil au sein de Thales pour les cadres du Groupe dont la rémunération dépasse le plafond de cotisation Agirc.

Les droits du mandataire social, calculés en points comme pour le dispositif Agirc, ne sont pas conditionnés à la présence dans l'entreprise lors de la liquidation de retraite mais ils sont soumis d'une part à la condition d'avoir exercé un mandat complet et d'autre part, à la réalisation de la condition de performance suivante : atteinte d'un taux moyen de réalisation des objectifs annuels de marge opérationnelle fixés par le Conseil au mandataire égal ou supérieur à 80 % sur les trois derniers exercices clos.

**a. Situation de l'ancien mandataire social,
M. Denis Ranque**

Le Conseil a constaté le 19 mai 2009 que compte tenu de la réalisation de la condition de performance susmentionnée et de la condition de tenue d'un mandat complet, M. Denis Ranque bénéficiera du dispositif de retraite supplémentaire institué au profit du dirigeant mandataire social le 24 mars 2009 et de la majoration également décidée le 19 mai 2009 afin de l'aligner sur les modalités du régime collectif en vigueur.

Le montant annuel de la pension de retraite supplémentaire Thales devrait représenter environ 10 % de la dernière rémunération annuelle de M. Denis Ranque en qualité de mandataire social de la société.

Cette disposition a fait l'objet d'une publicité sur le site internet de la société, conformément à la réglementation en vigueur.

**b. Situation de M. Luc Vigneron, Président-directeur
général en fonction**

Le Conseil du 24 juillet 2009 a confirmé que M. Luc Vigneron bénéficiait du régime de retraite supplémentaire.

Les droits constatés sur la base des rémunérations plafonnées versées au cours de l'exercice, représenteraient pour M. Luc Vigneron une rente annuelle potentielle de 0,97 % de la rémunération fixe versée en 2009.

M. Luc Vigneron aura rempli la condition d'exercice d'un mandat complet à l'expiration de l'AGO 2014.

Cette disposition a fait l'objet d'une publicité sur le site internet de la société, conformément à la réglementation en vigueur.

**Indemnités et droits liés à la cessation
des fonctions de mandataire social****a. Situation de l'ancien mandataire social,
M. Denis Ranque**

Par décision du 6 mars 2008, approuvée par l'assemblée générale du 15 mai 2008, le Conseil a autorisé la conclusion d'une convention réglementée prévoyant le versement au dirigeant mandataire social, sous condition de performance, d'une indemnité à raison de la cessation imposée de son mandat social.

Monsieur Denis Ranque ayant été révoqué de son mandat de Président-directeur général par décision du Conseil, le 19 mai 2009, le Conseil a constaté, à la même date, que la condition de performance, déterminée par référence aux objectifs annuels de profitabilité opérationnelle au titre des trois derniers exercices clos, était réalisée (avec une moyenne de 101 % pour un minimum de 80 %). Le Conseil a, en conséquence, approuvé le montant de l'indemnité due à Monsieur Denis Ranque selon les modalités de calcul arrêtées lors de la réunion du Conseil du 6 mars 2008, à savoir, le double de la moyenne annuelle des sommes perçues au cours des trois derniers exercices, soit 2,96 millions d'euros.

Cette disposition a fait l'objet d'une publicité sur le site internet de la société, conformément à la réglementation en vigueur.

**b. Situation de M. Luc Vigneron, Président-directeur
général en fonction**

Sous réserve de la réalisation de la condition de performance fixée par le Conseil d'administration, une indemnité pourrait être versée à M. Luc Vigneron à raison de la rupture de son mandat social, sauf faute grave ou lourde.

Cette indemnité serait égale ab initio à un montant de 757 K€ brut, ce montant augmentant de manière linéaire pour aboutir à l'issue du premier mandat (AGO 2014) à une indemnité maximum égale à deux années de rémunération (fixe + variable) perçue.

En outre, il a été décidé de souscrire une assurance chômage privée répondant au même critère de performance que l'indemnité de rupture.

Cette disposition a fait l'objet d'une publicité sur le site internet de la société, conformément à la réglementation en vigueur.

Ces engagements réglementés (retraite et indemnité) seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 20 mai 2010 (cf. publication réglementaire sur le site internet de la Société).

Exercice 2010 :

Le 18 février 2010, le Conseil d'administration a également décidé pour l'exercice 2010, sur recommandation du comité de sélection et des rémunérations :

- de maintenir à 700 000 € (montant brut) la rémunération fixe de M. Luc Vigneron, Président-directeur général ;
- de maintenir le montant de la rémunération variable cible à 100 % de la rémunération fixe, avec un maximum de 137,50 % en cas de dépassement des objectifs ;

que les critères de fixation de la rémunération variable 2010 seraient, selon une pondération fixée par le Conseil d'administration, quantitatifs à hauteur, globalement, de 75 % (par ordre d'importance décroissante : l'EBIT, le cash flow opérationnel et

les prises de commandes pour la période de l'exercice). Pour le solde, soit 25% de la rémunération variable, le Conseil a décidé de retenir, comme critères qualitatifs pour 2010 : la conduite du changement (en ce compris GPEC et communication interne), l'exécution des grands programmes, le déploiement du plan de performance Probasis et la qualité de la gouvernance, sans que cette liste ne soit nécessairement limitative.

B. RÉMUNÉRATION DES AUTRES DIRIGEANTS DU GROUPE

La composition de l'équipe de Direction générale a été modifiée à plusieurs reprises au cours de l'exercice 2009. Les détails sont présentés dans le tableau page 214.

L'information présentée ci-après consolide les rémunérations des 17 personnes ayant appartenu à la Direction générale jusqu'au 10 décembre 2009 hors mandataires sociaux.

La rémunération totale versée au cours de l'année 2009, en dehors des deux mandataires sociaux successifs, représente un montant total de 12 585 K€ incluant 26,1 % de part variable au titre de 2008¹ pour les personnes encore en activité ou de part variable au titre de 2009 pour les personnes ayant quitté le Groupe ainsi que 27,5 % de rémunérations exceptionnelles non récurrentes. Comme pour le Président-directeur général, la part variable est indexée sur des critères quantitatifs et qualitatifs de performance.

Détails des salaires versés au comité exécutif (hors Président-directeur général) au cours des exercices 2008 et 2009

(en milliers d'euros)	2009 Versé au cours de l'exercice (17 membres)	2008 Versé au cours de l'exercice (15 membres)
Comité exécutif (hors P.-D.G.)		
Rémunération fixe	5 768	5 154
Rémunération variable	3 283	2 940
Rémunération exceptionnelle	3 468	--
Avantage en nature	66	75
Total hors cotisations	12 585	8 169
Cotisations patronales	3 893	2 618
Total chargé	16 478	10 787

Par ailleurs, les membres du nouveau comité exécutif tel qu'il est défini dans le tableau page 214 pour la dernière période débutant le 11 décembre 2009, autres que le Président, disposent globalement d'un total de 1 162 271 options de souscription ou d'achat d'actions. La ventilation par date

d'attribution et caractéristiques détaillées ainsi que les exercices figurent ci-avant, dans les tableaux des pages 63 et 64 et dans l'état récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants, dirigeants assimilés et personnes liées page 29.

1. La rémunération variable au titre de 2009 étant versée en 2010.

>> Intéressement et participation /
Commissaires aux comptes

E. INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION

PARTICIPATION

L'accord Groupe de participation mutualisée des salariés aux résultats des sociétés du Groupe Thales, signé le 23 décembre 2004 par l'ensemble des organisations syndicales représentatives au niveau Groupe, a donné lieu en 2009, au titre de l'exercice 2008, au versement de droits à participation pour un montant global de 51,3 millions d'euros. Cet accord témoigne d'une volonté de solidarité entre les sociétés du Groupe, tous les salariés étant bénéficiaires du même accord et d'une unique réserve spéciale de participation répartie selon des critères communs.

INTÉRESSEMENT

Chaque société peut par ailleurs négocier un accord d'intéressement basé sur des indicateurs qui constituent pour elle des enjeux majeurs. Aux termes de l'accord de participation Groupe, une règle de plafonnement du montant des primes (cumul intéressement + participation) au regard de la masse salariale doit être respectée.

Dix-neuf sociétés du Groupe ont ainsi versé de l'intéressement en 2009 au titre de l'exercice 2008 pour un montant global de 16,92 millions d'euros.

MONTANTS BRUTS AFFÉRENTS À L'INTÉRESSEMENT ET À LA PARTICIPATION SUR LES DERNIERS EXERCICES

(en millions d'euros)	2009	2008	2007	2006	2005
Dans le Groupe (a) en France					
Participation versée	51,30	35,86	31,68	32,51	42,78
Intéressement versé	16,92	15,30	15,54	19,15	7,92
Par Thales société mère					
Intéressement versé	2,77	3,18	2,67	2,57	2,56

(a) Périmètre de consolidation en France, y compris les sociétés communes à 100 %.

F. COMMISSAIRES AUX COMPTES

Pour la période couverte par les informations financières historiques, les contrôleurs légaux des comptes de Thales ont été les suivants :

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

MAZARS

61 rue Henri Regnault, Tour Exaltis
92400 Courbevoie
représenté par M. Jean-Louis Simon

Mandat en cours conféré par l'assemblée générale du 16 mai 2007 expirant avec la révision des comptes de l'exercice 2012.

ERNST & YOUNG AUDIT

Faubourg de l'Arche, 11 allée de l'Arche
92400 Courbevoie
représenté par MM. Michel Gauthier et Nour-Eddine Zanouda

Mandat en cours conféré par l'assemblée générale du 19 mai 2009 expirant avec la révision des comptes de l'exercice 2014.

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

PATRICK DE CAMBOURG

61 rue Henri Regnault, Tour Exaltis
92400 Courbevoie

Mandat en cours conféré par l'assemblée générale du 16 mai 2007 expirant avec la révision des comptes de l'exercice 2012.

AUDITEX

11 allée de l'Arche
92400 Courbevoie

Mandat en cours, conféré par l'assemblée générale du 19 mai 2009 expirant avec la révision des comptes de l'exercice 2014.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires versés aux commissaires aux comptes en 2009 et 2008 sont présentés ci-après (a) :

	Mazars				Ernst & Young			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (b)								
- Émetteur	740	718	14 %	12 %	804	561	15 %	10 %
- Filiales intégrées globalement	4287	4748	78 %	83 %	3751	4455	69 %	79 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes (c)								
- Émetteur	50	50	1 %	1 %	62	40	1 %	1 %
- Filiales intégrées globalement	331	228	6 %	4 %	457	491	8 %	9 %
Sous-total	5 408	5 744	99 %	100 %	5 074	5 547	93 %	99 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement (d)								
Juridique, fiscal, social	63	--	1 %	--	388	49	7 %	1 %
Autres (si > 10% des honoraires d'audit)	--	--	--	--	--	--	--	--
Sous-total	63	0	1 %	0 %	388	49	7 %	1 %
Total	5 471	5 744	100 %	100 %	5 462	5 596	100 %	100 %

(a) Concernant la période à considérer, il s'agit des prestations effectuées au titre d'un exercice comptable prises en charge au compte de résultat.
 (b) Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau des commissaires aux comptes auxquels celui-ci a recours dans le cadre de la certification des comptes.
 (c) Cette rubrique reprend les diligences et prestations directement liées rendues à l'émetteur ou à ses filiales :
 • par le commissaire aux comptes dans le respect des dispositions de l'article 10 du Code de déontologie ;
 • par un membre du réseau dans le respect des dispositions des articles 23 et 24 du Code de déontologie.
 (d) Il s'agit des prestations hors Audit rendues, dans le respect des dispositions de l'article 24 du Code de déontologie, par un membre du réseau aux filiales de l'émetteur dont les comptes sont certifiés.

3. INFORMATIONS BOURSIÈRES ET COMMUNICATION FINANCIÈRE

A. L'ACTION THALES

1. MARCHÉS DE COTATION

L'action Thales est cotée sur le marché réglementé *Euronext Paris* (compartiment A) de NYSE-Euronext. Elle est éligible au *Service à Règlement Différé* (SRD).

Code ISIN¹ : FR0000121329

Reuters : TCFP.PA

Bloomberg : HO FP

L'action Thales est une valeur support du *Marché des Options Négociables à Paris* (MONEP).

2. PLACE DANS LES INDICES

Le titre Thales fait partie des principaux indices suivants :

- Indices de NYSE Euronext Paris : *CAC Next20* (depuis le 1^{er} août 2006), *SBF120* (depuis le 31 décembre 1990), *SBF250* et *CAC AllShares*.

Il est rappelé que la capitalisation boursière prise en compte pour sélectionner les valeurs faisant partie des indices de NYSE Euronext Paris est calculée sur la base du seul capital flottant² et non sur le nombre total d'actions existantes.

À titre indicatif, sur la base du dernier cours coté en 2009, la capitalisation boursière totale de Thales était de 7 154 M€, soit 6,69 % de la capitalisation boursière du *CAC Next20* et la capitalisation boursière flottante de Thales, au sens Conseil Scientifique des Indices, était de 3 369 M€.

- Indices internationaux : DJ Eurostoxx, FTSE Eurotop 300.

1. International Securities Identification Numbers.

2. Selon la définition retenue par le Conseil Scientifique des Indices, le capital flottant correspond à la totalité du capital diminuée des actions d'autocontrôle, des actions détenues directement ou indirectement par des fondateurs et/ou par l'État, des blocs contrôlant, ainsi que des actions liées par un pacte d'actionnaires n'entrant pas dans les catégories précitées, et des participations analysées comme stables.

3. ÉVOLUTION DU COURS ET DES VOLUMES ÉCHANGÉS SUR NYSE EURONEXT PARIS

A. DONNÉES MENSUELLES DE JANVIER 2008 À DÉCEMBRE 2009 (DONNÉES SUR LES COURS, EN EUROS)

	Nombre de séances	Nombre de titres échangés	Capitaux échangés (M€)	Volume moyen journalier	Cours moyen pondéré	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Cours de clôture
Année 2009								
Janvier	21	13970776	453,78	665275	32,481	34,980	30,230	34,755
Février	20	12115945	394,11	605797	32,528	34,705	29,825	32,055
Mars	22	11928587	351,40	542209	29,458	31,925	27,220	28,540
1^{er} trim 2009	63	38015308	1199,29	603417	31,547	34,980	27,220	28,540
Avril	20	12453876	371,26	622694	29,81	31,870	27,840	31,550
Mai	20	17046314	541,50	852316	31,77	34,145	30,725	33,160
Juin	22	13215389	432,70	600700	32,74	34,370	31,410	31,875
2^e trim 2009	62	42715579	1345,46	688961	31,50	34,370	27,840	31,875
Juillet	23	14821853	441,07	644428	29,76	31,875	27,390	29,660
Août	21	10623575	320,17	505885	30,14	32,315	28,865	32,000
Septembre	22	11977919	398,45	544451	33,27	34,500	31,360	33,900
3^e trim 2009	66	37423347	1159,69	567020	30,99	34,500	27,390	33,900
Octobre	22	8968589	308,53	407663	34,40	36,000	32,380	33,020
Novembre	21	10441746	342,26	497226	32,78	33,845	31,430	32,660
Décembre	22	11229097	384,42	510413	34,23	35,945	32,550	35,945
4^e trim 2009	65	30639432	1035,21	471376	33,79	36,000	31,430	35,945
Cumul 2009	256	148793666	4739,65	581225	31,85	36,000	27,220	35,945
Année 2008								
Janvier	22	13179694	501,44	599077	38,05	40,91	34,33	38,65
Février	21	10539379	413,46	501875	39,23	41,80	36,94	40,59
Mars	19	11914701	481,33	627090	40,40	42,68	38,32	41,01
1^{er} trim 2008	62	35633774	1396,23	574738	39,18	42,68	34,33	41,01
Avril	22	11858645	495,49	539029	41,78	43,62	40,39	42,00
Mai	21	11972930	482,33	570140	40,28	43,25	37,66	40,12
Juin	21	10857375	415,36	517018	38,26	40,45	35,38	36,20
2^e trim 2008	64	34688950	1393,17	542015	40,16	43,62	35,38	36,20
Juillet	23	14417505	521,43	626848	36,17	39,50	33,70	36,42
Août	21	7872872	297,34	374899	37,77	40,00	35,51	38,60
Septembre	22	13207723	500,15	600351	37,87	40,34	34,11	35,43
3^e trim 2008	66	35498100	1318,91	537850	37,15	40,34	33,70	35,43
Octobre	23	16861240	543,76	733097	32,25	37,35	28,85	31,30
Novembre	20	11531013	359,32	576551	31,16	33,99	28,26	29,39
Décembre	21	9644085	281,34	459242	29,17	30,33	27,52	29,83
4^e trim 2008	64	38036338	1184,42	594318	31,14	37,35	27,52	29,83
Cumul 2008	256	143857162	5292,72	561942	36,79	43,62	27,52	29,83

>> L'action Thales

B. DONNÉES ANNUELLES DE 2008 À 2009 (DONNÉES SUR LES COURS, EN EUROS)**Évolution du cours et de la performance**

	2009	2008
Cours de clôture	35,945	29,83
Plus haut en séance	36,000	43,62
Plus bas en séance	27,220	27,52
Cours moyen pondéré	31,85	36,79
Dividende net versé au cours de l'exercice au titre de l'exercice précédent, en euro	1,05	1,00
Taux de rendement total de l'année (« TSR ») (a)	+24,02 %	-24,34 %
Variation du cours de clôture par rapport au cours de clôture de l'exercice précédent (en %)	+20,50 %	-26,80 %
Variation du CAC40 sur la période (en %)	+22,32 %	-42,68 %
Variation du CACNext20 sur la période (en %) (b)	+25,36 %	-47,10 %
Performance relative de Thales dans l'indice de référence (CAC Next20)	14 ^e	5 ^e

(a) « Total Shareholder Return » : Différentiel des cours de clôture annuelle, augmenté du dividende net versé au cours de l'année (au titre de l'exercice précédent) et rapporté au cours initial.
 (b) Le CACNext 20 est l'indice de référence de Thales depuis le 1^{er} août 2006.

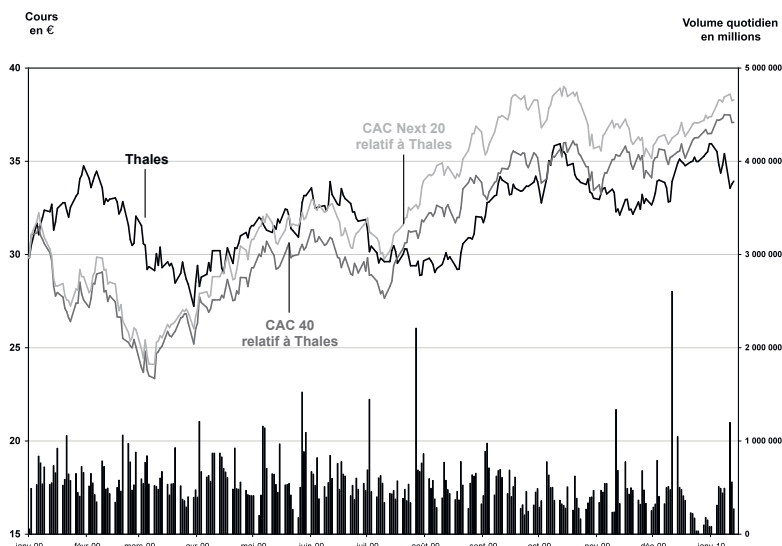
Volatilité et liquidité

	2009	2008
Volatilité moyenne cours plus haut / cours plus bas par séance en % Action Thales/Indice de référence SBF 250	1,32 / 1,58	3,75 / 2,55
Nombre de titres échangés par séance (en milliers)	581	562
Nombre de titres échangés sur la période (en millions)	149	144
Total des capitaux échangés sur la période, en M€	4740	5293
Moyenne mensuelle des titres échangés (en milliers)	12 399	11 988
Moyenne mensuelle des capitaux échangés, en M€	394,97	441,06
Nombre total d'actions composant le capital (fin de période)	199,0	198,7
Nombre total d'actions composant le flottant en fin de période (a)	93,7	103,7

(a) En fin de période et conformément à la définition du flottant retenu pour le calcul de l'indice CAC 40 d'Euronext Paris par le Conseil Scientifique des Indices.

C. GRAPHIQUES ET COMMENTAIRES SUR L'ÉVOLUTION DU COURS ET DES VOLUMES ÉCHANGÉS DU 1^{ER} JANVIER 2009 AU 31 DÉCEMBRE 2009

Évolution du cours et des volumes traités, du 1^{ER} janvier 2009 au 31 décembre 2009



Cours de clôture de l'action Thales :
 Le 2 janvier 2009 : 30,49 €
 Le 31 décembre 2009 : 35,94 €
 Cours le plus haut en 2009 : 36,00 €
 Cours le plus bas en 2009 : 27,22 €

Commentaires sur l'évolution du cours en 2008 et 2009

En 2008, le cours de Thales a subi une baisse significative de 27 % sur l'année, à comparer aux indices CAC 40 et CAC Next20 qui ont perdu respectivement 43 % et 47 % de leur valeur en 2008, compte tenu de la baisse généralisée sur l'ensemble des places boursières mondiales.

En 2009, le cours de Thales a progressé de 20,5 %, une hausse proche de celles des indices CAC 40 et CAC Next20, qui ont augmenté respectivement de 22 % et 25 %, après des baisses conséquentes en 2008.

Commentaires sur l'évolution des volumes échangés en 2008 et 2009

En 2008, les volumes traités ont été très légèrement inférieurs à 2007, représentant comme l'an passé 1,4 fois le flottant. Les volumes ont été échangés régulièrement tout au long de l'année, avec des quantités un peu plus élevées au dernier trimestre.

En 2009, les volumes échangés quotidiennement ont atteint 581 225 titres en moyenne, en progression par rapport à 2008. Les volumes échangés ont été les plus importants au cours du deuxième trimestre, avec notamment un pic de 852 316 titres échangés par jour en moyenne en mai, mois au cours duquel Dassault Aviation est entré au capital de Thales et s'est substitué à Alcatel-Lucent en tant que partenaire industriel.

4. DIVIDENDE ET POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Les dividendes sont valablement payés aux titulaires d'actions. La Société utilise la procédure de paiement direct via l'organisme de compensation de place Euroclear, qui permet à chaque actionnaire de percevoir le dividende dès la date de son détachement.

La date de paiement du dividende a été fixée par le Conseil d'administration au 31 mai de chaque année ou le premier jour ouvrable suivant si le 31 mai n'est pas un jour

de Bourse. Le paiement du dividende 2009 sera effectif le 31 mai 2010, avec détachement trois jours de bourse avant, soit le 26 mai 2010. Tout dividende non réclamé dans un délai de cinq ans est prescrit dans les conditions prévues par la loi et est versé au Trésor Public.

Conformément à la loi, il est rappelé que, pour les trois exercices précédents, les montants unitaires de dividendes mis en distribution ont été les suivants, **étant précisé que les dividendes versés au titre de 2006, 2007 et 2008 ont ouvert éventuellement droit à un abattement dans les conditions prévues par le Code général des impôts, de 40 %.**

Dividendes versés au titre des cinq derniers exercices

(en euros)	2009 (a)	2008	2007	2006	2005
Dividende net	0,50	1,05	1,00	0,87	0,83

(a) Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2010, qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009. Dividende détaché le 26 mai 2010 et mis en paiement le 31 mai 2010.

B. POLITIQUE DE COMMUNICATION FINANCIÈRE

1. ORIENTATION GÉNÉRALE

Thales s'attache à fournir à l'ensemble de ses actionnaires une information régulière, transparente et claire, en conformité avec les pratiques en vigueur et les règles applicables aux sociétés cotées en matière de diffusion d'information.

Outre le présent document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et présentant notamment le détail de l'ensemble des comptes consolidés, leur analyse, l'activité et les résultats des différents domaines et les principales informations juridiques sur la société, Thales diffuse également un rapport semestriel ainsi que des communiqués de presse et avis financiers. En complément, Thales publie également une brochure d'activité illustrée présentant l'essentiel du Groupe, ainsi qu'un rapport responsabilité d'entreprise reprenant les engagements et réalisations dans ce domaine.

L'ensemble des documents d'information, les présentations et communiqués financiers du Groupe sont mis en ligne et consultables sur le site internet de Thales www.thalesgroup.com.

Par ailleurs, Thales organise des réunions d'information, le cas échéant sous forme de conférences téléphoniques, à destination de la communauté financière, en particulier lors de la publication des résultats (comptes annuels, comptes semestriels, information trimestrielle) ou à l'occasion d'opérations stratégiques ou financières importantes.

Des rencontres régulières entre investisseurs institutionnels et les dirigeants ont également lieu, en Europe et en Amérique du Nord notamment, dans le cadre de roadshows périodiques ou de « journées investisseurs » (« *investor days* ») afin de présenter plus en détail les activités et les performances du Groupe et de visiter des sites opérationnels.

Enfin, Thales entretient un dialogue permanent avec les analystes financiers et investisseurs institutionnels internationaux, pour leur permettre d'approfondir leur connaissance des activités et de la stratégie du Groupe.

2. CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE EN 2010

- 18 février** publication des résultats consolidés de l'exercice 2009
- 11 mai** publication de l'information trimestrielle relative au premier trimestre 2010
- 20 mai** assemblée générale des actionnaires
- 26 mai** détachement du dividende 2009
- 31 mai** paiement du dividende 2009
- 29 juillet** publication des résultats consolidés du premier semestre 2010
- 9 novembre** publication de l'information trimestrielle relative au troisième trimestre 2010

3. CONTACTS

DIRECTION DES RELATIONS INVESTISSEURS

45, rue de Villiers
92526 Neuilly-sur-Seine cedex - France
Tél. : 33 (0) 1 57 77 89 02
Fax : 33 (0) 1 57 77 86 59
E-mail : ir@thalesgroup.com

4. DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL : PRINCIPALES INFORMATIONS À LA DISPOSITION DES ACTIONNAIRES

Cette section mentionne l'ensemble des informations publiées au cours des douze mois précédant le dépôt du présent document de référence, conformément aux dispositions de l'article 221-1-1 du règlement général de l'AMF.

Thales met à la disposition du public sur son site Internet (www.thalesgroup.com) les statuts de la société ainsi que les informations financières sur le Groupe.

RÉSULTATS ANNUELS 2008

Dans la rubrique « Investisseurs », sous rubrique « Publications et communiqués » :

- communiqué de presse du 26 février 2009 ;
- présentation sous forme de planches - 26 février 2009 ;
- plaquette des résultats annuels consolidés 2008.

REVENUS DU 1^{ER} TRIMESTRE 2009

Dans la rubrique « Investisseurs », sous rubrique « Publications et communiqués » :

- communiqué de presse du 14 mai 2009 ;
- présentation - 14 mai 2009.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES 2009

Dans la rubrique « Investisseurs », sous rubrique « Assemblées générales » :

- AG du 19 mai 2009 Projet de résolution ;
- brochure R 225-83 AG du 19 mai 2009 ;
- avis de convocation de l'assemblée générale du 19 mai 2009 ;
- avis de réunion de l'assemblée générale du 19 mai 2009 ;
- présentation AG du 19 mai 2009 ;
- communiqué de presse AG du 19 mai 2009 ;
- quorum & résultats des votes AG du 19 mai 2009 ;
- brochure de l'assemblée générale du 19 mai 2009.

REVENUS ET RÉSULTATS SEMESTRIELS 2009

Dans la rubrique « Investisseurs », sous rubrique « Publications et communiqués » :

- communiqué de presse du 27 juillet 2009 ;
- présentation - 27 juillet 2009 ;
- comptes consolidés.

INFORMATION TRIMESTRIELLE AU 30 SEPTEMBRE 2009

Dans la rubrique « Investisseurs », sous rubrique « Publications et communiqués » :

- communiqué de presse du 10 novembre 2009 ;
- présentation - 10 novembre 2009.

PERSPECTIVES STRATÉGIQUES ET PROJET DE NOUVELLE ORGANISATION, 11 DÉCEMBRE 2009

Dans la rubrique « Investisseurs », sous rubrique « Publications et communiqués » :

- communiqué de presse du 11 décembre 2009 ;
- présentation - 11 décembre 2009.

RÉSULTATS ANNUELS 2009

Dans la rubrique « Investisseurs », sous rubrique « Publications et communiqués » :

- communiqué de presse du 18 février 2010 ;
- présentation - 18 février 2010 ;
- comptes consolidés.

C. AUTRES TITRES DE MARCHÉ

1. PROGRAMME D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES « EMTN » À ÉCHÉANCE 2009

Les obligations émises par Thales en novembre 2006, dans le cadre d'un emprunt de 700 M€, sont arrivées à échéance en décembre 2009. Ces obligations à taux variable (Euribor 3 mois + 0,125%) ont été remboursées dans leur intégralité.

2. EMPRUNT OBLIGATAIRE À ÉCHÉANCE 2011

En juillet 2004, Thales a réalisé une émission obligataire de 500 M€, cotée à la bourse de Luxembourg, au taux fixe de 4,375 % (swapé à taux variable à hauteur de 300 M€) et d'échéance juillet 2011.

Par ailleurs, le Groupe a réalisé le 9 janvier 2009 l'émission d'une nouvelle tranche de 275 M€ fongible dans cet emprunt. L'intégralité de ces 275 M€ a été convertie en taux variable par un swap de taux.

3. EMPRUNT OBLIGATAIRE À ÉCHÉANCE 2013

En avril 2009, Thales a réalisé une émission obligataire de 600 M€, à taux fixe de 4,375 %, dont 200 M€ transformés en taux variable par un swap de taux. Cet emprunt arrive à échéance en avril 2013.

Sommaire général	1	2. COMPTES CONSOLIDÉS	30
Attestation du responsable du document de référence	3	A. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	30
Présentation du Groupe	4	B. ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL	31
Historique	6	C. BILAN CONSOLIDÉ	32
Chiffres clés	7	D. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	33
ÉLÉMENTS FINANCIERS 2009	9	E. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	34
1. RAPPORT DE GESTION DU GROUPE	10	F. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	35
A. RAPPORT SUR L'ACTIVITÉ		1. Principes comptables	35
ET LES RÉSULTATS CONSOLIDÉS	10	2. Événements marquants	44
1. Activités	11	3. Compte de résultat ajusté	45
1.1. Revenus consolidés	11	4. Informations à périmètre et taux	
1.2. Prises de commandes	12	de change comparables	46
2. Résultats	14	5. Informations sectorielles	47
2.1. Résultat opérationnel courant		6. Perte de valeur sur actifs immobilisés	50
(après restructurations)	14	7. Résultat des cessions et autres	51
2.2. Autres résultats	15	8. Résultat financier	51
2.3. Résultat net	15	9. Impôt sur les bénéficiaires	52
3. Situation financière à la fin de l'exercice	15	10. Résultat par action	54
4. Proposition de dividende	16	11. Écarts d'acquisition	54
5. Vues pour l'exercice en cours	16	12. Immobilisations corporelles et incorporelles	55
B. FACTEURS DE RISQUES	17	13. Titres de participation mis en équivalence	56
1. Risques financiers	17	14. Autres actifs financiers non courants	57
1.1. Liquidité	17	15. Stocks et en-cours	58
1.2. Taux	18	16. Contrats de construction	59
1.3. Change	18	17. Créances et dettes courantes	60
1.4. Actions	20	18. Entités sous contrôle conjoint	61
1.5. Engagements hors-bilan	20	19. Parties liées	61
1.6. Crédit client	21	20. Capitaux propres	63
2. Risques juridiques	21	21. Provisions pour retraite	
2.1. Conformité aux lois et règlements	21	et prestations assimilées	69
2.2. Litiges	23	22. Provisions pour risques et charges	72
3. Risques liés aux activités de Thales	24	23. Risques juridiques et environnement	73
3.1. Évolution défavorable du marché		24. Dette financière nette	74
de l'aéronautique civile	24	25. Synthèse des instruments financiers	77
3.2. Maîtrise des programmes	24	26. Tableau des flux de trésorerie	79
3.3. Aléas politiques	25	27. Engagements hors bilan	80
3.4. Dépendance à la commande publique	26	28. Risques de marché	81
3.5. Management du risque fournisseurs	26	29. Événements postérieurs à la clôture	85
3.6. Risque matière première	27	30. Honoraires des commissaires aux comptes	86
4. Risques environnementaux	27	G. LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES	87
5. Risques liés aux acquisitions		H. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	
et investissements stratégiques	27	SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	88
6. Assurances	27	3. RAPPORT DE GESTION ET COMPTES	
C. ÉVÉNEMENTS SURVENUS		DE LA SOCIÉTÉ MÈRE	90
DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	28	A. RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES	
ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION	29	DE LA SOCIÉTÉ MÈRE	90
État récapitulatif des opérations sur titres		1. Activité et résultats	90
réalisées en 2009 par les dirigeants,		2. Bilan au 31 décembre 2009	90
dirigeants assimilés et personnes liées	29		

3. État récapitulatif des opérations sur titres réalisées en 2009 par les dirigeants, dirigeants assimilés et personnes liées.....	92
4. Frais généraux réintégrés à la suite d'un redressement fiscal.....	92
5. Perspectives pour l'exercice en cours.....	92
6. Proposition d'affectation du résultat.....	93
7. Dividende et politique de distribution.....	93
8. Événements survenus depuis la clôture de l'exercice.....	93
9. Informations sur les actions propres de la société.....	93
10. Autorisations d'assemblée générale et délégations du Conseil d'administration.....	94
11. Principaux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.....	95
12. Participation des salariés au capital social, au 31 décembre 2009.....	95
13. Éléments constitutifs du rapport du Conseil d'administration/ de gestion de la société mère.....	96
B. COMPTES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE.....	97
C. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.....	131
LES ACTIVITÉS.....	133
1. PANORAMA GÉNÉRAL.....	134
A. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS EN CHIFFRES.....	134
B. PRÉSENCE INTERNATIONALE.....	135
1. Répartition des effectifs et des revenus.....	135
2. La présence internationale en chiffres.....	137
C. RECHERCHE ET INNOVATION.....	138
1. La recherche et développement (R&D), clé de la compétitivité et de la croissance.....	138
2. Les trois domaines techniques clés.....	138
3. Les équipes de R&D de Thales en forte interaction avec le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche.....	139
4. Thales au cœur des écosystèmes de l'innovation.....	140
5. Une politique dynamique de gestion de la propriété intellectuelle.....	141
D. RELATIONS ENTRE THALES ET SES FILIALES.....	142
1. Organigramme simplifié de Thales au 31 décembre 2009.....	142
2. Rôle de Thales société mère dans le Groupe.....	143
3. Flux financiers entre Thales société mère et ses filiales.....	143
E. DONNÉES SUR LES PRINCIPALES FILIALES OPÉRATIONNELLES ET PRINCIPAUX SITES INDUSTRIELS.....	143

1. Liste des principales sociétés consolidées.....	143
2. Principaux sites industriels.....	145
2. AÉRONAUTIQUE / ESPACE.....	146
A. AÉRONAUTIQUE.....	146
1. Présentation générale.....	146
2. Revue des activités.....	146
3. Axes de développement.....	149
B. ESPACE.....	149
1. Présentation générale.....	149
2. Revue des activités.....	149
3. Axes de développement.....	151
3. DÉFENSE.....	151
A. SYSTÈMES AÉRIENS.....	152
1. Présentation générale.....	152
2. Revue des activités.....	152
3. Axes de développement.....	155
B. SYSTÈMES TERRE & INTERARMÉES.....	156
1. Présentation générale.....	156
2. Revue des activités.....	156
3. Axes de développement.....	158
C. NAVAL.....	159
1. Présentation générale.....	159
2. Revue des activités.....	159
3. Axes de développement.....	161
4. SÉCURITÉ.....	161
1. Présentation générale.....	161
2. Revue des activités.....	162
3. Axes de développement.....	164

INFORMATION DES ACTIONNAIRES..... 165

1. LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL.....	166
A. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL SUR LA SOCIÉTÉ.....	166
B. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES.....	166
1. Convocation et conditions d'admission.....	166
2. Droits de vote double et exercice des droits de vote.....	167
3. Déclarations relatives aux franchissements de seuils statutaires.....	167
C. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL ÉMIS ET SA RÉPARTITION.....	168
1. Évolution du capital social au cours des cinq derniers exercices.....	168
2. Évolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois derniers exercices.....	169

3. Principales opérations ayant modifié la répartition du capital au cours des cinq derniers exercices.....	169	1.4. Évaluation du fonctionnement du Conseil.....	205
4. Franchissements des seuils légaux déclarés en 2009.....	170	1.5. Limitations éventuelles apportées aux pouvoirs du Directeur général.....	205
D. CAPITAL POTENTIEL	170	2. Contrôle interne et gestion des risques.....	205
1. Capital potentiel maximal au 31 décembre 2009.....	170	2.1. Définition et périmètre du contrôle interne chez Thales.....	205
2. Titres en circulation donnant accès au capital (obligations, bons et options).....	171	2.2. L'environnement de contrôle.....	206
E. RENSEIGNEMENTS SUR L'ACTIONNARIAT	173	2.3. Recensement et analyse des principaux risques.....	208
1. Répartition de l'actionnariat au 31 décembre 2009.....	173	2.4. Principales activités de maîtrise des risques et de contrôle interne.....	209
2. Actionnaires de concert.....	174	2.5. Surveillance du dispositif de contrôle interne.....	212
3. Pacte d'actionnaires, convention sur la protection des intérêts stratégiques nationaux et convention spécifique.....	174	C. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ THALES	213
4. Actions autodétenues.....	178	D. DIRECTION GÉNÉRALE	214
4.1. Autorisation d'opérer sur ses propres actions.....	178	1. Évolution de la composition de l'équipe managériale au cours de l'année 2009.....	214
4.2. Autorisation d'annuler ses propres titres.....	179	2. Comité exécutif au 1 ^{er} mars 2010.....	215
4.3. Attributions gratuites d'actions.....	179	3. Rémunération des dirigeants.....	215
4.4. Programmes de rachats d'actions.....	180	E. INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION	223
5. Actions détenues par le public.....	182	F. COMMISSAIRES AUX COMPTES	223
6. Actionnariat salarié.....	183	3. INFORMATIONS BOURSIÈRES ET COMMUNICATION FINANCIÈRE	225
F. INFORMATIONS SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	183	A. L'ACTION THALES	225
1. Conventions autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie en 2009.....	183	1. Marchés de cotation.....	225
2. Conventions réglementées autorisées au cours de l'exercice 2009.....	183	2. Place dans les indices.....	225
G. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS	186	3. Évolution du cours et des volumes échangés sur NYSE Euronext Paris.....	226
2. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	190	4. Dividende et politique de distribution.....	229
A. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	190	B. POLITIQUE DE COMMUNICATION FINANCIÈRE	229
1. Administrateurs.....	190	1. Orientation générale.....	229
2. Autres participants aux séances du Conseil d'administration (sans voix délibérative).....	197	2. Calendrier prévisionnel de la communication financière en 2010.....	230
B. RAPPORT DU PRÉSIDENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 MAI 2010 SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, LE CONTRÔLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES	198	3. Contacts.....	230
1. Gouvernement d'entreprise.....	198	4. Document d'information annuel: principales informations à la disposition des actionnaires.....	230
1.1. Composition, modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil.....	198	C. AUTRES TITRES DE MARCHÉ	231
1.2. Compte rendu de l'activité du Conseil au cours de l'exercice 2009.....	202	1. Programme d'emprunts obligataires « EMTN » à échéance 2009.....	231
1.3. Travaux préparatoires aux réunions du Conseil.....	202	2. Emprunt obligataire à échéance 2011.....	231
		3. Emprunt obligataire à échéance 2013.....	231
		Sommaire détaillé.....	232
		Table de concordance.....	235
		Table de réconciliation rapport financier annuel.....	239

ANNEXE 1 RÈGLEMENT CE 809/2004

N°	Rubrique	Page (s)
1.	Personnes responsables	
1.1.	Personnes responsables des informations contenues dans le document d'enregistrement	3
1.2.	Déclaration des personnes responsables du document d'enregistrement	3
2.	Contrôleurs légaux des comptes	
2.1.	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de la Société	223-224
2.2.	Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été re-désignés durant la période couverte	N/A
3.	Informations financières sélectionnées	
3.1.	Informations financières historiques sélectionnées	7 et 134
3.2.	Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	N/A
4.	Facteurs de risques	17 à 28
5.	Informations concernant l'émetteur	
5.1.	Histoire et évolution de la société	6
5.1.1.	<i>Raison sociale et nom commercial de la Société</i>	166
5.1.2.	<i>Lieu et numéro d'enregistrement de la Société</i>	166
5.1.3.	<i>Date de constitution et durée de vie de la Société</i>	166
5.1.4.	<i>Siège social et forme juridique de la Société, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire</i>	166
5.1.5.	<i>Événements importants dans le développement des activités de la Société</i>	6
5.2.	Investissements	
5.2.1.	<i>Principaux investissements réalisés par la Société durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques jusqu'à la date du document d'enregistrement</i>	15 et 16, 33, 79
5.2.2.	<i>Principaux investissements de la Société qui sont en cours</i>	N/A
5.2.3.	<i>Principaux investissements que compte réaliser la Société à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes</i>	N/A
6.	Aperçu des activités	
6.1.	Principales activités	134 à 164
6.1.1.	<i>Nature des opérations effectuées par la Société et ses principales activités</i>	146 à 164
6.1.2.	<i>Nouveau produit ou service important lancé sur le marché</i>	146 à 164
6.2.	Principaux marchés	146, 147, 149, 150, 152, 156, 159, 161
6.3.	Événements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6.1. et 6.2.	N/A
6.4.	Degré de dépendance de la Société à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	p. 23 § 2.1.4
6.5.	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de la Société concernant sa position concurrentielle	146 à 150, 152
7.	Organigramme	142
7.1.	Description du Groupe et de la place occupée par la Société	4, 143
7.2.	Liste des filiales importantes de la Société	143 à 145
8.	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1.	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	55, 56, 145
8.2.	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par la Société, de ses immobilisations corporelles	74
9.	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1.	Situation financière de la Société, évolution de cette situation financière et résultat des opérations effectuées durant chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées	10 à 29
9.2.	Résultat d'exploitation	10 à 15

N°	Rubrique	Page (s)
9.2.1.	<i>Facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de la Société</i>	10 à 15
9.2.2.	<i>Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets</i>	10 à 15
9.2.3.	<i>Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte sur les opérations de la Société</i>	de 10 à 15 puis 25 et 26
10.	Trésorerie et capitaux	
10.1.	Informations sur les capitaux de la Société (à court et à long terme)	16, 63, 74 à 76 et 168
10.2.	Source et montant des flux de trésorerie de la Société et description de ces flux de trésorerie	16, 33 et 79
10.3.	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de la Société	74 à 76 et 231
10.4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société	17 à 21
10.5.	Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3. et 8.1.	16, 63, 74 à 76 et 168
11.	Recherche et développement, brevets et licences	23 et 138 à 141
12.	Information sur les tendances	
12.1.	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement	N/A
12.2.	Tendance connue, incertitude ou demande ou engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de la Société, au moins pour l'exercice en cours	28
13.	Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A
13.1.	Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles la Société a fondé sa prévision ou son estimation	N/A
13.2.	Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants	N/A
13.3.	Prévision ou estimation du bénéfice élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques	N/A
13.4.	Déclaration indiquant si la prévision du bénéfice est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement et, le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus	N/A
14.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale	
14.1.	Nom, adresse professionnelle, fonction et principales activités exercées en dehors de la société émettrice des (a) membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, (b) associés commandités, s'il s'agit d'une société en commandite par actions, (c) fondateurs, s'il s'agit d'une société fondée il y a moins de cinq ans et (d) directeurs généraux dont le nom peut être mentionné pour prouver que la société émettrice dispose de l'expertise et de l'expérience appropriées pour diriger ses propres affaires. Nature de tout lien familial existant entre ces personnes. Pour toute personne membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance et pour toute personne visée aux points (b) et (d), informations détaillées sur leur expertise et leur expérience en matière de gestion et (a) nom des sociétés et sociétés en commandite au sein desquelles cette personne a été membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou associé commandité, à tout moment des cinq dernières années, (b) condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins, (c) détail de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins, et (d) détail de toute incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ainsi que de tout empêchement prononcé par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins Déclaration précisant qu'aucune information ne doit être divulguée	190 à 197
14.2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale ainsi que tout accord conclu	183 à 185
15.	Rémunération et avantages	

N°	Rubrique	Page (s)
15.1.	Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés par la Société et ses filiales	215 à 222
15.2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la Société ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	221 et 222
16.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1.	Date d'expiration du mandat actuel et période durant laquelle la personne est restée en fonction	190 à 197
16.2.	Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages, ou une déclaration négative appropriée	200
16.3.	Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération de la Société	202 à 205
16.4.	Déclaration indiquant si la Société se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	200
17.	Salariés	
17.1.	Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques ou nombre moyen durant chaque exercice de cette période et répartition des salariés par principal type d'activité et par site	47, 48, 134, 137
17.2.	Participation et stock options. Indication des mêmes informations en ce qui concerne les dirigeants sociaux	63, 64 et 219, 220 pour messieurs Ranque et Vigneron
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société	223
18.	Principaux actionnaires	
18.1.	Nom de toute personne non-membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance détenant, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de la Société devant être notifié en vertu de la législation nationale applicable ainsi que le montant de la participation détenue, ou à défaut, déclaration négative appropriée	173
18.2.	Droits de vote différents, ou déclaration négative appropriée	167
18.3.	Détention ou contrôle, direct ou indirect, de la Société	173 à 177
18.4.	Accord, connu de la Société, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de contrôle	N/A
19.	Opérations avec des apparentés	61 et 62
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1.	Informations financières historiques	7, 30 à 87, 97 à 130
20.2.	Informations financières proforma	N/A
20.3.	États financiers	30 à 87
20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles	
20.4.1.	<i>Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées</i>	88, 89 et 131, 132
20.4.2.	<i>Autres informations contenues dans le document d'enregistrement ayant été vérifiées par les contrôleurs légaux</i>	186 à 189 et 213
20.4.3.	<i>Indiquer la source et préciser l'absence de vérification des informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de la Société</i>	N/A
20.5.	Date des dernières informations financières vérifiées	35
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.6.1.	<i>Informations financières trimestrielles ou semestrielles publiées depuis la date des derniers états financiers et, le cas échéant, rapport d'examen ou d'audit</i>	N/A
20.6.2.	<i>Informations financières intermédiaires, éventuellement non vérifiées, couvrant au moins les six premiers mois de l'exercice si le document d'enregistrement a été établi plus de neuf mois après la fin du dernier exercice vérifié</i>	N/A
20.7.	Politique de distribution des dividendes	229
20.7.1.	<i>Dividende par action</i>	229
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	23 et 24
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	N/A

N°	Rubrique	Page (s)
21.	Informations complémentaires	
21.1.	Capital social	
21.1.1.	Montant du capital souscrit, nombre d'actions autorisées, nombre d'actions émises et totalement libérées, nombre d'actions émises mais non totalement libérées, valeur nominale par action et rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	168 et 169
21.1.2.	Actions non représentatives du capital	N/A
21.1.3.	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société, lui-même ou en son nom, ou par ses filiales	178 à 181
21.1.4.	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	N/A
21.1.5.	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attaché (e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	170 à 173
21.1.6.	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de la placer sous option	N/A
21.1.7.	Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques	168 et 169
21.2.	Acte constitutif et statuts	
21.2.1.	Objet social	166
21.2.2.	Membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	190 à 197 et 214, 215
21.2.3.	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	167
21.2.4.	Actions nécessaires pour modifier le droit des actionnaires	166 et 167
21.2.5.	Convocation et conditions d'admission aux assemblées générales annuelles et aux assemblées générales extraordinaires des actionnaires	166 et 167
21.2.6.	Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société pouvant avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	95 et 174 à 178
21.2.7.	Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	166 et 167
21.2.8.	Conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	174 à 178
22.	Contrats importants (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires)	N/A
23.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	
23.1.	Informations concernant les personnes ayant établi une déclaration ou un rapport	N/A
23.2.	Attestation confirmant que les informations ont été fidèlement reproduites et qu'aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses	N/A
24.	Documents accessibles au public	230 et 231
25.	Informations sur les participations	143 à 145

>> Table de réconciliation rapport financier annuel

Comptes annuels	97
Comptes consolidés	30
Rapport de gestion sur les comptes de la société mère	90
Rapport de gestion du Groupe	10
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	131
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	88
Attestation du dirigeant	3
Rapport du Président à l'assemblée générale du 20 mai 2010 sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne	198
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président	213
Honoraires des commissaires aux comptes	224
Liste de l'ensemble des informations publiées par le Groupe ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois	230

Réalisé par **créapix** - Agence conseil en communication éditoriale - Paris

Imprimé sur papier 60 % recyclé - 40 % FSC - Imprimerie Auffret-Plessix -



Thales
45 rue de Villiers
92526 Neuilly-sur-Seine
France
Tél. : + 33 (0)1 57 77 80 00
www.thalesgroup.com

THALES